La Commission de la capitale nationale

Plan directeur de la Ceinture de verdure

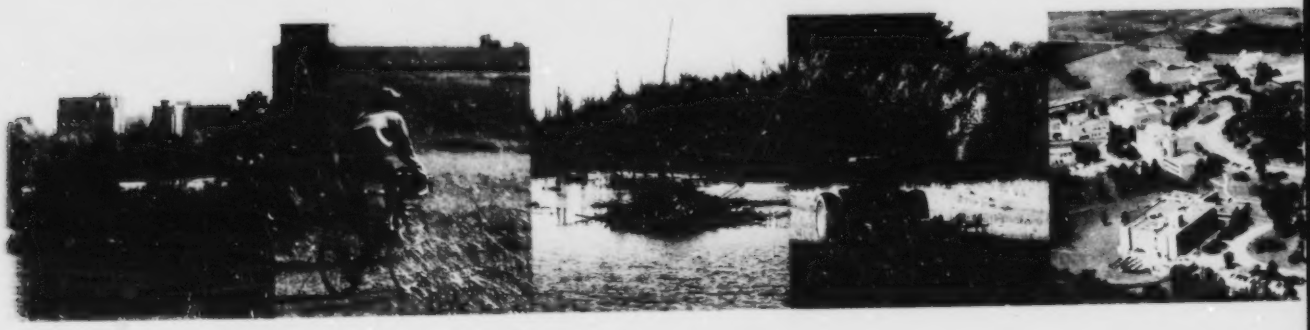

1996

Commission de la capitale nationale
National Capital Commission

La Commission de la capitale nationale est une société d'État du gouvernement du Canada

102-05408/

La Ceinture de verdure : Une vision

Le paysage rural de la capitale

La région de la capitale du Canada protège et sauvegarde toute une gamme de paysages éloquents. Dans la capitale, les Canadiens peuvent découvrir et apprécier tout ce qu'évoque le pays, des aires de nature sauvage aux rivières en passant par les parcs, les voies promenades, les esplanades et les édifices magnifiques. La Ceinture de verdure diffère de tous les autres espaces que renferme la capitale du fait qu'elle forme un paysage rural dont l'étendue et la diversité sont inégalées dans toute autre ville nord-américaine. Reflet du style de vie rural qui constitue un élément majeur du patrimoine canadien, la Ceinture de verdure initie les visiteurs de la capitale à une composante importante de la géographie et de la société canadiennes.

La Ceinture façonne les espaces urbains qui la jalonnent et contraste avec eux, tout en faisant néanmoins partie intégrante de la capitale. Elle forme une oasis rurale situé loin de l'agitation de la ville tout en étant facile d'accès depuis les collectivités adjacentes. À différents endroits de la Ceinture de verdure, on a de vastes panoramas de la capitale qui sont protégés. D'importantes zones naturelles sont reliées par l'intermédiaire d'un système de couloirs protégés qui renforcent le plus vaste écosystème régional. Les exploitations agricoles et les forêts qui côtoient la capitale urbaine sont florissantes. Ici et là, des édifices et des complexes viennent ponctuer le paysage que forme la Ceinture de verdure; ces espaces libres situés à la campagne abritent des activités d'intérêt public et commercial qui répondent aux besoins de l'administration fédérale et de la capitale. Les chaussées et les couloirs de service public sont conçus de manière à s'intégrer harmonieusement aux paysages naturels et ruraux qui composent la Ceinture de verdure.

Grâce à son envergure et à sa diversité, la Ceinture contribue à faire de la capitale du Canada l'une des plus belles et des plus séduisantes du monde, tant pour ses habitants que pour ses visiteurs.

Message du président

La Ceinture de verdure est vraiment un endroit exceptionnel, un endroit où l'on peut découvrir un aspect unique de la capitale nationale. Dans la quatrième plus grande agglomération urbaine du Canada, elle présente une variété de paysages — des fermes, des forêts, des terres humides, des établissements de recherche — et offre toute une gamme d'expériences au visiteur. Il n'y a rien qui puisse s'y comparer nulle part en Amérique du Nord.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure provient du premier examen détaillé de la Ceinture depuis que Jacques Gréber l'a proposée dans son Plan de la capitale nationale de 1950. Il guidera l'avenir de la Ceinture dans les vingt prochaines années. Le Plan directeur expose les rôles que joue la Ceinture dans la capitale, l'affectation et l'utilisation des terrains qui la composent, de même que les ambiances et les expériences qu'elle offrira à ses visiteurs.

La Ceinture de verdure de demain continuera d'appuyer l'image de verdure de la capitale et la qualité de vie dans la région. Elle continuera aussi d'accueillir des institutions, de recherches ou autres, là où il convient. Pour les Canadiennes et Canadiens qui visitent leur capitale, la Ceinture de verdure constituera un symbole éloquent des paysages ruraux du Canada et leur contribution passée, présente ou future à la vitalité du Canada.

Le Plan directeur a été préparé par la Commission de la capitale nationale au nom du gouvernement du Canada. La Commission voit dans la Ceinture de verdure à la fois un bien national et un élément important du cadre de vie des résidants de la région de la capitale nationale. Le Plan directeur reflète les vues différentes exprimées par divers groupes, dont des résidants de la région et des étudiants universitaires venant d'un peu partout au Canada.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure contribue à faire de la région de la capitale du Canada un symbole d'unité et de fierté de notre pays. Il manifeste l'engagement du gouvernement fédéral envers l'avenir de la Ceinture. Je vous invite à consulter le Plan directeur, à partager et à nous aider à mettre en œuvre l'orientation qu'il suggère, et à visiter et découvrir la Ceinture de verdure — l'un des endroits les plus précieux de la capitale.

Le président,

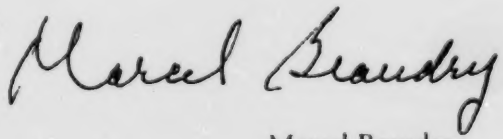

Marcel Beaudry

Table des matières

1 **Introduction**

1.1 La création du plan directeur 1
- Un passé illustre et un avenir prometteur 1
- L'intendant de la Ceinture de verdure: La Commission de la capital nationale 2
- L'élaboration du plan directeur 2
- Raison motivant de l'élaboration du plan directeur 3

1.2 À propos du plan directeur 4
- L'Interprétation du Plan directeur 5
- Les utilsateurs du Plan directeur 6

2 **Renseignements généraux**

2.1 La Ceinture de verdure: un paysage en evolution 7
- L'évolution de la Ceinture de verdure 7

2.2 L'importance de la Ceinture de verdure 9
- Une ceinture de verdure pour la capitale 9
- Une ceinture de verdure pour la collectivité 12

2.3 Hypothèses fondamentales 15

3 **Rôles et plan conceptuel de la Ceinture de verdure**

3.1 But et rôles de la Ceinture de verdure 17
- But principal 17
- Rôles de la Ceinture de verdure 17

3.2 Plan conceptuel 19
- Le plan conceptuel en fonction de la capitale 20
- Milieu distinctif de la capitale 22
- Activités publiques accessibles 24
- Milieu naturel continu 26
- Une collectivité rurale prospère 28
- Installations compatibles 30
- Le plan conceptuel 32

3.3 Le secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure 33
- Points saillants relatifs au secteur d'aménagement 34

4 Désignations des terrains

4.1 Désignations des terrains 35
- Milieu naturel continu 37
  - *Principal secteur naturel* 37
  - *Zone tampon naturelle* 38
  - *Voie de liaison naturelle* 39
- Collectivité rurales prospères 41
  - *Paysage cultivé* 41
  - *Paysage rural* 42
- Installations compatibles 44
  - *Installations* 44
  - *Couloir d'infrastructure* 45

4.2 Le réseau des expériences 47
- Milieu distinctif pour la capitale 48
  - *Accès a la capitale* 48
  - *Panoramas* 49
  - *Bordures de la Ceinture de verdure* 49
- Activités publiques accessibles 51
  - *Attractions touristiques* 51
  - *Circulation des visiteurs*

5 Politiques

5.1 Introduction aux politiques 53

5.2 Politiques et lignes directrices 55
- Agriculture 55
- Foresterie 57
- Les ressources minérales 58
- Installations en campus 58
- Les petites entreprises commerciales 60
- Les insallations communautaires 61
- Les utilisations résidentielles 62
- L'infrastructure routière 63
- Les services publics 64
- La gestion des déchets 65
- L'interprétation, l'éducation et la recherche 66
- Loisirs 67
- Accès public 68
- Caractéristiques du paysage culturel 68
- Aménagements culturels 69
- Ressources paléontolgiques et archéologiques 70
- Eléments précieux des systems écologiques 70
- Drainage et cours d'eau 71
- Topographie et sols 73

6 Mise en œuvre

6.1 Plans de mise en œuvre 75
- Secteur Connaught 78
- Secteur de Shirleys Bay et de Crystal Bay 80
- Secteur agricole de l'ouest 82
- Secteur du marais Stony et de la sablière Bruce 84
- Secteur agricole du sud 86
- Secteur de la foret Pinhey 88
- Secteur de l'aéroport international 90
- Secteur de la Pinède 92
- Secteur de la tourbière de la Mer Bleue 94
- Secteur agricole est (sud) 96
- Secteur agricole est (nord) 98
- Secteur du ruisseau Green et de Blackburn 100

6.2 Administration du plan 103
- Etudes d'aménagement, approbation de l'utilsation des terrains, modification et mise a jour du plan 104
- Outils d'évaluation environnementale 106
- Modification des limites et statut administratif 107
- Ententes officielles 109

Une nouvelle approche pour le XXIe siecle 112

Figures
- Le paysage d'hier et d'aujourd'jui après page 8
- Lieux et activités possibles après page 18
- Plan du concept après page 32
- Secteur d'aménagement après page 34
- Designations des terrains après page 36
- Réseau des expériences après page 48

Tableaux
- Tableau 4.1: Les désignations des terrains et leurs caractéristiques souhaitées 36
- Tableau 5.1: Désignations des terrains et types de zone 54

Annexes
- Annexe A - Thèmes de programmation
- Annexe B - Amélioration de l'infrastructure
- Annexe C - Exigences des organismes fédéraux
- Annexe D - Evaluation environnementale

Remerciements

Bibliographie

Introduction 1

Vue d'ensemble du chapitre

Le chapitre présente la Ceinture de verdure, la Commission de la capitale nationale et le Plan directeur. Il donne un aperçu des questions qui ont mené à l'élaboration du Plan directeur et des étapes de ce processus. En outre, il comprend des directives utiles sur l'interprétation du document.

La création du plan directeur 1.1

Un passé illustre et un avenir prometteur

Étant le principal paysage rural de la capitale, la Ceinture de verdure offre un « espace tranquille » bienvenu entre le noyau central et la zone suburbaine de la capitale du côté ontarien. La Ceinture (une vaste mosaïque de terres agricoles, de forêts et de terres humides sillonnés de pistes de randonnée pédestre et de ski de fond et entrecoupés d'institutions fédérales et privées) est grandement diversifiée. Son caractère rural sert de complément aux vastes étendues sauvages du parc de la Gatineau ainsi qu'aux parcs qui longent les rivières et aux espaces urbains verdoyants, qui sont en grand nombre. La Ceinture constitue pour la capitale un cadre typiquement canadien qui symbolise les paysages étendus et variés de ce grand pays.

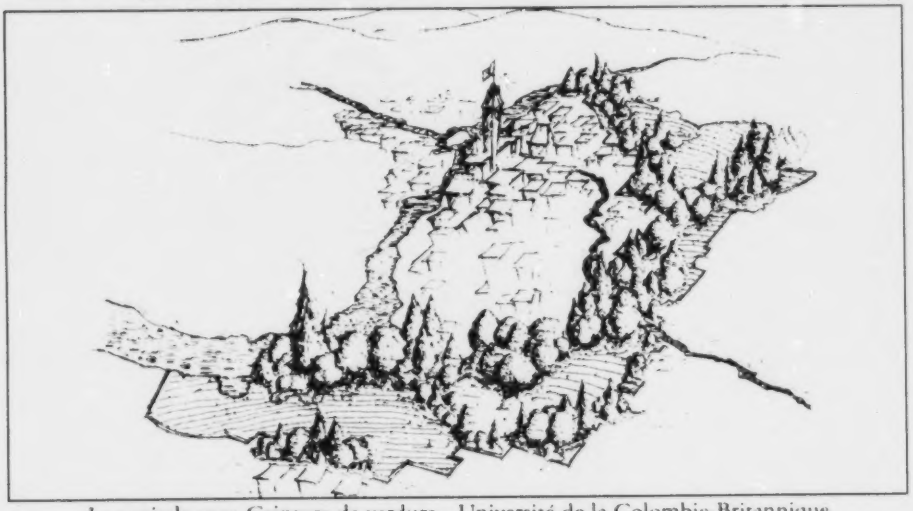

La capitale et sa Ceinture de verdure - Université de la Colombie-Britannique

info En 1991-1992, 150 étudiant(e)s de neuf facultés canadiennes d'urbanisme et de planification régionale ont formulé des idées au sujet du Plan directeur de la Ceinture de verdure. Ce programme, unique en son genre, a permis à la CCN d'obtenir des points de vue de différentes régions du pays sur l'avenir de la Ceinture de verdure. On trouvera tout au long du Plan directeur des images tirées des documents soumis par les étudiant(e)s.

La Ceinture de verdure de la capitale nationale a influé largement sur la nature globale de la région et continue d'en être le reflet. En forme de croissant, la Ceinture de verdure borde la ville d'Ottawa et celles de Nepean et de Gloucester, en partie. Sa superficie de 20 000 hectares équivaut pour ainsi dire à celle de la zone qu'elle entoure. En 1996, près d'un demi-million de personnes habitaient la région urbaine que délimite la Ceinture de verdure.[1] Sa largeur variant entre deux et dix kilomètres, la Ceinture se situe à moins de huit kilomètres de la colline du Parlement et du cœur de la capitale.

Ce magnifique paysage constitué de terres publiques existe grâce aux efforts entrepris dans le passé et qui ont forgé l'avenir de la capitale. Sans le courage et la vue d'ensemble de ceux et celles qui ont planifié et préservé la Ceinture de verdure, de nombreux paysages auxquels on attache beaucoup de valeur auraient disparu au profit de l'expansion urbaine qui caractérise la plupart des grandes villes nord-américaines. Le Plan directeur que voici a pour but de renouveler cette optique de manière à ce que les prochaines générations de Canadiens puissent aussi jouir des avantages qu'offre la Ceinture de verdure.

[1] Extrapolation à partir du *Official Plan Monitoring Report* publié par la MROC en 1992.

L'intendant de la Ceinture de verdure : La Commission de la capitale nationale

Commission de la Capitale nationale / National Capital Commission

La Ceinture de verdure est une responsabilité qui incombe à la Commission de la capitale nationale (CCN), la société d'État fédérale qui qui possède, planifie et gère les propriétés revêtant un intérêt pour la capitale et qui réglemente l'aménagement de toutes les terres fédérales de la région de la capitale nationale. Depuis 1986, la CCN a aussi la charge de coordonner la célébration, par l'intermédiaire de programmes, d'événements et d'activités dans la capitale, du patrimoine naturel et culturel qui fait l'unicité du Canada et de son peuple. La mission de la CCN se compose des trois éléments de base suivants :

- sauvegarder et préserver les milieux naturel et urbain de la capitale
- faire connaître le Canada aux Canadiens par l'intermédiaire de la capitale
- faire de la capitale un lieu de rencontre pour les Canadiens, un endroit où ils peuvent apprendre à se connaître.

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure tient compte du rôle historique de la CCN en tant que gestionnaire de terrains dans la capitale, tout en insistant davantage sur la connaissance et l'interprétation de caractéristiques du Canada et des Canadiens par l'entremise de la capitale.

info La région de la capitale nationale s'étend sur les deux rives de la rivière des Outaouais et occupe une superficie d'environ 4 660 kilomètres carrés, soit 2 720 kilomètres carrés en Ontario et 1 940 kilomètres carrés, au Québec. Les terrains appartenant à la CCN couvrent environ dix pour cent de la RCN.

L'élaboration du plan directeur

Élaboré par la CCN, le présent Plan directeur, dont la version définitive date de 1996, permettra à la Ceinture de verdure de franchir le cap du XXIe siècle. La planification du document a été réalisée en trois phases :

Étapes de la planification

Recherche

▼

Concept

▼

Mise en oeuvre

Au cours de la **phase I**, on a colligé des renseignements de base et analysé le rôle de la Ceinture de verdure et les questions de politique qui s'y rattachent. Cette phase s'est terminée par l'établissement des rôles destinés à orienter l'avenir à long terme de la Ceinture de verdure.

La **phase II** a été consacrée à l'élaboration d'un concept qui décrit la nature qu'on souhaite donner à la Ceinture de verdure ainsi que l'organisation spatiale des terres en fonction de l'utilisation qu'on en fera.

La **phase III** a permis d'élaborer les politiques et les stratégies de mise en œuvre du concept.

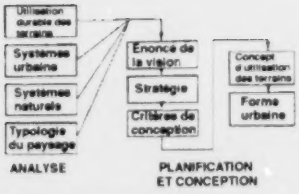

Processus de planification
Université de Guelph

Trois consultations publiques sont venues étayer le travail de l'équipe de projet de la CCN. Plus de 10 000 habitants et visiteurs de la capitale y ont pris part. Mentionnons aussi la réalisation de recherches par des experts et l'intervention d'autres organismes gouvernementaux. Afin d'obtenir une vue d'ensemble qui tient compte de l'opinion de la population canadienne sur l'avenir de la Ceinture de verdure, plus de 150 étudiants de neufs écoles d'aménagement urbain et régional associées à une université canadienne ont créé des plans d'aménagement à l'automne 1991. Les comités consultatifs de la CCN, qui sont constitués d'experts venant des quatre coins du pays, ont présenté une autre optique nationale. Conformément aux exigences de la politique fédérale en la matière, une évaluation environnementale a fait partie intégrante de l'examen.[2]

[2] Voir l'annexe D.

Exposition de travaux d'étudiants universitaires sur la colline du Parliament - 1992

Université du Manitoba

Raison motivant de l'élaboration du plan directeur

Des tendances et des facteurs-clés ont suscité un nouvel examen de la Ceinture de verdure.

- Un plus vaste mandat assigné à la Commission de la capitale nationale et approuvé en 1986 comprenait une nouvelle responsabilité : mieux faire connaître l'essence même du Canada par l'intermédiaire de pro grammes, d'événements et d'activités organisés dans la région de la capitale nationale. Par la suite, le Plan de la capitale du Canada de 1988 a mis à jour l'orientation relative aux terres fédérales de la capitale. À la lumière de ces mandat et plan remaniés, il a fallu préciser les rôles que la Ceinture de verdure devait jouer dans l'aménagement futur de la capitale, ainsi qu'une gamme d'activités et d'utilisations acceptables et permettant de remplir ces rôles.

- Il a fallu planifier l'avenir de la Ceinture en tenant compte des intérêts régionaux et municipaux, étant donné l'expansion des communautés urbaines périphériques (Kanata, Barrhaven, Orléans et Leitrim) et le besoin afférent de services de transport et d'autres services traversant la Ceinture. Comme on s'attendait que le gouvernement collabore dans une moins grande mesure à l'économie de la région, une évaluation des contributions futures de la Ceinture de verdure au développement économique de la région s'est imposée.

Fragmentation des terres agricoles causée par le réseau de transport

Université McGill

- Comme tous les gouvernements doivent faire face à des restrictions budgétaires, il fallait trouver d'autres moyens de financer les pro-grammes et d'exploiter les biens. Il fallait aussi relever le défi selon lequel les organismes fédéraux ne devraient conserver que les terrains qui sont essentiels à l'exercice de leur mandat. Enfin, il était devenu nécessaire de décider de l'avenir de nombreuses installations de la Ceinture, afin d'en assurer une gestion efficace à long terme.

- On avait besoin d'un plan suffisamment souple pour prévoir les nouvelles possibilités ainsi que les nouveaux défis et pour s'y adapter. On

pense notamment à ceux qui touchent à l'évolution des préférences au niveau des loisirs, aux tendances de l'agriculture et à la croissance urbaine.

- De nouveaux concepts d'aménagement ont vu le jour, notamment ceux du développement durable et de l'aménagement de l'écosystème. Ces concepts résultent d'une meilleure compréhension des répercussions qu'ont les activités humaines sur l'environnement. Ces concepts sont jugés essentiels à une bonne planification.

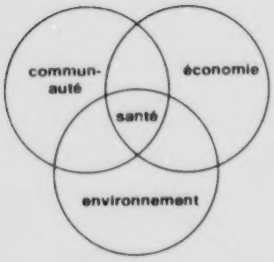

Formule des écosystèmes

Au moyen du Plan directeur, on vise à relever ces défis et à faire clairement comprendre la Ceinture de verdure et son objet. L'approche coordonnée que concrétise le Plan directeur en ce qui concerne l'aménagement, la gestion et la mise en valeur des terrains de la Ceinture permettra d'assurer à celle-ci et à la capitale un avenir brillant et prospère.

À propos du plan directeur 1.2

Le Plan directeur fait partie d'une série de documents de politique et de développement dont s'inspire la CCN pour établir les plans d'aménagement et d'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale. *Le Plan de la capitale du Canada*[3] énonce des politiques et des principes généraux d'aménagement se rapportant à l'ensemble des terrains fédéraux de la capitale. Les plans directeurs, soit celui du parc de la Gatineau (terminé en 1990) et celui de la Ceinture de verdure, contiennent, pour leur part, des directives plus précises sur lesquelles seront fondées les décisions en matière d'aménagement, de mise en valeur et de gestion des terrains.

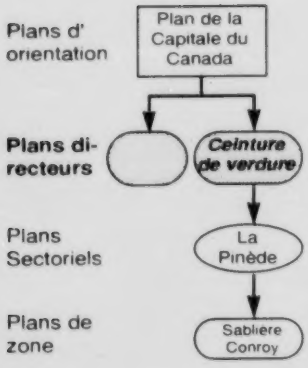

Cadre d'aménagement des terrains

Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a pour objet d'orienter la politique stratégique d'utilisation des terrains, de programmation et de la nature des paysages, de façon à préserver la pertinence et la qualité de ce secteur.

S'appliquant à l'ensemble des terrains de la Ceinture de verdure qui appartiennent à l'État fédéral, le Plan directeur doit servir de fondement à toutes les décisions qui concernent la Ceinture au cours des 20 ans qui commencent par son adoption en 1996. On incite d'autres organismes publics, dont les gouvernements régional et provincial, à appliquer les dispositions du présent document à leurs terrains de la Ceinture.

Le Plan directeur concrétise une façon intégrée d'aborder la planification de l'utilisation des terrains de manière à ce qu'on tienne compte de facteurs écologiques, économiques et sociaux dans l'élaboration des propositions et des politiques liées au plan. Conformément à cette approche, on a attribué à ces facteurs une priorité particulière dans différentes zones de la Ceinture de verdure.

Tout en soutenant l'ensemble de la région de nombreuses façons, la Ceinture de verdure dépend, quant à elle, du milieu qui l'entoure pour la préservation de ses précieux paysages naturels et humains. Par conséquent, le plan tient compte des rapports inhérents à l'utilisation des terrains dans les limites de la Ceinture de verdure et à l'extérieur de celles-ci, ce qui comprend les réseaux de zones naturelles et

[3] *Le Plan de la capitale du Canada* a été approuvé en 1988. Sa mise à jour était en cours en 1996.

récréatives, les secteurs agricoles, les zones de développement économique, les zones urbaines existantes et à venir de même que les réseaux de transport. Il tient aussi compte des rapports entre la Ceinture et les autres terrains fédéraux de la capitale. On a ainsi prévu les besoins de l'ensemble de la collectivité régionale qui peuvent avoir une incidence sur la Ceinture et on les a pris en considération d'une façon qui protège l'intégrité de celle-ci. Le contraire est également vrai, c'est-à-dire que les plans et les initiatives qui touchent les terrains situés à l'extérieur des limites de la Ceinture de verdure devraient respecter ses intérêts.

L'interprétation du plan directeur

Les utilisateurs du plan ne devraient pas oublier les points suivants.
Le plan va du général au particulier. Le Plan directeur se divise en cinq parties principales, chacune faisant fond des précédentes. Le document commence par une introduction de la Ceinture de verdure, qui donne notamment un bref aperçu de son utilisation passée et actuelle. Ensuite, une section exposant la philosophie et un plan conceptuel oriente l'utilisation de la Ceinture. Un plan de désignation des terrains entre dans les détails du concept et décrit des fonctions attribuées aux terrains, des caractéristiques futures et des activités pouvant se dérouler dans la Ceinture. Ces désignations s'assortissent de politiques servant à orienter la localisation, la mise en valeur et la gestion pour ce qui est des utilisations, des activités et des caractéristiques particulières. Enfin, des mécanismes de mise en œuvre du Plan directeur qui ciblent davantage des zones précises sont décrits dans un chapitre consacré aux onze secteurs géographiques de la Ceinture.

Renseignements généraux
|
But, Roles et plan Conceptuel
|
Désignations des terrains
|
Politiques
|
Mise en œuvre

Des icones servent de points de repère aux usagers du plan. Il ne sera pas nécessaire à chacun de consulter le Plan directeur au complet pour trouver une réponse à une question donnée. Le document comporte des renvois grâce auxquels les lecteurs peuvent obtenir l'information requise efficacement et d'une manière claire et concise. Le Plan directeur est émaillé d'icones, c'est-à-dire de petits pictogrammes servant de liens entre les rôles de la Ceinture de verdure qui sont exposés dans le plan conceptuel et des orientations, des politiques et des stratégies de mise en œuvre.

Icones: Rôles de la Ceinture de verdure

Milieu distinctif de la capitale

Activités publiques accessibles

Milieu naturel continue

Une collectivité rural prospère

Installations compatibles

Le plan est souple. La Ceinture de verdure pouvant être soumis à diverses influences, le plan a été élaboré de manière à être suffisamment souple pour orienter la prise de décisions dans des contextes en évolution. En conséquence, il met en relief les fonctions ou les valeurs de différents secteurs de la Ceinture au lieu de procéder à un zonage en fonction d'utilisations précises des sols. Le document sert ainsi de guide à la prise de décisions et non de schéma directeur rigide.

Le plan ménage des possibilités, même si elles ont peu de chances de se concrétiser à court et moyen termes, de manière à protéger les possibilités à long terme de la Ceinture de verdure au profit des générations à venir.

Le plan diffère des plans officiels des municipalités. À l'instar des plans municipaux, le présent document repose sur l'utilisation des terrains. Le Plan directeur fournit également une orientation en ce qui concerne la nature des paysages, la programmation publique et d'autres questions relatives à l'aménagement et à l'animation de la capitale du pays. Parce que des organismes publics possèdent et administrent la Ceinture de verdure, le document sert aussi de guide destiné à la gestion des terrains, une activité que les plans officiels municipaux ne régissent pas habituellement.

Les utilisateurs du plan directeur

Le Plan directeur présente l'orientation à long terme de la Ceinture de verdure. La mise en œuvre et la gestion du plan incombe ainsi principalement à la CCN. Toutefois, le plan inspirera également les initiatives de tous les organismes capables d'influer sur l'avenir de la Ceinture. Le document aidera particulièrement :

- *les planificateurs et les gestionnaires des terrains de la CCN :*
  - à coordonner les activités des directions de la CCN;
  - à faciliter l'approbation de l'aménagement et de l'utilisation des terrains fédéraux ainsi que la signature d'accords de location;
  - à entreprendre des plans plus détaillés d'une zone ou d'un site et des plans plus détaillés de mise en valeur;
  - à contribuer à déterminer les méthodes de gestion des terrains;
  - à orienter la programmation publique;
  - à orienter les projets d'ajout et d'aliénation de terrains.

- *les organismes fédéraux qui possèdent des terrains dans les limites de la Ceinture de verdure :*
  - à améliorer le rôle que leurs terrains jouent dans la capitale, en plus des contributions qu'ils apportent à la programmation;
  - à favoriser la compatibilité de leurs plans et activités avec les plans régionaux et municipaux;
  - à obtenir les approbations nécessaires en matière d'aménagement et d'utilisation des terrains fédéraux.

- *les organismes provinciaux et les municipalités :*
  - à tenir compte des objectifs d'aménagement de la capitale et de la Ceinture de verdure;
  - à assurer que les plans qui ont trait au transport, aux services, à l'utilisation des terrains et aux loisirs respectent les utilisations de terrains, les activités et les caractéristiques de la Ceinture de verdure.

- *les organismes publics, privés et sans but lucratif :*
  - à soutenir l'orientation du Plan directeur en matière de localisation, de gestion et de programmation d'activités publiques en ce qui a trait aux terrains.

- *le grand public :*
  - à comprendre l'orientation à long terme de la Ceinture de verdure et la gamme d'utilisations de terrains et d'activités que l'on favorise dans ses limites.

Le chapitre 6, intitulé « Mise en œuvre », contient des renseignements plus précis sur les répercussions du Plan directeur sur les activités des divers types d'intervenants.

Le Plan directeur vise à améliorer la qualité et la rapidité d'application des décisions de la CCN en matière d'aménagement et de gestion des terrains, de manière à servir plus efficacement les clients. Il rehaussera les avantages considérables qu'offre la Ceinture de verdure et mettra l'accent sur le besoin d'assurer une intendance consciencieuse de cet espace vital. Chose plus importante encore, le Plan directeur représente l'engagement que prend la CCN envers les Canadiens de planifier et de gérer la Ceinture de verdure en leur nom.

Renseignements généraux 2

Vue d'ensemble du chapitre

La présente section sert de fondement au Plan directeur. Elle décrit la Ceinture de verdure et son contexte historique et géographique; l'importance que revêt la Ceinture tant pour la capitale que pour la région; et les hypothèses fondamentales que reflète le Plan directeur au sujet de la Ceinture.

Urbaniste de la capitale Jacques Gréber

La Ceinture de verdure : un paysage en évolution 2.1

L'évolution de la Ceinture de verdure

Créer une ceinture de verdure

Tout a commencé peu après la Seconde Guerre mondiale, quand Jacques Gréber, un urbaniste parisien, proposa la création d'une ceinture de verdure dans son ouvrage de 1950 intitulé Plan de la capitale du Canada. Gréber a conçu la Ceinture de verdure pour limiter la croissance urbaine dans une capitale en expansion, protéger sa campagne pittoresque et servir d'emplacement à de grandes institutions. Dans les années qui suivirent, des urbanistes fédéraux ont défini les frontières de la ceinture de verdure proposée par Gréber. À l'époque, les terrains en question étaient occupés par des centaines de petites fermes, en plus d'être le site de plusieurs institutions gouvernementales d'envergure, notamment le champ de tir Connaught et l'aéroport d'Uplands, rebaptisé aéroport d'Ottawa par la suite. Le gouvernement fédéral, qui ne bénéficiait pas de l'appui de la population locale pour faire zoner ces terrains «ceinture de verdure», décida de les acheter en bloc, à partir de 1958. La majorité des terrains ont été achetés en 1966 pour environ 40 millions de dollars de l'époque. À peu près 40 p. 100 des terres ont été acquises par expropriation. De nos jours, la Ceinture de verdure de la capitale nationale est l'une des plus complètes de son genre au monde et la seule à appartenir entièrement à l'État.

Une ceinture de verdure en évolution

Anticipant l'expansion continue de la capitale et de l'appareil de l'État fédéral, les urbanistes de la CCN ont réservé une partie des terrains composant la Ceinture à des institutions fédérales importantes et à d'autres établissements publics et privés, notamment des écoles, des hôpitaux, des industries et un nombre limité d'ensembles résidentiels ruraux sur de grands lots. En 1966, quand toutes les terres furent achetées, plusieurs organismes s'étaient déjà installés dans les limites de la Ceinture de verdure, entre autres Recherches Bell-Northern, en 1960, et Agriculture Canada, en 1966.

Dans les années qui suivirent l'acquisition des propriétés, de nombreux agriculteurs qui étaient établis sur des terres maigres choisirent d'abandonner leur exploitation plutôt que de la louer de la CCN. En 1961, cette dernière a signé avec le gouvernement de l'Ontario un accord de gestion des forêts d'une durée de 50 ans. Cette entente a donné lieu au reboisement d'une grande partie des terres agricoles abandonnées et difficilement cultivables. La Pinède et la forêt Pinhey que l'on connaît aujourd'hui résultent en grande partie de cette initiative. Vers les années 1970, on avait reconnu la valeur des milieux écologiques composant la Ceinture de verdure, et des mesures furent prises pour protéger ces zones naturelles, notamment la Mer bleue et le marais Stony. De plus, c'est à ce moment-là que furent créés beaucoup de sentiers pédestres et de ski de fond et que la Ceinture de verdure commença à être considérée par un très grand nombre de personnes comme étant une oasis rurale et naturelle accessible, destinée aux activités de plein air dans la capitale.

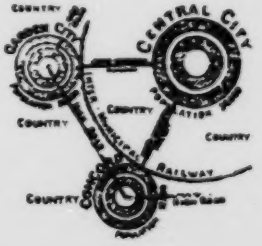

Le concept de la cité-jardin au 19e siècle
Université McGill

Des changements continuent de survenir en deçà et au-delà de la Ceinture. Bien que celle-ci ait eu comme but initial d'encercler la capitale urbaine et d'en lim-

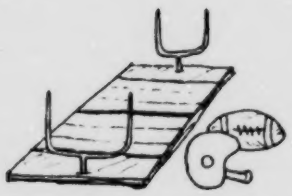

info Si la Ceinture de verdure était entièrement occupée par des terrains de football de dimensions canadiennes, elle en contiendrait près de 25 000 !

iter l'expansion, la croissance rapide des années soixante a eu comme effet de faire grimper dès 1970 le nombre d'habitants au-delà du chiffre qu'avait prévu Gréber pour l'an 2000.[1] La ville de Kanata a vu le jour en 1965, et les collectivités urbaines d'Orléans et de Barrhaven, situées en périphérie, ont pris rapidement de l'expansion, avant même que le centre de la zone urbaine eût atteint son plein essor. Depuis, des routes et d'autres services traversent d'un bout à l'autre de la Ceinture de verdure dans le but de desservir ces banlieues. En 1974, 1 100 hectares de terres ont été ajoutés à la Ceinture en vue de délimiter une collectivité que l'on proposait d'établir près de Carlsbad Springs. Bien que ce projet n'ait jamais vu le jour, une bonne partie de cette zone tampon continue de faire partie du secteur sud-est de la Ceinture. L'année suivante, on a terminé l'autoroute 417, qui mène à Montréal et qui traverse le secteur est de la Ceinture. Plus récemment, soit depuis 1996, le prolongement de l'autoroute 416 traverse le secteur sud-ouest.

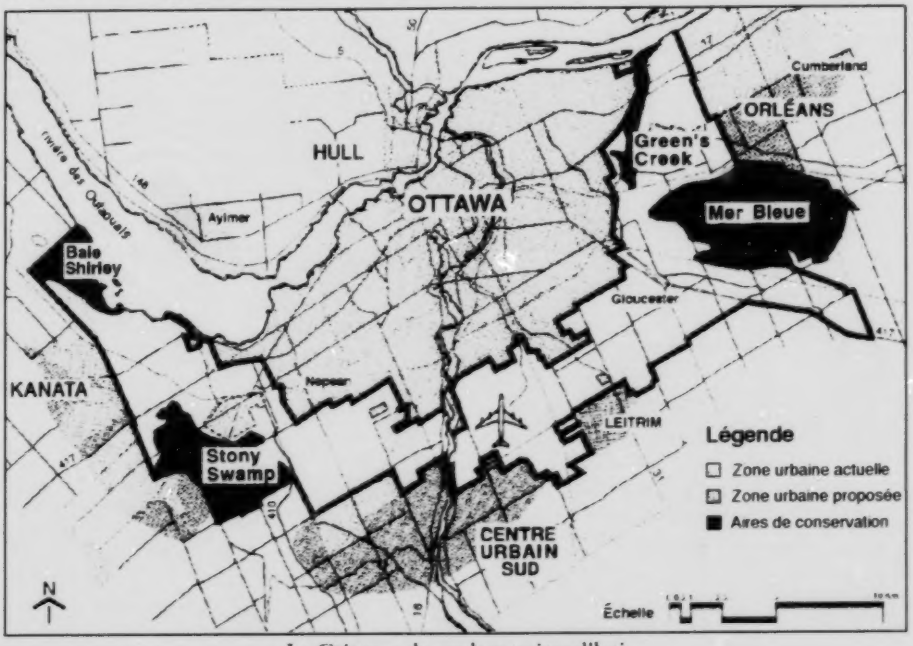

La Ceinture de verdure aujourd'hui

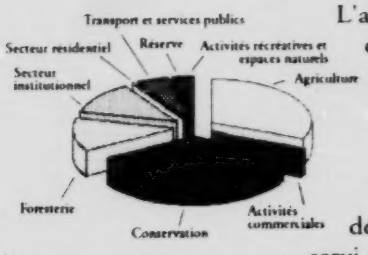

Utilisation des terrains dans la Ceinture de verdure (1996)

L'administration des terrains de la Ceinture, dont la nature est diversifiée, a été facilitée par l'adoption d'un plan de gestion en 1981. Depuis, les fermes se sont agrandies, et le nombre de maisons continue de diminuer à mesure que les bâtiments arrivés au terme de leur cycle de vie sont démolis. De plus, certaines terres importantes du point de vue environnemental ont été ajoutées afin de protéger la Mer bleue et le marais Stony contre le développement urbain. Ainsi, en 1990, les recettes découlant de la prolongation du bail de Recherches Bell-Northern ont servi à l'acquisition de 31 hectares de terrains écologiquement sensibles dans le secteur du marais Stony. Par ailleurs, des terrains ont été transférés àaux administrations provinciales et municipales, aux fins de la construction de nouvelles routes. Survenus entre 1966 et 1996, ces changements ont entraîné une augmentation nette d'environ 650 hectares de la superficie de la Ceinture.

La Ceinture de verdure aujourd'hui

Les terrains que possède la CCN, qui constituent environ les trois quarts de la Ceinture de verdure, se composent principalement de zones naturelles, d'ex-

[1] *Plan de la capitale du Canada*, 1950, p. 51; et *Capital Planning Statistical Handbook*, 1993.

Inspirées du concept de la cité-jardin britannique, les ceintures de verdure ont été conçues pour empêcher la ville de s'étendre à la campagne. En 1950, l'urbaniste français Jacques Gréber a recommandé la création d'une ceinture de verdure autour de la capitale du Canada. Entre 1958 et 1966, des terrains ont été acquis par le gouvernement fédéral au coût de 33 millions de dollars. La Ceinture de verdure couvre actuellement près de 200 kilomètres carrés.

Terrains de soccer Hornets Nest
Onze terrains de sports accueillent des tournois locaux et provinciaux.

Ruisseau Green
Lieu d'intérêt pour les paléontologues du monde entier. Le cours d'eau traverse une terre argileuse dont l'érosion peut mettre à jour des fossiles de l'époque postglaciaire, comme ceux de phoques, provenant de l'ancienne mer Champlain.

Le long du boulevard Saint-Joseph se trouvent certaines des 280 propriétés résidentielles louées à bail dans la Ceinture de verdure.

Blackburn Hamlet
Enclave résidentielle de 2,2 kilomètres carrés comptant 9 700 habitants.

Terrain de golf Pinaview
Terrain de golf public (36 trous) appartenant à la Ville de Gloucester.

La serre et la pépinière de la Commission de la Capitale nationale
fournissent la majeure partie des arbres et des fleurs qui donnent à la capitale son cachet vert caractéristique.

Carrière Francon
Une carrière privée pouvant être exploitée pendant de nombreuses années encore.

Escarpement Forest Ridge
Divers établissements, une infrastructure municipale et des fonctions environnementales naturelles coexistent sur ces pentes rocheuses.

Jardins maraîchers de la Ceinture de verdure
Bon nombre de familles exploitent depuis longtemps des terres agricoles dans cette région. Parmi les maraîchers du marché By, 20 % viennent de la Ceinture de verdure.

Le secteur agricole de l'est renferme des paysages ruraux vallonnés parmi les plus vastes et les plus pittoresques de la Ceinture de verdure.

Shirleys Bay (800 hectares)
Marais d'importance provinciale; aire de rassemblement et de nidification des oiseaux migrateurs; habitat de poisson et marais de laîche. La jetée offre un excellent point d'observation des oiseaux.

Rivage de la baie de Shirley
Possibilité d'activités publiques l'année durant.

Recherches Bell-Northern et Northern Telecom
Recherche en télécommunications; effectif prévu de 8 000 emplois; Centre faunique d'Ottawa-Carleton (1992).

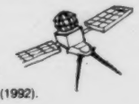

Centre équestre de la capitale nationale
École d'équitation et centre de formation; site d'épreuves internationales d'équitation et de saut à cheval.

Ministère de la défense nationale/ Champ de tir Connaught
Depuis plus d'un siècle, compétitions de niveau international, de tir au fusil sur cible.

Centre de recherche de la baie de Shirley
Emploie 1 000 personnes dans le domaine des communications et de la recherche aérospatiale; berceau des satellites Anik et du Bras canadien.

Les fermes situées dans le secteur ouest de la Ceinture de verdure bénéficient de vastes terres agricoles au sol très riche et d'un très bon système de drainage.

Ferme Silver Springs
Ferme en opération, d'intérêt patrimonial, construite en 1867.

Sablière Conroy (110 hectares)
Sablière abandonnée; possibilités d'interprétation et de loisirs en plein air.

Terrain de camping Ottawa-Nepean
Près de 300 emplacements accueillant des visiteurs de partout au Canada et du monde entier.

Les carrières de grès Bishop et Campbell
ont fourni les pierres ayant servi à la construction des édifices du Parlement.

Sablière Bruce (300 hectares)
Sablière «renaturalisée» comprenant divers habitats fauniques. Possibilités d'interprétation et de loisirs en plein air.

Forêt Pinhey (300 hectares)
Boisé aménagé depuis les années 1930 pour contrer l'érosion du sable; habitat faunique; lieu de récréation.

Sportsplex de Nepean (1973)

Vue panoramique de la capitale et des collines de la Gatineau.

Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie et Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs
Essai des techniques énergétiques et d'exploration minière; essai d'explosifs, y compris des feux d'artifice.

Belis Corners
Enclave résidentielle de 4 kilomètres carrés comptant 9 600 habitants et destination régionale pour la vente au détail.

Marais Stony (2 000 hectares)
Marais d'envergure provinciale sur des sols minces. La plus grande zone forestière de la Ceinture de verdure. On y trouve des plantes et des animaux d'importance provinciale et régionale. Lieu d'interprétation de la nature et de loisirs en plein air accessible toute l'année.

Centre de traitement pour oiseaux sauvages (1992)

Sentier Jack Pine (1988)
Zone d'alimentation des oiseaux en hiver, dotée de pistes et de promenades en bois.

La Vieille Ferme
Restauration de la ferme Bradley, construite en 1857.

L'autoroute 416 est l'une des routes provinciales aménagées avec le plus grand souci de l'environnement.

Le chemin Richmond
L'une des routes les plus anciennes de la région.

Fermes de recherche d'Agriculture Canada (1 700 hectares)
Le Centre de recherches alimentaires et zootechniques étudie les terres cultivables et poursuit des recherches sur la nutrition animale depuis plus de 20 ans. L'Institut de recherches vétérinaires est l'un des deux laboratoires canadiens voués à la santé animale ainsi qu'à la prévention et à la détection de la rage.

Les fermes du secteur sud, situées sur les meilleures terres de la Ceinture, constituent une part importante des 5 000 hectares que couvrent les 70 fermes en location dans la Ceinture de verdure.

Aéroport international MacDonald-Cartier (2 145 hectares)
Dessert les vols militaires et les vols intérieurs depuis les années 1920; accueille plus de deux millions de passagers chaque année; nouvelle phase d'expansion prévue.

Station d'écluse de Black Rapids et canal Rideau (1830)
Lieu d'importance historique et environnementale au cœur de la Ceinture de verdure et point d'accès à la capitale pour les plaisanciers; possibilités d'activités publiques.

Les cygnes royaux, un don de la reine Élisabeth II à l'occasion du centenaire de la Confédération, passent l'hiver ici dans la Ceinture de verdure.

Plus de 3,6 millions d'arbres ont été plantés dans la Ceinture de verdure depuis 1966.

Ramsayville
Hameau fondé au milieu du XIXe siècle. Les bâtiments qui subsistent, contribuent à la composition d'un important paysage culturel.

La Pinède (1 200 hectares)
La plus vaste forêt parmi les 2 600 hectares de forêts naturelles et de plantations gérées par le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Zone à usages multiples: production de bois d'œuvre, sentiers naturels et habitat faunique.

On trouve également sur le territoire de la Ceinture de verdure seize terrains de soccer, six de baseball, trois de golf, un club nautique et d'autres installations récréatives et communautaires.

Mer bleue (2 300 hectares)
La plus grande tourbière à sphaignes de la région de la capitale nationale et un exemple méridional de la forêt boréale du nord du Canada. Elle abrite des plantes et animaux rares dans la province et est considérée comme le seul écosystème autonome de la Ceinture de verdure.

Destination populaire pour l'étude de la nature et comptant 20 kilomètres de sentiers et de promenades, la Mer bleue offre aux visiteurs un aperçu d'un milieu naturel inhabituel. Le Ottawa Field Naturalists' Club a commencé à organiser des excursions dans la tourbière au cours des années 1880.

Acquise aux fins d'essais militaires de bombardement et de formation de pilotes durant la Seconde Guerre mondiale, la tourbière recèle encore des trous d'obus qui se cicatrise lentement.

Classée comme terre humide d'importance mondiale en 1995.

Réserve forestière de Carlsbad (1 100 hectares)
Acquise en 1974, aux fins de créer une zone tampon pour la Communauté urbaine du sud-est. Des sources d'eau minérale ont fait de Carlsbad une destination populaire au début du siècle; l'eau est maintenant pratiquement impropre à la consommation.

D'autres installations communautaires sont réparties sur le territoire de la Ceinture de verdure, dont sept églises, six écoles, deux centres communautaires, un hôpital et un établissement correctionnel provincial.

Plus de 16 kilomètres de sentiers récréatifs et 100 kilomètres de sentiers de randonnée et de pistes de ski sillonnent la Ceinture de verdure.

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

1996

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Le paysage d'hier et d'aujourd'hui

ploitations agricoles et de forêts. En plus de servir à des fins récréatives, la Ceinture de verdure a aussi des vocations résidentielles, commerciales et institutionnelles. Parmi les utilisations importantes de parcelles que possèdent et gèrent des organismes fédéraux autres que la CCN, mentionnons l'aéroport Macdonald-Cartier, les terres que cultive Agriculture Canada aux fins de recherche, deux complexes de recherche de Ressources naturelles Canada et diverses installations du ministère de la Défense nationale. La plupart des routes qui traversent la Ceinture de verdure sont la propriété des administrations municipales, régionale ou provinciale, et elles occupent un espace équivalent à environ 4% de la superficie totale de la Ceinture.

■ Terrain de la CCN
□ Autres terrains fédéraux

Les gens jouent également un rôle majeur dans la Ceinture de verdure. Un tiers des terrains que possède la CCN sont loués à des fins variées (agriculture, installations récréatives exploitées par les municipalités). Quelque 8 000 personnes travaillent dans des centres de haute technologie rattachés au gouvernement ou au secteur privé et situés sur le territoire de la Ceinture. Parmi ceux-ci, mentionnons, dans le secteur ouest, le Centre de recherches sur les communications que possède l'administration fédérale à Shirleys Bay et le complexe de Recherches Bell-Northern (RBN). Plus de 1 000 personnes habitent l'une des 280 maisons louées et des 83 fermes réparties sur le territoire de la Ceinture.

La Ceinture de verdure ne cesse de subir un processus normal d'évolution au fil de la modification des priorités nationales et régionales. Le Plan directeur sert à orienter les changements que connaîtront les multiples paysages et utilisations des terres de la Ceinture compte tenu des influences actuelles et futures, de manière à conserver ce trésor de la capitale et à en faire une base solide.

L'importance de la Ceinture de verdure 2.2

Les grands espaces de la Ceinture de verdure rappellent opportunément l'incidence marquante du paysage rural sur l'édification de notre pays. Mentionnons aussi les répercussions de la Ceinture sur la nature et le développement d'une des grandes régions métropolitaines du pays. L'importance de la Ceinture, tant pour la capitale que pour la région environnante, dépendra des occasions de l'utiliser qui surgiront. Ces possibilités sont décrites ci-dessous.

Une ceinture de verdure pour la capitale

La capitale est le siège du gouvernement canadien. C'est aussi l'endroit où les symboles de notre existence en tant que nation prennent forme. La capitale y contribue sur trois plans (politique, culturel et administratif), et la Ceinture de verdure a également un rôle à jouer à cet égard.[2]

1. La fonction *politique* comprend non seulement le travail des institutions démocratiques traditionnelles, comme le Parlement, mais aussi les efforts d'organismes non gouvernementaux et de particuliers en vue de promouvoir les idéaux démocratiques. La Ceinture de verdure n'a pas apporté de contribution importante dans ce domaine par le passé. Le

[2] Ces fonctions sont tirées du *Plan de la capitale du Canada*, CCN, 1988.

plan fait état de possibilités de mise en valeur de cette fonction.

2. La fonction *culturelle* repose sur les institutions, les paysages, les événements et les activités par l'entremise desquels les Canadiens peuvent célébrer l'identité, la diversité et les valeurs du Canada. Paysage évoquant l'habitat rural et site d'activités et d'événements variés, la Ceinture de verdure contribue de façon importante à la facette culturelle de la capitale.

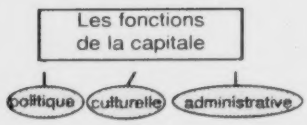

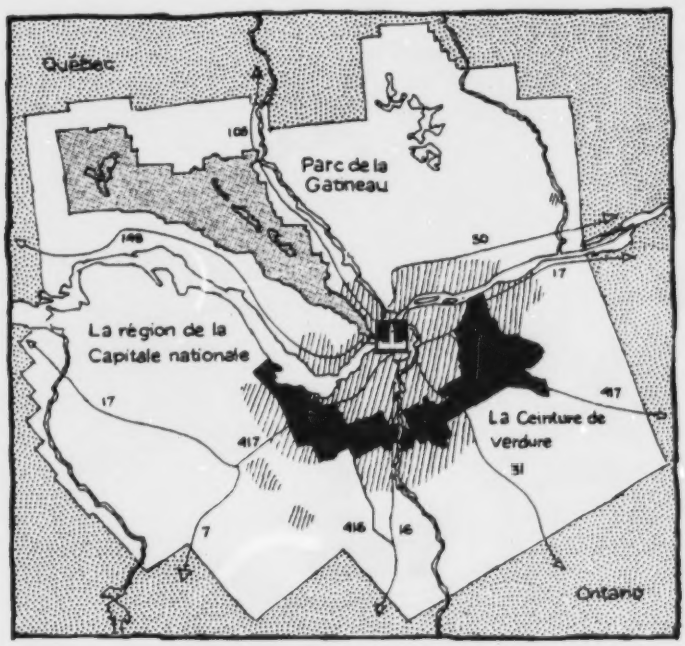

La Ceinture de verdure dans la Région de la capitale nationale

3. Enfin, la fonction *administrative* de la capitale englobe les programmes qu'offrent les ministères et organismes fédéraux dans la région. La Ceinture apporte une contribution majeure à cette fonction en servant d'emplacement à d'importantes institutions qui ont besoin de terrains à l'extérieur du noyau de la capitale.

La Ceinture de verdure est essentielle à la capitale en ce sens qu'elle lui procure un milieu rural distinctif à l'intérieur duquel le gouvernement fédéral peut atteindre nombre de ses objectifs. La valeur que revêt la Ceinture de verdure pour la capitale est attribuable aux facteurs suivants :

- La Ceinture de verdure se voulait, et continue d'être, *l'expression manifeste de la volonté du gouvernement fédéral de créer une capitale d'une nature et d'une beauté exceptionnelles.* Elle rehausse l'identité particulière de la capitale. Elle a aussi comme rôle de définir et d'enjoliver la capitale ainsi que d'en accroître l'importance aux yeux des visiteurs canadiens. Ce rôle s'intensifie au même rythme que l'expansion de la zone urbaine.

- À titre de *symbole vivant des paysages ruraux qui composent la vaste majorité des espaces habités au Canada,* la Ceinture aide à faire connaître leur pays aux Canadiens par l'intermédiaire de la capitale. Diversifié et

principalement rural, son paysage offre un cadre approprié et symbolique à la capitale d'un pays riche en ressources naturelles et d'un peuple qui exploite la terre. Ainsi, la Ceinture sert de complément aux vastes étendues du parc de la Gatineau ainsi qu'aux parcs, édifices et voies promenades de la capitale urbaine, qui sont autant d'expressions des divers paysages du Canada. La Ceinture incarne aussi notre engagement national envers l'intendance judicieuse des ressources naturelles.

- La Ceinture de verdure procure un *milieu propice aux établissements de recherche spécialisés qui contribuent à améliorer la réputation du Canada à travers le monde.* Elle accueille des chefs de file dans la recherche en télécommunications, tant du secteur public que du secteur privé, y compris le siège social mondial de Recherches Bell-Northern. Les travaux de recherche sur l'énergie et les télécommunications qui se déroulent dans la Ceinture sont uniques en leur genre au Canada. Comme d'autres sites de taille suffisante, qui offrent une zone tampon et sont à proximité du centre urbain de la capitale se font de plus en plus rares, le fait que la Ceinture de verdure offre un éventail de terrains retirés tout en étant accessibles deviendra un atout encore plus précieux.

- Les circonstances qui ont mené à la création de la Ceinture de verdure n'existent plus, et il serait impossible de les reproduire aujourd'hui. Elles ont donné lieu à la protection, au cœur symbolique du pays, d'une diversité remarquable de paysages et d'activités humaines qui est *unique parmi les terrains appartenant à l'État fédéral à la grandeur du Canada.* Ce paysage unique et irremplaçable constitue un témoignage important des efforts consentis dans le passé pour créer une capitale qui se démarque des autres.

- À titre de concept d'aménagement urbain important et original au Canada et en Amérique du Nord, la Ceinture de verdure est *une manifestation unique et d'importance internationale de la valeur des grands espaces dans le visage donné aux agglomérations urbaines* et de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie urbaine.

Document de consultation publique, 1992

Une ceinture de verdure pour la collectivité

Université Queens

La Ceinture procure aux habitants de la région de la capitale nationale de nombreux avantages au chapitre de la qualité de vie. Divers équipements, tels que des sentiers, des espaces naturels propices à des excursions, des espaces libres et des centres équestres, servent de pôles d'attraction locaux à des activités récréatives, éducatives et physiques. En outre, l'expansion urbaine du côté ontarien de la région de la capitale a été profondément marquée par l'existence de la Ceinture de verdure. En séparant du noyau urbain trois grandes banlieues, celle-ci a eu une incidence sur le régime de vie et de travail de centaines de milliers de personnes et a permis de créer une forme urbaine unique en Amérique du Nord.

La croissance des collectivités urbaines de la capitale aura une incidence sur les avantages à long terme que la Ceinture offre à la population locale. Durant les 20 années sur lesquelles s'échelonnera la mise en œuvre du Plan directeur, on s'attend à ce que la croissance démographique de la partie ontarienne de la région de la capitale nationale soit plus lente qu'entre 1961 à 1991.[3] Toutefois, les collectivités de Barrhaven/River Ridge, d'Orléans et de Kanata, toutes trois en périphérie d'Ottawa, devraient compter respectivement entre 85 000 et 130 000 habitants d'ici l'an 2020. En effet, elles absorberont le gros de la nouvelle croissance urbaine de la région (voir la page suivante, intitulée « Croissance de la région : 1964-2020).[4] Au cours de cette période, ces zones urbaines entoureront la Ceinture; il en résultera que des propriétés bâties toucheront à la majeure partie des bordures intérieure et extérieure de celle-ci.

Le centre-ville d'Ottawa continuera de dominer à titre de centre d'emploi, mais son importance diminuera à mesure que d'autres centres de la zone urbaine centrale seront aménagés. Le nombre d'emplois dans les collectivités urbaines périphériques connaîtra probablement une augmentation, quoique plus lente.[5] Les emplois au sein de la fonction publique diminueront en importance à mesure que l'administration fédérale réduira ou décentralisera ses opérations et que l'économie de la capitale se diversifiera. La tendance vers la promotion du transport en commun se maintiendra et s'intensifiera peut-être, mais il faudra quand même construire de nouvelles routes, plus larges, surtout pour relier au noyau de la capitale, par la Ceinture de verdure, les banlieues périphériques.

Compte tenu de ces changements prévus, les contributions de la Ceinture de verdure à la structure et à la vitalité à long terme de la collectivité régionale peuvent être décrites de diverses manières. En particulier :

- *La Ceinture de verdure procure un moyen d'axer le développement urbain sur la formation de collectivités bien définies et distinctes.* La stratégie mise en œuvre à cet égard par la municipalité régionale prévoit la séparation des collectivités d'Orléans, de Kanata, urbaine sud et de Leitrim de la zone urbaine centrale. L'existence de la Ceinture de verdure appuie cet objectif et aide à renforcer l'identité des collectivités en question.

- *La Ceinture constitue le centre du système environnemental régional.* Des zones naturelles comme Shirleys Bay et la Mer bleue sont en interaction avec d'autres zones plus vastes et d'importance régionale, dont le ruis-

[3] *1992 Monitoring Report: Regional Official Plan*, p. 15.

[4] *RMOC Official Plan*, 1988.

[5] *1992 Monitoring Report: Regional Official Plan*, p. 26.

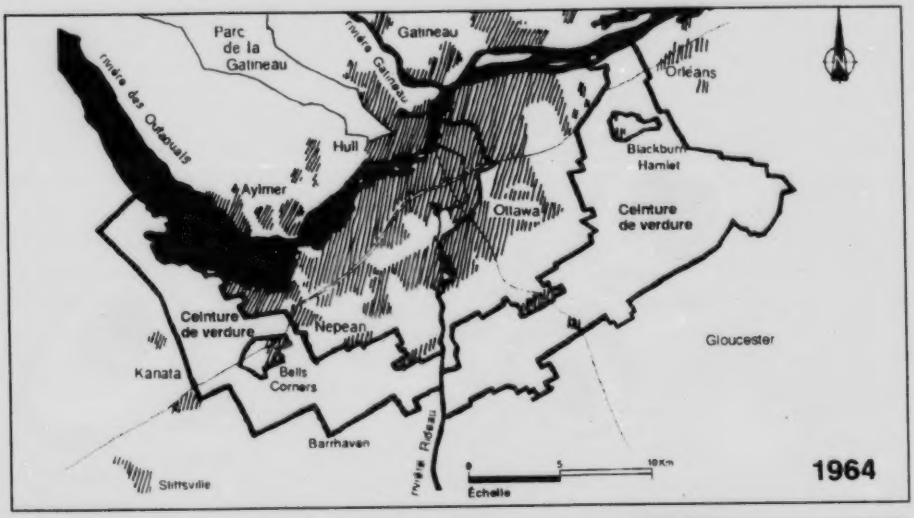

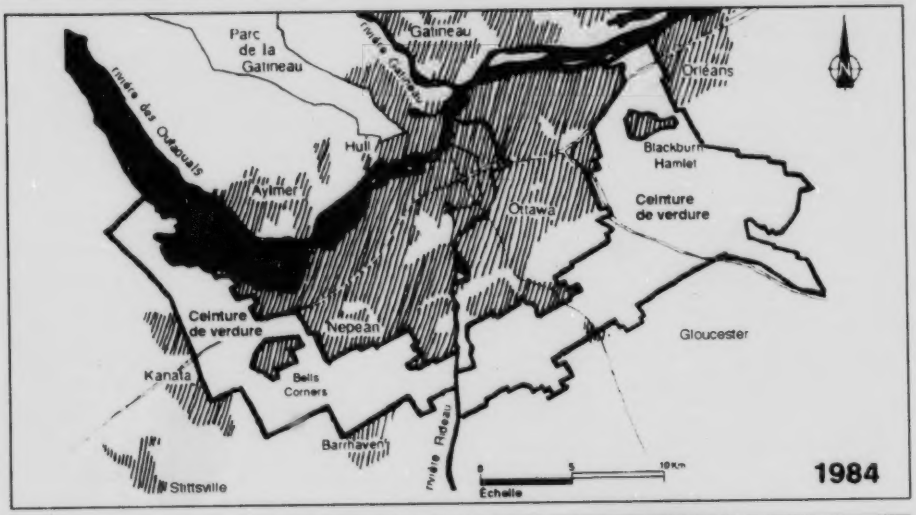

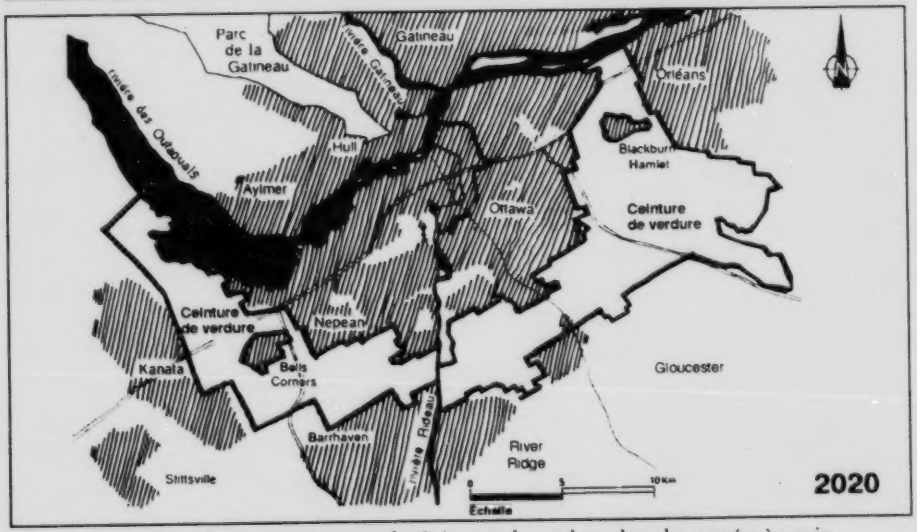

Les zones urbaines entourerent la Ceinture de verdure dans les années à venir.

Expansion régionale 1964-2020

C'est probablement à l'extérieur de la Ceinture de verdure que sera surtout concentrée l'expansion urbaine au cours des 30 prochaines années, tandis que l'on assistera peut-être à une intensification du développement dans le noyau urbain central.

La population de Kanata, où se sont installées de nombreuses industries de haute technologie de la capitale, pourrait passer de 40 000 à 85 000 habitants d'ici à 2020.

Le développement de Barrhaven, qui compte 22 000 habitants, ne fait que commencer. On prévoit que la communauté urbaine sud comptera 65 000 habitants en 2020.

River Ridge est une nouvelle communauté de Gloucester, et sa population devrait atteindre 30 000 habitants d'ici à 2020.

Orléans s'est développée rapidement et compltait 70 000 habitants en 1991; ce chiffre devrait passer à 130 000 habitants d'ici à 2020.

Sources:
1992 Monitoring Report, Regional Official Plan, MROC, 1992.
How Should We Grow?, MROC, 1995.

seau Constance et la forêt Marlborough. De vastes populations d'oiseaux se posent dans les limites de la Ceinture de verdure durant les migrations du printemps et de l'automne, qui les amènent d'une extrémité à l'autre de l'Amérique du Nord et au-delà du continent. De nombreuses liaisons écologiques relient la Ceinture de verdure à la région environnante et aux secteurs du centre urbain de la capitale.

- *L'existence même de la Ceinture rend possible la conservation de la majeure partie du patrimoine rural de la région de la capitale nationale.* À mesure que les zones urbaines de la capitale prendront de l'expansion, la Ceinture permettra de protéger les activités et les paysages ruraux qui confèrent à la capitale une diversité et un cachet sur les plans social, économique et écologique. Par exemple, les zones agricoles et forestières permettent d'apprécier le patrimoine rural de la région.

- *À titre de ressource récréative et éducative,* la Ceinture deviendra de plus en plus attrayante au fil de la croissance des collectivités urbaines situées en périphérie. Selon les tendances observées, les loisirs en milieu naturel et rural gagneront en popularité . La nature et la taille de la Ceinture de verdure, jumelées à sa proximité des centres urbains existants et à venir, en font un espace tout indiqué pour répondre à ce besoin. De surcroît, la Ceinture de verdure constitue, pour les loisirs en famille, un cadre qui complète celui du parc de la Gatineau, dont le terrain est plus accidenté et où les activités récréatives sont plus rigoureuses.

- *La Ceinture améliore le bien-être économique et social de la région* en fournissant aux organismes publics et aux entreprises des emplacements ruraux qui leur permettent d'exécuter leurs mandats spécialisés. Le fait que la Ceinture se trouve à proximité d'une main-d'œuvre qualifiée et de centres de décision publics et privés rend la région plus attrayante aux organismes qui disposent de programmes uniques en matière de recherche, de technologie ou de commerce. En outre, les contributions de la Ceinture à la qualité de vie rendent la région plus intéressante comme centre d'affaires.

Tout en jouant un rôle de premier plan dans la capitale, la Ceinture de verdure influe considérablement sur la vie quotidienne de la population locale. Par conséquent, les attentes quant à son avenir sont multiples et proviennent de nombreuses sources, dont la population canadienne, le gouvernement fédéral, la municipalité régionale et les collectivités locales. Afin de mettre ces intérêts en équilibre, on a élaboré des hypothèses fondamentales pour que la Ceinture continue d'apporter à la capitale et à la population régionale les contributions décrites ci-dessus.

[6] Wright, J.R., *L'avenir de la Ceinture de verdure – des tendences en matiere de loisirs*, 1991.

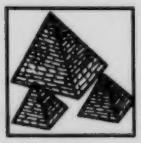

Hypothèses fondamentales 2.3

La présente section définit les hypothèses fondamentales qui ont guidé l'élaboration du Plan directeur. Elles se fondent sur l'analyse de l'histoire de la Ceinture, de ses utilisations actuelles et des attentes relatives au rôle futur de la capitale et à la croissance de la région dont fait état la section précédente. Ces conjectures tiennent compte des aspects écologiques, économiques et sociaux de l'avenir de la Ceinture ainsi que des évaluations environnementales et des consultations publiques qui ont été réalisées pendant l'élaboration du Plan directeur. Les hypothèses serviront de fondement de définition de la forme, de l'utilisation, de la nature et de la gestion à venir de la Ceinture.

La Ceinture de verdure demeurera un grand espace rural et formera une enceinte ininterrompue qui conservera plus ou moins sa forme et son emplacement actuels. La taille actuelle de la Ceinture suffit à préserver un paysage rural diversifié et fonctionnel. L'emplacement qu'on lui connaît maximise l'accès de la population depuis les centres urbains existants et à venir, tout en soutenant la stratégie de croissance urbaine de la municipalité régionale (dans laquelle les secteurs public et privé ont beaucoup investi). Enfin, la forme existante de la Ceinture assure une protection plus efficace des espaces sensibles que ne le feraient de plus petites zones isolées, tout en donnant à ce secteur une identité distincte et unifiée qui contribue grandement à faire la réputation de la capitale au niveau écologique. Compte tenu du milieu en évolution dans lequel se trouve la Ceinture, il se peut que, pour préserver la pertinence et la qualité de celle-ci, l'utilisation de ses terrains soit modifiée et que ses limites soient redessinées.

La Ceinture de verdure conservera une diversité d'utilisations et de paysages. Ainsi, il est possible de demeurer fidèle à l'histoire de la région, de refléter la nature du Canada rural et de procurer aux visiteurs de la capitale une plus vaste gamme d'expériences. Grâce au maintien de cette variété, la Ceinture de verdure résistera davantage aux changements économiques imprévus, et ses gestionnaires sont libres de tirer profit des nouvelles occasions qui se présentent.

Les caractéristiques de la Ceinture de verdure qui sont favorables sur les plans écologique, communautaire et économique seront préservées et améliorées. Les zones qui ont une importance écologique ou dont les capacités sont grandes au niveau des ressources renouvelables continueront d'être protégées, de même que celles qui répondent à des besoins à long terme au chapitre des programmes de la capitale (par exemple, pour des institutions fédérales) ou d'autres pour lesquelles on a déjà consenti d'importantes dépenses en capital.[7] Toutes les utilisations devraient tenir compte de la capacité inhérente des paysages naturels et culturels qui composent la Ceinture de verdure.[8] De cette façon, la population pourra bénéficier de cet environnement non seulement aujourd'hui, mais également à l'avenir.

La Ceinture de verdure demeurera du domaine public, et elle sera aménagée et gérée dans l'intérêt de la population en général. La propriété des terrains par

La Ceinture de verdure d'Ottawa

Utilisation durable des terrains

Locale

Régionale

Globale

Université de la Colombie-Britannique

[7] Cette orientation est appuyée par le Plan de la capitale du Canada de la CCN (1988).

[8] Ce principe traduit les orientations de l'évaluation environnementale qui ont été établies avec le Plan directeur; voir *l'annexe D.*

Avantages

Préservation des terrains comme patrimoine commun

Répond à des intérêts variés

Procure des avantages économiques à la CCN

Université de la Colombie-Britannique

l'administration fédérale demeurera le principal mécanisme par l'intermédiaire duquel les objectifs fixés pour la Ceinture de verdure seront atteints. Toutefois, il se pourrait qu'il devienne nécessaire ou souhaitable de recourir à d'autres mécanismes de protection des terres dans le but de protéger l'intérêt public dans le contexte d'ajouts à la Ceinture de verdure qui sont projetés.

La Ceinture de verdure sera pertinente pour la capitale et les Canadiens. Les habitants de la région sont les destinataires ou les bénéficiaires de nombre des services qu'offre actuellement la Ceinture de verdure. Il faut s'efforcer d'accroître l'utilisation et la gestion de celle-ci dans l'intérêt de tous les Canadiens. Plus particulièrement, on insistera plus qu'avant sur l'accessibilité de la population à la Ceinture et sur la programmation publique dans ce secteur.[9] Les activités et les installations de la Ceinture qui s'adressent aux visiteurs seront accessibles, c'est-à-dire qu'elles seront bien connues, sans obstacle et abordables.

La Ceinture de verdure continuera de jouer un rôle important dans la capitale sur le plan de la recherche. Jusqu'à présent, on a réalisé dans la Ceinture des travaux de recherche en agriculture, en haute technologie et en géologie. À l'avenir, on devrait procéder aussi dans la Ceinture à des recherches qui permettront d'accroître l'expertise du Canada en matière de gestion de l'environnement et de relations ville-campagne et dans des domaines connexes qui pourraient surgir pendant la durée du Plan directeur.

La Ceinture de verdure continuera de générer des revenus qui serviront à défrayer son propre entretien. Pendant de nombreuses années, les activités, les programmes, les baux et les servitudes liés à la Ceinture ont généré des recettes qui ont permis de financer les programmes qu'offre la CCN. À une époque de restrictions budgétaires prolongées, la CCN continuera d'employer ces sources de recettes pour couvrir les coûts d'exploitation de la Ceinture et tirer profit des possibilités d'investissement qui découlent du Plan directeur.

L'avenir de la Ceinture de verdure dépend des partenariats. Depuis les tout débuts, la gestion, la mise en valeur et l'utilisation des espaces qui composent la Ceinture de verdure reposent sur des partenariats. La CCN continuera de partager ses responsabilités avec ses partenaires fédéraux, d'autres paliers de gouvernement, des organismes privés, des organisations à but non lucratif et des particuliers, comme les locataires de la Ceinture. Ces alliances créent une vaste base pour celle-ci et la rendent plus intéressante, tout en aidant la CCN à relever les défis que présentent les restrictions budgétaires.

[9] Cette orientation est appuyée par *le Plan de la capitale du Canada* de la CCN (1988).

Rôles et plan conceptuel de la Ceinture de verdure

3

Vue d'ensemble du chapitre

Le présent chapitre décrit l'objectif proposé de la Ceinture de verdure dans l'évolution de la capitale. Le plan conceptuel spatial exprime les rôles de la Ceinture de verdure du point de vue spatial en décrivant les fonctions générales des terrains compris dans ses limites et en prévoyant des lieux pour une vaste gamme d'activités et de propositions. La secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure définit les limites à long terme de celle-ci.

But et rôles de la Ceinture de verdure 3.1

Le présent chapitre présente le but principal de la Ceinture de verdure et les cinq rôles qui l'appuient. Ceux-ci décrivent plus en détail le but principal et soulignent les aspects de la Ceinture qui se rapportent à la capitale et à la région. Ils sont concrétisés dans le plan conceptuel.

Le but principal et les rôles donnent une orientation d'ensemble à l'élaboration de la totalité des éléments subséquents du Plan directeur.

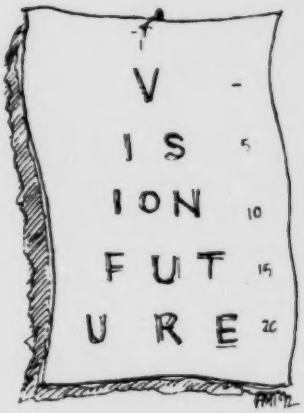

Université de la Colombie-Britannique

But principal

La Ceinture de verdure a pour but principal de favoriser une mosaïque de paysages et d'activités à caractère rural qui sont diversifiés et situés à proximité de la zone urbaine. Ces paysages et activités contribuent à la santé et à l'identité de la région de la capitale nationale ainsi qu'au sentiment de fierté qu'éprouvent les Canadiens à l'égard de leur capitale et de leur pays.

Rôles de la Ceinture de verdure

Outre son rôle principal, la Ceinture de verdure joue un certain nombre de rôles secondaires et connexes. Chacun d'eux est suivi d'énoncés qui décrivent les aspects de chaque rôle pour la capitale et la région. Les cinq rôles de la Ceinture de verdure sont les suivants :

Rôles de la Ceinture de verdure

Milieu distinctif de la capitale

Activités publiques accessibles

Milieu naturel continue

Une collectivité rural prospère

Installations compatibles

Fournir à la capitale un décor de verdure distinctif, et ainsi :

- rehausser l'image nationale et internationale de la capitale en tant que lieu d'une beauté et d'un cachet exceptionnels;
- protéger et mettre en valeur les caractéristiques rurales de la région de la capitale nationale qui symbolisent d'importants aspects du paysage canadien;
- préserver des paysages habités qui reflètent la majeure partie du patrimoine culturel rural de la région au sein de la zone bâtie de la capitale;
- aider les zones urbaines du côté ontarien de la région à se développer à titre de collectivités distinctes, bien aménagées et empreintes d'une haute qualité de vie.

Servir, dans la capitale, de milieu-clé pouvant accueillir une gamme d'activités publiques nécessitant un cadre rural ou naturel, et ainsi :

- accroître l'attrait et le caractère distinct de la capitale à titre de destination touristique;
- sensibiliser les Canadiens à l'importance des paysages ruraux de leur pays;
- améliorer la qualité de vie de la région en aménageant de grands espaces accessibles de la zone métropolitaine;

- tirer avantage de ressources uniques en matière d'interprétation, de loisirs et de panoramas.

Préserver les écosystèmes naturels qui favorisent le grand milieu naturel de la région de la capitale nationale, et ainsi :

- soutenir d'importants éléments et processus écologiques du patrimoine naturel de la capitale;
- fournir des occasions de recherche et d'interprétation liées aux écosystèmes naturels du Canada et de la région ainsi qu'à leur gestion;
- contribuer à la continuité, à la santé et à l'intégrité du grand écosystème régional.

Soutenir l'exploitation de fermes et de forêts productives qui contribuent au maintien d'une collectivité rurale prospère à proximité de la capitale, et ainsi :

- symboliser l'importance des paysages ruraux du Canada;
- fournir des occasions de recherche et d'interprétation liées à l'agriculture et à la foresterie du Canada et de la région;
- contribuer à une économie rurale diversifiée, stable et viable dans la région;
- gérer des ressources renouvelables dans l'intérêt des générations futures.

Servir de cadre à des installations favorisant les fonctions politiques, culturelles, symboliques ou administratives de la capitale, et ainsi :

- répondre aux besoins spécialisés d'organismes d'importance nationale qui ont besoin d'emplacements ruraux à proximité de la capitale urbaine, tout en étant protégés de celle-ci;
- mettre en valeur les activités qui témoignent de la transition du Canada vers une économie basée sur la connaissance;
- préserver le rôle de la région à titre de centre de haute technologie;
- améliorer la diversité et le bien-être économiques de la région de la capitale.

La plupart de ces rôles sont extraits de plans relatifs à la Ceinture de verdure antérieurs. Ils ont toutefois été mis à jour en fonction des nouvelles priorités. Par exemple, on insiste maintenant davantage sur les valeurs et les symboles qui importent aux Canadiens et peuvent être transmis aux visiteurs de la capitale par la Ceinture de verdure. Bien que cette dernière ne soit plus en mesure de délimiter la zone urbaine de la capitale, elle peut contribuer à assurer l'aménagement de collectivités bien définies hors de ses limites.

Le tableau intitulé « lieux et activités possibles » illustre les types d'activités et le cachet que l'on pourrait retrouver dans la Ceinture de verdure si le but fixé à son égard était atteint et ses rôles étaient remplis.

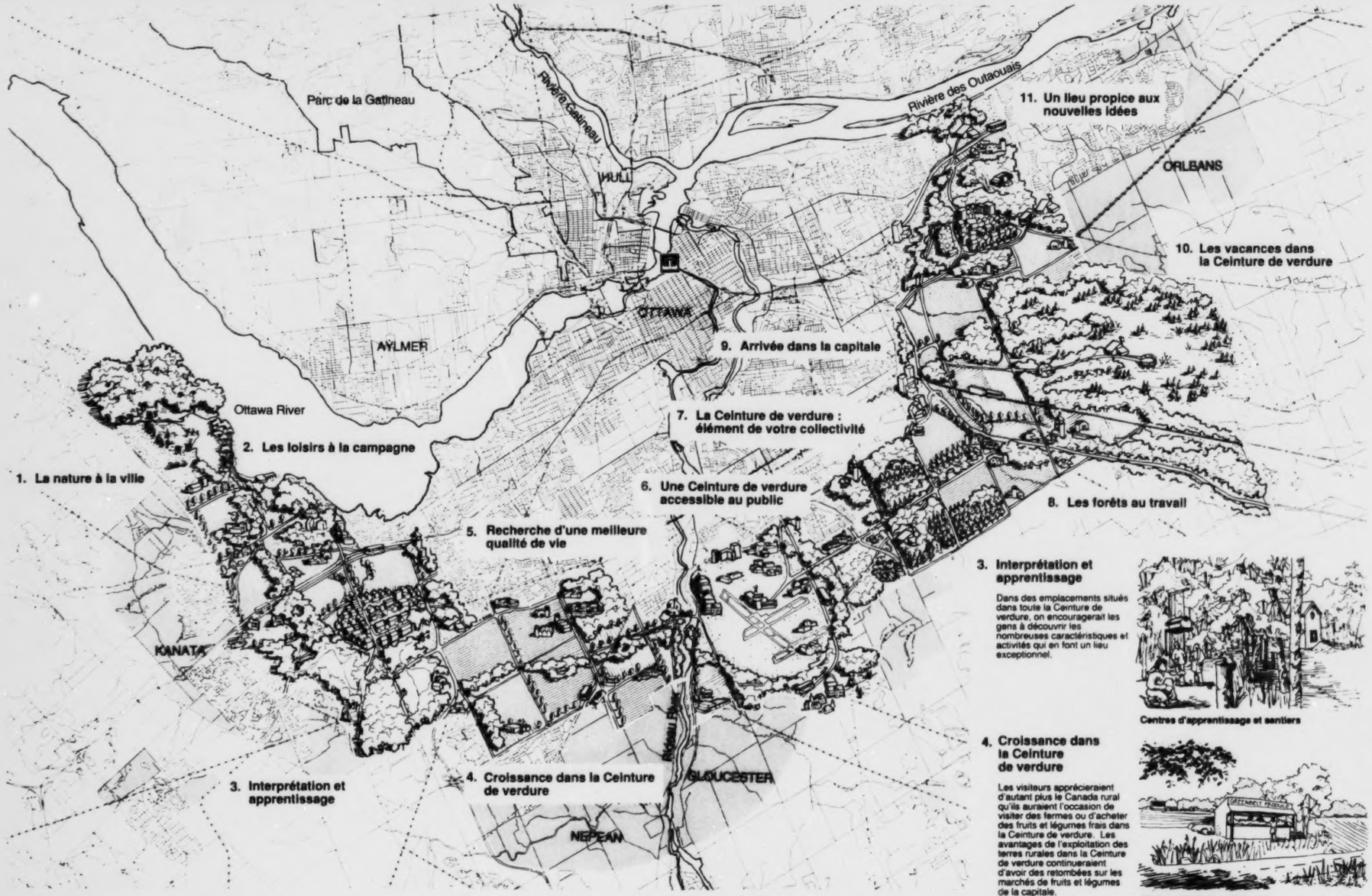

Lieux et activités possibles

Ce panneau donne une idée des types de milieux et d'activités qui attendront les visiteurs dans la Ceinture de verdure en 2020 (ou même avant!). Les lieux et activités que vous voyez illustrés ici ne sont pas des propositions déterminées, mais des projets qui, moyennant nos efforts concertés, *pourraient* se réaliser.

1. La nature à la ville

Les caractéristiques et processus naturels importants continueraient à être protégés. Dans certaines zones comme Shirleys Bay, où la nature sauvage est prioritaire, l'observation se ferait à distance. Les visiteurs du marais Stony ou de la vaste tourbière Mer bleue auraient plus d'occasions d'observer de près les plantes et les animaux.

Observation de la nature

2. Les loisirs à la campagne

Les milieux champêtres et les rivages naturels fourniraient un contraste agréable par rapport à la ville, une touche de fraîcheur pour les centaines de milliers de personnes habitant à proximité.

Une évasion à deux pas de la ville

3. Interprétation et apprentissage

Dans des emplacements situés dans toute la Ceinture de verdure, on encouragerait les gens à découvrir les nombreuses caractéristiques et activités qui en font un lieu exceptionnel.

Centres d'apprentissage et sentiers

4. Croissance dans la Ceinture de verdure

Les visiteurs apprécieraient d'autant plus le Canada rural qu'ils auraient l'occasion de visiter des fermes ou d'acheter des fruits et légumes frais dans la Ceinture de verdure. Les avantages de l'exploitation des terres rurales dans la Ceinture de verdure continueraient d'avoir des retombées sur les marchés de fruits et légumes de la capitale.

Kiosque de fruits et légumes

5. Recherche d'une meilleure qualité de vie

Des centres de recherche comme ceux d'Agriculture Canada, et un parc à haute technologie à l'extrémité ouest de la Ceinture de verdure, ouvriraient aux visiteurs et aux habitants une fenêtre sur les activités de recherche menées dans la capitale. Leur aménagement contribuerait au cachet du paysage de la Ceinture de verdure, avec des chemins bordés d'arbres et de grands espaces naturels.

Centres de recherche institutionnelle

6. Une Ceinture de verdure accessible au public

Un réseau accru de sentiers faciliterait davantage l'accès à la diversité d'endroits situés dans la Ceinture de verdure. Ce réseau serait aussi relié aux collectivités voisines et accessible par le transport en commun.

Meilleures connexions entre les pistes

7. La Ceinture de verdure: élément de votre collectivité

Nombre de résidents de la capitale bénéficient des avantages de la Ceinture de verdure près de leur domicile. Certaines zones pourraient offrir des programmes et activités communautaires qui serviraient de transition vers d'autres activités plus rurales et naturelles de la Ceinture de verdure.

Une Ceinture de verdure près de la collectivité

8. Arrivée dans la capitale

Les principales voies d'accès à la capitale (routes, chemin de fer et voies navigables) offriraient des panoramas et sillonneraient des paysages extraordinaires communiquant le caractère unique de la Ceinture de verdure et de la capitale.

Foresterie traditionnelle et moderne

9. Les forêts au travail

Les résidents locaux et les visiteurs pourraient contribuer à gérer et à interpréter les forêts et les autres ressources naturelles de la Ceinture de verdure, pour montrer de nouvelles façons de soutenir le milieu dont nous sommes tous tributaires.

Un aperçu de la ville au loin

10. Les vacances dans la Ceinture de verdure

Les visiteurs pourraient se loger dans le décor unique de la capitale, formé de routes rurales bordées d'arbres ou de forêts, le tout à proximité des nombreuses autres attractions de la capitale.

Gîtes du passant en milieu rural

11. Un lieu propice aux nouvelles idées

En parcourant la Ceinture de verdure, vous assisterez peut-être à la réalisation d'études sur la faune et ses habitats, à la tenue d'activités en matière de pratique forestière durable, ou à l'application de nouvelles méthodes d'exploitation agricole.

Ferme écologique modèle

National Capital Commission / Commission de la capitale nationale

Canada

1996

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Lieux et activités possibles

Plan conceptuel 3.2

Le plan conceptuel constitue la première étape de mise en œuvre de l'objectif principal de la Ceinture de verdure et des rôles définis à cet égard. Il fait un survol des fonctions des terrains et des qualités de paysage qui sont souhaitables dans la Ceinture et il oriente l'usage et l'aménagement à long terme de celle-ci. Il énonce les cinq rôles prédominants dans les divers secteurs de la Ceinture de verdure au moyen d'une carte indiquant leur emplacement physique dans le paysage de la Ceinture.

Les deux aspects du plan conceptuel sont décrits dans les sections suivantes. La première, d'une part (pages 20 et 21), explique le rapport spatial de la Ceinture à l'ensemble de la région de la capitale nationale et la deuxième (pages 22 à 31), d'autre part, traite de la répartition géographique des rôles sur le territoire de la Ceinture.

Dans la présente section, chacun des cinq rôles est illustré du point de vue spatial au moyen de diagrammes conceptuels et de textes qui expliquent la manière dont il entre en jeu dans la Ceinture. Les diagrammes montrent chaque rôle dans le contexte de la région de la capitale nationale qui est décrit ci-dessus et dans celui de la Ceinture. Les cinq rôles sont réunis sur un plan conceptuel (page 32) unique qui résume l'optique à long terme en matière de conservation et d'utilisation de la Ceinture.

Forme de la Ceinture de verdure

La Ceinture est mise à mal, ne sachant pas contenir l'expansion urbaine

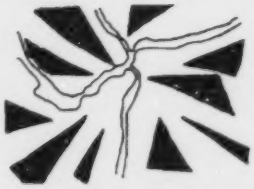

Les zones en forme de coins sont plus vulnérables

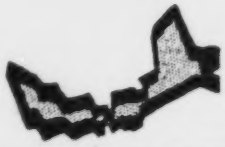

Fortress perçu comme anti-urbaine

Forme de collier, qui ne tient pas compte de la nécessité de préserver les liaisons écologiques

Université McGill

Le plan conceptuel en fonction de la région de la capitale nationale

La Ceinture de verdure est un élément structurant de la RCN.

La Ceinture de verdure fait partie d'un grand réseau d'espaces ouverts qui structure la région de la capitale nationale. Parmi les autres composantes importantes de ce réseau, mentionnons le parc de la Gatineau, les rivages des rivières ainsi que la zone agricole de l'Outaouais.

La Ceinture de verdure représente le paysage rural du Canada dans un secteur proche du cœur de la capitale. Sa forme en croissant englobe un éventail de paysages ruraux de la région. De pair avec le parc de la Gatineau et une ceinture de terres agricoles protégées dans l'Outaouais, la Ceinture définira les zones urbaines de la capitale et conférera une structure et un cachet particuliers à la région de la capitale nationale. Au sein de cette grande région, la Ceinture de verdure sera :

La Ceinture de verdure est un élément crucial d'un réseau rural régionale.

- un paysage rural très visible qui accentuera la transition nette et distincte entre la zone urbaine interne de la capitale et les banlieues de Kanata, d'Orléans et de la collectivité urbaine sud;

- un lieu attrayant qui symbolisera nettement l'entrée dans la région de la capitale nationale pour les visiteurs qui s'en approcheront en auto, en train, en bateau ou en avion;

- une série de réserves naturelles reliées les unes aux autres et renforçant la position de la Ceinture de verdure à titre de centre d'un grand réseau régional qui s'étend vers la baie Constance, les forêts Marlborough, Larose, et Cumberland, et au-delà;

La Ceinture de verdure est un élément crucial d'un réseau rural régionale.

- un lieu où visiteurs et résidants pourront apprécier la campagne et sa gamme de produits et services. Un réseau régional de sentiers récréatifs reliera au cœur de la capitale et aux collectivités suburbaines et rurales de la périphérie les activités proposées sur le territoire de la Ceinture;

- un milieu destiné à accueillir des établissements et activités spécialisés dans des zones limitées qui bénéficient d'avantages régionaux sur le plan de l'emplacement et de l'accessibilité.

Conjugués, ces divers aspects de la Ceinture de verdure aideront à préserver, à améliorer et à mettre en valeur la région de la capitale nationale, tout en rehaussant la qualité de vie de ses habitants et en faisant connaître aux Canadiens qui visitent leur capitale des caractéristiques de leur pays.

La Ceinture de verdure fait partie intégrante d'un réseau d'spaces verts urbains à l'interieur de la RCN.

Université McGill

Université technique de la Nouvelle-Écosse

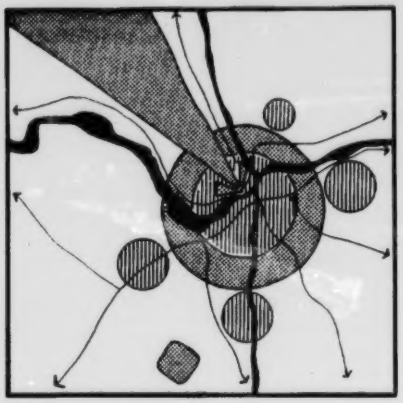

La région de la capitale nationale

Villes, espaces naturels et rivières se combinent pour donner à la capitale son image particulière, celle d'une région « verte ».

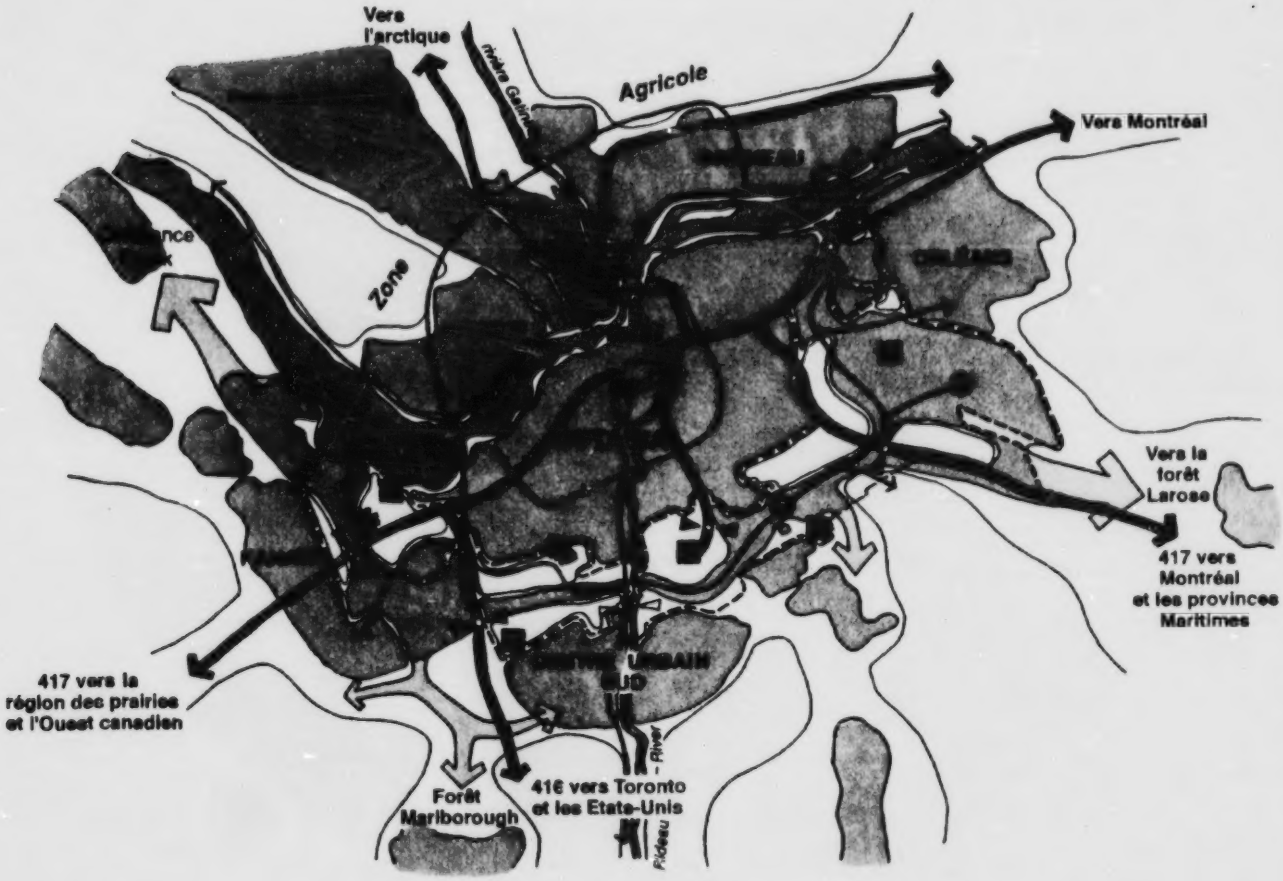

La Ceinture de verdure fait partie d'un grand réseau d'espaces naturels qui structure la région de la capitale nationale. Les principaux éléments de ce réseau sont notamment le parc de la Gatineau, les berges des rivières et la zone agricole de l'Outaouais.

Milieu distinctif de la capitale

confort
+
culture du familier

splendeur
+
beauté utilitaires
+
marché urbain

horizon encadré
+
réconfort
+
clarté

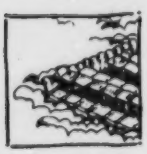

clarté
+
raison
+
bordure

Université de Guelph

On mettra en valeur la diversité du caractère rural de la Ceinture de verdure de nombreuses façons. Les paysages symbolisant le patrimoine naturel et rural du Canada ainsi que celui de la capitale sont préservés et améliorés. Les zones très visibles sont gérées en vue d'assurer une qualité visuelle supérieure, de préserver les principaux panoramas et de protéger le cachet rural des routes pittoresques. Les principales voies d'entrée, soit les autoroutes 416 et 417, les routes 17 et 16, la promenade de l'Aéroport, le canal Rideau et les lignes ferroviaires pour voyageurs, sont conçues pour créer l'impression que l'on arrive dans la capitale. À mesure que ces voies traversent les grands espaces, elles offrent des panoramas majestueux de la capitale urbaine qui se détachent du décor naturel des collines de la Gatineau. Les nouveaux projets d'aménagement sont localisés de manière à respecter le caractère rural du milieu environnant. Les bordures des zones urbaines adjacentes sont établies de manière à être facilement reconnaissables. De plus, l'absence d'éclairage urbain nocturne accentue cette distinction.

ENTRÉE DE LA CEINTURE DE VERDURE

Université Queens

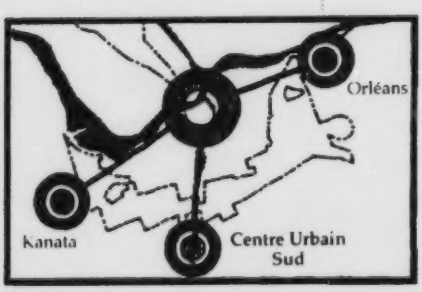

Université McGill

Université technique de la Nouvelle-Écosse

Les principaux éléments d'un milieu distinctif de la capitale, qui se rapporte la Ceinture de verdure, sont représentés sur le plan conceptuel à la rubrique « réseau des expériences ».

Milieu distinctif de la capitale

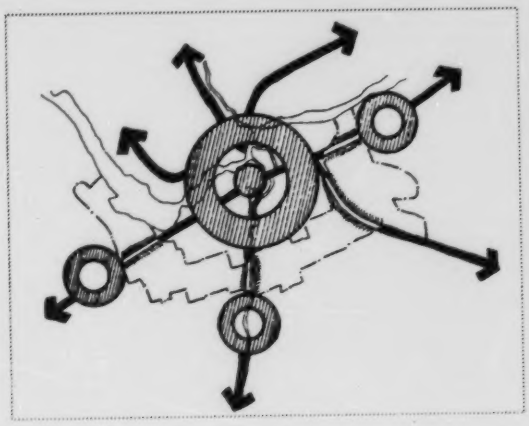

Dans la région de la capitale nationale

Tout comme les rivières, les parcs urbains, les promenades et les vastes zones naturelles de la capitale, la Ceinture de verdure contribue à définir un espace bien précis au sein de la région de la capitale,où elle constitue la porte d'entrée de la zone urbaine.

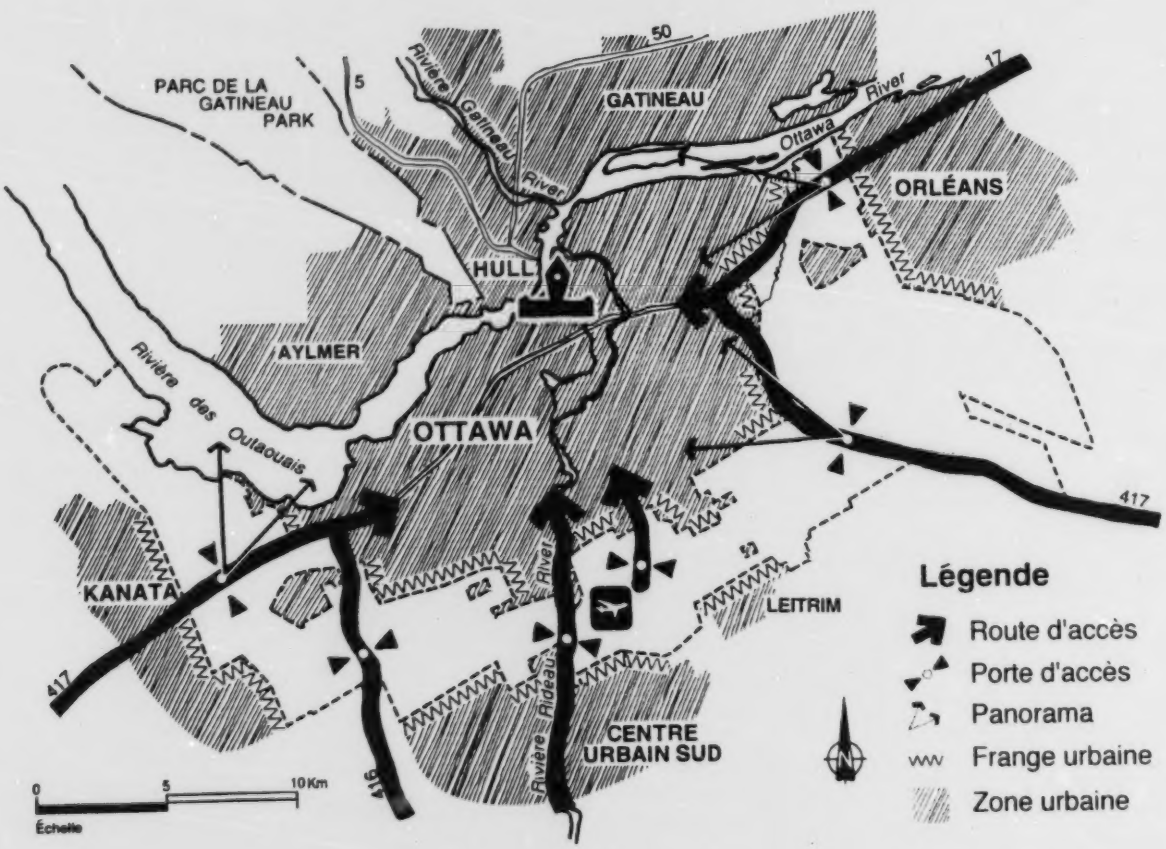

Dans la Ceinture de verdure

Dans la Ceinture de verdure, les principales perspectives sont protégées, les grandes voies d'accès donnent aux visiteurs l'impression d'arriver dans la région de la capitale, et le cachet rural et naturel est préservé.

Activités publiques accessibles

Les visiteurs bénéficieront d'une gamme d'usages et d'activités typiques de la campagne canadienne. Les caractéristiques, les activités et les lieux communiqueront des messages d'intérêt national et local aux touristes et aux résidants de la capitale et aideront à faire apprécier celle-ci et ses environs.

Un éventail d'attractions très accessibles qui mettent en évidence la diversité de la Ceinture servent de destinations aux visiteurs de la capitale. Des attractions axées sur le milieu naturel interprètent des zones écologiquement importantes comme la Mer Bleue, le marais Stony et le ruisseau Green. Parmi les attractions à caractère rural, signalons le parc équestre de la capitale nationale, le terrain de camping pour tentes et roulottes de Nepean, un projet de centre d'interprétation des ressources renouvelables à la jonction de la promenade Rockcliffe et du ruisseau Green, ainsi qu'une « maison de l'environnement » qui sera aménagée en bordure du canal Rideau et qui incitera à la gestion durable des terres rurales. Des installations, notamment celle de Recherches Bell-Northern, le Sportsplex de Nepean et d'autres complexes situés dans la Ceinture, font connaître l'importance de leurs activités dans la vie canadienne moderne. Des services, comme des gîtes du passant, des fermes ouvertes aux visiteurs, des restaurants et des ateliers d'artisanat, sont offerts dans divers secteurs de la Ceinture.

Les attractions populaires de la Ceinture de verdure sont situées loin des fermes hautement productives, des forêts et des zones écologiquement sensibles. Bon nombre de destinations touristiques, comme les entrées de pistes, sont situées près des zones urbaines et sont bien desservies par le transport en commun. Les réseaux de sentiers consacrées à l'étude de la nature, au ski et à la randonnée pédestre seront liés par le sentier de la Ceinture de verdure, un sentier récréatif à usages multiples parcourant toute la longueur de la Ceinture. Il traversera divers paysages et offrira un éventail d'activités, tout en intégrant les attractions de la Ceinture de verdure au grand réseau d'accès et d'attractions qui sont proposés aux visiteurs dans la capitale. Un réseau de routes existantes sera propice aux balades de plaisance, qui permettront aux visiteurs de mieux apprécier la Ceinture et la manière dont elle reflète symboliquement les paysages ruraux du Canada.

lieu de refuge + loisirs exceptionnel

liens de verdure publics menant à la ville

Université de Guelph

Université technique de la Nouvelle-Écosse

Université Queens

Les principaux éléments des activités publiques accessibles sont représentés sur le plan conceptuel à la rubrique « réseau d'expériences »

Activités publiques accessibles

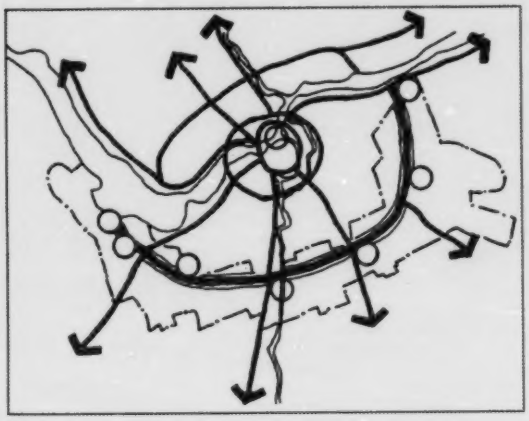

Dans la région de la capitale nationale

La Ceinture de verdure fait partie intégrante du réseau de sentiers récréatifs, de routes panoramiques et d'attractions et de destinations touristiques de la capitale.

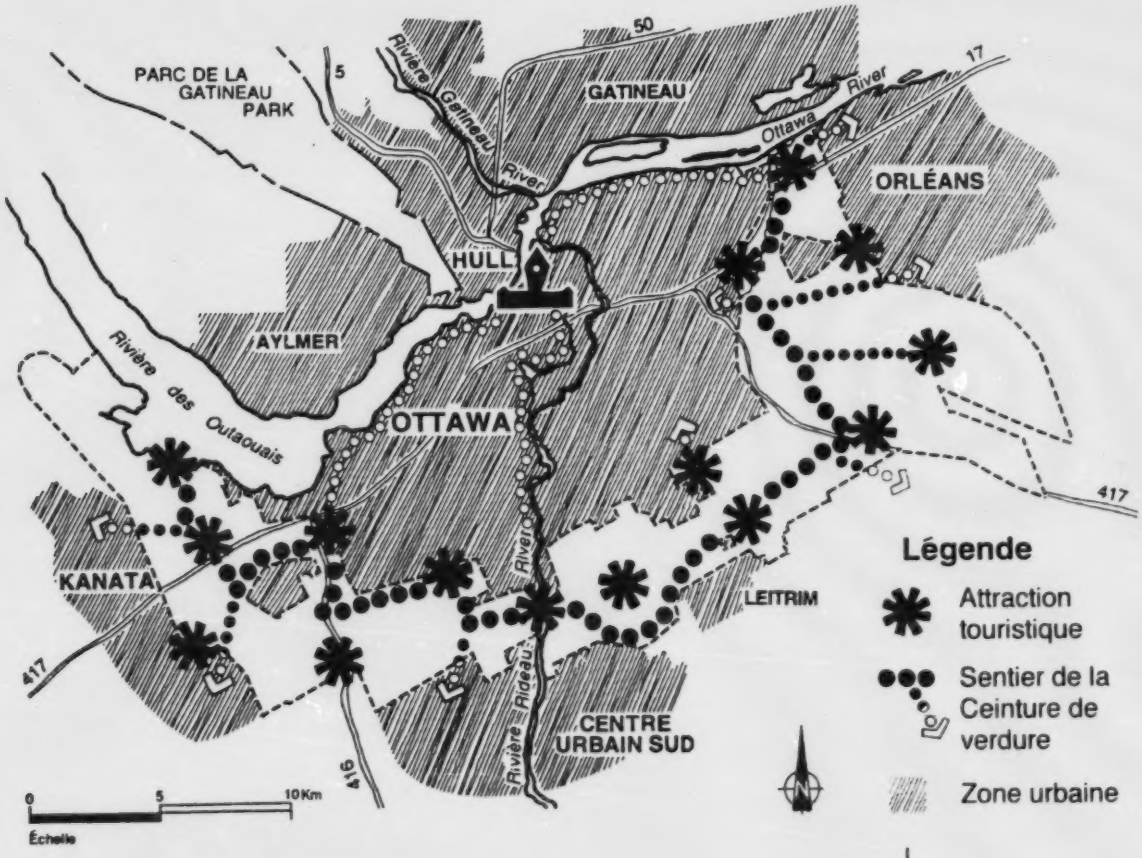

Dans la Ceinture de verdure

Les activités et les attractions mettent à profit la diversité de la Ceinture de verdure et forment un tout homogène grâce au sentier de la Ceinture qui les relie les unes aux autres ainsi qu'aux communautés adjacentes.

cours d'eau
sources
de vie
•
biologique

modèle
imprévisable
•
protection
du milieu
écologique

coin de
nature
sauvage
•
nature
dispersée

Université de Guelph

Milieu naturel continu

Des aires naturelles, notamment le marais Stony, la Mer bleue, le ruisseau Green et Shirleys Bay, constitueront les principales composantes d'un milieu naturel continu dans la Ceinture de verdure. Celle-ci servira largement à des fins de recherche et de sensibilisation écologique. Les quatre réserves naturelles disposent de services publics d'interprétation.

Ces zones naturelles sont protégées et abritées par des zones tampons dans les aires adjacentes. Des liens naturels relient ces zones les unes aux autres ainsi qu'aux zones naturelles situées hors de la Ceinture de verdure. Ces zones tampons et ces liaisons, en permettant le libre mouvement de la faune et la survie de la flore, favorisent la santé écologique et la résistance des aires naturelles individuelles ainsi que de toute la région. Par exemple, la liaison entre la Mer bleue et le ruisseau Green est renforcée, tout comme celle entre le marais Stony et Shirleys Bay. Lorsque des liaisons naturelles croisent des routes ou d'autres obstacles, on a pris des mesures pour assurer leur intégrité et leur continuité. Les zones naturelles de la Mer bleue et de Shirleys Bay sont consolidées par l'ajout de tronçons qui se prolongent actuellement au-delà de la Ceinture.

En plus de préserver la continuité et la diversité du milieu naturel de la Ceinture sur une grande échelle, on protégera les nombreuses caractéristiques naturelles de moindre envergure qui contribuent ensemble au maintien de la santé de l'écosystème. Les rivages, les ruisseaux et les ravins sont maintenus dans leur état naturel. Les terres à bois et les haies sont liées les unes aux autres et mises en valeur. D'autres caractéristiques naturelles isolées, notamment les habitats spéciaux, les particularités géologiques et les formes du relief bénéficient aussi d'une protection.

Réserve de biosphère

Université technique de la Nouvelle-Écosse

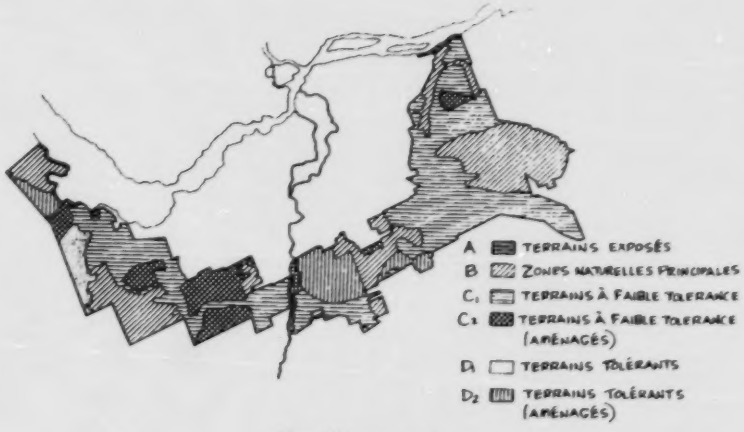

Plan d'écozonage
Université Queens

Le milieu naturel continu de la Ceinture de verdure est représenté sur le plan conceptuel.

Milieu naturel continu

Dans la région de la capitale nationale

La Ceinture de verdure est le coeur du système naturel de la région.

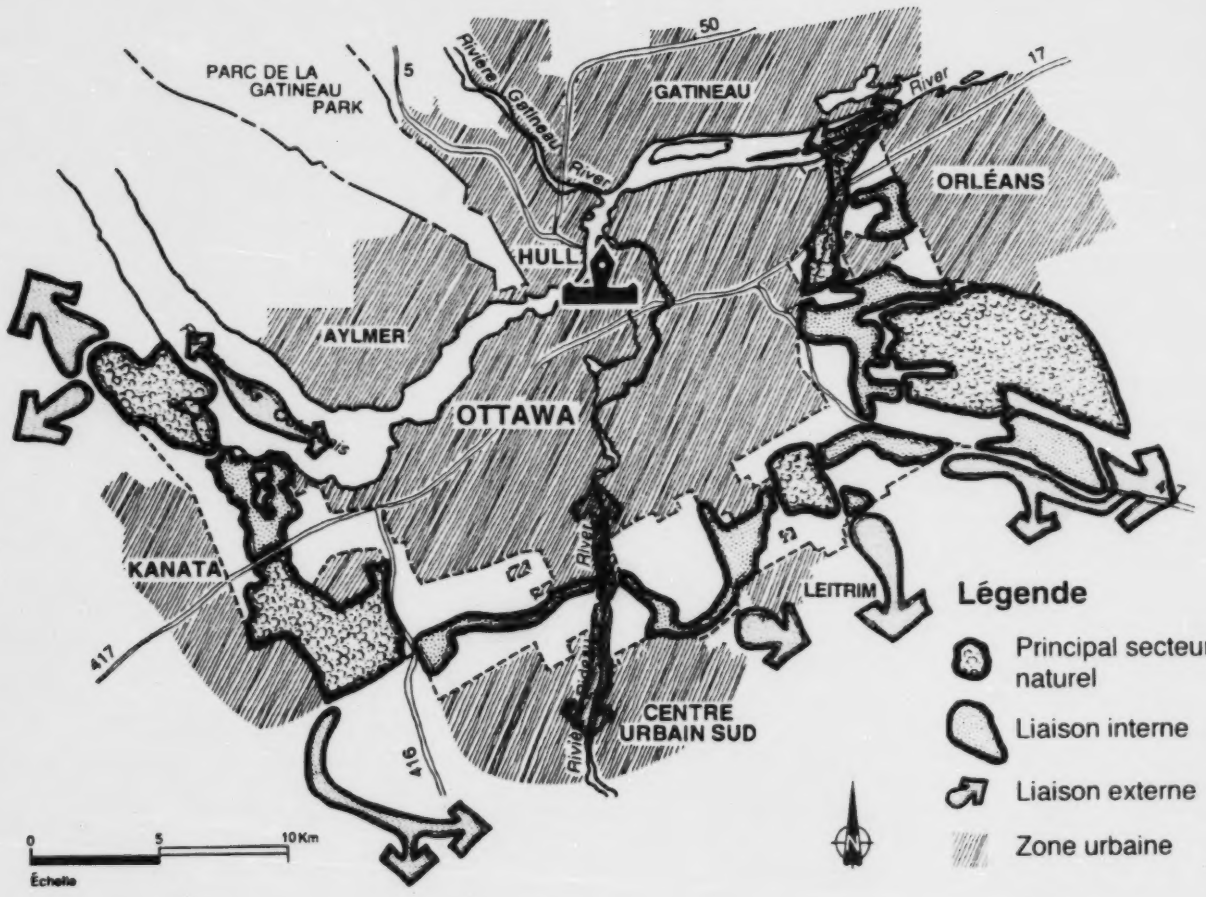

Dans la Ceinture de verdure

Un réseau de liaisons naturelles longeant les secteurs qui abritent les attributs naturels de la Ceinture permet de relier les principaux milieux naturels les un aux autres tant à l'interieur de la Ceinture qu'au delà de ses limites.

Une collectivité rurale prospère

La collectivité rurale prospère de la Ceinture de verdure est constituée de vastes étendues de terres agricoles productives et de forêts, protégées sous forme de blocs de grandes dimensions non fragmentés. Les principales zones de production de ressources sont situées le long de l'autoroute 417 vers Kanata, des deux côtés de la rivière Rideau, à la Pinède, ainsi qu'au sud-est de Blackburn Hamlet.

L'occupation à long terme des terres motive les fermiers et les forestiers de la Ceinture à investir dans l'avenir, à pratiquer la saine gestion des ressources et à participer à l'interprétation et à la recherche dans le domaine des ressources renouvelables. Les locataires des terres de la Ceinture offrent une éventail diversifié de biens et de services aux visiteurs ainsi qu'aux collectivités urbaines adjacentes et ce, au moyen d'activités de sensibilisation, d'étals de denrées de la Ceinture le long des routes, de la vente des produits des forêts et des terres boisées de la Ceinture, de fermes de cueillette directe, de vacances à la ferme et de gîtes du passant.

Les terres moins productives et celles dont la valeur écologique est moindre sont consacrés aux activités de loisirs à la campagne, dont notamment l'exploitation agricole d'agrément, l'équitation et les loisirs nécessitant de vastes espaces, comme le golf. Des services aux visiteurs portant sur les collectivités rurales sont offerts dans les petits hameaux revitalisés de Burkes Settlement, Ramsayville et Blackburn Station. Les usages ruraux, commerciaux, résidentiels et récréatifs de faible envergure ne touchent pas les terres hautement productives ou écologiquement sensibles, mais sont plutôt concentrés dans des secteurs accessibles et pittoresques comme ceux de la rue Bank et de l'avenue Carling.

« Produit dans la Ceinture de verdure »

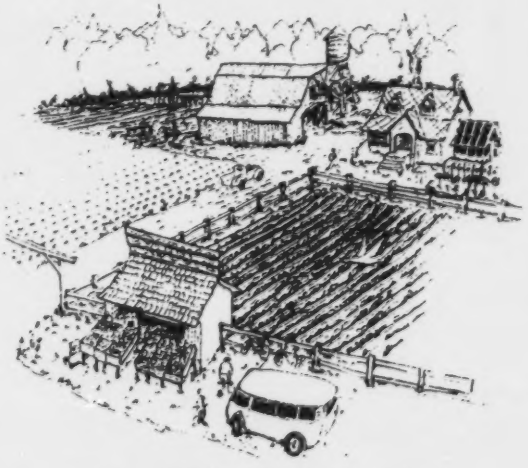

Université de la Colombie-Britannique

Université de Guelph

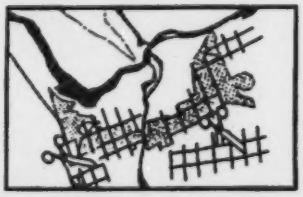

Limiter la capacité et la connectivité routes de section traditionelles afin de protéger les systèmes rurau contre l'étalement urban

Université McGill

La collectivité rurale prospère de la Ceinture de verdure est représenté sur le plan conceptuel.

Une collectivité rurale prospère

Dans la région de la capitale nationale

La Ceinture de verdure contribue à l'ensemble de la communauté rurale régionale et en tire elle-même profit en offrant aux zones urbaines de la capitale des biens, des services et des expériences facilement accessibles.

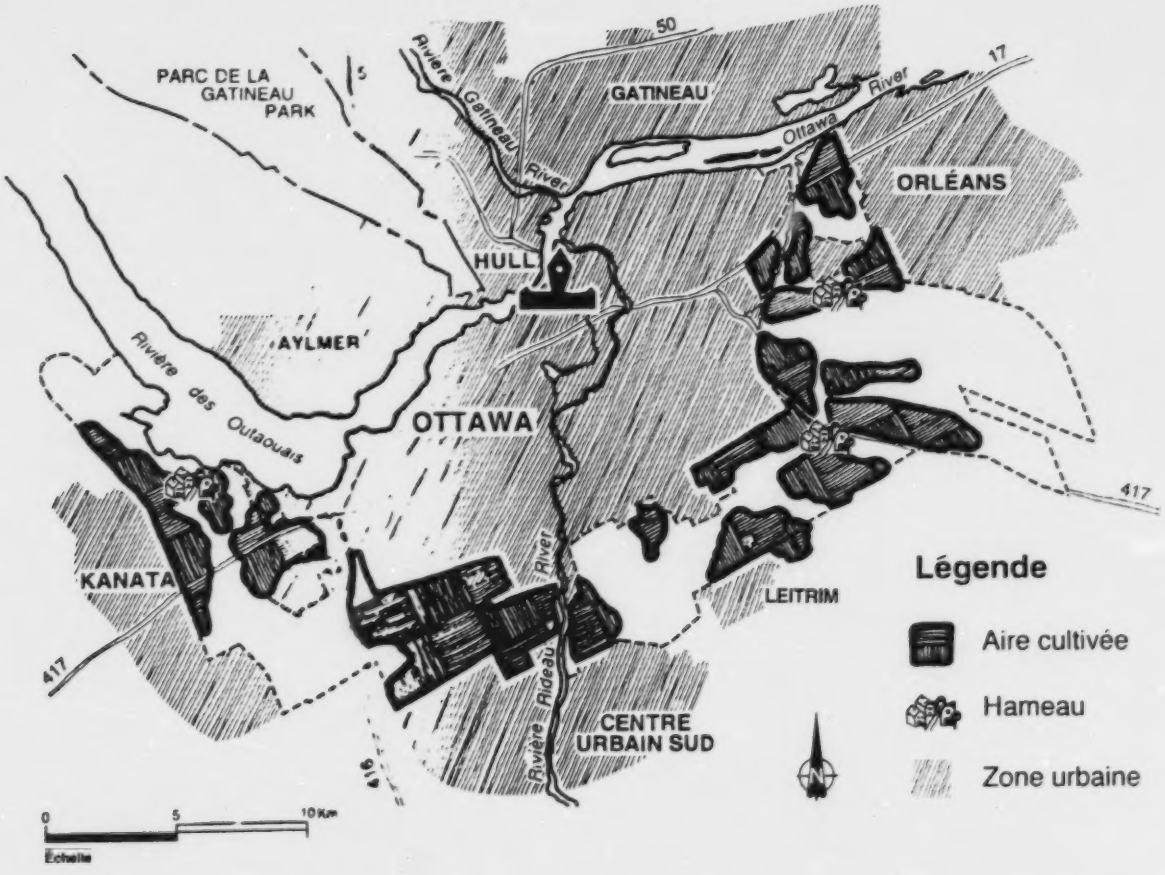

Dans la Ceinture de verdure

Les secteurs contigus qui regroupent des terres productives et des espaces verts pittoresques favorisent la santé de la communauté rurale de la Ceinture de Verdure.

transport en commun
•
emploi
•
loisirs
•
économie

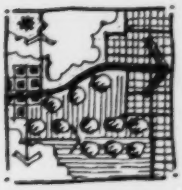

square
•
régulier
•
corridor
+
place
ordinaires

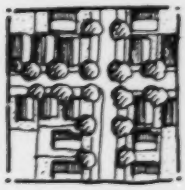

Université de Guelph

Les futurs services et infrastructures régionaux devront être situés le long d'un des trois corridors d'infrastructure; chacun sera axé sur une zone d'expansion importante.

Université McGill

Installations compatibles

Les installations aménagées dans la Ceinture de verdure contribuent à créer un paysage diversifié mais harmonieux. Certains établissements et commerces qui sont importants pour la capitale ont besoin de grands espaces libres. Ils sont situés judicieusement dans la Ceinture de verdure, de manière à en préserver le cachet ouvert et écologique. La plupart de ces installations offrent de l'information et des programmes qui permettent aux visiteurs d'avoir une meilleure expérience de la Ceinture.

Le secteur de la recherche de haute technologie est représenté par des complexes fédéraux, comme le complexe CANMET de Ressources naturelles Canada, qui s'intéresse à la technologie des minéraux et de l'énergie, et des entreprises privées, notamment Recherches Bell-Northern et Nortel. Ces institutions peuvent mettre en évidence la recherche au Canada, contribuent à la diversité de la Ceinture de verdure et à la santé économique de la région et rehaussent l'image de la capitale comme centre important de recherche de haute technologie.

L'aéroport Macdonald-Cartier constitue un autre excellent milieu propice à l'essor économique. D'autres emplacements très visibles et accessibles ayant une faible valeur écologique et productive permettent de nouvelles utilisations axées sur les installations, dont la jonction des autoroutes 416 et 417. D'autres projets liés à la technologie de pointe pourraient aussi voir le jour.[1]

Les modes d'utilisation résidentielle s'harmonisent avec le mode de vie sain que suggère le paysage naturel et rural. Les immeubles incompatibles situés sur des emplacements visuellement ou naturellement sensibles sont peu à peu éliminés au cours de la durée du plan directeur. L'urbanisation linéaire est graduellement supprimée, notamment sur le chemin Richmond, dans le secteur du marais Stony. Les petits hameaux sont reconsolidés grâce à d'un nombre limité de logements d'insertion et offrent des services aux visiteurs, notamment des magasins et de l'hébergement à la campagne.

Les routes, voies de transport en commun et conduites d'eau et d'égout d'importance sont regroupés en un nombre limité de couloirs communs pour desservir les collectivités urbaines périphériques. Ainsi, on protège la viabilité des terres rurales et la santé des systèmes naturels contre la fragmentation que causeraient d'importantes intrusions d'infrastructures. Parmi les principaux couloirs, mentionnons les autoroutes 417 et 416 dans l'ouest, les couloirs Woodroffe, Bowesville et Conroy dans le sud, ainsi que l'autoroute 417, la route 17 et le chemin Innes dans l'est.

Autoroute existante
De 30 à 40 m environ

Nouveau réseau de transport rapide
6m

Université McGill

[1] La CCN envisageait l'établissement d'un parc technologique de prestige dans l'ouest de la Ceinture, au nord de l'autoroute 417. En 1995, la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) a proposé l'étude du potentiel d'un parc technologique sur son territoire. L'examen plus poussé d'emplacements possibles, y compris dans la Ceinture, dépendra des résultats de la première étude. Le projet de la CCN reste donc en suspens dans l'attente de ceux-ci. Si l'on recommandait un emplacement dans la Ceinture, il faudrait modifier le présent plan.

Les installations compatibles de la Ceinture de verdure sont illustrées sur le plan conceptuel.

Installations compatibles

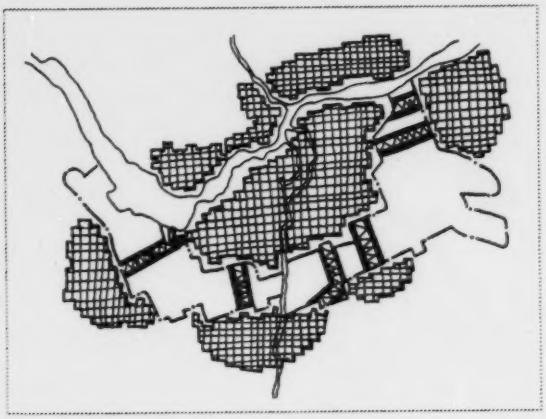

Dans la région de la capitale nationale

La Ceinture de verdure aide à structurer l'espace urbain de la région de la capitale puisqu'elle en définit le noyau urbain ainsi que les nouvelles communautés urbains de Kanata, Orléans et Barrhaven au-delà de ses limites.

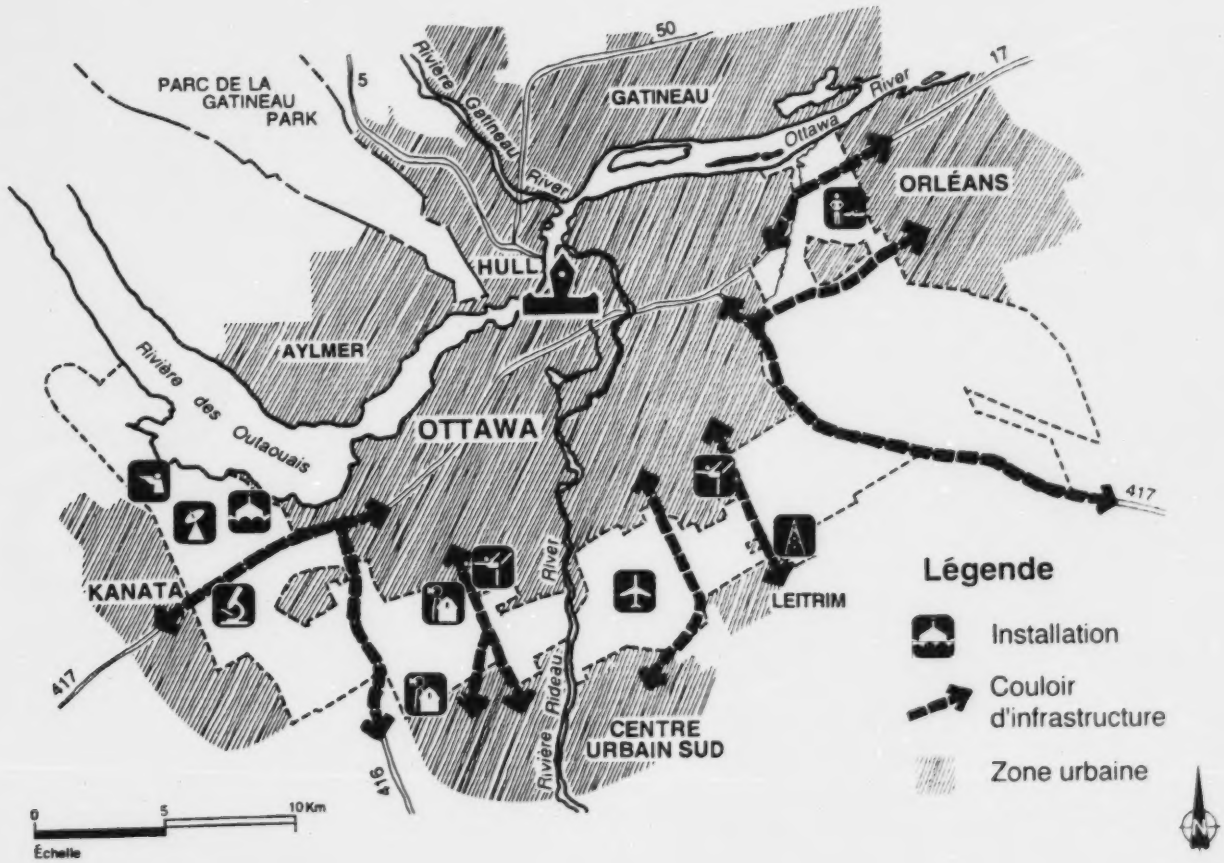

Dans la Ceinture de verdure

Le regroupement des éléments d'infrastructure en corridors et en aires d'installations situés à des endroits stratégiques sert à protéger les zones naturelles et rurales de la Ceinture de verdure tout en respectant les besoins de la capitale et de la région en matière d'installations.

Le plan conceptuel

Le plan conceptuel regroupe en un seul plan les cinq rôles de la Ceinture de verdure. Au moyen de cartes, il exprime en termes généraux les relations spatiales entre ces rôles. L'ampleur, à long terme, de la croissance urbaine prévue de la région est indiquée en gris.

Milieu naturel continu

Une collectivité rurale prospère

Installations compatibles

Le plan conceptuel définit les cinq rôles de la Ceinture au moyen de désignations de terrains et du réseau des expériences.

Indiqués sur le plan conceptuel, trois groupes de désignations de terrains (système naturel, système rural et système aménagé) englobent la Ceinture dans son ensemble. Ils traduisent les rôles « milieu naturel continu », « communauté rurale prospère » et « installations compatibles ».

Milieu distinctif de la capitale

Activités publiques accessibles

Le réseau des expériences met en lumière, pour ce qui est de la Ceinture, les principales caractéristiques des paysages et les principaux secteurs consacrés aux activités publiques. Ils correspondent aux rôles « milieu distinctif de la capitale » et « activités publiques accessibles ». Les éléments du réseau des expériences reflètent la nature de la désignation des terrains où ils se situent.

Particularités du plan conceptuel...

La Ceinture de verdure contribue à relier et à mettre en valeur le réseau de zones naturelles de la région. Les terrains désignés « zone naturelle principale » sont protégés et reliés les uns aux autres, tant en deçà qu'au-delà de la Ceinture. Des flèches vertes indiquent les liens conceptuels avec les milieux naturels qui se trouvent au-delà de la Ceinture.

Les terrains désignés « communauté rurale prospère » sont colorés en jaune. Ces secteurs sont réservés à des fins agricoles et forestières. Certaines fermes, des petits hameaux et d'autres terrains offrent des activités de loisirs à la campagne qui sont axées sur les visiteurs.

Les secteurs colorés en violet sont réservés à des complexes qui bénéficient du contexte rural et qui le respectent. Les infrastructures qui traversent la Ceinture sont regroupés en couloirs qui sont également indiqués en violet. Le groupement des services qui traversent la Ceinture permettra d'éviter la fragmentation de paysages naturels et ruraux sensibles.

Les principales portes d'entrée dans la capitale sont mises en évidence par des flèches rouges. Ces accès à la capitale sont aménagés et gérés de maniere à maximiser l'expérience visuelle, à conférer une atmosphère de qualité et à orienter. Indiqués par des flèches noires, les panoramas de qualité supérieure qui donnent sur d'autres secteurs sont préservés et expriment puissamment, à l'intention des visiteurs, la beauté et la grandeur de ce paysage rural habité.

Les activités publiques destinées aux visiteurs sont indiquées par des étoiles rouges. Il s'agit d'activités de caractère rural et de conception champêtre qui servent de compléments à leur milieu au sein de la Ceinture. Indiqué en bleu, un sentier à usages multiples traverse la totalité de la Ceinture et relie de nombreuses attractions entre elles. Des visiteurs de la région, du reste du Canada et de l'étranger prennent plaisir à ces attractions consacrées aux loisirs et à l'interprétation.

PARC DE LA GATINEAU
GATINEAU PARK

GATINEAU

ORLEANS

HULL

BLACKBURN HAMLET

boul. Confederation Blvd.

AYLMER

OTTAWA

Ferme Experimentale Farm

Pine Grove Forest
La Pinède

Leitrim

Anderson

Bassine

Hawthorne

KANATA

BELLS CORNER

Agriculture Canada

Carp Rd.

Hazeldean

Richmond

Moodie

Rideau River

NEPEAN

GLOUCESTER

0.8 km / 10 min.
3.3 km / 10 min.
6.5 km / 10 min.
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km

Légende

Affectations du sol

- Milieu naturel continu
- Collectivités rurales prospères
- Installations compatibles

Contexte urbain

- Zone urbaine existante (1996)
- Zone urbaine future

Réseau des expériences

- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure de la Ceinture de verdure
- Attraction touristique
- Sentier de la Ceinture de verdure

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

1996

Plan du concept

Le secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure 3.3

Dans la région, la Ceinture de verdure a une fonction et une présence claires dans la mesure où elle est constituée de terrains qui sont et demeureront propices aux rôles qu'elle joue dans la capitale et dans l'ensemble de la région. Cette fonction et cette présence seront claires à condition que les terrains qui formeront la Ceinture de verdure soient bien définis.

Pendant l'élaboration du Plan directeur, on a évalué les contributions des terrains qui font déjà partie de la Ceinture et des terrains adjacents, afin de déterminer à quel point ils servent à remplir les rôles attribués à la Ceinture. Cette évaluation a débouché sur la délimitation du secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure. La carte du secteur (qui suit la page 34) indique les terrains qui sont nécessaires à l'accomplissement des rôles attribués à la Ceinture. Le secteur, qui comprend surtout des terrains fédéraux, renferme aussi des terres qui appartiennent à la province, à la région et aux municipalités. L'exposé ci-dessous donne un aperçu de la base sur laquelle repose la délimitation du secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure et présente les points saillants des changements à apporter à la vocation des terrains pour que le secteur devienne réalité.

De nombreux facteurs ont servi à établir l'emplacement initial de la Ceinture de verdure, notamment sa fonction d'obstacle à l'étalement urbain, les attentes quant à la croissance régionale, la propriété fédérale d'une partie des terrains et la facilité de regroupement des terrains. Cependant, dès le début, le territoire de la Ceinture a été modifié en réponse à la croissance urbaine, aux nouveaux réseaux de transport et au besoin de protéger des terrains écologiquement importants. Ces modifications ont donné lieu à l'ajout d'environ 650 hectares à la superficie originale de la Ceinture.

Depuis longtemps, on reconnaît que d'autres terrains, qui se trouvent à l'extérieur de la Ceinture, sont essentiels au bon fonctionnement des terres qui font partie de celle-ci. Les terrains en question remplissent des fonctions importantes de zones naturelles de la Ceinture, de continuité physique et visuelle de celle-ci et d'appui aux programmes publics.[2] Par contre, certains terrains de la Ceinture ne lui sont plus utiles ou cesseront de l'être et ce, en raison de l'aménagement de zones adjacentes, de leur coupure du reste de la Ceinture par des voies de transport régionales ou du fait que leurs fonctions ne sont plus pertinentes aux rôles actuels de la Ceinture. Ces parcelles pourraient être plus utiles à la région de la capitale si elles étaient intégrées à des zones urbaines ou rurales adjacentes.

info Au début des années 1970, des terrains d'une superficie supérieure à 1 250 hectares ont été ajoutés à la partie sud-est de la Ceinture de verdure. Ces ajouts, ainsi que d'autres, de moins grande envergure, ont plus que compensé le transfert de terrains consenti pour l'aménagement de grands axes routiers, tels que les autoroutes 416 et 417.

2 Voir *L'Avenir de la Ceinture de verdure — l'analyse écologique*, 1991, et *Visual Assessment of the Greenbelt*, 1992.

Points saillants relatifs au secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure

info La masse des terrains d'intérêt national (MTIN) est composée de terres de la région de la capitale nationale qui revêtent une importance pour tout le pays du fait qu'elles répondent aux besoins actuels de l'administration fédérale et aux besoins éventuels et qu'elles aident la capitale à remplir ses fonctions. Les terrains de la MTIN incluent des institutions et symboles nationaux, les berges des rivières et du canal, le boulevard de la Confédération, les corridors des promenades, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure.

La plupart des terrains concernés conservent leur vocation actuelle de composante de la Ceinture de verdure. Ils continueront d'être de propriété et de compétence fédérale à titre d'éléments de la masse des terrains d'intérêt national (MTIN) de la région de la capitale nationale .

Il faut changer la vocation de certains terrains pour que les limites de la Ceinture correspondent à celles du secteur d'aménagement. On recommande que les parcelles visées soient ajoutées à la Ceinture ou retranchées de celle-ci.

Auparavant, certains terrains, comme les routes principales se trouvant à l'intérieur de la Ceinture ou adjacentes à celle-ci, qui sont situés à des endroits stratégiques et sont aux mains d'autres organismes publics ne faisaient pas officiellement partie de la Ceinture. On incite les autres gouvernements à reconnaître que ces terrains font partie de la Ceinture et à y appliquer les dispositions du plan directeur à titre de contribution à la bonne gestion de ce secteur.

On recommande l'ajout à la Ceinture de quelque 875 hectares de terres, qui constituent surtout des éléments des zones naturelles de la Mer bleue et de Shirleys Bay. Dans des circonstances précises, la propriété fédérale devra être assortie d'autres stratégies visant à protéger la vocation des terrains composant la Ceinture. La mise en œuvre de ces stratégies pourrait exiger la collaboration avec divers propriétaires et institutions.

Le plan directeur recommande aussi le retranchement d'environ 675 hectares de terres de la Ceinture. Un tiers de la superficie visée est constituée de terrains appartenant à la CCN. Le reste appartient à Transports Canada et se trouve surtout au sud et à l'est de l'aéroport international Macdonald-Cartier. On prévoit que ces terrains demeureront la propriété de Transports Canada. L'utilisation future des terrains devant être retranchés de la Ceinture de verdure sera envisagée dans le cadre de plans fédéraux, régionaux et locaux.

Le chapitre 6, intitulé « mise en œuvre » explique les stratégies de modification des limites, le raisonnement sous-tendant le changement de vocation de parcelles précises (ajout ou retranchement) et les attributs qu'il faudra conserver dans les parcelles protégées ou retranchées.

Légende

- Secteur d'aménagement/ Terrains de la CCN
- Secteur d'aménagement/ Terrains d'autres agences federale
- À intégrer à la Ceinture de verdure
- À retrancher de la Ceinture de verdure

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

1996

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur d'aménagement

Désignations des terrains 4

Vue d'ensemble du chapitre

Le plan conceptuel de la Ceinture de verdure repose sur les désignations des terrains, qui font office de zonage en distribuant les utilisations du sol, les activités et les types d'aménagements paysagers pour l'ensemble de la Ceinture. Sous-jacent aux désignations des terrains en même temps qu'il les recouvre, le réseau d'expériences propose un éventail d'activités publiques associées à la mise en valeur des caractéristiques du paysage proposées par le plan conceptuel.

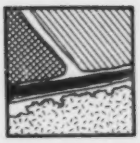

Désignations des terrains 4.1

Le Plan conceptuel décrit la Ceinture de verdure comme une mosaïque de paysages naturels, ruraux et aménagés. La présente section divise ces trois groupes en sept désignations de terrains permettant la répartition et la gestion des utilisations et des activités des terrains dans la Ceinture de verdure. Voici quels sont les rôles de la Ceinture de verdure et les désignations de terrains qui y correspondent :

Rôle de la Ceinture	Désignation de terrain
Milieu naturel continu	• Zone naturelle principale • Zone tampon naturelle • Liaison de zones naturelles
Collectivités rurales prospères	• Paysage cultivé • Paysage rural
Installations compatibles	• Installations • Couloir d'infrastructure

Chaque désignation de terrains caractérise la fonction plutôt qu'une utilisation particulière du terrain. Par exemple, la division du milieu naturel continu de la Ceinture de verdure en zones naturelles principales, zones tampons naturelles et Liaisons de zones naturelles reflète les façons différentes et les degrés divers avec lesquels les terrains de la Ceinture appuient un milieu naturel continu.

Par conséquent, une désignation de terrain englobera en général une variété d'utilisations du terrain, dont celle qui est prédominante et les autres qui sont secondaires. Un terrain désigné «paysage rural» peut très bien accommoder par exemple une gamme d'activités agricoles et de loisirs en espace ouvert. Cette démarche offre la flexibilité nécessaire pour tenir compte des changements de situation à l'intérieur de la Ceinture de verdure au cours de la période d'exécution du Plan directeur.

Une utilisation de terrain pouvant aussi appuyer plus d'une désignation, elle peut se produire, par conséquent, dans plus d'une désignation. L'agriculture est, par exemple, permise dans diverses désignations de terrain à condition qu'elle soit conforme à l'intention de chacune de ces désignations.[1]

Les éléments du Réseau des expériences comme les Attractions doivent également être conformes à la désignation du terrain visé en matière de cachet, de dimensions et de programmation publique.[2]

info Ces zones sont indiquées sur le Plan de désignation des terrains qui figure après la page 36. Leur choix résulte d'un examen approfondi des préoccupations liées à l'histoire naturelle et humaine, de l'utilisation actuelle des terrains et de l'état des lieux, de consultations publiques ainsi que de l'emplacement des terrains et de leur capacité d'assurer certaines fonctions souhaitées dans la Ceinture de verdure sur une longue période de temps.3

La désignation des terrains exerce une influence sur le réseau des expériences

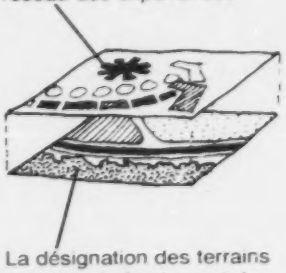

La désignation des terrains constitue le fondement de l'utilisation des sols et des activités dans la Ceinture de verdure

[1] Le Tableau 5.1 de la p. 54 décrit les caractéristiques, les activités et les utilisations de terrain favorisées dans chaque désignation de terrain.

[2] Consulter les caractéristiques et les objectifs souhaités des éléments pertinents du Réseau des expériences et ceux de la désignation de terrain pertinente.

[3] Voir les rapports *L'Avenir de la Ceinture de verdure - Analyse écologique* (1991), *Avenir de la Ceinture de verdure - Analyse de L'Aspect Agricole* (1991) et *le plan officiel de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton* (1988).

Le rapport entre les objectifs principaux des désignations des terrains et d'autres attributs importants est présenté dans le Tableau 4.1 ci-dessous. Ces critères constituent le cadre fondamental de structuration des utilisations des terrains, des activités publiques et des éléments paysagers des désignations des terrains.

Tableau 4.1 : Les désignations des terrains et leurs caractéristiques souhaitées

	Milieu naturel continu			Collectivités rurales prospères		Installations compatibles	
Désignation des terrains	**Principal secteur naturel**	**Zone tampon naturelle**	**Voie de liaison naturelle**	**Paysage cultivé**	**Paysage rural**	**Installations**	**Couloir d'infrastructure**
Fonction(s) première(s)	Conservation	Conservation Interprétation	Continuité du milieu naturel	Production de ressources renouvelables	Loisirs/ Conservation de paysage	Installations	
Degré d'utilisation/ d'activité	Très Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré	Intense	Intense
Intensité de l'aménagement	Très Faible	Faible	Faible	De faible à modérée	De faible à modérée	De modérée à forte	Forte
Degré de conservation	Intense	Forte	Forte	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré
Intensité des activités publiques	Faible	Modéré	De faible à modérée	De faible à modérée	De modérée à forte	De faible à forte	Faible
Caractère du paysage	Sauvage : végétation, relief	Naturel modifié : végétation, relief	Naturel modifié : végétation, relief	Champêtre: relief, végétation, horizons	Champêtre: relief, végétation, horizons	Rural bâti (rurbain) : bâtiments	Rural bâti (rurbain) : végétation
Degré d'intervention	Minimal	De minimal à modéré	De minimal à modéré	Modéré	Modéré	Fort	Fort

Interprétation des désignations des terrains

Chaque désignation de terrain comporte au moins un objectif, une description générale, une série de caractéristiques souhaitées et une liste de thèmes complémentaires de programmation publique.[4] Les utilisations des terrains, les activités publiques et la gestion des caractéristiques spéciales doivent appuyer les caractéristiques et les objectifs désirés de chaque désignation de terrain. Des conditions spéciales sont incluses, s'il y a lieu, afin d'assurer un endroit compatible et la gestion de certains types d'utilisations des terrains, d'activités ou de caractéristiques particulières dans chaque désignation.

Le Plan de désignation des terrains indique où se trouvent les divers types de terrains désignés dans la Ceinture de verdure.

[4] Les thèmes de programmation orientent l'élaboration de messages d'interprétation à l'intention des visiteurs de la Ceinture de verdure. Ces thèmes portent sur le Canada, la Capitale ou la communauté régionale. Huit thèmes de programmation sont décrits à *l'Annexe A*.

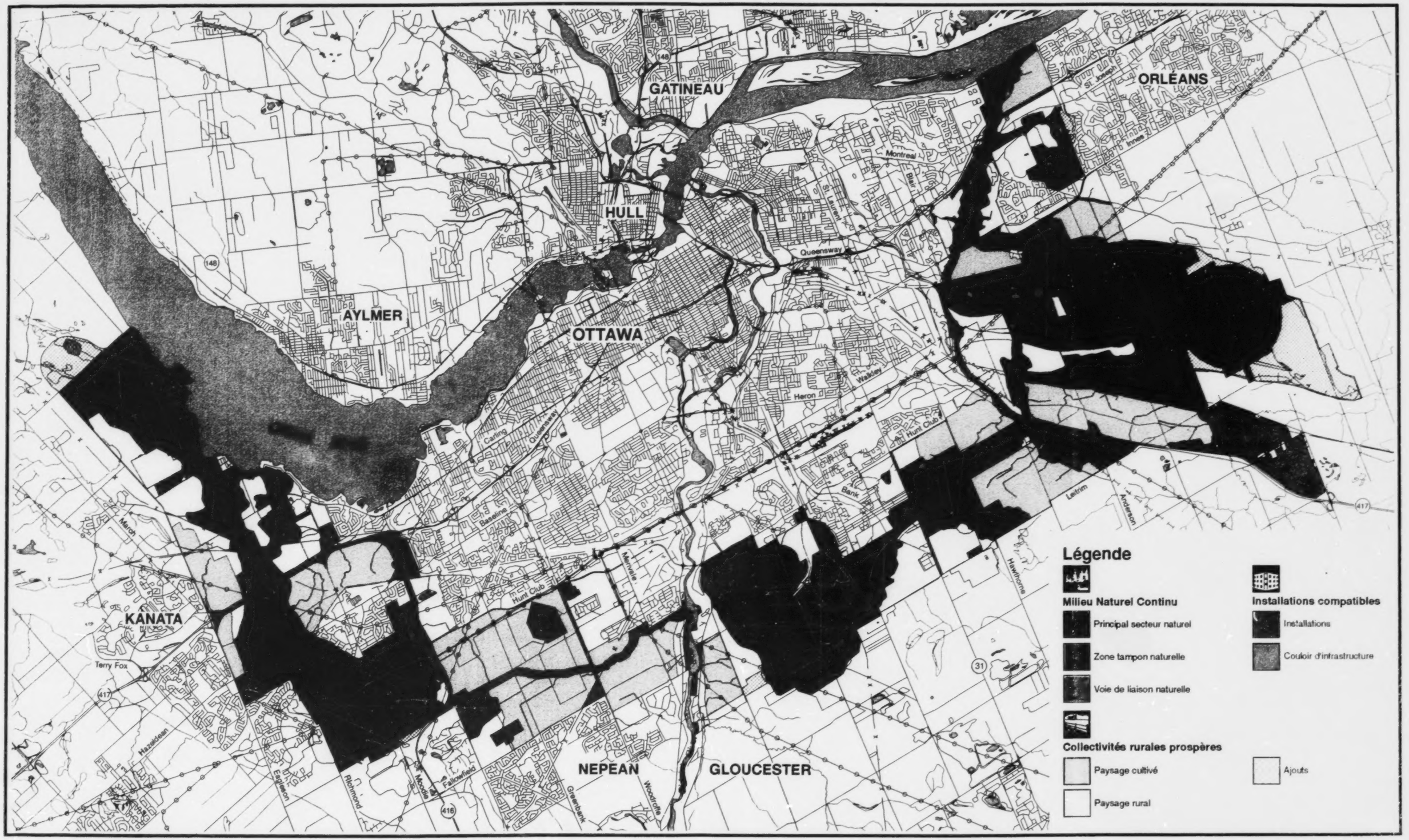

Légende

Milieu Naturel Continu

- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle

Installations compatibles

- Installations
- Couloir d'infrastructure

Collectivités rurales prospères

- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Ajouts

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

1996

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Designations des terrains

Milieu naturel continu

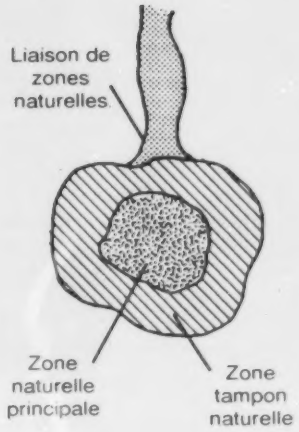

Les trois zones désignées «milieu naturel continu» protègent les terrains, les caractéristiques et les processus écologiques qui assurent la santé, la diversité et l'harmonie du milieu naturel. Ces désignations de terrains sont définies conformément aux fonctions écologiques remplies par les zones désignées.[5]

Les principaux secteurs naturels protègent les grands écosystèmes naturels.
Les zones tampons naturelles entourent et protègent les principaux secteurs naturels.
Les voies de liaison naturelles relient les principaux secteurs naturels entre eux ainsi qu'aux secteurs naturels de la région environnante.

Principal secteur naturel

L'**objectif** de cette désignation est le suivant :

> **Améliorer la santé écologique, l'intégrité et la diversité des milieux naturels d'importance et protéger ces écosystèmes de sorte qu'ils puissent continuer à remplir leurs fonctions écologiques et à exécuter leurs processus naturels tel que prévu pour chaque type d'écosystème.**

La désignation «principal secteur naturel» protège les zones les plus importantes et les plus fragiles de la Ceinture de verdure, où la valeur du patrimoine naturel est d'une importance capitale. Ces zones comportent une collectivité écologique ou plus dont l'étendue est définie par une zone de végétation ininterrompue, des caractéristiques naturelles d'importance ou des processus écologiques essentiels.[6] On retrouve dans les principaux secteurs naturels un grand nombre d'habitats très différents les uns des autres, notamment d'importantes terres humides[7], des forêts, certaines ZINS[8] bien précises et des cours d'eau, d'anciens champs et des espaces boisés. Ces secteurs offrent également de vastes habitats non fragmentés où vivent des espèces d'importance régionale, provinciale et nationale.[9] Une proportion d'environ 22 p. 100 de la superficie de la Ceinture de verdure est désignée «principal secteur naturel».

Caractéristiques souhaitées

Il faut laisser intacte au moins 90 p. 100 de la superficie de la Ceinture de verdure, en faisant en sorte que les paysages modifiés (les bâtiments et les routes) n'occupent pas plus de 2 p. 100 de la superficie. Les usages respectent la capacité limite du terrain visé, permettent au public d'en apprécier l'aspect naturel et protègent ou améliorent les composantes précieuses de l'écosystème. Les usages prédominants des principaux secteurs naturels par le public sont l'interprétation de la nature et la recherche écologique. Les activités de loisirs acceptables comprennent celles qui se prêtent au milieu naturel sans perturber les processus

[5] Cette approche est fondée sur les théories écologiques contemporaines, selon *A Greenspace Framework*...MRN, 1991.

[6] *Avenir de la Ceinture de verdure - Analyse écologique*, 1991 : p. 75.

[7] Généralement de catégories 1, 2 et 3, telles que définies par la province de l'Ontario.

[8] Zones d'intérêt naturel et scientifique, telles que désignées par la province de l'Ontario.

[9] *Natural Reserve Potential* and *Management in the Natural Capital Region*. D. Brunton. 1984.

naturels ni morceler les habitats. Cela veut dire des activités comme l'observation de la nature, la randonnée pédestre et le ski de fond, principalement sur les sentiers ou les promenades où leurs répercussions se font le moins sentir. Les usages qui risquent d'empêcher les principaux secteurs naturels d'assurer la viabilité des écosystèmes. Les usages agricoles, forestiers productifs et les autres formes d'occupation sont éliminés progressivement. L'expansion de l'infrastructure urbaine est interdite sauf dans les cas où une mesure d'atténuation, comme la fermeture d'une route, est prise pour réduire le morcellement de l'écosystème.

L'évolution des principaux secteurs naturels fait l'objet d'une intervention humaine minimale, sauf dans les cas où la réhabilitation active protège ou améliore la santé de l'écosystème, ou s'il est nécessaire de gérer la situation pour garantir la sécurité publique. La gestion des paysages en vue de produire un effet sur le plan visuel, comme l'enlèvement de la végétation pour créer des panoramas, est découragée. Les installations culturelles importantes sont conservées de façon à continuer de demeurer une présence inférieure dans le milieu naturel. Celles dont l'importance est moindre sont masquées ou cachées par les processus naturels.

Thèmes de programmation

Les visites touristiques mettent en valeur l'appréciation de la nature. Les thèmes de programmation qui appuient cet objectif sont notamment les suivants : *le patrimoine naturel canadien, la gérance des terres du Canada, les activités de recherche du Canada, le patrimoine naturel de la région de la capitale* et *le caractère sain de la vie dans la région de la capitale*. Ces thèmes de programmation sont présentés plus en détail à *l'Annexe A*.

Zone tampon naturelle

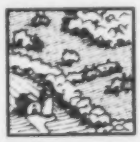

Les objectifs de cette désignation sont les suivants :

Protéger l'intégrité écologique des principaux secteurs naturels adjacents et contribuer à la santé et à la diversité des habitats qui abritent la flore et la faune.

Offrir des activités publiques et d'interprétation dans un milieu naturel, à l'extérieur des principaux secteurs naturels fragiles.

Les zones tampons naturelles sont un mélange de terres naturelles et urbaines qui entourent les principaux secteurs naturels et appuient leurs fonctions écologiques. Ces terres augmentent la superficie totale des terres dont on s'efforce de conserver les valeurs naturelles, elles viennent accroître la superficie et la diversité des habitats qu'abrite la Ceinture et protègent les zones les plus fragiles de la Ceinture de verdure contre les incidences défavorables et les effets des usages que l'on fait des secteurs adjacents. La superficie des zones tampons naturelles varie de l'une à l'autre, mais elle est habituellement délimitée par une végétation ininterrompue, les formes du relief, des cours d'eau, d'anciens champs, de petites terres humides ou les limites des bassins hydrographiques.[10] Les zones tampons peuvent également comprendre les ZINS[11] provinciales ou des zones d'intérêt régional sur le plan de l'environnement. Une superficie d'environ 9 p. 100 de la Ceinture de verdure est désignée «zone tampon naturelle».

[10] *Avenir de la Ceinture de verdure - Analyse écologique*, 1991 : pp. 75-76.

[11] Zones d'intérêt naturel et scientifique, telles que définies par la province de l'Ontario.

Caractéristiques souhaitées

Au moins la moitié de la superficie des zones tampons est naturelle et gérée de façon à favoriser les processus naturels[12], dont au moins 30 p. 100 étant de préférence réservés à la couverture forestière. Cette proportion de terres intactes peut être accrue afin de protéger les habitats dans l'éventualité où les écosystèmes d'appui situés à l'extérieur de la Ceinture de verdure étaient perdus, venaient à se dégrader ou étaient séparés par des modifications des usages à l'extérieur de la Ceinture. On favorise la conservation des forêts indigènes diversifiées qui servent principalement à des fins récréatives et à protéger les habitats naturels, et de façon secondaire, à la production forestière. On protège l'intégrité des processus hydrologiques et de la végétation qui contribuent à la survie des principaux secteurs naturels ou qui ont des incidences sur ces secteurs.

Les usages sont conformes aux activités qui contribuent à la santé des principaux secteurs naturels adjacents et qui permettent au public de mieux les apprécier. On encourage les activités de loisirs non intensives ou linéaires comme le cyclisme, l'équitation, la randonnée pédestre, le ski de fond et le camping. Les pratiques agricoles comprennent le maintien des terrains de petites dimensions, le pâturage, les cultures mixtes, la rotation des cultures, les semis directs ou à faible labour, la plantation d'écrans de végétation et le recours minimal aux produits chimiques. Les usages qui risquent d'empêcher les principaux secteurs naturels adjacents de devenir des écosystèmes viables sont découragés. Le cachet paysager reflète un mélange de processus naturels et d'activités humaines, ces dernières étant généralement asservies en apparence à leur contexte naturel.

info **Pratiques agricoles compatibles**

- Petits champs
- Pâturages
- Cultures mixtes
- Rotation des cultures
- Culture sans labour ou à labours de faible profondeur
- Écrans de végétation
- Haies et boisés reliés entre eux
- Utilisation de produits chimiques réduite au minimum

Thèmes de programmation

Les visites touristiques favorisent l'appréciation des espaces libres en plein air et des milieux naturels. Elles sont soit organisées à l'avance ou libres. Les thèmes de programmation qui appuient cette orientation sont *la gérance des terres du Canada* et *le caractère sain de la vie dans la région de la capitale*. Ces thèmes de programmation sont expliqués plus en détail à *l'Annexe A*.

Voie de liaison naturelle

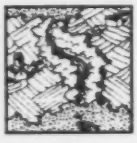

L'objectif de cette désignation est le suivant :

> **Maintenir la continuité écologique et des conditions qui facilitent le déplacement des plantes, des animaux, des nutriments et de l'eau.**

Les voies de liaison naturelles sont des couloirs stratégiques qui relient les uns aux autres les principaux secteurs naturels de la Ceinture de verdure, permettent le libre mouvement de la faune et assurent la survie de la flore, tant dans les limites de la Ceinture que dans les régions environnantes. Les voies de liaison se trouvent principalement entre les principaux secteurs naturels et les zones tampons, mais elles se prolongent également jusqu'à la bordure de la Ceinture en rejoignant les habitats à l'extérieur. Les voies de liaison comportent une forte proportion de végétation à l'état sauvage, par exemple des forêts, des boisés et d'anciens champs, et longent souvent les ravins, les rivages et les escarpements.[13] Divers usages sont permis dans les voies de liaison naturelles, à condi-

[12] *Avenir de la Ceinture de verdure - Analyse écologique*, 1991 : p. 25.

[13] *Analyse écologique de la Ceinture de verdure*, 1991 : pp. 75-76.

tion qu'ils n'aillent pas à l'encontre de leur fonction de liaison. Le paysage des voies de liaison peut donc prendre plusieurs formes et présenter diverses caractéristiques. Une superficie d'environ 19 p. 100 de la Ceinture de verdure est désignée «voie de liaison naturelle».

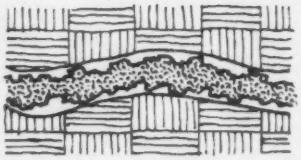

Une voie de liaison étroite traversant un paysage agricole est densément boisée.

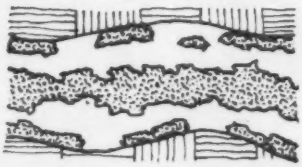

Une voie de liaison large traversant le même paysage peut être plus clairsemée.

Caractéristiques souhaitées

Au moins la moitié de la superficie des voies de liaison est naturelle et gérée de façon à favoriser les processus naturels, au moins 30 p. 100 étant de préférence réservée à la couverture d'arbres.[14] La proportion de terres intactes s'accroît au fur et à mesure que les dimensions des voies de liaison diminuent, afin de respecter l'intention générale de la désignation. Comme dans le cas des zones tampons naturelles, la proportion des terres intactes peut être accrue afin de protéger les habitats si les écosystèmes d'appui situés à l'extérieur de la Ceinture de verdure sont modifiés. Une vaste gamme d'usages et d'activités à faible intensité favorisent ou améliorent les conditions propices au déplacement de la faune, à l'appréciation de la nature par le public et à l'amélioration de la circulation des visiteurs sur les voies de liaison. La nature et l'importance des usages forestiers, agricoles et à des fins de loisirs sont généralement les mêmes qu'en ce qui concerne la désignation «zones tampons naturelles».

La continuité avec les usages des terres des deux côtés de la voie de liaison est maintenue et les installations ou les nouveaux projets d'aménagement des voies de liaison naturelles sont généralement localisés près de leurs bordures extérieures. Les terres qui sont désignées «voies de liaison naturelles» sans toutefois posséder les caractéristiques souhaitées sont réhabilitées graduellement. Les usages qui susciteraient l'interruption à long terme des fonctions d'une voie de liaison naturelle sont découragés. Le cachet paysager reflète un mélange de processus naturels et d'activités humaines, ces dernières étant généralement asservies en apparence à leur contexte naturel.

Thèmes de programmation

Les visites touristiques sont axées sur l'appréciation du patrimoine naturel et son intégration aux usages des terres adjacentes, au moyen d'activités organisées à l'avance ou libres. Les thèmes de programmation qui appuient cette orientation sont *la gérance des terres du Canada* et *le caractère sain de la vie dans la région de la capitale*. Ces thèmes de programmation sont expliqués plus en détail à *l'Annexe A*.

[14] *Avenir de la Ceinture de verdure - Analyse écologique*, 1991 : p. 25.

Collectivités rurales prospères

Les deux zones désignées «collectivités rurales prospères» protègent les terres servant à la production de ressources renouvelables qui appuient la production de denrées agricoles et des produits forestiers. Les terres de ces deux zones fournissent des biens et des services ruraux, dont notamment des produits agricoles et forestiers, dans un milieu qui conserve le caractère d'espace libre de la Ceinture de verdure. Ces désignations de terrains correspondent à deux fonctions différentes.[15]

Les paysages cultivés comportent de vastes étendues consacrées à la production commerciale de produits agricoles et forestiers.
Les paysages ruraux comportent des zones réservées aux loisirs ruraux, à la protection du paysage et aux entreprises et aux services ruraux.

Paysage cultivé

L'objectif de cette désignation est le suivant :

> **Conserver des terres qui conviennent à la production de produits agricoles et forestiers.**

Le paysage cultivé se compose de vastes lots de terrains qui se prêtent particulièrement bien à l'agriculture ou à la foresterie. Ces secteurs regroupent généralement des terres agricoles de catégories 1 à 3[16], des terres consacrées aux cultures spéciales et des terres dont les tuyaux de drainage et les bâtiments sont en bon état, ces trois types pouvant accueillir des exploitations agricoles ou forestières viables, qu'elles soient de petite ou de grande envergure. Une superficie d'environ 22 p. 100 de la Ceinture de verdure est désignée «Paysages cultivés».

Caractéristiques souhaitées

Les zones désignées «Paysages cultivés» appuient les activités qui permettent d'utiliser les sols de la Ceinture de verdure sans nuire à leur productivité à long terme, comme la production agricole et forestière commerciale. Les usages qui appuient la base économique, l'écohygiène ou l'utilité, aux fins de la programmation publique, de l'agriculture, de la foresterie ou d'autres usages ayant trait aux ressources renouvelables sont encouragés. Les activités de loisirs axées sur la production végétale et sa récolte (p. ex. les fermes de cueillette directe) sont encouragées à titre d'activités secondaires.

Produits ruraux provenant de terrains portant la désignation «Paysage cultivé».

Les usages qui réduiraient ou menaceraient de façon permanente la capacité de production ou la viabilité économique sont découragés. Les usages agricoles de petite ou de moyenne envergure comme les fermes d'agrément sont gérés de façon à en permettre le regroupement éventuel dans des unités plus grandes s'il y a lieu. Les paysages sont gérés et entretenus de sorte qu'ils témoignent de bons

[15] Cette façon de diviser le système rural tient compte de la différence entre *les biens* ruraux (produits agricoles ou forestiers) et les services ruraux (p.ex. expériences sur les plans récréatif et visuel, petites entreprises) qui sont généralement produits dans les régions rurales -- voir Bryant et Johnston, 1992.

[16] Selon la description donnée dans *Soils, Capability and Land use in the Ottawa Urban Fringe*, 1979.

soins, d'ordre, d'une saine gérance et du respect des processus naturels. Les haies basses, les terres à bois, les bandes boisées et les ravins sont améliorés et reliés, s'il y a lieu, afin de fournir des habitats et des couloirs de mouvement de la faune tout en assurant la survie de la flore et la qualité visuelle du paysage.

Thèmes de programmation

Les visites touristiques tiennent compte du caractère rural et productif du paysage, notamment les fermes de cueillette directe, les jardins familiaux, les vacances à la ferme, les gîtes du passant et les marchés de producteurs. Les installations de loisirs sont axées sur les installations ou les sentiers récréatifs conformes aux programmes publics de production de ressources rurales. Les thèmes de programmation qui appuient cette orientation sont *la gérance des terres du Canada, le paysage productif du Canada, les activités de recherche du Canada, le caractère sain de la vie dans la région de la capitale* et *le paysage rural dans la région de la capitale.* Ces thèmes de programmation sont expliqués plus en détail à *l'Annexe A.*

Paysage rural

Les objectifs de cette désignation sont les suivants :

Conserver les paysages qui mettent en valeur le caractère d'espace rural ouvert de la Ceinture de verdure et le cachet qui la distingue des secteurs urbains environnants.

Offrir des services touristiques et de loisirs dans un contexte rural.

Prévoir ici et là de grands espaces destinés à accueillir, par exemple, des champs d'antennes si c'est nécessaire pour appuyer des installations.

Services ruraux propres à la désignation «Paysage rural».

Le paysage rural se compose de terrains qui préservent la continuité physique et visuelle de la Ceinture de verdure et dont le public peut bénéficier directement. Ces terrains ont une capacité plus faible que les terrains désignés «paysages cultivés» ou «milieu naturel continu» en ce qui concerne la production des ressources naturelles ou renouvelables et ils peuvent tolérer une activité touristique plus intense. Les Paysages ruraux constituent également les principaux sites d'accueil des exploitations agricoles d'agrément et des visites touristiques connexes. Une superficie d'environ 16 p. 100 de la Ceinture de verdure est désignée «paysages ruraux».

Caractéristiques souhaitées

Le public peut bénéficier directement des usages des paysages ruraux, qui appuient également la continuité de la Ceinture de verdure. Les visites touristiques et les activités de loisirs de plein air sont mises en valeur. Des produits agricoles et forestiers sont vendus à des éventaires routiers. Des gîtes du passant et de petites auberges accueillent les touristes et des produits locaux d'artisanat sont vendus dans de petites boutiques.[17] Les usages comme l'exploitation agricole commerciale, l'exploitation agricole d'agrément, les jardins communautaires et l'exploitation forestière aident à maintenir le caractère ouvert de la Ceinture de verdure. Les paysages ruraux accueillent des installations de loisirs nécessitant beaucoup d'espace, comme les terrains de golf et de sports, les

[17] Voir la liste des usages du Tableau 5.1, p. 54.

collines à toboggan et des installations équestres conformes à des normes de conception rurale qui ne requièrent pas de grandes modifications techniques ou de travaux importants d'entretien de l'aménagement paysager. Les zones de sécurité ou les secteurs d'exploitation (comme les champs d'antennes qui appuient les installations) qui limitent l'accès public et nécessitent de grands espaces sont permis dans les paysages ruraux afin d'appuyer notamment les installations de recherche.

Les hameaux revitalisés comme Burkes Settlement, Ramsayville et Blackburn Station donnent un aperçu de l'habitat historique de la région. Ils constituent des centres d'activités pour les paysages ruraux de la Ceinture de verdure. Le mélange harmonieux d'usages résidentiels et touristiques de chacun de ces hameaux leur confère une excellente définition physique et diversifie la gamme d'activités touristiques de la Ceinture de verdure. Les hameaux sont reliés au sentier principal de la Ceinture de verdure.

Les paysages ruraux pittoresques, les usages, les activités et les installations qui s'harmonisent bien au milieu rural sont conservés et améliorés. La gestion des terrains reflète des normes écologiques élevées. Les installations auxiliaires comme les stationnements et les bâtiments sont discrètes et l'éclairage est discret tout en assurant la sécurité du public. Les usages qui défavorisent la continuité visuelle des paysages ruraux sont découragés.

Thèmes de programmation

Les visites touristiques qui font en sorte que le public puisse profiter de la Ceinture de verdure toute l'année durant et qui aident à maintenir le caractère rural d'espace ouvert des paysages ruraux sont encouragées. Les quatre thèmes de programmation qui appuient cette orientation sont *le paysage productif du Canada, un concept tout particulier d'aménagement urbain, le caractère sain de la vie dans la région de la capitale* et *le paysage rural dans la région de la capitale.* Ces thèmes de programmation sont expliqués plus en détail à *l'Annexe A.*

Installations compatibles

Les terrrains désignés «Installations compatibles» accueillent des organismes et des institutions qui revêtent une importance pour la capitale et dont les programmes nécessitent de grands espaces ouverts. Ces désignations restreignent également l'expansion des routes d'accès et des services interurbains dans la Ceinture de verdure.

Les désignations en question sont définies conformément à deux fonctions différentes.

Les secteurs réservés aux installations servent aux aménagements spécialisés de grande envergure.
Les couloirs d'infrastructure facilitent le déplacement des personnes, des biens et des services vers la Ceinture de verdure, à travers la Ceinture et en provenance de celle-ci.

Installations

Les **objectifs** de cette désignation sont les suivants :

Accueillir les organismes et institutions qui revêtent une importance pour la capitale et qui ont des besoins de terrains spéciaux comme, par exemple, de grands secteurs d'exploitation fermés.

Fournir une source continue de revenus destinés à appuyer les activités de la Ceinture de verdure.

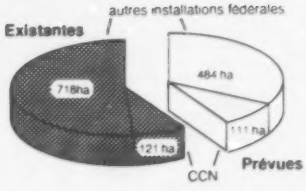

Installations

La désignation d'installations se rapporte à des emplacements stratégiques à concentration élevée d'installations qui, en raison du genre de programmes qui s'y déroulent, doivent être isolés ou situés sur de grands terrains ouverts ou dans un milieu rural. Cette désignation englobe les terrains aménagés avant l'élaboration du Plan directeur et ceux dont le Plan prévoit l'aménagement. Les zones en question sont généralement moins importantes sur le plan visuel et écologique, mais elles sont situées à des endroits stratégiques du point de vue de l'accès aux transports et des services. Les terrains désignés «Installations» comprennent les terrains de la CCN et d'autres organismes fédéraux à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Une superficie d'environ 6 p. 100 de la Ceinture de verdure est désignée «installations».

info 56 % (796 ha) des futures zones constructibles de la Ceinture de verdure concernent les terrains de Transports Canada à l'aéroport international Macdonald-Cartier.

Caractéristiques souhaitées

Ces zones contiennent des installations importantes qui profitent de leur situation dans la Ceinture de verdure et qui génèrent en retour des usages, des activités, des programmes publics ou des cachets paysagers dont la Ceinture de verdure bénéficie. En général, la plus grande partie du site est maintenue dans un état rural ou naturel (p. ex. pas de bâtiments, de stationnements, d'aménagements de paysage ou de revêtements durs), bien que sur les lots de dimension moindre adjacents à des secteurs urbains, cette proportion puisse être réduite tout en conservant quand même un cachet d'espace ouvert (voir les lignes directrices générales de la *Section 5 : Politiques* et les lignes directrices relatives aux

sites particuliers de la *Section 6 : Mise en œuvre*).

Les installations en campus abritant la recherche, les loisirs et les institutions culturelles se trouvent sur les terrains désignés «installations».[18] Les usages auxiliaires complètent le programme principal de l'installation, favorisent l'écohygiène ou le cachet du site. Les programmes et les activités des installations des secteurs public et privé en campus sont interprétés à l'intention du public lorsqu'ils sont conformes aux activités du site. Certains usages peuvent être envisagés à titre provisoire s'il est possible d'y mettre un terme afin d'accueillir le programme à long terme d'une zone particulière désignée «installation».

La conception des bâtiments, l'aménagement et le stationnement complètent le paysage rural avoisinant. L'élaboration du plan de masse et du caractère paysager s'efforce de mettre en valeur le contexte rural des sites adjacents à des secteurs urbains. Les lieux se prêtent à des fonctions naturelles ou rurales et permettent d'offrir des activités de style rural le plus souvent possible (p. ex. des jardins familiaux, la culture du sol, la gestion des terres à bois et la rénovation naturelle).

Thèmes de programmation

Les visites touristiques vont de l'observation et de l'interprétation aux activités interactives d'intérieur et de plein air reliées aux activités de l'installation. Ces activités respectent les exigences d'une installation donnée en matière de programmes, de sécurité et de superficie de terrain. Les deux thèmes de programmation qui appuient cette orientation sont *les activités de recherche du Canada* et *le caractère sain de la vie dans la région de la capitale*. Ces thèmes de programmation sont expliqués plus en détail à *l'Annexe A*

Couloir d'infrastructure

Les objectifs de cette désignation sont les suivants :

Minimiser les intrusions de l'infrastructure dans la Ceinture de verdure en regroupant les principaux éléments d'infrastructure dans des couloirs communs.

Faciliter l'accès du public à la Ceinture de verdure et ses déplacements à l'intérieur de celle-ci.

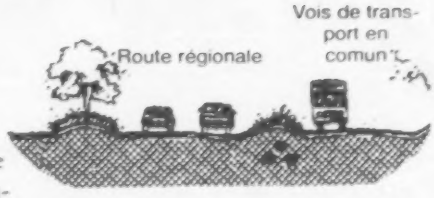

Les couloirs d'infrastructure restreignent le passage des grands services régionaux comme les routes, les voies de transport en commun, les égouts et les conduites principales d'eau à un nombre limité de couloirs communs de la Ceinture de verdure afin d'éviter le morcellement inutile des précieuses zones naturelles ou cultivées. Ces couloirs polyvalents constituent souvent les secteurs de la Ceinture de verdure les plus aménagés et les plus utilisés. La plupart des couloirs reposent sur les grands réseaux de transport qui relient le centre-ville aux collectivités urbaines de banlieue ou aux autres villes. La plupart sont des autoroutes provinciales ou de grandes routes régionales et des couloirs de transport en commun appartenant à des paliers de gouvernement autres que fédéraux et étant gérés par eux. Certains couloirs font aussi partie du réseau des expériences de la Ceinture de verdure. Une superficie d'environ 6 p. 100 de la Ceinture de verdure est désignée «couloirs d'infrastructure».

[18] Les portions de l'aéroport désignées «Installations» accueilleront une gamme d'usages d'une intensité plus grande et plus large (voir la *Section 6 : Mise en œuvre*).

Caractéristiques souhaitées

Ces couloirs contiennent les éléments majeurs de l'infrastructure traversant la Ceinture de verdure, incluant les autoroutes, les routes régionales, les voies de transport en commun, les services souterrains (p.ex. les conduites principales d'eau et d'égout), les pipelines et les installations connexes. Les autres usages qui accroissent la valeur écologique et visuelle des couloirs d'infrastructure et leur rôle de mise en valeur de l'accès à la Ceinture de verdure et de promotion de celle-ci sont encouragés.

L'emplacement, la conception, la construction et l'exploitation des couloirs particuliers respectent les usages, les écosystèmes, le cachet paysager et les programmes publics des terrains adjacents. Ils permettent également le mouvement de la faune dans les zones tampons naturelles. Le transport en commun est favorisé par rapport au prolongement des routes afin d'accroître la capacité de transport urbain entre le centre-ville et la banlieue. Les pistes cyclables à l'intention des gens qui vont travailler à bicyclette sont encouragées, à condition de respecter les normes de sécurité et d'exploitation. Les installations adjacentes aux couloirs d'infrastructure qui créeraient des problèmes d'accès, de circulation ou autres, ou qui souffriraient elles-mêmes de ce genre de problèmes, sont découragées ou éliminées graduellement.

Le cachet paysager des couloirs d'infrastructure met en valeur la continuité du cachet de la Ceinture de verdure, vu du couloir et de l'extérieur de celui-ci. Par exemple, les couloirs d'infrastructure peuvent être intégrés aux paysages agricoles adjacents par le maintien de droits de passage dans les zones de production rurale, notamment grâce à des prairies artificielles dans les endroits où il y a lieu. Les couloirs d'infrastructure respectent la noirceur du ciel nocturne de la Ceinture de verdure en adoptant un éclairage minimal ou masqué.

La collaboration des autres organismes en ce qui concerne la conception et la gestion des droits de passage des couloirs d'infrastructure est requise afin d'exploiter entièrement les caractéristiques susmentionnées.

Thèmes de programmation

Les couloirs d'infrastructure peuvent soutenir une gamme de visites touristiques axées sur l'information visuelle relative à la Ceinture de verdure, en fournissant des points de vue sur les paysages adjacents, de la signalisation, des aires de repos, des sentiers récréatifs, des sentiers à l'intention des navetteurs et autres. L'un des thèmes de programmation appuyant cette orientation est *le paysage rural dans la région de la capitale*. Ce thème de programmation est expliqué plus en détail à *l'Annexe A*.

Le réseau des expériences

Le réseau des expériences élabore les propositions du Concept spatial relativement aux activités publiques et au cachet paysager. Les volets d'importance en matière de programmation publique et de cachet paysager qu'il comporte influencent beaucoup la perception qu'ont les gens de la Ceinture de verdure et du rôle qu'elle joue dans la capitale. Le réseau structure l'emplacement et la gestion des grandes activités touristiques, des systèmes de circulation des visiteurs et des expériences visuelles importantes comme les panoramas.

Voici quels sont les rôles de la Ceinture de verdure et les cinq éléments correspondants du réseau des expériences :

Rôle de la Ceinture de verdure	**Éléments du réseau des expériences**
Milieu distinctif pour la capitale	• Accès à la capitale • Panorama • Bordure
Activités publiques accessibles	• Attraction touristique • Circulation des visiteurs

Les milieux distinctifs pour la capitale mettent en valeur le caractère particulier de la Ceinture de verdure en offrant une grande qualité visuelle et en assurant l'unicité visuelle le long des accès à la capitale, dans les Panoramas et le long des Bordures de la Ceinture où il est particulièrement important de distinguer la Ceinture de verdure des terrains qui n'en font pas partie. Les Activités publiques accessibles orientent l'élaboration et l'application de diverses propositions de plan conceptuel concernant les attractions touristiques et les systèmes de circulation des visiteurs.

Le réseau des expériences englobe seulement certaines parties de la Ceinture de verdure. Ces éléments peuvent couvrir une zone particulière (comme un panorama), indiquer un site spécial (comme une Attraction touristique) ou décrire un couloir (comme un sentier récréatif).

Le caractère paysager et l'envergure et la nature des activités du réseau des expériences reflètent généralement les objectifs et les caractéristiques souhaitées de la désignation de terrain sur laquelle ils se trouvent. Par exemple, la conception et la programmation des attractions touristiques dans une zone tampon naturelle peuvent mettre en valeur un thème naturel. Un panorama dans une désignation de «paysage cultivé» peut évoquer un paysage rural productif. Les usages particuliers des terrains peuvent également nécessiter une gestion spéciale afin de respecter les objectifs et les caractéristiques souhaitées des éléments du réseau des expériences. Une forêt de production peut, par exemple, être gérée de façon à ne pas s'immiscer dans un panorama particulier.

info Ces éléments figurent sur le Plan du réseau des expériences, qui suit la page 48. Ils ont été définis à la lumière d'un examen approfondi du cachet visuel de la Ceinture de verdure, des connections existantes et futures des sentiers récréatifs, des attractions touristiques et d'autres secteurs dont la visibilité, l'accessibilité et les possibilités de présentation des messages relatifs à la capitale sont très élevés.[19]

[19] Les rapports d'information sur *l'évaluation visuelle de la Ceinture de verdure* (1992) et sur *le réseau intégré de sentiers récréatifs pour la région de la capitale nationale: développment strategique* (1994) ont contribué à la détermination du réseau des expériences.

Milieu distinctif pour la capitale

Les milieux distinctifs pour la capitale ont pour objet de protéger et d'améliorer l'aspect visuel et l'unicité de la Ceinture de verdure, particulièrement dans les secteurs très visibles.

Les milieux distinctifs pour la capitale sont divisés en trois éléments :

Les accès à la capitale donnent aux visiteurs un premier coup d'œil de la Ceinture de verdure et du cœur de la capitale.
Les panoramas offrent de vastes perspectives qui influencent la perception qu'ont les gens de la Ceinture et du rôle qu'elle joue dans la capitale.
Les bordures de la Ceinture de verdure séparent la Ceinture des zones adjacentes.

Accès à la capitale

L'objectif de cet élément du réseau des expériences est le suivant :

> **Faire en sorte que l'arrivée dans la capitale et dans la Ceinture de verdure et le départ de ces deux endroits offrent aux visiteurs une expérience symbolique et dramatique.**

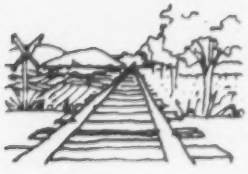

Les accès à la capitale améliorent l'apport de la Ceinture de verdure à la sensation spéciale d'arrivée que les visiteurs ressentent en entrant dans la capitale. Les accès à la capitale comprennent les voies par où passent la majorité des visiteurs provenant de l'extérieur de la région de la capitale nationale. Ces voies sont principalement des routes interurbaines comme les autoroutes provinciales, les voies pour trains de voyageurs et le canal Rideau. Les secteurs très visibles depuis les voies d'accès sont désignés «accès à la capitale».

Caractéristiques souhaitées

Les accès à la capitale offrent à ceux qui empruntent ces grandes routes interurbaines et ces couloirs panoramiques diverses expériences qui leur donnent la nette impression d'être arrivés dans la capitale et qui les orientent à l'intérieur de celle-ci avant de la quitter. Ils permettent aux visiteurs de vivre leurs premières expériences de la Ceinture de verdure et du contexte de la capitale. Les superbes paysages et l'information appropriée s'adressant aux visiteurs, comme des aires de stationnement, des écriteaux ou des messages à la radio sont mis en valeur le long des accès à la capitale. Les points d'entrée dans la Ceinture de verdure sont indiqués clairement par des d'affiches, par la végétation ou par d'autres moyens. Les répercussions visuelles des gros éléments d'infrastructure suspendus, comme les lignes hydro-électriques et les autres services publics, sont réduites au maximum. La plupart des voies qui font partie des accès à la capitale sont des autoroutes qui relèvent d'autres paliers de gouvernement, dont la participation à la conception et à la gestion des emprises est nécessaire pour exploiter ces caractéristiques à fond.

PARC DE LA GATINEAU
GATINEAU PARK

GATINEAU

ORLÉANS

HULL

AYLMER

OTTAWA

KANATA

BELLS CORNERS

NEPEAN

GLOUCESTER

Légende

Milieu distinctif de la capitale

- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure de la Ceinture de verdure/urbaine

Activités publiques accessibles

- Attraction touristique
- Sentier de la Ceinture de verdure
- Corridor panoramique

0.8 km / 10 min.
3.3 km / 10 min.
6.5 km / 10 min.
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

1998

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Réseau des expériences

Panoramas

L'objectif de cet élément du réseau des expériences est le suivant :

Révéler et exprimer le caractère de la Ceinture de verdure et du contexte de la capitale.

Les panoramas sont des secteurs offrant des perspectives vastes et libres de grandes zones de la Ceinture de verdure qui orientent les gens vers la Ceinture et la capitale et en font valoir le caractère spécial. Les panoramas comprennent des secteurs situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ceinture de verdure, en particulier ceux qu'on peut apercevoir à partir des accès à la capitale, des attractions touristiques, des belvédères et des endroits clés le long des voies de circulation des visiteurs comme les sentiers récréatifs.

Tour d'observation

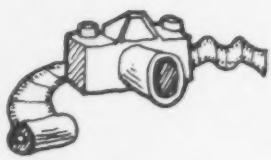

Caractéristiques souhaitées

Les panoramas de la Ceinture de verdure présentent une variété de superbes perspectives vastes et moins vastes, dont certaines se prolongent au-delà de la Ceinture. Les panoramas font le lien visuel entre des paysages qui évoquent des désignations particulières de terrains et le contexte élargi de la capitale au-delà de la Ceinture. Les attributs particuliers des panoramas sont préservés; l'utilisation qu'on fait des terrains ainsi que les caractéristiques et la structure des divers sites ne nuisent pas aux panoramas, sauf dans les zones naturelles principales, où l'on préfère promouvoir les processus écologiques plutôt que de modifier le paysage à des fins purement visuelles.

Bordures de la Ceinture de verdure

L'objectif de cet élément du réseau des expériences est le suivant :

Démarquer la Ceinture de verdure des collectivités urbaines et rurales avoisinantes.

Les bordures de la Ceinture sont les terrains contigus aux limites de la Ceinture qui sont très visibles ou accessibles. Elles renforcent l'identité et le caractère ruraux de la Ceinture de verdure. Ces terrains doivent se distinguer sur le plan visuel afin de permettre aux gens de bien cerner les limites de la Ceinture. Les Bordures démarquent les terrains de la Ceinture des paysages avoisinants, particulièrement ceux de nature urbaine. En séparant clairement les secteurs urbains, les bordures renforcent l'individualité des collectivités contigues à la Ceinture de verdure.

info Plus des deux tiers de la bordure de la Ceinture de verdure seront contigus à des zones urbaines une fois que les secteurs urbains de la région seront entièrement aménagés.

Caractéristiques souhaitées

Les bordures de la Ceinture de verdure permettent de distinguer la Ceinture des terrains voisins, de façon à ce que les gens sachent quand ils entrent dans la Ceinture ou quand ils en sortent. L'établissement d'une nette division entre la Ceinture de verdure et les secteurs urbains et ruraux de la capitale (actuels et éventuels) peut se faire par l'intermédiaire des mesures suivantes :

- favoriser les écrans de végétation, les caractéristiques des voies rurales et l'éclairage non direct des voies qui forment les limites extérieures de la Ceinture de verdure;

- coordonner les plantations, les panneaux d'affichage et les aménagements avec d'autres organismes, en particulier aux divers points d'accès (p. ex. les routes) à la Ceinture de verdure;

- limiter le nombre de bâtiments dans le périmètre intérieur de la Ceinture de verdure.

Il est possible de rendre la démarcation de la bordure de la Ceinture plus subtile en plaçant des panneaux d'affichage ou en améliorant le cachet paysager existant dans les cas où les terrains adjacents sont ruraux ou de type naturel.

L'accès du public à la Ceinture de verdure est encouragé d'une façon compatible avec les autres usages de la Ceinture. Cela peut vouloir dire des mesures comme des points d'entrée surveillés à partir des propriétés publiques et des sentiers récréatifs qui pénètrent à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

Activités publiques accessibles

Les activités publiques accessibles englobent une série d'attractions touristiques reliées qui permettent aux visiteurs d'apprécier les attributs de la Ceinture de verdure et d'en profiter.

Les activités publiques sont divisées en deux éléments :
Les attractions touristiques sont des sites bien en vue, facilement accessibles et qui présentent des caractéristiques propices de faire connaître la capitale ou la Ceinture de verdure aux visiteurs.
Les voies de circulation des visiteurs comprennent des sentiers récréatifs et des voies panoramiques qui relient les attractions touristiques.

Attractions touristiques

Les objectifs de cet élément sont les suivants :

Accroître le nombre et la diversité des attractions touristiques de la région de la capitale nationale.

Fournir aux visiteurs des expériences valables leur permettant de prendre connaissance des aspects du Canada rural dans la capitale et de les apprécier.

Les attractions touristiques sont des sites-clés de la Ceinture de verdure qui sont conçues de façon à transmettre des messages d'intérêt historique, culturel ou naturel concernant le pays, la région de la capitale ou la Ceinture de verdure. Les attractions touristiques explorent des sujets comme l'histoire naturelle et culturelle, l'agriculture, la foresterie et la recherche technologique de pointe. Elles offrent également des activités de loisirs de plein air. On peut y trouver des centres d'interprétation à l'intérieur tout autant que des installations extérieures. Ces sites se trouvent dans des emplacements stratégiques de la Ceinture de verdure qui sont bien en vue, facilement accessibles et dotés d'autres attributs favorables.

Caractéristiques souhaitées

Les activités, les thèmes de programmation (décrits à *l'Annexe A*), et l'ampleur de l'utilisation de l'espace et la portée de développement de chaque attraction touristique varient en fonction de la désignation du terrain où elle est située, de même qu'en fonction des caractéristiques inhérentes et de la capacité d'accueil de ce terrain. Les attractions qui sont situées à proximité des voies d'accès à la capitale ou dans des endroits bien en vue ou facilement accessibles servent principalement à communiquer des messages sur la capitale ou sur l'ensemble du pays. L'utilisation provisoire que l'on fait de ces espaces ne doit pas gêner l'aménagement futur d'installations axées sur le tourisme. Les attractions touristiques peuvent être parrainées par des organismes publics, privés ou sans but lucratif. Les activités touristiques commerciales qui complètent la conception et le programme de l'attraction touristique sont permises afin d'en appuyer l'exploitation et la mise en valeur.

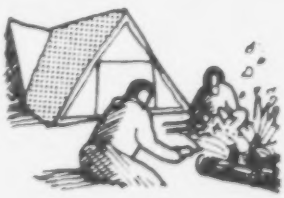

[20] Outre les sites proposés, les destinations touristiques existantes au moment de l'élaboration du Plan directeur et qui sont conformes aux objectifs énoncés ci-dessus sont désignées « attractions touristiques ». Voir la *Section 6 : Mise en oeuvre* en ce qui concerne les programmes des sites particuliers.

[21] La *Section 5* concernant les politiques relatives aux *usages touristiques commerciaux* présente la gamme d'activités commerciales de soutien.

Les attractions touristiques peuvent inclure ce qui suit :

- les programmes d'apprentissage pratique, les activités et les événements de démonstration et de recherche;
- l'interprétation des zones forestières et agricoles et de la nature en général;
- les activités de loisirs de plein air;
- les centres d'accueil ruraux comme les gîtes du passant, les chalets et les sites de camping;
- les boutiques ou les restaurants.

Les attractions touristiques offrent également en général des informations sur les attractions de la Ceinture de verdure et de la capitale, l'accès aux sentiers récréatifs et le transit si possible, des commodités (eau potable, toilettes, installations de stationnement de bicyclettes) accessibles à tous les usagers de la Ceinture de verdure, incluant les personnes ayant un handicap physique. Les frais sont abordables.

Circulation des visiteurs

L'objectif de cet élément est le suivant :

> **Offrir un accès panoramique aux visiteurs au moyen d'une gamme de paysages et d'attractions touristiques de la Ceinture de verdure.**

Les voies de circulation des visiteurs fournissent un accès panoramique aux attractions touristiques de la Ceinture de verdure, par l'entremise des voies et des sentiers récréatifs existants. Ces liens mettent en valeur la signification de la Ceinture de verdure en passant dans des paysages superbes de la Ceinture.

Caractéristiques souhaitées

Un réseau de sentiers récréatifs constitue le cœur des voies de circulation des visiteurs. La principale composante de ce réseau est le sentier principal de la Ceinture de verdure. Ce sentier récréatif traverse toute la Ceinture de verdure, mettant en valeur des points d'intérêt et des activités au moyen de formules diverses comme des zones de pique-nique, des paneaux d'interprétation et des tours d'observation. Le sentier principal de la Ceinture de verdure relie également diverses pistes de randonnée pédestre et de ski de fond. Il est relié au réseau des sentiers récréatifs de la région de la capitale et à des attractions touristiques comme la ferme expérimentale et le canal Rideau. Il rejoint également des collectivités adjacentes. Tous les sentiers reflètent le cachet paysager adjacent et évitent autant que possible les milieux naturels continus. Les usages mettant en valeur des activités touristiques comme les fermes équestres et les gîtes du passant sont encouragés près du sentier principal de la Ceinture de verdure. Les sentiers comportent autant que possible des points d'accès aux stations de transports en commun et aux voies de transit.

Une série de voies existantes et prévues (principalement à deux voies) sont liées afin de former un circuit panoramique sur lequel les visiteurs se déplacent d'une attraction touristique à l'autre. Ce circuit panoramique revêt un caractère champêtre conféré par des plantations d'alignement, des panneaux d'affichage et des clôtures qui se s'agencent au lieu. Les accotements des voies du circui panoramique sont élargis chaque que possible afin que les cyclistes puissent y circuler eux aussi.

[22] Les sentiers récréatifs accueillent une vaste gamme d'utilisateurs ludiques non motorisés, comme des cyclistes, des adeptes de la randonnée pédestre et du ski de fond, des gens qui se déplacent en patins à roues alignées (sans bâtons), des joggeurs et des personnes handicapées. (document sur *le réseau intégré des sentiers récréatifs pour la région de la capitale nationale, développement strategique*, 1994 : iv).

Politiques 5

Vue d'ensemble du chapitre

La présente section oriente la prise de décisions concernant la répartition et la gestion des utilisations, des activités et des caractéristiques particulières des terrains de la Ceinture de verdure.

- elle détermine les utilisations représentatives, les activités et les caractéristiques spéciales des terrains favorisées dans la Ceinture de verdure;
- elle détermine leur priorité relative à l'intérieur de chaque désignation des terrains;
- elle guide leur gestion générale.

La section revêt un intérêt particulier pour les urbanistes, les gestionnaires de terrains, les locataires de la Ceinture de verdure et tous les organismes et les particuliers visés par le Plan directeur.

Introduction aux politiques 5.1

La présente section guide les questions de choix, d'emplacement et de gestion des utilisations des terrains de la Ceinture de verdure.[1] On y trouve des politiques et des lignes directrices qui orientent de façon générale les utilisations des terrains de la Ceinture de verdure et qui doivent être envisagées à la lumière des descriptions des désignations des terrains présentées à la Section 4.

Le Tableau 5.1 présente les types convenables d'utilisation des terrains de chaque désignation des terrains. Ce tableau permet de cerner les désignations particulières des terrains qui peuvent accueillir un projet d'utilisation des terrains. Des sites de rechange peuvent ensuite être déterminés et évalués en fonction des possibilités et des lignes directrices indiquées pour chacune des zones de la Ceinture de verdure à la Section 6 et à la lumière des conditions particulières d'un site. Les utilisations des terrains demandées doivent inclure les types indiqués au Tableau 5.1 ou y être comparables. Elles doivent être conformes aux objectifs et aux caractéristiques souhaitées d'au moins une désignation des terrains pour que leur approbation soit envisagée.

La Section 5 détermine également la gestion des terrains de la Ceinture de verdure. Elle contient des politiques et des lignes directrices concernant notamment la gestion des utilisations à des fins de culture agricole, de foresterie, de drainage et de cours d'eau et d'habitation. Les politiques et les lignes directrices en question énoncent les conditions nécessaires à la modification de l'utilisation des terrains ou à l'ajout de nouvelles utilisations, par exemple dans le cas où un bail existant doit être renouvelé. Elles guident la gestion des terrains non cédés à bail. La gestion de certaines utilisations des terrains sera parfois modifiée par les descriptions des désignations des terrains présentées à la Section 4.

Les politiques du Plan directeur s'appliquent aux terrains situés dans la zone de planification de la Ceinture de verdure. Les autres instances qui possèdent des terrains à l'intérieur de cette zone sont encouragées à appliquer les politiques en question à leurs terrains conformément au Plan directeur.

[1] La définition de l'utilisation des terrains présentée dans le Plan directeur comprend les activités publiques et les caractéristiques spéciales concernant par exemple l'interprétation et le paysage culturel. L'utilisation d'un terrain doit respecter les objectifs et les caractéristiques souhaitées d'au moins une désignation de terrain afin de s'avérer convenables pour la Ceinture de verdure.

Tableau 5.1 : Désignations des terrains et types de zone

Le Tableau 5.1 indique les types d'utilisation des terrains et d'activités généralement permises à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Il les répartit selon leur importance relative à l'intérieur de chaque désignation des terrains. La mesure dans laquelle l'utilisation d'un terrain est conforme aux objectifs et aux caractéristiques souhaitées de chaque désignation des terrains est notée au moyen d'un T, d'un M ou d'un F, définis dans la légende ci-dessous.[2] Un astérisque indique qu'une utilisation est généralement interdite pour le type de désignation en cause. Le tableau détermine également les types de zone dont les caractéristiques culturelles et naturelles font en sorte que leur emplacement ne dépend d'aucune désignation particulière des terrains.

Type de zone	Désignation des terrains							voir page
	ZNP	TAM	LZN	CUL	RUR	INS	INF	
Agriculture	*	M	M	T	M	F	F	55
Foresterie	*	M	M	T	M	F	F	57
Extraction des ressources minérales	*	*	*	*	*	F	F	58
Installations en campus	*	*	*	*	*	T		58
Petites entreprises	*	F	F	M	M	M	F	60
Installations communautaires	*	*	*	*	F	F		61
Habitationsl	*	F	F	F	M	F	F	62
Transports	*	F	F	F	M	M	T	63
Services publics	*	F	F	M	M	M	T	64
Gestion des déchets	*	*	*	*	F	F	F	65
Interprétation, éducation et recherche	T	M	M	M	T	M	F	66
Loisirs	F	M	M	F	T	F	F	67
Accès public	F	M	M	F	T	F	F	68
Caractéristiques du paysage culturel								68
Caractéristiques du paysage culturel aménagé								69
Ressources archéologiques								70
Éléments importants d'écosystème								70
Drainage et cours d'eau								71
Topographie et sols								72

Désignations des terrains

ZNP : Zone naturelle principale
TAM : Zone tampon naturelle
LZN : Liaison de zones naturelles
CUL : Paysage cultivé
RUR : Paysage rural
INS : Installations
INF : Couloir d'infrastructure

Compatibilité

T	Utilisation très importante pour la désignation des terrains.
M	Utilisation d'importance moyenne pour la désignation des terrains. Elle complète ou appuie les utilisations désignées T et est moins encouragée.
F	Utilisation de faible importance qui contribue peu ou pas à la désignation des terrains. Les conflits possibles avec la désignation des terrains peuvent être atténués.
*	Interdiction fondée sur des conflits inhérents et non atténuables avec les objectifs et les caractéristiques souhaitées d'une désignation des terrains.
Case vide	La caractéristique peut être retrouvée dans toutes les désignations des terrains -- les politiques et les lignes directrices s'appliquent de la même façon.

[2] La compatibilité des utilisations des terrains a été déterminée avec l'aide de *l'évaluation environnementale du Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale nationale.*

Politiques et lignes directrices 5.2

Les politiques fournissent une orientation générale relative aux activités, aux utilisations des terrains et aux caractéristiques (19). Elles sont appuyées par des lignes directrices qui déterminent les divers moyens de respecter l'intention de chaque politique. Ces lignes directrices doivent être appliquées selon les exigences particulières de chaque situation.

Les politiques et les lignes directrices doivent être envisagées dans le contexte de la désignation des terrains où elles sont appliquées. Dans le cas d'une utilisation des terrains (par exemple l'agriculture) permise dans plus d'une désignation des terrains, il pourrait s'avérer nécessaire de modifier l'emplacement et la gestion de l'utilisation afin de la rendre conforme aux objectifs et aux caractéristiques souhaitées de chaque désignation des terrains. Les descriptions des désignations des terrains aident à déterminer l'emplacement et la gestion qui conviennent à certaines utilisations des terrains.

Lorsque deux politiques ou lignes directrices ou plus entre en conflit, la priorité doit être déterminée en fonction des objectifs et des caractéristiques souhaitées de la désignation pertinente des terrains. Dans le cas où une utilisation existante n'est pas conforme à la désignation des terrains, il faut décourager l'investissement qui prolongerait de façon considérable la durée de vie de l'utilisation.

Agriculture

L'agriculture comporte l'entretien des cultures et du cheptel en vue de leur consommation comme aliments ou d'autres fins.[3] L'agriculture est réservée principalement aux terrains désignés « paysages cultivés », mais elle est permise sur des terrains désignés à d'autres fins dans la mesure où cela respecte leurs objectifs particuliers.

Politique : Favoriser des fermes diversifiées, rentables et bien gérées afin de préserver des étendues rurales vastes, ouvertes et diversifiées dans la Ceinture de verdure.

Améliorer l'apport de la Ceinture de verdure à l'économie agricole régionale, à la recherche agricole et aux expériences connexes vécues par les visiteurs.

Lignes directrices :

a. Conserver les terres agricoles de première qualité et les bâtiments auxiliaires comme les bâtiments de ferme et les drains en tuyaux et voir à ce que les utilisations provisoires maintiennent la capacité d'exploitation agricole à long terme des terres.

b. Appuyer une communauté agricole diversifiée en exploitant des fermes dont les dimensions et les types varient et qui représentent des périodes culturales différentes.

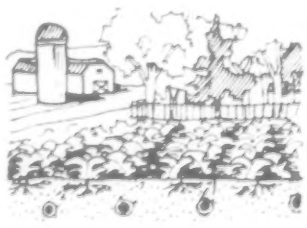

Un grand nombre d'exploitations agricoles de la Ceinture de verdure ont été dotées de réseaux de drainage souterrain dans les années 1970 et 1980.

[3] Définition adaptée de C. Bryant, et T.R. Johnston, *Agriculture in the City's Countryside*, 1992, p. 1.

c. Fournir des stimulants qui incitent les locataires à s'occuper à long terme des sols et à gérer de façon progressive les bâtiments et les biens naturels, par exemple au moyen de baux à long terme, du regroupement des fermes et de la mise en application des modalités des baux.

d. Favoriser la diversité des produits et des services agricoles de la Ceinture de verdure au moyen notamment d'activités agro-forestières (par exemple les produits de l'érable, la culture de noix et les plantations d'arbres de Noël).[4]

e. Promouvoir des pratiques agricoles qui protègent la productivité à long terme des sols et la qualité de l'eau en réduisant l'utilisation de produits chimiques, en évitant l'écoulement dans les cours d'eau et en réduisant l'érosion de la terre végétale.

Récolte de la sève

f. Encourager les locataires à utiliser les programmes d'amélioration agricole des autres organismes et partenaires afin d'accroître la qualité de l'agriculture de la Ceinture de verdure, par exemple au moyen de programmes d'aide à la gestion de l'environnement et d'autres programmes de soutien agricole.

g. Assurer la compatibilité avec d'autres ressources environnementales et récréatives. Pour ce faire :
- encourager la conservation, la restauration et la création d'éléments paysagers culturels et naturels, comme les haies, les clôtures, les terres à bois, les ravins boisés, les plantations de protection et le tracé des labours;
- décourager l'agriculture très intensive là où elle pourrait nuire aux éléments et aux processus naturels;
- au besoin, inclure dans les baux des dispositions prévoyant l'aménagement de liens récréatifs dans un avenir éloigné.

Verger libre-service

h. Intégrer des activités publiques et des initiatives de recherche aux activités d'exploitation des fermes de la Ceinture de verdure et attirer des locataires prêts à incorporer des activités comme des vacances à la ferme, des visites guidées et des initiatives de recherches dans leurs activités normales.

i. Veiller à ce que les installations destinées aux visiteurs (marchés de fruits et légumes, fermes de cueillette directe) soient situées sur des terrains faciles d'accès et bien visibles.

j. Promouvoir la vente des produits et des services agricoles de la Ceinture de verdure dans les marchés agricoles de la capitale.

De nombreux exploitants agricoles de la Ceinture de verdure vendent leurs produits au marché By d'Ottawa.

k. Faire en sorte que les voies utilisées pour les transports et les services publics soient planifiées et gérées de manière à favoriser l'agriculture viable (p. ex. la construction d'accotements larges sur les routes, l'accès aux intersections).

l. Accueillir les activités reliées à l'agriculture comme l'exploitation des pépinières, le compostage, l'entreposage dans des bâtiments secondaires et l'exploitation de postes de classement d'œufs, à condition qu'il s'agisse d'utilisations accessoires, qu'elles appuient les politiques d'utilisations de petites entreprises et qu'elles ne mettent pas en péril l'utilisation agricole des terrains et des bâtiments dans un avenir éloigné.

[4] Voir les lignes directrices des politiques commerciales relatives aux visiteurs.

m. Interdire la production de ressources renouvelables qui exploite abusivement le sol (p. ex. l'extraction de tourbe) ainsi que les usages agro-industriels comme l'entretien d'équipement et les abattoirs.

Foresterie

La foresterie comporte la gestion des forêts en vue de la récolte de produits forestiers qui ont une valeur marchande, comme le bois équarri ou l'eau d'érable. Elle comporte la préservation de l'habitat faunique et des couloirs de déplacement, de favoriser la réhabilitation écologique et paysagère, de faire en sorte que les sites soient visuellement agréables et d'offrir des activités de loisirs comme le ski, l'équitation et l'interprétation. Les activités de foresterie, dont le principal objectif est la production de bois ou de produits forestiers, sont concentrées dans les zones désignées « paysage cultivé ».

Des forêts de plantation...

Politiques : Encourager une foresterie diversifiée, rentable et bien administrée de façon à gérer efficacement les grandes étendues forestières de la Ceinture de verdure.

Mieux faire comprendre aux visiteurs de la capitale la signification des ressources naturelles du Canada en permettant au public de prendre connaissance des activités d'exploitation forestière.

... aux forêts mixtes productives

Lignes directrices :

a. Convertir des forêts de plantation en communautés mixtes d'une végétation indigène de grande qualité.

b. Préserver la santé et la production des forêts par des mesures passives et concrètes de gestion, en ayant recours à de bons principes d'aménagement forestier comme le retour à l'état naturel, ne pas ramasser le bois mort, éliminer la présence des espèces envahissantes, faire des récoltes sélectives et mettre en vigueur un bon système de gestion des incendies.

c. Promouvoir des activités agro-forestières pouvant améliorer la rentabilité et la diversité écologique des fermes de la Ceinture de verdure (p. ex. la culture de noix et des produits de l'érable, le bois de chauffage, les plantations d'arbres de Noël, la réhabilitation des ravins et des vallées boisées, les plantations brise-vent, la culture en couloir et les terres à bois).

Plantation d'arbres de Noël sur une ferme de la Ceinture de verdure

d. Conserver et gérer judicieusement les terres à bois, que les terrains où elles se trouvent soient amodiés ou non.

e. Orienter la gestion forestière de façon à réhabiliter le paysage (p. ex. en stabilisant les pentes et les dunes, en créant des plantations brise-vent et en faisant de la culture en couloir).

f. Promouvoir l'utilisation des forêts de la Ceinture de verdure à des fins de recherche et d'interprétation et accroître la participation des organismes publics et privés à ces activités.

g. Mettre en œuvre les recommandations relatives à la gestion des forêts qui sont contenues dans *les ouvrages intitulés Avenir de la Ceinture de verdure*[5] et

[5] Hough Stansbury Woodland Ltée, avec Gore & Storrie, Ltée, 1991, pour la CCN.

Forest Management in the NCC Agreement Forest.[6]

h. Faire en sorte que les activités de reboisement n'obstruent pas les plus belles perspectives, particulièrement celles qui sont indiquées dans le réseau des expériences.

i. Interdire la présence de grands établissements de transformation du bois et de points de vente des produits du bois (p. ex. les grandes scieries, les parcs à bois et les magasins de matériaux de construction).

Les ressources minérales

Restauration d'une ancienne carrière.

Écrans de végétation

Par ressources minérales, on entend les agrégats, particulièrement les gisements de sable, de gravier et de roches, dont l'extraction est rentable ou pourrait l'être.

Politique : Limiter l'extraction des ressources minérales à des cas précis, provisoires et strictement contrôlés, sur des sites déjà censés être développés, et où l'extraction est compatible avec l'utilisation future du site et des terrains adjacents.

Lignes directrices :

a. Permettre l'extraction des minéraux avant le développement à long terme des installations.

b. Approuver l'extraction seulement sous réserve que des plans de restauration seront élaborés pour appuyer l'utilisation à long terme des terrains désignés à des fins d'« installations » et que l'aménagement et l'exploitation des carrières (y compris la circulation automobile) ne nuiront pas aux éléments, ni aux processus naturels, ni aux objectifs en matière de loisirs et de cachet du paysage, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Ceinture de verdure.

c. Veiller à ce que les sites d'extraction ne soient pas visibles à partir des panoramas, des accès à la capitale et des attractions du réseau des expériences.

Installations en campus

Les installations en campus comportent une concentration d'employés et d'édifices organisés de façon à servir de complément aux sites ruraux de la Ceinture de verdure. Elles sont situées exclusivement sur les terrains désignés « installations ».

Politiques : Améliorer l'apport de la Ceinture de verdure à la capitale sur les plans de l'économie, de l'emploi et de la recherche.

Voir à ce que l'utilisation des installations serve de complément aux fonctions des terrains, au cachet des paysages et à la programmation publique de la Ceinture de verdure.

Produire des recettes destinées à appuyer la Ceinture de verdure et les programmes connexes.

[6] Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Carleton Place District, 1991.

Lignes directrices :

a. Encourager des installations qui nécessitent un emplacement dans la Ceinture de verdure, en raison de leur isolement du secteur urbain ou de leur proximité d'autres utilisations de la Ceinture de verdure.

b. Encourager les installations existantes ou futures en campus dont la Ceinture peut tirer profit, en raison de la nature de leur activité ou de la programmation publique connexe, ou en raison de la préservation ou de la création, autour des installations, de paysages revêtant un certain cachet.

c. Permettre l'installation d'établissements dans les domaines de la haute technologie ou de la recherche environnementale, des industries légères connexes, des institutions culturelles et des services commerciaux offerts aux visiteurs (p. ex. musées, industries de pointe, hôtels de villégiature à la campagne, installations de loisirs).

d. Les secteurs développés (c'est-à-dire les édifices, les terrains de stationnement et le paysage aménagé) doivent occuper au maximum le tiers des terrains désignés pour les « installations ». Cette proportion peut être augmentée sur les sites de développement plus petits à condition de préserver le cachet d'espace libre du site.

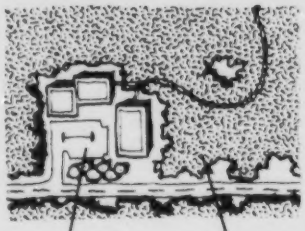

e. Favoriser la programmation publique sur le site des installations en campus en offrant des programmes interactifs, des panneaux d'affichage et des activités d'interprétation ou autres le long des voies adjacentes réservées aux visiteurs.

f. Permettre l'accès public aux secteurs amodiés non construits des installations en campus, conformément au programme de chacune des installations.

g. Favoriser les activités secondaires de programmation publique, de gestion environnementale et de mise en valeur du cachet du paysage qui rehaussent le caractère de l'installation principale, par exemple :
- les installations résidentielles auxiliaires (comme une maison de soins infirmiers à proximité d'un hôpital ou de l'hébergement pour les chercheurs du secteur de la haute technologie qui sont en visite);
- des services commerciaux pour les personnes qui utilisent ou visitent les installations (p. ex. des services alimentaires et bancaires), des installations communautaires (p. ex. des loisirs) et des services publics (p. ex. des bassins d'eaux pluviales);
- l'utilisation de ressources renouvelables ou naturelles comme l'agriculture, la foresterie et la conservation du milieu naturel.

L'exploitation agricole permet de préserver la capacité de production des terrains de la Ceinture de verdure autour des installations en campus.

h. Exiger que les nouvelles utilisations des installations respectent les lignes directrices des sites particuliers qui sont énoncées à la *Section 6: Mise en Oeuvre* du présent plan.

i. Permettre que les zones de sécurité et les zones tampons autour des installations en campus se prolongent dans les zones tampons naturelles, dans la liaison des zones naturelles et dans les terrains désignés « paysage rural » et, si nécessaire, limiter l'accès public;

j. Autoriser l'érection d'éléments architecturaux tels que des flèches, s'ils ajoutent une touche particulière aux caractéristiques souhaitées des terrains désignés adjacents, en accordant une attention particulière à leurs effets sur les panoramas, les accès à la capitale et les collectivités adjacentes.

k. Encourager la préservation des caractéristiques culturelles et écologiques et la conservation du cachet paysager, en élaborant un plan de masse, de développement et d'exploitation (p. ex. en ce qui concerne la végétation, l'état des circuits de drainage et de la qualité de l'eau avant les travaux d'aménagement).

l. Concevoir le site dans le respect du milieu rural environnant (notamment en ce qui concerne l'emplacement des édifices, leur hauteur, leur forme et leurs dimensions), favoriser l'accessibilité des cyclistes et des passagers des transports en commun partout où cela est possible et promouvoir l'efficacité écologique (p. ex. sur le plan de l'énergie et du traitement des déchets et des eaux pluviales).

Les petites entreprises commerciales

On favoriserait l'établissement de gîtes du passant dans la Ceinture de verdure, par la conversion d'édifices existants.

Les petites entreprises commerciales comptent en général un petit nombre d'employés et sont installées dans des édifices et sur des lots de dimensions semblables à ceux des maisons unifamiliales. Leurs fins sont compatibles avec un environnement rural et elles se trouvent sur des terrains désignés « paysage rural », dans les hameaux, près des attractions, le long des voies de circulation des visiteurs et près des installations en campus lorsqu'il y a lieu.

Politiques **Accroître l'apport de l'utilisation des petites entreprises commerciales à la diversité de l'économie, des programmes et de la culture de la Ceinture de verdure.**

Générer des revenus appuyant les programmes offerts dans la Ceinture de verdure et les programmes connexes.

Lignes directrices :

a. Encourager les activités commerciales rurales dont peuvent bénéficier directement les visiteurs de la Ceinture de verdure (p. ex. des programmes comme les vacances à la ferme, les gîtes du passant et les logements ruraux; des industries domestiques comme les magasins d'artisanat et d'antiquités; la vente au détail de produits agricoles et forestiers de la Ceinture de verdure; des pépinières et des restaurants, des promenades en chariot de foin et la location de vélos, d'embarcations et de skis).

De plus en plus de producteurs agricoles de la Ceinture de verdure obtiennent un revenu d'appoint en vendant des fruits et légumes frais sur le bord de la route.

b. Permettre l'exploitation de petites entreprises commerciales dans les édifices existants et encourager les utilisations nécessitant de nouvelles constructions destinées aux visiteurs dans les hameaux ou près des attractions quand cela est compatible.

c. Veiller à ce que les nouvelles structures soient conformes aux principes de la conception rurale de qualité.

d. Encourager la vente au détail sur les lieux par les locataires de la Ceinture

de verdure de produits agricoles et forestiers de la Ceinture dans un nombre limité d'étaux biens répartis à l'extérieur.[7]

e. Élargir s'il y a lieu la gamme d'utilisations commerciales permises afin de préserver le patrimoine culturel immobilier (p. ex. l'emploi de granges pour l'entreposage et l'aménagement de bureaux pour professionnels dans des édifices historiques).

f. Permettre des utilisations commerciales qui ne nécessitent pas l'aménagement d'un grand parc de stationnement et de lieux d'entreposage irritants en plein air, ou qui ne créent pas trop de circulation et de bruit.

g. Éviter les réinvestissements qui prolongent considérablement la durée de vie des petites entreprises commerciales qui sont censées disparaître et qui ne sont pas conformes aux objectifs du Plan directeur.

h. Interdire les entreprises commerciales incompatibles, par exemple les activités industrielles liées aux automobiles, la machinerie agricole, les cours à bois, le soudage et la fabrication; limiter le commerce de dépanneur aux stations et aux Parc-O-Bus du Transitway et aux hameaux.

Les installations communautaires

On entend par installations communautaires les petites institutions publiques ou les petites installations récréatives de la Ceinture de verdure comme les églises, les écoles et les terrains de sport. Ces installations destinées à des fins spéciales présentent surtout un intérêt pour les collectivités locales de l'extérieur de la Ceinture de verdure.

Politique : Appuyer les installations existantes destinées à la collectivité et réduire au minimum l'utilisation des terrains de la Ceinture de verdure pour accueillir de nouvelles installations.

Lignes directrices :

a. Accroître l'apport des installations communautaires existantes aux expériences vécues par les visiteurs de la Ceinture de verdure en fournissant de l'information et des panneaux d'affichage, en faisant de l'aménagement paysager ou en offrant des services ou des programmes publics pertinents.

b. Permettre l'expansion des installations communautaires existantes dans les conditions suivantes :
- il doit s'agir d'agrandissements mineurs qui sont essentiels à la poursuite des opérations;
- les parcs de stationnement ne doivent pas dominer l'installation ni l'util isation principales;
- elle doit être conforme aux politiques relatives à la désignation des ter rains pertinente;
- les installations doivent contribuer à maintenir le patrimoine culturelle de la Ceinture de verdure.

c. Permettre les nouvelles installations communautaires seulement dans les cas suivants :

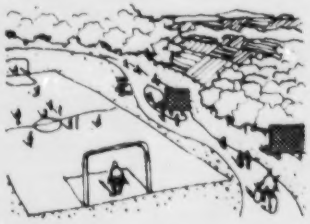

On favorise la mise en place d'installations sportives s'agençant avec le paysage de la Ceinture de verdure.

7 Le terme «local» signifie habituellement de l'est de l'Ontario à l'ouest du Québec.

- le projet viendrait compléter l'utilisation d'une installation en campus;
- l'installation permettrait le développement des terrains intercalaires d'un hameau;
- l'installation protégerait le patrimoine culturel existant (p. ex. une vieille église).

d. Interdire les nouvelles installations communautaires si la principale raison invoquée pour leur construction dans la Ceinture de verdure est la disponibilité des terrains.

Les utilisations résidentielles

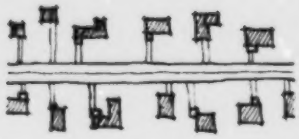

Regrouper les établissements résidentiels dispersés...

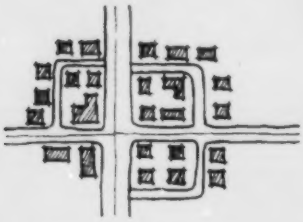

... en hameaux plus organisés et compacts.

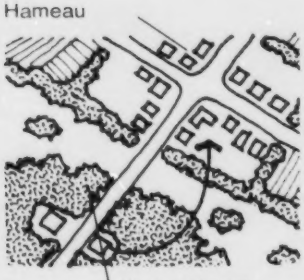

On entend par utilisations résidentielles les habitations ou les regroupements d'habitations situés sur de petits lots, qui ne comportent pas d'utilisations secondaires et que le gouvernement fédéral possède ou loue à bail.

Politiques : Maintenir la présence d'une population rurale permanente dans la Ceinture de verdure de façon à accroître la vie collective, la sécurité et la qualité de l'aménagement paysager.

Générer des revenus qui appuient les programmes de la Ceinture de verdure et les programmes connexes.

Lignes directrices :

a. Permettre la construction de nouvelles unités résidentielles dans les hameaux ou dans aux endroits où cela est requis pour appuyer une utilisation principale énoncée au Tableau 4.1, comme une deuxième résidence pour les engagés sur des terrains cultivés.

b. Respecter le cachet historique et paysager des terrains intercalaires des hameaux, en élaborant par exemple des lignes directrices sur la conception des hameaux, et offrir des services efficients et efficaces, par exemple au moyen de la gestion écologique de l'eau.

c. Déplacer ou détruire les résidences situées sur les principales zones naturelles ou dans les cas où les caractéristiques et les objectifs souhaités des liens et des zones tampons naturelles sont menacés.

d. Déplacer ou détruire les résidences situées sur les futurs sites de développement, comme les attractions.

e. Cacher, déplacer ou détruire les résidences qui ne se prêtent pas au cachet paysager à cause de l'endroit où elle se trouvent, de leur conception ou de leur état, par exemple les résidences qui jurent avec le cachet visuel souhaité d'un panorama ou des zones de développement rural linéaire.

f. Détruire les résidences qu'il ne serait pas rentable de réparer à cause de leur état ou qui ne sont pas conformes au développement à long terme du couloir d'infrastructure.

g. Éviter les réinvestissements qui prolongent indûment la durée de vie des résidences qui ne sont pas conformes au Plan directeur et qui sont censées être enlevées.

L'infrastructure routière

L'infrastructure routière englobe l'ensemble des voies publiques de la Ceinture de verdure, y compris les autoroutes provinciales et les routes régionales, municipales et fédérales (dont les promenades). On y inclut aussi l'infrastructure des transports en commun, comme les voies ferrées, les voies réservées aux autobus ainsi que les stations et les Parc-O-Bus du Transitway.

Politique : Canaliser l'accès entre le centre-ville, les collectivités de la banlieue et la Ceinture de verdure de façon à réduire au minimum les répercussions sur les caractéristiques et les activités de la Ceinture de verdure comme les zones naturelles et la production des ressources renouvelables.

Lignes directrices :

a. Regrouper tous les grands éléments de l'infrastructure routière dans les zones désignées « couloir d'infrastructure ».

b. Voir au maintien ou à l'amélioration de la continuité des sentiers récréatifs, des voies d'accès aux fermes et des liens naturels au moment de la conception et de l'exploitation d'éléments d'infrastructure nouveaux ou améliorés (p. ex. par l'aménagement d'intersections ou d'accotements larges pour les véhicules agricoles, l'installation de feux de circulation, la construction de passages souterrains et la réduction de la limite de vitesse).

c. Encourager le respect d'un principe écologique interdisant les « pertes nettes » dans la mise en œuvre d'éléments nouveaux ou élargis de l'infrastructure routière.

d. Dans les cas où la restauration sur le site entraînerait une perte nette sur le plan écologique, envisager la restauration hors site, par exemple au moyen de l'acquisition ou de la restauration d'autres écosystèmes.

e. Préserver un cachet propre à la Ceinture de verdure par l'adoption de mesures destinées à protéger les perspectives liées aux routes, notamment :
- protéger le ciel nocturne, en adoptant un éclairage masqué à des fins de sécurité seulement;
- utiliser des normes de conception de routes rurales, incluant des fossés, des clôtures d'aspect rural, des plantations d'alignement et des emprises remises à l'état naturel;
- développer de nouveaux éléments paysagers qui correspondent à l'aménagement paysager adjacent de la Ceinture de verdure.

f. Éviter le morcellement de la Ceinture de verdure en limitant l'expansion routière[8] dans les cas où il existe des possibilités de liaison avec des installations nouvelles ou améliorées de transport.

g. Améliorer s'il y a lieu l'utilisation de la Ceinture de verdure par les visiteurs et l'accès à celle-ci par l'infrastructure routière en prenant les mesures suivantes :
- fournir de l'information sur la Ceinture de verdure et offrir des installations de stationnement de bicyclettes aux stations du Transitway et

Accotements pour véhicules agricoles.

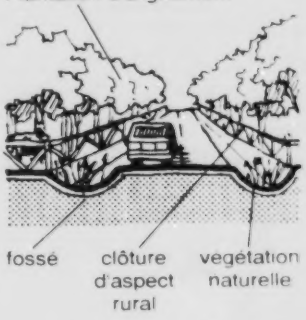

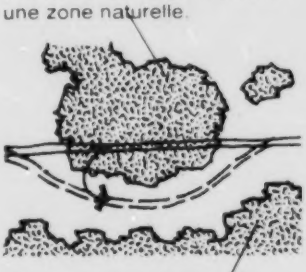

8 Les mesures d'atténuation de l'expansion routière peuvent comporter la diminution de la vitesse ou de l'éclairage, la fermeture saisonnière ou permanente, la restriction des types de circulation (p. ex. la circulation locale seulement, interdite aux camions) ou, en fin de compte, la destruction et la restauration du site (voir les propositions particulières à la *Section V : Stratégies de mise en œuvre*).

autres, et aux Parc-O-Bus;
- fournir des voies réservées aux personnes qui pratiquent le cyclisme à des fins récréatives ou pour se rendre au travail;
- fournir des installations de stationnement et des stations aux intersections des routes et du sentier principal de la Ceinture de verdure;
- encourager l'accès du transport en commun aux attractions.

h. Limiter l'aménagement de Parc-O-Bus seulement aux cas où il n'y a pas d'autres solutions raisonnables. Les Parc-O-Bus doivent :
- être confinés aux bordures de la Ceinture et ne pas nuire aux utilisations souhaitées à long terme des terrains adjacents;
- fournir des renseignements sur la Ceinture de verdure et des programmes publics (p. ex des activités à l'extérieur des périodes de pointe, comme des marchés de fin de semaine et et des parcs de stationnement réservés aux visiteurs de la Ceinture de verdure);
- donner accès au sentier principal de la Ceinture de verdure chaque fois que cela possible;
- ne pas être trop visibles pour ce qui est de l'emplacement, de la conception, de l'aménagement paysager et de l'éclairage;
- être conçus et gérés selon des principes respectueux de l'environnement et de sécurité publique.

i. Accepter en principe les propositions d'autres organismes en matière d'infrastructure routière conformément à l'Annexe B, sous réserve des lignes directrices de la présente politique et d'autres politiques pertinentes.

L'entrée de la Ceinture de verdure doit frapper l'imagination.

j. Encourager l'aménagement d'une transition visuelle distinctive entre la Ceinture de verdure et les terrains urbains adjacents sur les routes qui traversent ou suivent les bordures de la Ceinture, en installant notamment des panneaux d'affichage de la Ceinture et en aménageant le paysage en conséquence.

Les services publics

Les services publics comprennent une infrastructure souterraine (p. ex. des oléoducs et des gazoducs, des conduites principales d'eau, des égouts et des installations connexes, comme des réservoirs) et une infrastructure au-dessus du sol (p. ex. des lignes de transport d'électricité, des lignes téléphoniques et des installations connexes comme des stations de transformation; des tours de télécommunications et des tours pour la communication par téléphone cellulaire, des panneaux publicitaires et des réservoirs d'eau; et les petites installations de recherche, comme les stations de géodésie).

Politiques : Permettre seulement les services publics requis pour l'exploitation du système régional et dans les cas où il n'existe pas d'autre façon de répondre aux exigences de la situation à l'extérieur de la Ceinture de verdure.

Réduire au minimum les effets cumulatifs des services publics et des installations connexes sur l'utilisation des terrains, la qualité visuelle, les caractéristiques écologiques et les processus naturels de la Ceinture de verdure.

Lignes directrices :

a. Encourager les services publics à partager les emprises[9] ou un nombre limité de sites, à moins que ce soit impossible pour des raisons techniques.

b. Déterminer le bien-fondé d'un site particulier de services publics à la lumière de la demande cumulative future d'aménagement d'autres sites de la Ceinture de verdure devant servir aux mêmes fins.

c. Faire en sorte que les services publics aménagés au-dessus du sol, comme des tours, fassent l'objet d'un examen visuel et soient installés sur des sites où ils sont le moins visible possible.

d. Approuver en principe les projets d'amélioration des services publics présentés par d'autres organismes comme le précise l'Annexe B, sous réserve des lignes directrices de la présente politique et d'autres politiques pertinentes.

e. Replacer les caractéristiques du terrain, le drainage, les sols, la végétation, le drainage souterrain, les clôtures et les installations déplacés en raison des travaux de construction des services publics. Si la restauration sur le site est impossible, remédier, ailleurs dans la Ceinture de verdure, aux pertes irréversibles.

f. Gérer l'exploitation des couloirs d'infrastructure afin de réduire au minimum la perturbation des activités culturelles et des processus naturels adjacents.

g. Élaborer s'il y a lieu des ententes de désaffectation et de restauration des sites dans le cadre des processus d'approbation de l'utilisation des terrains afin de protéger l'utilisation à long terme où les possibilités de développement des terrains concernés, p. ex. dans le cas des pipelines abandonnés, des parcs d'antennes, des stations d'épuration des eaux usées ou des réservoirs.

h. Interdire les services publics si la principale raison invoquée pour leur aménagement dans la Ceinture de verdure est la disponibilité des terrains et leur abordabilité supposées.

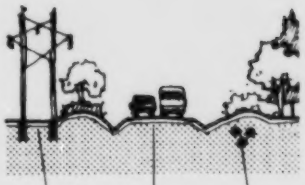

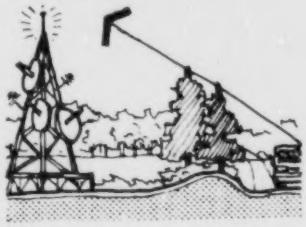

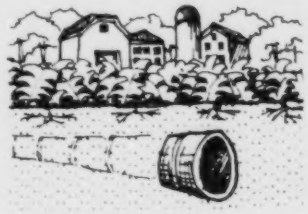

Terrain agricole ayant retrouvé sa productivité originelle.

La gestion des déchets

Sous la rubrique « gestion des déchets », on regroupe le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et des déchets solides comme les produits du compostage et la remise en état de sites contaminés, comme les anciennes décharges. Les nouvelles initiatives sont limitées principalement aux terrains désignés « paysage rural » et « installations ».

Politique : Fournir une gamme limitée d'installations de petite envergure qui contribuent à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de gestion des déchets et de qualité de l'eau.

[9] Conformément à *l'Annexe B : Plan d'amélioration de l'infrastructure.*

Lignes directrices :

a. Encourager la recherche, le développement et l'interprétation de techniques avant-gardistes de gestion des déchets sur le plan écologique.

b. Autoriser des formes d'exploitation des déchets solides qui comportent des formes de traitement non mécanique comme le compostage organique non toxique, dont les bâtiments et les aires d'entreposage à l'extérieur sont restreints et peu visibles, et dont l'exploitation suscite peu de bruit, de circulation, d'odeur et d'autres effets secondaires.

c. Décourager l'aménagement d'installations incompatibles de gestion des déchets comme les décharges, les décharges à neige, les installations de recyclage, les stations de transfert des déchets, les incinérateurs et les autres types d'installations susceptibles d'avoir des effets à long terme ou inconnus sur l'environnement.

Terre humide artificielle

d. Déterminer, classer et évaluer les sites susceptibles d'être contaminés et élaborer des plans de redressement des sites à risque élevé.

e. Déterminer le bien-fondé des projets de gestion des eaux pluviales nécessitant le recours à des terrains de la Ceinture de verdure à la lumière des politiques pertinentes de la CCN[10] et faire en sorte que les installations de gestion des eaux pluviales, si nécessaires, soient compatibles avec les utilisations des terrains adjacents de la Ceinture, intégrées esthétiquement au paysage et progressives sur le plan de l'écologie (p. ex. filtration des marais).

f. Interdire les installations de gestion des déchets si la principale raison invoquée pour leur aménagement dans la Ceinture de verdure est la disponibilité des terrains et leur abordabilité supposées.

L'interprétation, l'éducation et la recherche

On inclut dans la catégorie interprétation, éducation et recherche les programmes publics et les activités d'élaboration et de diffusion d'information qui favorisent la compréhension des installations, des sites et des activités de la Ceinture de verdure. On met l'emphase sur l'élargissement des connaissances historiques, culturelles, scientifiques et en matière d'histoire naturelle dans une atmosphère décontractée et surtout à l'extérieur. Le Plan directeur répartit ces activités dans les sept types de terrains désignés.

Politique : Améliorer la compréhension qu'ont les visiteurs des activités et des sites de la Ceinture de verdure et de la contribution de celle-ci à la région, à la capitale et au Canada.

Lignes directrices :

a. Offrir une gamme de services d'interprétation et d'éducation qui peuvent prendre plusieurs formes différentes, depuis les panneaux d'affichage jusqu'aux expériences interactives (p. ex. des événements, des vacances à la ferme, des chambres d'hôtes et des centres d'interprétation).

[10] On doit consulter le document intitulé *«Politique de gestion des eaux pluviales, Commission de la capitale nationale», 1996.* La politique présentée favorise une démarche intégrée et innovatrice de gestion des eaux pluviales, encourageant la réduction à la source des eaux pluviales et les pratiques de filtration naturelle et d'infiltration.

b. Orienter le contenu des messages d'interprétation et des initiatives de recherche en fonction des thèmes de programmation décrits à l'Annexe A.

c. Encourager les programmes qui lient les activités et les attractions de la Ceinture de verdure avec celles des établissements de l'extérieur, en faisant par exemple en sorte que les activités d'interprétation et les initiatives de recherche sur les fermes de la Ceinture de verdure soient des volets des programmes des musées nationaux ou régionaux.

d. Insister sur les messages d'interprétation qui mettent l'accent sur la capitale (décrits à l'Annexe A) dans des sites très visibles, de grande qualité ou facilement accessibles de la Ceinture de verdure.

e. Faire en sorte qu'une gamme de partenaires, de commanditaires et de locataires participent à la prestation des services d'interprétation, d'éducation et de recherche.

f. Favoriser l'utilisation de la Ceinture de verdure à titre de laboratoire de plein air et de foyer pour les installations de recherche sur la gestion des fermes et des forêts, la gestion environnementale, la géologie et d'autres volets conformes aux attributs de la Ceinture de verdure.

Loisirs

Par loisirs, on entend les activités récréatives de plein air qui font appel à un genre ou à un autre d'exercice physique et qui permettent aux visiteurs de faire l'expérience de la Ceinture de verdure et de la capitale. Le Plan directeur répartit les activités de loisirs dans la Ceinture de verdure, visant principalement les terrains désignés « paysages ruraux ».

Politique : Encourager la diversité des expériences récréatives de plein air non structurées qui sont basées sur l'appréciation de l'environnement rural ou naturel.

Lignes directrices :

a. Faire en sorte que l'intensité d'utilisation, les événements et les types d'installations tiennent compte de la capacité d'accueil des sites.

b. Encourager les activités qui favorisent l'éducation et l'interprétation, plaisent à des gens de tout âge, sont abordables et facilement accessibles.

c. Dans la mesure du possible, rendre les loisirs facilement accessibles par l'entremise des services de transport en commun et des moyens non motorisés.

d. Encourager les activités et les manifestations publiques temporaires, surtout celles qui présentent un attrait pour la région et la capitale.

e. Faire en sorte qu'une gamme de partenaires, de commanditaires et de locataires participent à la prestation des services récréatifs.

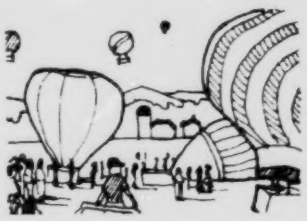

Evénement public dans la capitale

Accès à des sentiers de ski via le réseau de transport en commun

f. Accueillir des véhicules à but uniquement récréatif et ce, seulement si cela est nécessaire pour permettre la continuité des réseaux organisés régionaux ou provinciaux au-delà de la Ceinture de verdure.

g. Interdire les activités qui sont incompatibles avec la nature passive des expériences de loisirs de la Ceinture de verdure, comme les jeux de combat civils (paintball) et la circulation des véhicules tout-terrain.

Accès public

On entend par accès public les moyens autres que les routes qui permettent aux gens de pénétrer à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

Politique : Gérer l'accès public à la Ceinture de verdure de façon à protéger l'intégrité de celle-ci et à favoriser la sécurité et le bien-être publics.

Lignes directrices :

a. Diriger l'accès public vers des points d'entrée surveillés dans des endroits publics, le long des sentiers récréatifs et dans d'autres points d'entrée compatibles.

b. Permettre l'accès public à des terrains loués si cela est compatible avec les programmes des locataires.

c. Sur les terrains non loués, axer les activités d'utilisation des visiteurs de la Ceinture verte sur des attractions, des pistes, des sentiers et des zones accueillant des activités de recherche ou des événements spéciaux.

d. Clôturer les propriétés adjacentes des sites urbains près des terrains loués, des sites naturels et des autres endroits où il est jugé nécessaire d'installer des clôtures pour protéger les ressources de la Ceinture de verdure en évitant l'accès public non surveillé.

Caractéristiques du paysage culturel

Par caractéristiques du paysage culturel, on entend les paysages naturels et ruraux de la Ceinture de verdure qui ont connu des transformations humaines d'intérêt historique, visuel ou culturel comme le tracé des labours, les terres à bois, les haies et les forêts jardinées.

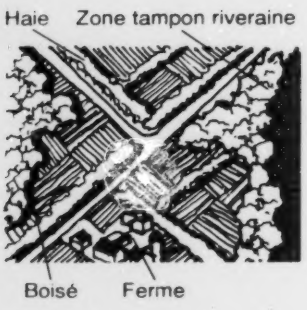

Politique : Préserver une mosaïque de caractéristiques du paysage culturel dans la Ceinture de verdure qui améliorent le caractère identifiable et distinctif de la région de la capitale.

Lignes directrices :

a. Promouvoir l'aménagement de paysages de qualité visuelle supérieure qui mettent en valeur l'intendance des terrains, la diversité écologique et le patrimoine rural de la capitale.

b. Préserver et encourager la restauration et l'amélioration des caractéristiques du paysage culturel, incluant les haies, les clôtures, le tracé des labours et du peuplement, les terres à bois et les ravins boisés.

c. Améliorer la qualité visuelle des zones de qualité faible ou moyenne.[11]

d. Encourager le recours à du matériel végétal indigène ou à des associations climatiques et utiliser ce matériel dans les aménagements végétaux. Protéger les forêts anciennes et les vieux arbres qui rehaussent le caractère culturel du paysage.

e. Minimiser l'intrusion de l'éclairage provenant de l'extérieur de la Ceinture de verdure.

Aménagements culturels

Les aménagements culturels sont des constructions dotées d'une valeur patrimoniale ou culturelle, comme certains édifices et ensembles d'édifices dans des hameaux comme Ramseyville et dans les fermes, des structures industrielles ou des ouvrages d'ingénieur particuliers, comme la station d'écluse du canal Rideau et les ruines du four à chaux du marais Stony.

Politique : Préserver les édifices et les structures d'intérêt culturel ou patrimonial qui mettent en valeur les aspects ruraux du développement de la capitale.

Lignes directrices :

a. Encourager la poursuite de l'exploitation des structures et des édifices existants :
- qui multiplient les possibilités en matière de culture, de patrimoine ou de programmation dans la Ceinture de verdure;
- qui contribuent à la qualité visuelle et au cachet du paysage;
- qui sont compatibles avec la désignation des terrains sur lesquels ils se trouvent.

b. Protéger les édifices et les structures qui possèdent une valeur patrimoniale nationale et les édifices et les structures à valeur historique municipale ou provinciale qui élargissent la mosaïque nationale.[12]

c. Entretenir un échantillon d'édifices et de structures à valeur culturelle locale et régionale.

d. Entretenir un échantillon de structures et d'édifices (comme des fermes) qui témoignent de diverses périodes de peuplement dans la région de la capitale.

e. Encourager la rénovation et la modification d'édifices, d'ensembles d'édifices et de leurs cadres, d'une manière qui préserve la conception, les détails et le caractère de leur époque (par exemple la forme, les couleurs et les matériaux).

[11] Conformément à la Figure 3 concernant la qualité visuelle, dans le rapport de 1992 *d'évaluation visuelle de la Ceinture de verdure.*

[12] Adaptation de la politique de la CCN sur les biens à valeur patrimoniale, 1991 : page 2. La politique en question est axée sur l'orientation donnée par le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale en matière de protection des édifices et des structures ayant une valeur patrimoniale nationale.

f. Graduellement, déménager ou éliminer les édifices et les utilisations dont l'intérêt sur les plans culturels ou historiques est restreint ou inexistant et qui ne sont pas compatibles avec les objectifs du réseau des expériences en ce qui concerne les panoramas, les accès à la capitale ou les voies de circulation des visiteurs. (Voir également les politiques relatives aux utilisations à des fins d'habitation.)

Ressources paléontologiques et archéologiques

Les terrains de la Ceinture de verdure regorgent d'artefacts et de vestiges préhistoriques ainsi que de restes provenant de la période tout juste antérieure à la colonisation européenne et des périodes subséquentes. On considère que ces objets aident à faire connaître l'évolution naturelle et culturelle de la région.

Politique : Protéger les objets paléontologiques et archéologiques signalés par les instances locales, provinciales et nationales, tout en favorisant la recherche, le partage des connaissances et la sensibilisation du public à l'histoire de la Ceinture de verdure.

Lignes directrices :

a. Appliquer la politique de la CCN sur la gestion des ressources archéologiques[13] aux terrains de la Ceinture de verdure.

b. Encourager la recherche archéologique ainsi que mobiliser ou informer les sociétés locales d'histoire et d'archéologie, les chercheurs universitaires et les groupes d'intérêt.

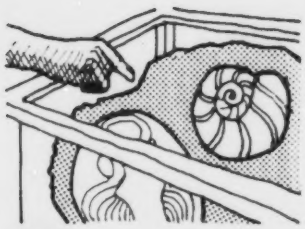

Les fossiles trouvés au ruisseau Green, qui proviennent de l'ancienne mer Champlain, revêtent une importance internationale.

c. Encourager la garde convenable et l'exposition éventuelle des artefacts et des vestiges archéologiques, par la CCN, par d'autres organismes pertinents du gouvernement ou par des musées et des sociétés historiques locaux qui sont reconnus.

d. Décourager l'accès public aux sites archéologiques et paléontologiques connus, à moins que cela convienne à des fins de programmation publique.

Éléments précieux des systèmes écologiques

Les éléments précieux des systèmes écologiques incluent les petits emplacements isolés ou particuliers qui se trouvent à l'extérieur des zones naturelles principales et qui contiennent des attributs biotiques ou abiotiques spéciaux. Ils comprennent également les formes particulières du relief, les terres humides isolées, les habitats exceptionnels ou reliques, ceux qui abritent les concentrations fauniques saisonnières et les habitats qui abritent les espèces végétales et animales rares ou en voie de disparition et qui revêtent une importance pour le pays, la province ou la région.[14] Une gamme d'éléments précieux des systèmes

[13] Une ébauche de politique a été publiée en 1991.

[14] Les critères provisoires incluent ce qui suit : Earth and Life Science Areas of Natural and Scientific Interest (ANSI's); et les terres humides de Catégorie 1 à 4 désignées par la Province de l'Ontario; les zones tampons le long des bords de rivière; les couverts végétaux de plus de 90 ans et les terres boisées isolées. Les critères proposés seront élargis et d'autres éléments précieux des systèmes écologiques seront définis. Une planification plus détaillée des zones ou d'autres plans sont censés tenir compte des éléments précieux des systèmes écologiques non définis à l'échelle du Plan directeur.

écologiques, élaborée en fonction d'une liste de critères provisoires, est présentée à la Section 6 : Mise en œuvre. D'autres éléments précieux des systèmes écologiques seront définis à mesure qu'on aura recueilli d'autres données environnementales.

Politique : Préserver, restaurer ou améliorer les éléments et les processus écologiques ainsi que tous les écosystèmes dans la plus grande mesure du possible à la lumière de la situation de la Ceinture de verdure.

Lignes directrices :

a. Respecter les EIE spécifiques répertoriés pour chacune des désignations de terrains.

b. Laisser évoluer les éléments précieux des systèmes écologiques en intervenant le moins possible, sauf si : a) une réhabilitation active protège ou améliore la santé de l'écosystème; ou b) si la sécurité du public ou encore la présence d'éléments du patrimoine culturel nécessitent la gestion de ces endroits.

c. Promouvoir la recherche et l'interprétation concernant les éléments précieux des systèmes écologiques si cela sert de complément aux utilisations adjacentes et aux éléments précieux des systèmes écologiques.

d. Protéger la migration de la faune ou les couloirs de migration non compris dans les désignations du milieu naturel continu en prenant les mesures voulues en matière d'utilisation et de gestion des terrains (par exemple les terrains d'Agriculture Canada utilisés par le gibier d'eau migrateur).

e. Entretenir les habitats spécifiques d'espèces rares classifiées ou d'écosystèmes distinctifs (par exemple des friches pour le bruant de Henslow, des pâturages pour la pie-grièche migratrice et des tourbières pour la tortue ponctuée.

f. Entretenir ou améliorer la continuité des couloirs et des liens naturels qui sont affectés par des intersections d'infrastructure nouvelles ou améliorées.

g. Appliquer les politiques fédérales et provinciales se rapportant à la protection, à l'utilisation et à la gestion des terres humides.[15]

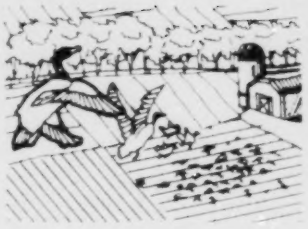

Les terres agricoles de la partie ouest de la Ceinture de verdure permettent à des milliers de bernaches du Canada de refaire leurs forces pendant les migrations du printemps et de l'été.

La pie-grièche migratrice préfère les terres pauvres ponctuées de piquets de clôture et d'arbustes.

Les nombreux cerfs qui passent l'hiver dans le marais Stony doivent pouvoir traverser les routes en toute sécurité.

Drainage et cours d'eau

Par cours d'eau et drainage, on entend les zones d'alimentation des nappes souterraines (là où l'eau de surface pénètre dans le sol et est conservée comme eau souterraine), le cours supérieur des cours d'eau (le secteur situé près de la source d'une rivière ou d'un ruisseau), les cours d'eau (qui fournissent un habitat essentiel aux invertébrés aquatiques et aux poissons), et les berges de ces cours d'eau (qui facilitent le déplacement de la faune entre les habitats).[16] Ces éléments permettent de maintenir la qualité de l'eau et son volume et de soutenir des processus écologiques essentiels.

[15] Au moment de la publication du Plan directeur en 1996, on retrouvait parmi *les politiques pertinentes la Politique fédérale* de 1992 sur la conservation des terres humides et *la Déclaration de pratiques en matière de terres humides*, de l'Ontario (1993).

[16] *Avenir de la Ceinture de verdure - Analyse écologique*, 1991: p. 16.

Politique : Faire en sorte que l'état naturel des zones d'alimentation des *nappes* souterraines, du cours supérieur des cours d'eau et des habitats aquatiques soit restauré, maintenu ou amélioré.

Lignes directrices :

a. Faire en sorte que le développement et l'utilisation des terrains n'aient pas d'effets néfastes sur le cours supérieur des cours d'eau, sur les zones d'alimentation de la couche aquifère, sur les terres humides ou sur les nappes d'eau situées près de la surface du sol et les zones d'émergence des eaux souterraines, en entretenant ou en améliorant les régimes des eaux qui fonctionnent normalement.

b. Protéger les habitats aquatiques et lier l'habitat terrestre en ménageant une zone tampon de 15 mètres qui soit constituée d'un couvert végétal dans une proportion d'au moins 50 p. 100 à partir du sommet de la berge et accroître cette zone à 30 mètres le long de la rivière des Outaouais, de la rivière Rideau et du Ruisseau Green.[17] Permettre aux zones tampons de se régénérer naturellement ou permettre une réhabilitation active s'il y a lieu.

c. Minimiser la perturbation des berges et éviter les utilisations qui pourraient entraîner la dégradation des cours d'eau, des berges et des habitats du poisson ou de la faune (p. ex. le labourage, le pacage).

Le bassin hydrographique de la rivière Rideau s'étend bien au-delà de la Ceinture de verdure.

d. Faciliter, à des fins récréatives et d'interprétation, l'accès du public aux berges de la rivière des Ados et de la rivière Rideau dans les secteurs qui peuvent soutenir une telle utilisation et où la continuité sur le plan de l'environnement ne serait pas interrompue.

e. Travailler en partenariat afin de protéger les cours d'eau, les nappes souterraines, le cours supérieur des cours d'eau et les zones de partage des eaux qui traversent la Ceinture de verdure ou qui ont un effet sur les écosystèmes de celle-ci.

Topgraphie et sols

Sont incluses dans la catégorie « topographie et sols » les zones comportant des pentes instables ou des sols organiques et les sols qui recouvrent la Ceinture de verdure.

Politique : Protéger l'intégrité des sols de la Ceinture de verdure et préserver la topographie et les processus naturels de celle-ci conformément à la sécurité publique.

Lignes directrices :

a. Préserver le tracé naturel des réseaux hydrographiques et éviter le nivellement ou d'autres altérations importantes des terrains, à l'exception des terrains qui sont affectés aux aires d'installations, au couloir d'infrastructure et, dans certains cas, au paysage rural (p. ex. les terrains de golf).

b. Faire en sorte que le nivellement et les autres altérations importantes nécessaires des terrains s'harmonisent avec la topographie du site.

[17] *Avenir de la ceinture de verdure, Analyse écologique*, 1991: p. 16. La largeur des zones tampons doit être fixée avec souplesse afin de refléter les conditions du site.

c. Restaurer ou stabiliser les pentes où il se produit de l'érosion ou du décrochement indésirables et interdire la construction, sur des pentes fortes ou instables ou à proximité de celles-ci, de toute structure qui devrait être stabilisée par des moyens perturbateurs ou de grande envergure.

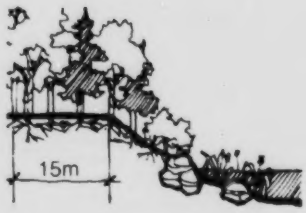

d. Interdire la mise en valeur des zones comportant des terres organiques ou instables, à moins que l'on ne prouve que cette initiative ne nuira pas aux structures, à l'environnement et à la sécurité publique.

e. Empêcher l'enlèvement de la couche arable des terrains de la Ceinture de verdure.

f. Respecter les règlements provinciaux concernant l'élimination des déblais provenant des terrains de la Ceinture de verdure (y compris des terrains qui ont été cédés à d'autres organismes à des fins de transport ou pour la prestation d'autres services).

Mise en œuvre 6

Vue d'ensemble du chapitre

Le présent chapitre du Plan directeur

- Renferme des plans détaillés destinés à interpréter précisément l'étendue et l'emplacement des désignations de terrains et des éléments du réseau des expériences.
- Expose les possibilités, les stratégies et les lignes directrices de mise en valeur qui concernent des zones et des emplacements précis.
- Fournit une gamme d'outils destinés à servir à l'administration courante du Plan directeur.

Plans de mise en œuvre sectoriels 6.1

Dans la présente section, la Ceinture de verdure est présentée sous forme de plans de mise en œuvre sectoriels, grâce auxquels les usagers peuvent interpréter précisément les données relatives aux désignations de terrains et aux éléments du réseau des expériences. En outre, ces plans exposent des stratégies de mise en œuvre et des lignes directrices de mise en valeur qui concernent des zones et des emplacements précis. Il importe de souligner que les terrains qui se trouvent à l'intérieur du secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure[1] et que possèdent d'autres gouvernements (p. ex. les routes principales) sont visés par ces stratégies.

La Ceinture est divisée en 11 secteurs qui sont présentés d'ouest en est. Pour chaque secteur, on décrit le contexte global d'aménagement, les possibilités et les contraintes, ainsi que le concept du Plan directeur concerné. Dans le cas de certains secteurs, une partie intitulée « Considérations spéciales » souligne les questions qui devront faire l'objet d'une attention particulière ou d'une étude supplémentaire pendant la durée de mise en œuvre du Plan directeur. L'ordre des icones placés en haut de page révèle l'importance relative des rôles de la Ceinture dans chaque secteur.

À chaque secteur correspond un plan de mise en œuvre qui précise les désignations de terrains et les éléments du réseau des expériences, les stratégies d'utilisation et de gestion des terres, ainsi que les possibilités et les lignes directrices en matière d'aménagement, de conception et de programmation des attractions touristiques et des complexes. De surcroît, les stratégies contiennent des lignes directrices concernant les terrains qui doivent être ajoutés à la Ceinture ou retranchés de celle-ci. Enfin, les stratégies visent à orienter les initiatives d'aménagement et de gestion formulées par d'autres organismes et propriétaires fonciers et qui concernent des terrains qui ont une importance pour la Ceinture et qui sont situés au-delà de celle-ci. Les stratégies sont énumérées selon l'ordre de priorité des rôles de la Ceinture de verdure dans le secteur.

Voici les principaux points dont il faut tenir compte au moment de l'étude des stratégies :

- L'amélioration du cachet champêtre est une stratégie qui revient souvent. Parmi les solutions de mise en œuvre de celle-ci, mentionnons la plantation d'arbres d'alignement le long des routes, la restauration de haies, de plantations de protection, de terres boisées et de ravins, la réduction au minimum (ou l'enlèvement) de l'éclairage urbain et la conception de structures soucieuses du cachet rural. Chaque situation devrait être évaluée individuellement, afin de trouver la solution la plus appropriée.

- On indique que l'aspect visuel de certains secteurs doit être amélioré (voir la ligne directrice c se *rapportant aux caractéristiques du paysage culturel*), p. 69. Il faudrait consulter le rapport *Visual Assessment of the Greenbelt* de 1992, pour se renseigner sur les zones concernées et les solutions pouvant améliorer la qualité du paysage.
- Les plans de mise en œuvre sectoriels indiquent l'emplacement des éléments

Contexte

Écologie : réalité changeante

Objectif

Doter la Ceinture d'un aménagement durable

Moyen

Mettre en oeuvre un plan d'aménagement adéquat

Université de la Colombie-Britannique

[1] Voir la section « Secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure », au chapitre 3 du présent document.

importants d'écosystème (EIE) de la Ceinture. Ces désignations sont provisoires, dans l'attente de l'achèvement, par la CCN, d'un plan relatif à ces éléments. Les politiques et lignes directrices du chapitre 5 qui portent sur les EIE s'appliquent à ces zones.

- Pour se renseigner sur les stratégies axées sur l'aménagement forestier, on devrait consulter le rapport *Forest Management in the NCC Agreement Forest* (ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 1991).

- Les stratégies relatives à des zones aménageables particulières orientent la programmation, la mise en valeur et la conception de celles-ci. Les futurs projets de développement nécessiteront une planification plus approfondie au niveau de la zone ou du projet. Il pourrait en résulter des modifications mineures aux limites des désignations de terrains.

- Les projets de déclassement de certaines routes[2] nécessiteront l'appui de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ou des municipalités de Nepean ou de Gloucester.

- Les initiatives d'amélioration routière et les autres projets de desserte qui visent des zones non désignées « couloir d'infrastructure » sont indiqués à l'annexe B.

- On suggère des désignations pour les terrains qui seront intégrés dans la Ceinture. Pour ce qui est des terres dont le retranchement de la Ceinture est prévu, on précise les conditions à remplir pour protéger les intérêts de celle-ci. La section 6.2 *Administration du plan* du présent chapitre propose diverses façons de modifier la vocation des terrains à titre d'éléments de la Ceinture.

- Les politiques du Plan directeur ne visent pas les terrains situés au-delà du *secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure.*[3] Néanmoins, certains de ces terrains sont essentiels à la préservation de la santé de celle-ci. Ces zones et les stratégies afférentes sont indiquées dans les plans d'aménagement sectoriels sous la rubrique *Intégration régionale.* Chaque stratégie est précédée d'une ou de plusieurs icones qui correspondent aux rôles de la Ceinture qu'elle favorise. On incite d'autres paliers de gouvernement, des organismes privés, des organisations à but non lucratif et des particuliers à appuyer les rôles suivants en favorisant :

Milieu distinctif de la capitale

- un aménagement des carrefours ruraux qui soit soucieux du milieu environnant le long des voies d'accès à la capitale.
- l'aménagement de marges de recul relativement à des projets de développement des berges le long des principaux cours d'eau.
- la protection des panoramas qui s'étendent au-delà des limites de la Ceinture.

Activités publiques accessibles

- l'établissement de liens avec les sentiers récréatifs qui sont situés au-delà de la Ceinture.[4]

[2] Comme il est décrit au chapitre 5, p. 63, le déclassement peut prendre la forme d'une réduction de la vitesse ou de l'éclairage, de fermetures saisonnières ou permanentes, de la limitation des types de véhicules autorisés (p. ex. circulation locale, interdiction de camions), ou de l'enlèvement de la route et de la remise en état des terrains.

[3] Voir la section « *Secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure* » du chapitre 3 du présent document.

[4] Conformément à leur définition dans l'étude *le réseau intégré des sentiers récréatifs de la région de la capitale nationale*, de 1994.

Milieu naturel continu

- la protection et la gestion des zones naturelles qui interagissent avec celles de la Ceinture.[5]

Communauté rurale prospère

- le contexte particulier des petits hameaux qui sont entourés par la Ceinture et dont la propriété est privée.

Installations

- Certains des terrains de la Ceinture de verdure sont soumis à des restrictions visant àsauvegarder les activités d'organismes fédéraux ou autres sur les terrains adjacents. Les terrains concernés entourent l'aéroport Macdonald-Cartier, la Station des Forces canadiennes de Leitrim et les installations de Ressources naturelles Canada au complexe CAN MET et sur le chemin Anderson. Dans certains cas, les restrictions portent sur plusieurs kilomètres de terrains. Voir les détails à l'Annexe C.

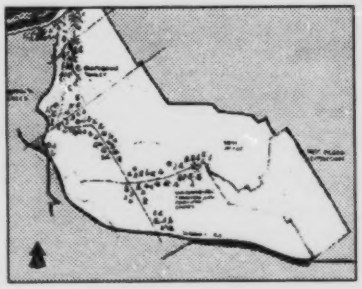

Université de Waterloo

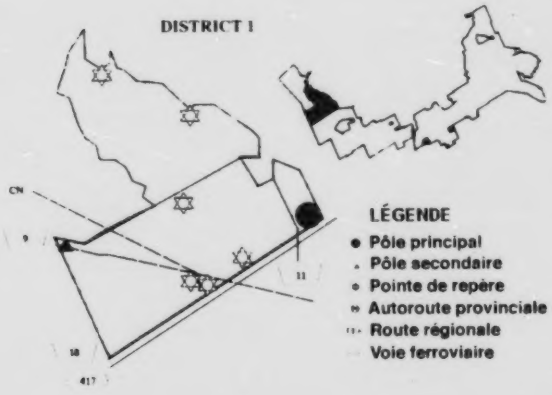

Université du Manitoba

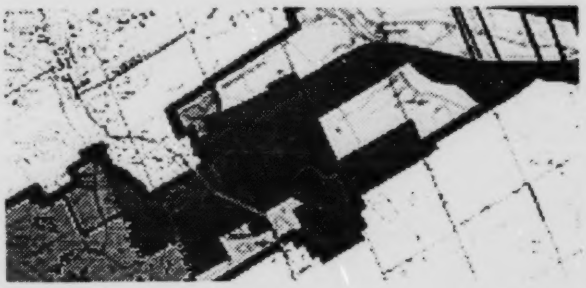

Université Carleton

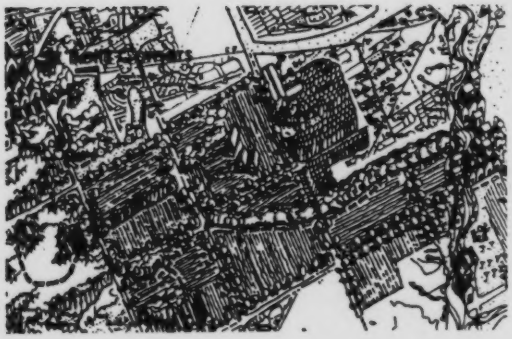

Université de Guelph

Université technique de la Nouvelle-Écosse

[5] On incite les propriétaires fonciers et les autorités compétentes à appliquer ces recommandations et celles, qui sont plus détaillées, que renferme le rapport *L'avenir de la Ceinture de verdure – l'analyse écologique*, de 1991.

Secteur Connaught

Contexte

Ce secteur de 1 500 hectares comporte deux caractéristiques principales : Shirleys Bay, qui est le plus vaste marais de la Ceinture de verdure et la plus grande aire de rassemblement d'oiseaux migrateurs, et le champ de tir Connaught et sa zone de sécurité, qui servent à l'entraînement militaire. Le secteur comprend aussi des terrains en jachère sur des sols riches et des boisés qui se régénèrent. La majeure partie du territoire appartient au ministère de la Défense nationale (MDN). Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

- On s'attend à ce que le marais de Shirleys Bay demeure un milieu sain compte tenu de sa taille et de son isolement.
- Le MDN prévoit utiliser davantage le territoire aux fins d'entraînement, à mesure que les réserves militaires joueront un rôle de plus en plus important dans nos forces armées.
- La présence militaire pourrait s'harmoniser davantage avec les valeurs du milieu naturel, l'utilisation que fait le public des terres humides avoisinantes et l'interprétation de la nature à cet endroit.
- Le secteur comprend une section de la petite zone riveraine à laquelle peut accéder le public dans l'ouest de la Ceinture de verdure.
- Les vues impressionnantes de Shirleys Bay et de l'Outaouais sont d'un intérêt indéniable pour les visiteurs.
- Le développement futur des terres situées à l'extérieur de la Ceinture de verdure peut influer sur la continuité du précieux réseau de zones naturelles qui s'étend en direction nord-ouest jusqu'au ruisseau Constance et aux hautes terres de South March.

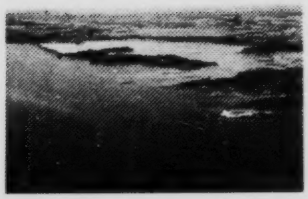

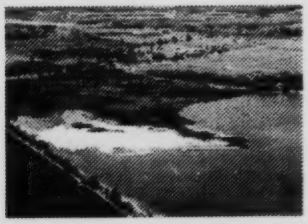

Concept du Plan directeur

Shirleys Bay est un des piliers du milieu naturel continu de la Ceinture de verdure. Le secteur riverain naturel et l'aire de rassemblement de la sauvagine sont d'importants atouts pour la programmation publique et l'interprétation de la nature. La protection du marais de Shirleys Bay sera améliorée, et la Ceinture sera prolongée vers le nord pour englober tout le bassin hydrographique. Il sera facile d'observer les oiseaux et de pratiquer le canotage ainsi que d'autres activités dans la nature à cet endroit. Les installations et activités d'entraînement militaire seront administrées avec soin de manière qu'elles s'inscrivent harmonieusement dans le contexte naturel du secteur.

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

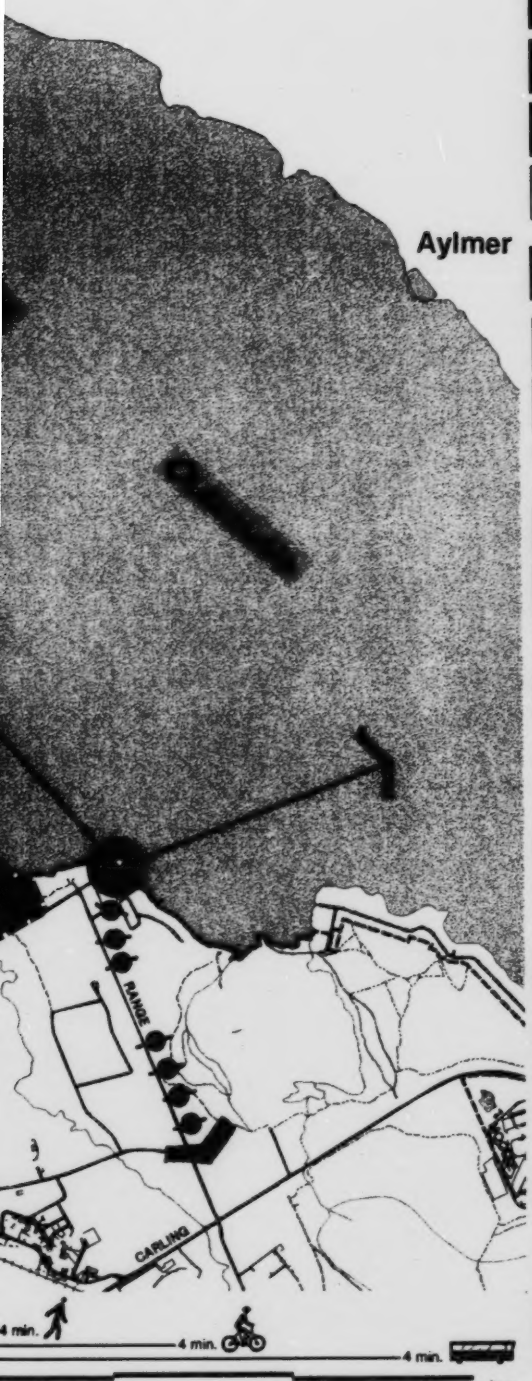

Légende

Désignation des terrains

- **Milieu naturel continu**
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- **Collectivités rurales prospères**
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- **Installations compatibles**
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- **Milieu distinctif pour la capital**
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- **Activités publiques accessibles**
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilité et lignes directrices

Marais de Shirleys Bay

- Voir à ce que l'utilisation du marais et des zones adjacentes soit compatible avec les initiatives de protection du marais.
- Améliorer la qualité de la couverture forestière et du marais.
- Gérer les unités de recherche actuelles de manière à favoriser le marais; encourager leur déplacement à long terme vers la zone tampon naturelle.

Ajout à la Ceinture - Mud Pond

- Protéger la zone naturelle principale en intégrant ce marais, qui lui est relié au niveau hydrologique.
- Définir et protéger le bassin hydrographique en collaboration avec d'autres organismes.
- Désigner zone naturelle principale.

Zone de la baie/de la jetée

- Établir une stratégie de restauration de l'ancienne zone de déversement des eaux usées.
- Encourager un accès restreint du public à la jetée à des fins d'interprétation de la nature.

Champ de tir Connaught

- Prévoir son utilisation à long terme pour l'entraînement militaire et des activités de tir à la cible à l'intention des civils.
- Examiner d'autres usages liés à la programmation publique, notamment des grands rassemblements en plein air.
- Limiter le champ de tir à son emplacement actuel.
- Inciter le MDN à inclure des mesures de protection écologique dans ses pratiques d'exploitation du champ de tir (p. ex. : contrôle de la contamination du sol, aménagement d'une zone tampon pour protéger le marais avoisinant).

Zone agricole

- Voir à ce que la gestion agricole favorise les fonctions du marais.

Zone construite de la base

- Permettre l'intensification pour des utilisations nécessitant un emplacement isolé.
- Examiner la possibilité d'appuyer des grands rassemblements en plein air (p. ex. : par des lieux d'hébergement).

Bordure

- Conserver les haies pour accentuer la distinction entre la Ceinture et Kanata.

Intégration régionale

Liaison hautes terres de South March/ ruisseau Constance

- *Conserver la combinaison actuelle de terres agricoles, de friches et de forêts.*

Hautes terres de South March

- *Voir à ce que les lotissements des hautes terres protègent des éléments naturels clés.*

Liaison ruisseau Constance/Shirleys Bay

- *Améliorer la continuité du couloir entre le ruisseau et le marais.*
- *Fournir un habitat à la pie-grièche migratrice.*
- *Protéger l'habitat de la buse à épaulettes.*

Secteur Connaught : Stratégies de mise en oeuvre

Secteur de Shirleys Bay et de Crystal Bay

Contexte du secteur

Ce secteur de 1 050 hectares réunit au même endroit le plus grand nombre de centres de recherches des secteurs public et privé de la Ceinture de verdure. Les établissements sont répartis parmi les fermes et la forêt qui se régénère. Le ruisseau Watts traverse du secteur en direction nord, jusqu'à Shirleys Bay. Le Centre de recherches de Shirleys Bay (CRSB) abrite l'Agence spatiale canadienne, le Centre de recherches sur les communications (CRC) et le Centre de recherches pour la défense (CRD). Parmi les établissements du secteur privé qui sont installés dans ce secteur, mentionnons le siège social mondial de Recherches Bell-Northern et des unités de production de Nortel. Plus de 6 000 personnes travaillent dans le domaine de la technologie de pointe dans ce secteur. En voici les possibilités et les contraintes :

- On s'attend à une croissance importante du nombre d'emplois et de la population dans le secteur nord de Kanata.
- On anticipe une hausse des activités du secteur privé ainsi que le développement du CRSB.
- Recherches Bell-Northern élargiront leur complexe, conformément à l'entente conclue en 1988 avec la CCN au sujet de leur expansion. En conséquence, l'effectif passera de 4 400 à 8 000 employés.
- La proximité du district de haute technologie de Kanata pourrait accroître l'attrait du secteur pour ce qui est de la recherche et du développement.
- Le secteur riverain de l'Outaouais est attrayant pour les visiteurs.
- Le ruisseau Watts est un lien naturel important entre le marais Stony et Shirleys Bay.
- La croissance de la population et de l'emploi à Kanata accroîtra la demande de services récréatifs et de produits agricoles locaux dans ce secteur.

Concept du Plan directeur

Ce secteur constituera le principal district de la Ceinture de verdure pour ce qui est des établissements de recherche. On a prévu l'expansion des complexes de RBN[6] et du CRSB d'une manière à harmoniser les installations au milieu environnant, qui est constitué d'espaces libres à caractère champêtre. Les visiteurs pourront mieux apprécier le secteur grâce à des activités récréatives situées le long de l'avenue Carling, à la liaison du Sentier de la Ceinture à la rivière des Outaouais, et au fait que le public pourra accéder toute l'année au bord de la rivière depuis le chemin Range et qu'on l'encouragera à participer à des activités de plein air, comme l'observation d'oiseaux, la navigation de plaisance et la pêche sur la glace. L'aménagement de lieux d'hébergement à caractère champêtre dans l'ancienne zone de chalets donnera aux visiteurs l'occasion de participer à ces activités et d'admirer la beauté naturelle des environs. On accroîtra la superficie des zones boisées de la vaste liaison de zones naturelles se trouvant entre Shirleys Bay et le marais Stony et qui permettent la libre circulation de la faune.

Considérations spéciales : ***Parc technologique de la capitale***

La CCN a envisagé l'établissement d'un parc technologique de prestige dans ce secteur de la Ceinture. On prévoyait que ce complexe fournirait des apports économiques majeurs et aurait des retombées économiques importantes, compensant ainsi la réduction des effectifs de la fonction publique. On prévoyait aussi que le parc serait une vitrine nationale de la technologie de pointe. En 1995, la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) a proposé l'étude du potentiel d'un parc technologique sur son territoire. L'examen plus poussé d'emplacements possibles, y compris dans la Ceinture, dépendra des résultats de la première étude. Le projet de la CCN reste donc en suspens dans l'attente de ceux-ci.

6 Conformément au Plan directeur de RBN de 1988, qui a été approuvé.

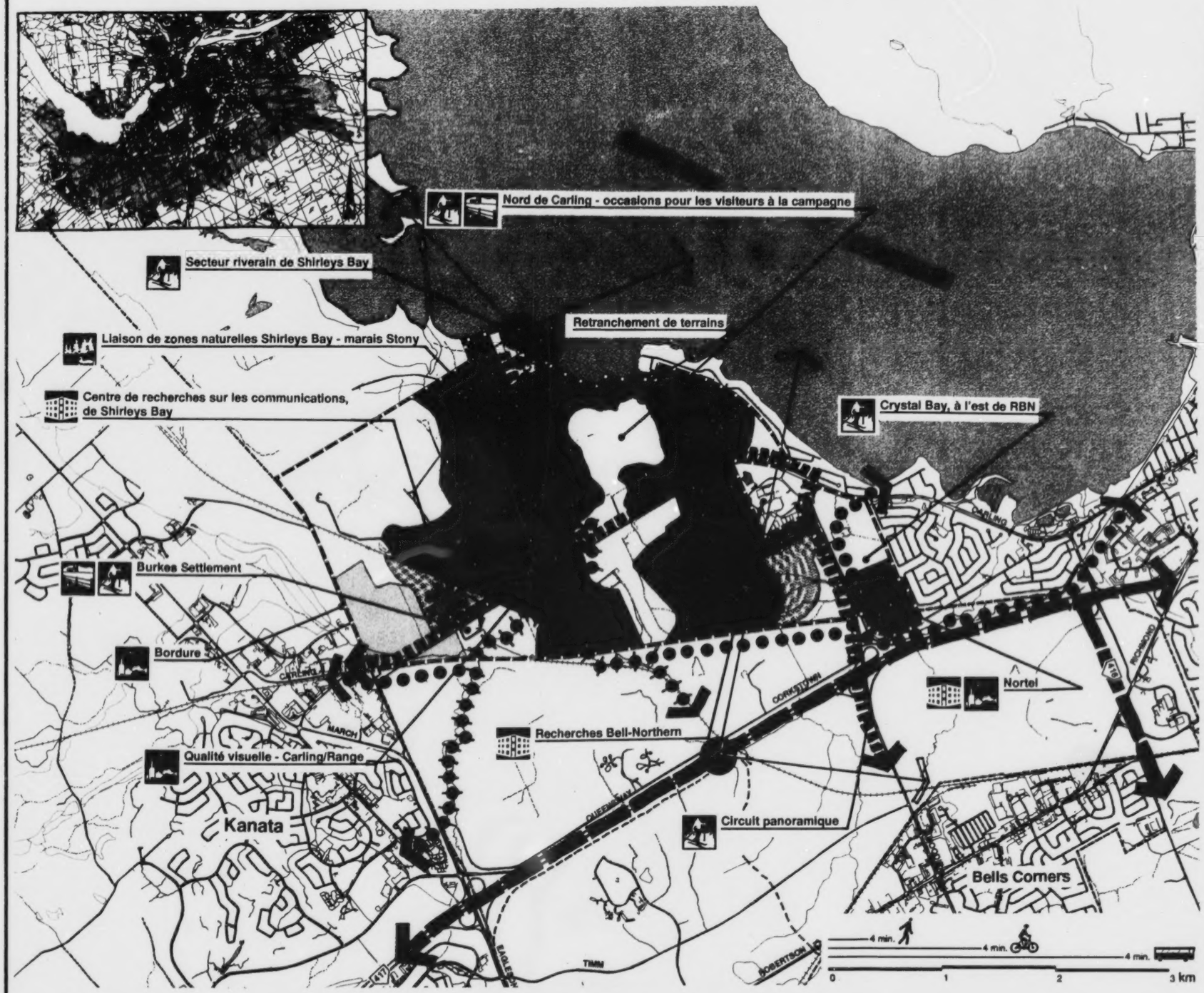

Légende

Désignation des terrains

- Milieu naturel continu
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- Collectivités rurales prospères
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Installations compatibles
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- Milieu distinctif pour la capital
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- Activités publiques accessibles
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilités et lignes directrices

Recherches Bell-Northern
- Mettre en œuvre le plan directeur de 1988 qui a été approuvé.
- Encourager l'accroissement de la remise à l'état naturel des terrains.

Nortel
- Toute expansion devra respecter l'échelle et l'intimité des utilisations résidentielles avoisinantes.
- Encourager l'accroissement de la remise à l'état naturel des terrains, afin d'améliorer le cachet champêtre du complexe que l'on peut admirer depuis l'accès à la capitale par l'autoroute 417 et le chemin Moodie.

Centre de recherches de Shirleys Bay
- Permettre l'expansion au nord de Carling au moyen de bâtiments d'insertion, conformément au plan d'aménagement du CRSB.
- Orienter l'expansion à long terme vers le sud de l'avenue Carling, afin d'éviter d'empiéter sur la liaison de zones naturelles.
- Voir à ce que les usages provisoires situés au sud de Carling puissent être convertis en un complexe.
- Respecter le cachet du paysage rural par un aménagement approprié.

Secteur riverain de Shirleys Bay
- Aménagement possible d'une attraction dans des anciens chalets et/ou de nouvelles installations.
- Améliorer l'accès du public en toute saison par le biais d'activités comme l'interprétation de la nature, la navigation de plaisance, la pêche sur la glace et des loisirs d'eaux passifs.
- Lieu d'hébergement touristique isolé, rampe de mise à l'eau et location de petites embarcations, point d'accès public à Shirleys Bay, comptoirs de vente d'aliments, possibilité de tour d'observation.
- L'attraction doit être compacte et sa conception doit être de caractère champêtre.
- Décourager la modification des berges (p. ex. : par l'aménagement de plages ou de marinas).

Circuit panoramique
- Voir à ce que Moodie et Carling aient les caractéristiques souhaitées des routes touristiques.

Crystal Bay, à l'est de RBN
- Emplacement possible d'une installation sportive communautaire (p. ex. : patinoire, terrains de sport).
- Toute utilisation doit respecter l'échelle et l'intimité des utilisations résidentielles avoisinantes.

Liaison de zones naturelles Shirleys Bay - marais Stony
- Accroître la couverture végétale des terrains du MDN, afin d'améliorer la liaison le long du ruisseau Watts.
- Préserver la combinaison actuelle d'habitats et protéger les marais isolés.

Panorama
- Protéger le cachet naturel des berges de la rivière des Outaouais.

Panorama/accès à la capitale
- Préserver les panoramas de qualité supérieure qui sont visibles depuis l'autoroute 417.

Qualité visuelle - Carling/Range
- Améliorer la qualité visuelle par l'amélioration du paysage ou, au besoin, par la modification de l'utilisation des terrains pour tenir compte de la priorité accordée à certaines désignations.

Bordure
- Améliorer la qualité de la bordure de la Ceinture de verdure (p. ex. : par la plantation d'arbres d'alignement).

Burkes Settlement
- Améliorer le petit hameau par des bâtiments d'insertion ou au moyen de la réutilisation adaptée.
- Utilisations commerciales axées sur les visiteurs (p. ex. : des étals de produits alimentaires, des gîtes du passant).

Suite de la légende au verso

Commission de la Capitale nationale
National Capital Commission
Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur de Shirleys Bay et de Crystal Bay : Stratégies de mise en oeuvre

Secteur agricole de l'ouest

Contexte

D'une superficie de 1 200 ha, ce secteur de la Ceinture de verdure se caractérise par de riches terres agricoles. De l'autoroute 417, qui est une importante voie d'accès à la capitale, de splendides panoramas surplombant le parc équestre de la capitale nationale s'offrent aux automobilistes. Le parc pour tentes et caravanes de Nepean se trouve dans la forêt, du côté nord de l'autoroute. À l'est de l'autoroute 416, se trouve l'hôpital Queensway-Carleton ainsi qu'une variété d'installations récréatives et de petits établissements commerciaux. Les deux édifices fédéraux de valeur patrimoniale que renferme la Ceinture de verdure, soit la ferme Silver Springs et l'ancienne Bruce House, sont situés sur le chemin Richmond. Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

- Une grande forêt contiguë constitue une zone naturelle importante qui relie Shirleys Bay et le marais Stony.
- La vue que l'on a de la capitale depuis l'autoroute 417, au-delà de l'escarpement, aide à créer l'accès à la capitale le plus spectaculaire depuis la Ceinture de verdure.
- L'élargissement prévu de l'autoroute 417 à six voies ainsi que l'ajout d'une route réservée aux transports en commun peuvent avoir des incidences sur la fort belle vue de la capitale et mettre en péril la liaison de zones naturelles qui traverse le secteur.
- Les terres à l'est de l'autoroute 416 sont isolées d'autres parties du secteur et leur accès à celles-ci est limité. Néanmoins, elles jouent un rôle important en séparant Bells Corners de la zone urbaine centrale.
- La future croissance démographique de Kanata et de Stittsville procurera un marché grandissant aux produits et services agricoles.

Concept du Plan directeur

Le secteur agricole de l'ouest offre un riche paysage sur les plans de l'agriculture et des loisirs, qui contraste vivement avec les lumières de la ville et l'horizon. Du côté nord de l'autoroute 417, on continuera de mettre l'accent sur la production agricole et la programmation publique afférente. Une importante liaison de zones naturelles traversera le milieu du secteur. Des emplacements stratégiques situés près des autoroutes 416 et 417 accueillent des installations, notamment l'hôpital Queensway-Carleton et un nouvel aménagement portail qui accroît l'importance de ce carrefour majeur de la capitale. À titre de point d'accès spectaculaire à la capitale, ce secteur exprimera très bien la diversité et la beauté de la Ceinture de verdure et son importance pour la capitale.

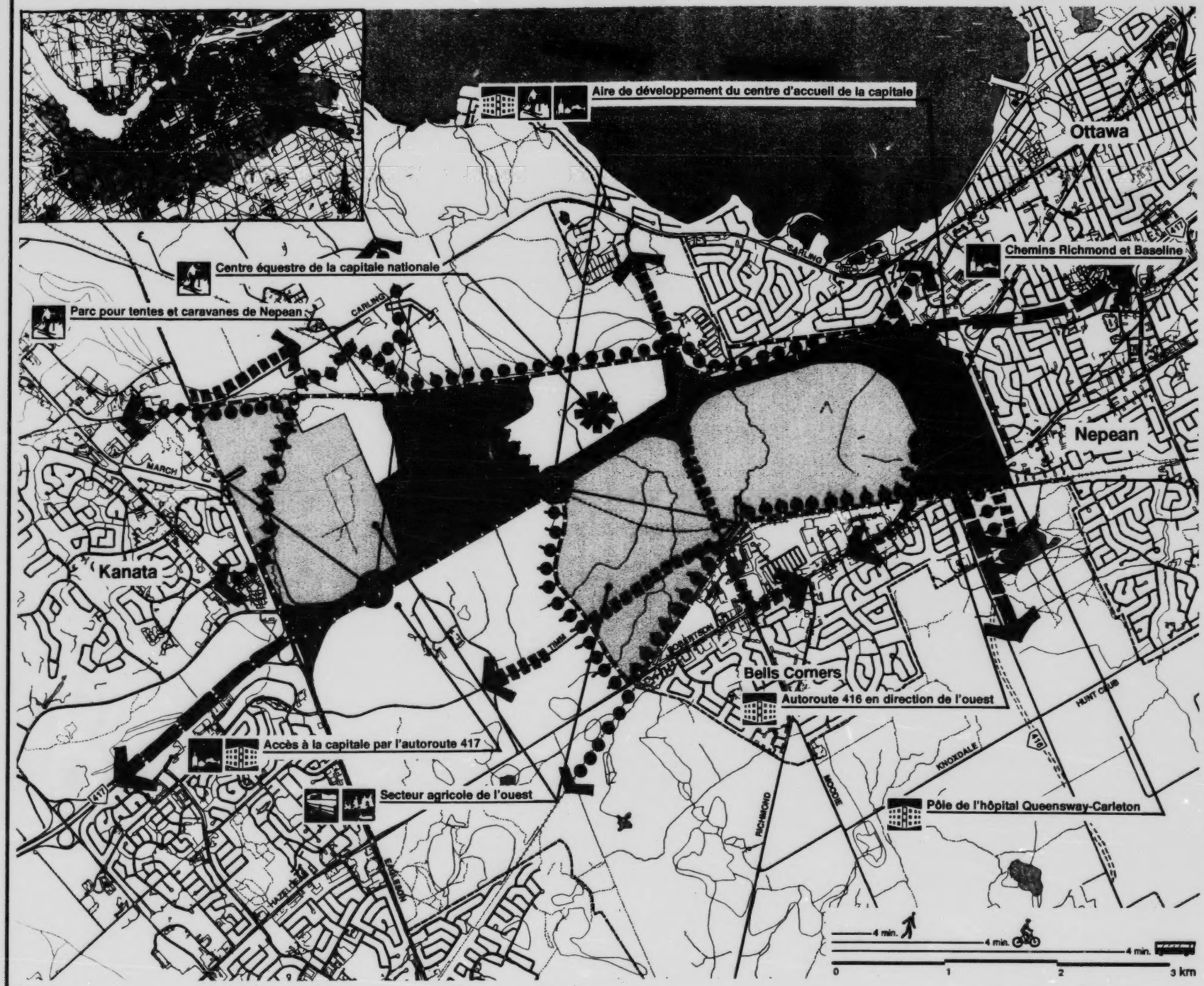

Légende

Désignation des terrains

- **Milieu naturel continu**
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- **Collectivités rurales prospères**
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- **Installations compatibles**
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- **Milieu distinctif pour la capital**
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- **Activités publiques accessibles**
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Possibilité et lignes directrices

Secteur agricole de l'ouest
- Encourager la signature de baux à long terme.
- Tenir compte des besoins des oiseaux migrateurs dans les pratiques de gestion agricole.

Chemins Richmond et Baseline
- Améliorer la séparation visuelle entre Bells Corners et la zone urbaine centrale en donnant au paysage un cachet plus rural.
- Les utilisations situées le long du chemin Richmond doivent être compatibles avec le patrimoine bâti et paysager.

Accès à la capitale par l'autoroute 417
- Élargir à six voies de l'autoroute 417 (route de la MROC réservée aux transports en commun, du côté nord).
- Gérer les aménagements de manière à protéger la séquence de déroulement spectaculaire et le cachet champêtre des panoramas (p. ex. : collines de la Gatineau) sur toute la longueur du couloir.
- Installer une signalisation de bienvenue et d'orientation.

Pôle de l'hôpital Queensway-Carleton
- Réserver de l'espace en vue du prolongement de l'hôpital Queensway-Carleton.
- Prévoir la possibilité d'une utilisation axée sur la médecine ou compatible du côté sud de Baseline.
- Se soucier de l'échelle et de l'intimité des utilisations résidentielles avoisinantes.
- Fournir de l'espace au Sentier de la Ceinture de verdure.

Autoroute 416 en direction de l'ouest
- Envisager la possibilité d'une utilisation commerciale compatible avec le contexte rural du chemin Richmond et de la ferme patrimoniale située à proximité.

Aire de développement du centre d'accueil de la capitale
- Réserver un emplacement à l'échangeur des autoroutes 416 et 417 aux fins d'une utilisation ayant une importance pour la région et la capitale.
- Prévoir une programmation touristique axée sur la capitale et la Ceinture (p. ex. : centre d'accueil).
- Envisager la possibilité d'installer le siège social d'une entreprise de haute technologie et/ou d'équipements communautaires d'envergure.
- Envisager la possibilité d'aménager un point d'intérêt d'envergure pour orienter les visiteurs.
- Préserver le cachet propre à la Ceinture de verdure entre Bells Corners et Qualicum au moyen de marges d'isolement et de l'apport d'améliorations au paysage rural le long du chemin Richmond.
- Réserver de l'espace pour un sentier récréatif le long de l'autoroute 416.

Centre équestre de la capitale nationale
- L'installation actuelle se prête à de grandes compétitions équestres et à de grands événements en plein air.
- Concentrer les futurs édifices dans les environs des structures existantes.
- Préserver le cachet champêtre de l'autoroute 417, couloir d'accès à la capitale.

Parc pour tentes et caravanes de Nepean
- Favoriser l'expérience de camper dans le bois qui est actuellement offerte
- Sentier reliant le centre équestre par le sentier récréatif du ruisseau Watts.
- En cas d'expansion, protéger la couverture forestière et la fonction «liaison de zones naturelles».

Intégration régionale

Autoroute 417 vers Kanata et l'ouest
- *Préserver le cachet visuel de qualité supérieure de la bordure de la RCN.*

National Capital Commission / Commission de la Capitale nationale

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur agricole de l'ouest : Stratégies de mise en oeuvre

Secteur du marais Stony et de la sablière Bruce

Contexte

Le marais Stony, une zone de terres humides et de forêts occupant 2 300 hectares, est la source de cinq ruisseaux. Elle comprend la plus vaste forêt de la Ceinture de verdure, qui est sillonnée de pistes de ski et de sentiers naturels, une ferme à valeur patrimoniale ainsi qu'un centre de réadaptation de la faune aviaire. Sur l'escarpement boisé, à proximité de l'autoroute 417, se trouve le complexe CANMET de Ressources naturelles Canada, qui se consacre à la recherche sur l'énergie et les explosifs utilisés dans l'exploitation minière. Plusieurs routes régionales importantes traversent le marais de même qu'un vaste couloir de transport d'électricité. Des résidences sont réparties le long du chemin Richmond. La sablière Bruce est un milieu naturel diversifié qui couvre 300 hectares et comprend une ancienne sablière, qui est aujourd'hui un étang. Elle est séparée du marais Stony par l'autoroute 416. La végétation est variée à cet endroit, allant de feuillus et de boisés en voie de se régénérer à des herbages qui poussent sur d'anciennes dunes de sable. Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

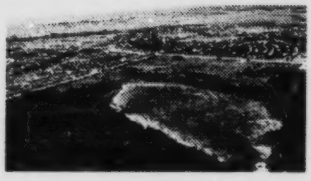

- Le marais Stony est un milieu relativement sain malgré l'expansion urbaine adjacente, l'exploitation de la carrière dans sa partie sud, les routes régionales et les secteurs résidentielles.
- En raison son emplacement entre d'importants centres urbains, le marais pourrait être isolé d'autres zones naturelles, ce qui le rend vulnérable à la construction de routes supplémentaires et à l'utilisation par la population.
- L'expansion de la carrière qui est située dans la partie sud du marais pourrait avoir des répercussions négatives sur les niveaux d'eau.
- La plupart des points d'accès public se trouvent dans la zone centrale sensible du marais.
- Grâce à son emplacement stratégique, la sablière Bruce pourrait servir de centre d'intérêt pour les activités d'interprétation de la nature et aider à soulager le marais Stony des pressions exercées par les activités récréatives.
- Il est possible, à partir de l'autoroute 416, d'apercevoir les zones adjacentes et d'y accéder facilement.

Concept du Plan directeur

À cause de sa diversité, ses dimensions et son accessibilité, le marais Stony sera le centre du système écologique naturel de l'ouest de la Ceinture et servira de cadre aux initiatives de recherche et d'éducation. La diversité du marais et les forêts seront améliorées afin de consolider l'écosystème et de favoriser le bien-être d'oiseaux et de mammifères de plus grande taille. Les liaisons naturelles situées de part et d'autre de la Ceinture seront protégées, afin de réduire au minimum l'incidence de zones urbaines en croissance sur les deux côtés du marais. Un centre d'interprétation de l'histoire naturelle et culturelle constituera un point de contact du public avec l'environnement du marais. Les autres points d'accès public seront réorientés vers la périphérie de celui-ci. Des pistes de randonnée et des sentiers récréatifs sillonneront le secteur. La sablière Bruce servira de point de départ d'un sentier menant au marais Stony et de lieu pour la tenue d'activités qui se déroulaient auparavant dans des zones plus sensibles. La sablière se prêtera à l'interprétation de la nature et à des activités liées aux ressources naturelles et renouvelables.

Considération spéciale : *Capacité de transport vers Kanata*

La MROC prévoit des améliorations du réseau de transport du marais Stony et du secteur nord de Bells Corners pour desservir Kanata. Toute amélioration du réseau doit :

- s'inscrire dans une stratégie plus vaste visant à améliorer la salubrité et l'unité écologiques du marais Stony, la viabilité à long terme des terres agricoles de la Ceinture.
- être envisagée dans le contexte d'une gestion de la demande en transport et de l'étude de réseaux de transport de rechange dans le secteur qui s'étend du chemin Fallowfield à l'autoroute 417.
- viser le déclassement des routes existantes pour inverser le degré actuel de morcellement du marais Stony.

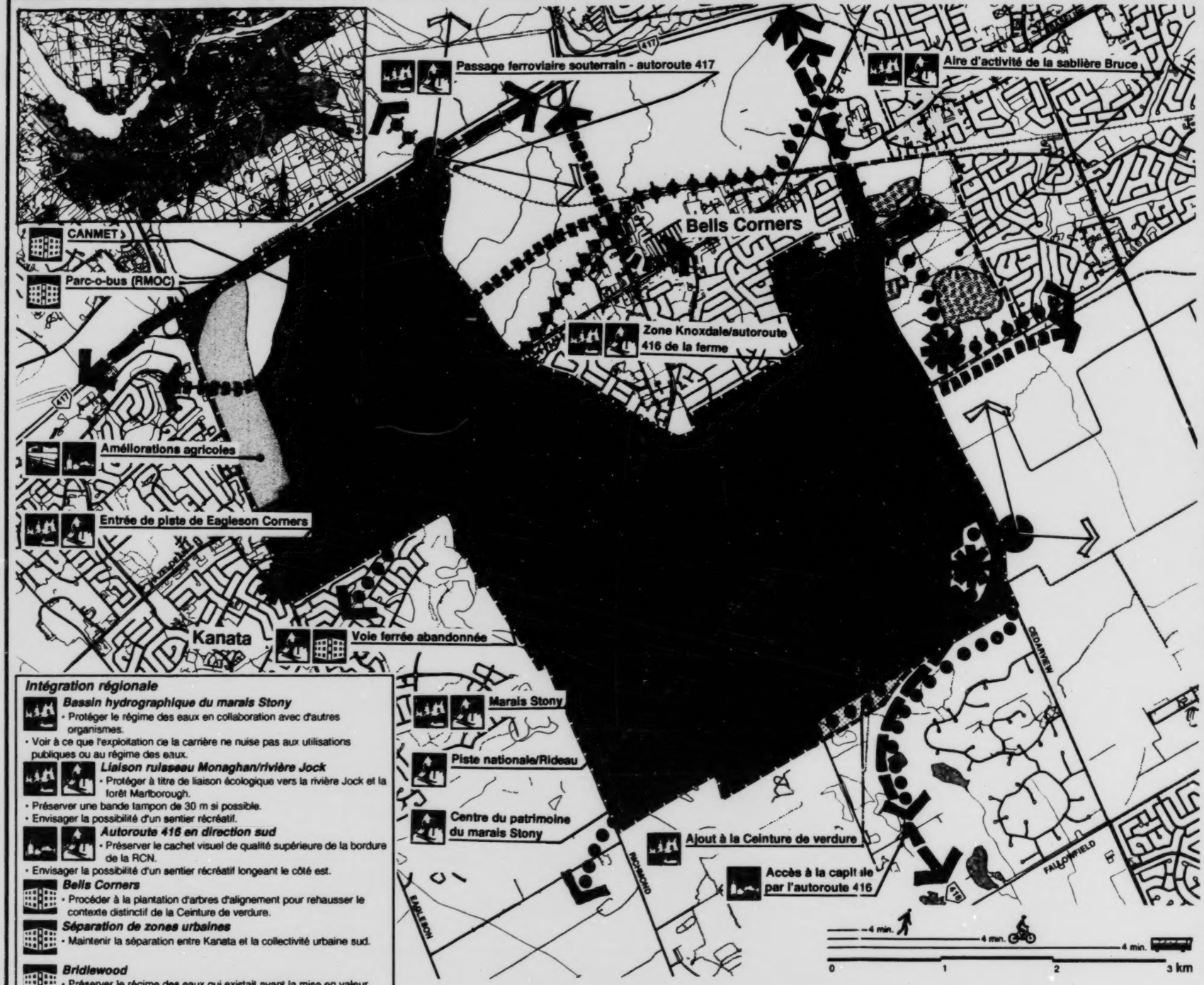

Légende

Désignation des terrains

Milieu naturel continu

- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique

Collectivités rurales prospères

- Paysage cultivé
- Paysage rural

Installations compatibles

- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

Milieu distinctif pour la capital

- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure

Activités publiques accessibles

- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Intégration régionale

Bassin hydrographique du marais Stony
- Protéger le régime des eaux en collaboration avec d'autres organismes.
- Voir à ce que l'exploitation de la carrière ne nuise pas aux utilisations publiques ou au régime des eaux.

Liaison ruisseau Monaghan/rivière Jock
- Protéger à titre de liaison écologique vers la rivière Jock et la forêt Marlborough.
- Préserver une bande tampon de 30 m si possible.
- Envisager la possibilité d'un sentier récréatif.

Autoroute 416 en direction sud
- Préserver le cachet visuel de qualité supérieure de la bordure de la RCN.
- Envisager la possibilité d'un sentier récréatif longeant le côté est.

Bells Corners
- Procéder à la plantation d'arbres d'alignement pour rehausser le contexte distinctif de la Ceinture de verdure.

Séparation de zones urbaines
- Maintenir la séparation entre Kanata et la collectivité urbaine sud.

Bridlewood
- Préserver le régime des eaux qui existait avant la mise en valeur.
- Désigner un nombre limité de points d'accès public.

Possibilités et lignes directrices

Marais Stony
- Améliorer l'habitat en accroissant la proportion de zones boisées.
- Encourager la régénération des peuplements forestiers mélangés et de feuillus, tout en permettant aux pins blancs et aux épinettes blanches d'arriver à maturité.
- Éviter l'éclaircissage de la forêt sur une superficie d'au moins 10 hectares autour des sites de nidification des oiseaux de proie.
- Encourager et améliorer l'interprétation de l'écosystème et les recherches sur celui-ci.
- Déplacer les attractions, les activités et les entrées de piste vers les zones périphériques, comme Eagleson Corners, le Centre du patrimoine du marais Stony et la sablière Bruce.
- Maintenir les utilisations récréatives dans la zone naturelle principale à des niveaux acceptables, compte tenu de la capacité d'accueil.
- Éliminer graduellement les baux et les bâtiments auxiliaires de la zone naturelle principale ou en modifier l'emplacement.
- Possibilité de déclassement du chemin Richmond et de la promenade Moodie (voir les considérations spéciales).

Ajout à la Ceinture de verdure-sud du marais Stony
- Protéger les terres humides et la forêt entre l'autoroute 416 et la promenade Moodie, afin d'unifier le marais Stony et d'empêcher les intrusions lumineuses et sonores dans le sentier Jack Pine.
- Désigner «zone naturelle principale».

Zone Knoxdale/autoroute 416 de la ferme
- Poursuivre les activités agricoles d'une manière qui tienne compte des caractéristiques souhaitées concernant les terres désignées «zone tampon».
- Améliorer les possibilités de programmation publique.

Aire d'activité de la sablière Bruce
- Loisirs dans des espaces ouverts (p.ex. : événements associés à la capitale comme des jamborees, des festivals, des pique-niques, des centres de loisirs).
- Restaurer les pentes érodées de la zone de la sablière.
- Encourager une activité communautaire compatible (p.ex.: des jardins communautaires).
- Entrées de piste vers la Ceinture et le marais Stony, possibilité de tour d'observation.

Entrée de la piste de Eagleson Corners
- La zone naturelle d'espaces boisés et de terres humides constitue une entrée du marais Stony.
- Information touristique, interprétation de la nature et services (toilettes, terrain de pique-nique, sentiers, promenades en planches, panneaux d'affichage).
- Améliorer l'accès par les transports en commun depuis les collectivités avoisinantes.

Passage ferroviaire souterrain - autoroute 417
- Remettre à l'état naturel les terrains situés au sud-ouest de l'autoroute 417, afin d'assurer la continuité écologique.
- Partie du tracé du Sentier de la Ceinture.

Centre du patrimoine du marais Stony
- Réserver un emplacement destiné à l'interprétation du patrimoine naturel et culturel.
- Exploitation agricole qui évoque l'époque des pionniers (peut être agrandie vers le nord au besoin).
- Inclure le four à chaux dans les programmes publics.
- Utilisations commerciales connexes au sud-est de l'autoroute 416 et au sud de la zone agricole (p.ex. : restaurant, lieu d'hébergement).

Piste nationale / Rideau
- Entretenir en tant que tronçon du réseau de sentiers.

Suite de la légende au verso

Commission de la Capitale nationale
National Capital Commission
Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur du marais Stony et de la sablière Bruce: Stratégies de mise en oeuvre

Secteur agricole du sud

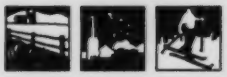

Contexte

D'une superficie de 2 600 ha, ce paysage agricole libre, que pénètre la rivière Rideau et le ruisseau Black Rapids, sépare le centre de la zone urbaine de la collectivité urbaine sud. Agriculture Canada possède 1 700 hectares entre l'autoroute 416 et l'avenue Woodroffe. Situé dans le sud-ouest du secteur, l'Institut de recherches vétérinaires, qui occupe 435 hectares, est le seul établissement de ce genre dans l'est du Canada. La CCN est propriétaire des terres situées à l'est et à l'ouest de la rivière Rideau, lesquelles sont louées à bail à diverses fins agricoles, notamment pour la culture commerciale et l'industrie laitière. L'historique station d'écluse Black Rapids (aménagée vers 1830) se trouve à la bordure nord du secteur, sur le canal Rideau. Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

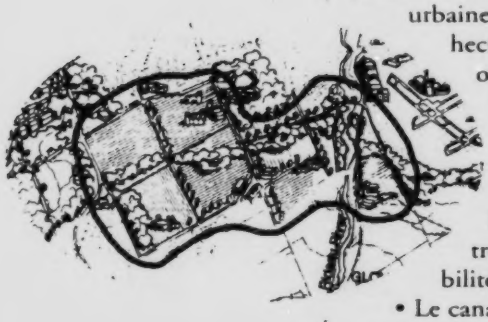

- Le canal Rideau, le chemin River et la route 16 sont des voies pittoresques qui ont une valeur patrimoniale et sont des attractions touristiques potentielles.
- Les sols riches, l'excellent drain agricole et les bâtiments font que cette zone convient très bien à l'agriculture, malgré le manque de bâtiments à l'est de la rivière Rideau.
- L'abandon de certaines terres d'Agriculture Canada qui sont consacrées à la recherche pourrait permettre au secteur privé de se lancer dans des initiatives à caractère agricole.
- La croissance de la collectivité urbaine sud crée un marché nouveau et plus grand pour les produits agricoles, mais elle crée aussi davantage de circulation et des problèmes d'accès aux terres.
- Des améliorations d'importance au système de transport, destinées à desservir la collectivité urbaine sud, pourraient entraîner le retranchement et le morcellement de certaines terres agricoles.
- Il est possible d'aménager des sentiers récréatifs à l'emplacement du ruisseau Black Rapids et de la station d'écluse.

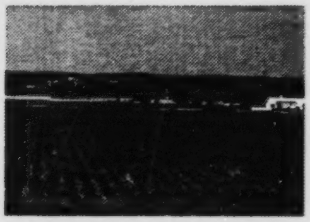

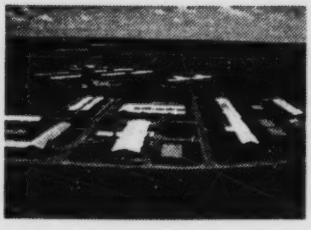

Concept du Plan directeur

Cette vaste portion des meilleures terres agricoles de la Ceinture de verdure continuera d'être consacrée à l'agriculture. Le cachet champêtre très pittoresque du secteur sera protégé et rehaussé. L'infrastructure destinée à la collectivité urbaine sud, qui est en développement, est installée sans nuire aux fonctions agricoles. Le canal Rideau, renommé mondialement, historique et pittoresque, formera un important couloir touristique et récréatif, axé sur une « Maison de l'environnement » où les visiteurs pourront se renseigner sur la gestion du milieu. Le secteur sera facilement accessible aux visiteurs et aux résidants par auto, par bateau ou par sentier récréatif.

Considérations spéciales

Panoramas et cachet des paysages ruraux

Il faudra restaurer le cachet traditionnel du paysage par la plantation d'arbres d'alignement le long des routes principales. Il faudra aussi conserver et créer des terrains boisés, des haies et des plantations de protection partout dans le secteur et éviter les obstructions visuelles des panoramas.

Fallowfield, à l'ouest du passage proposé de la rivière Rideau

Le passage de la rivière Rideau que propose la MROC nécessite la modification du tracé du chemin Fallowfield, à l'ouest du cours d'eau. Lorsque la route existante devra être élargie en direction est depuis Woodroffe, on devrait étudier la possibilité de déplacer toute la voie vers la limite sud de la Ceinture de verdure.

Plan de protection de l'aéroport

Il faudra respecter les conditions du Plan de protection de l'aéroport qui s'appliquent à ce secteur (voir l'annexe C).

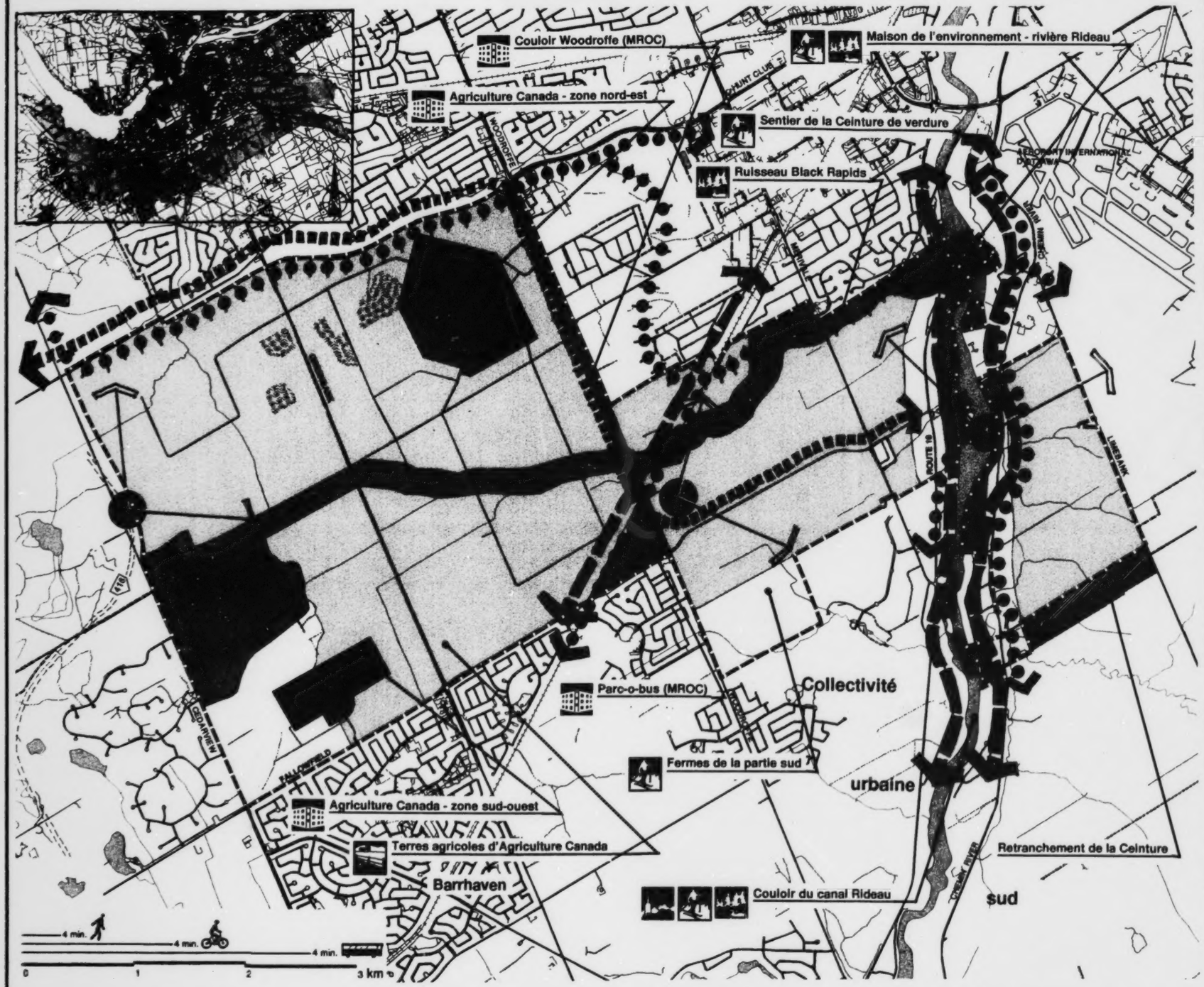

Légende

Désignation des terrains

- Milieu naturel continu
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- Collectivités rurales prospères
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Installations compatibles
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- Milieu distinctif pour la capital
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- Activités publiques accessibles
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilités et lignes directrices

Terres agricoles d'Agriculture Canada
- Préserver à titre de zone agricole de la Ceinture.
- Conserver la zone boisée située dans la partie sud-ouest et d'autres boisés épars.
- Tenir compte des besoins des oiseaux migrateurs dans les pratiques de gestion agricole.

Fermes à l'est de la rivière Rideau
- Encourager les investissements dans de nouveaux bâtiments agricoles, afin d'améliorer la viabilité à long terme.
- Préserver des ravins végétalisés traversant les terres agricoles jusqu'à la rivière Rideau.

Fermes à l'ouest de la rivière Rideau
- Encourager la signature de baux à long terme.
- Améliorer les possibilités de commercialisation des produits agricoles (p. ex. : des étals).
- Étudier la possibilité d'aménager des vergers le long de la rivière Rideau.

Couloir du canal Rideau
- Protéger le cachet champêtre de cet accès pittoresque à la capitale, qui est emprunté par des bateaux et des véhicules.
- Préserver le cachet champêtre lors de l'élargissement à quatre voies de la vieille route 16 et du chemin River.
- Utilisations axées sur les visiteurs (p. ex. : des étals, des gîtes du passant) le long de la route 16 et du chemin River, par la réutilisation adaptée d'immeubles résidentiels.
- Améliorer l'accès du public à la rivière en éliminant graduellement les baux qui entrent en conflit avec ce projet.
- Préserver le couloir naturel continu en aménageant une bande tampon de 30 m à partir du bord de l'eau.
- Restreindre l'accès du bétail au bord de l'eau.

Bordure de la Ceinture de verdure
- Améliorer le cachet de la bordure sur les chemins Fallowfield, Hunt Club et Leitrim.

Sentier de la Ceinture de verdure
- Le barrage Black Rapids pourrait servir au passage de la rivière Rideau.
- Le ponceau de Black Rapids pourrait permettre au Sentier de passer sous la route 16.

Maison de l'environnement - rivière Rideau
- Projet de centre d'interprétation de l'histoire naturelle et humaine.
- Initiatives publiques et privées de recherche et d'éducation en matière d'environnement.
- Intégrer à des initiatives pilotes de gestion des ressources qui utilisent des terres avoisinantes.
- Coordonner la programme avec la station d'écluse de Black Rapids, qui est avoisinante.
- Donner accès au Sentier de la Ceinture depuis le couloir du canal.
- Appliquer des principes d'aménagement du cadre de vie et de gestion du milieu qui sont à la fine pointe.

Fermes de la partie sud
- Envisager leur utilisation à des fins récréatives champêtres lorsque la collectivité urbaine sud parviendra à maturité, si elles ne s'inscrivent pas dans l'avenir agricole du secteur.

Ruisseau Black Rapids
- Remettre à l'état naturel une bande de 15 m depuis le sommet des berges, en collaboration avec les locataires et Agriculture Canada.
- Favoriser l'aménagement d'une liaison végétalisée depuis le ruisseau jusqu'à la forêt d'Agriculture Canada qui se trouve au sud-ouest.
- Tracé de rechange du Sentier de la Ceinture sur des terres d'Agriculture Canada, si le projet est compatible avec les utilisations futures.

Suite de la légende au verso

Commission de la Capitale nationale | National Capital Commission

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur agricole du sud : Stratégies de mise en

Secteur de la forêt Pinhey

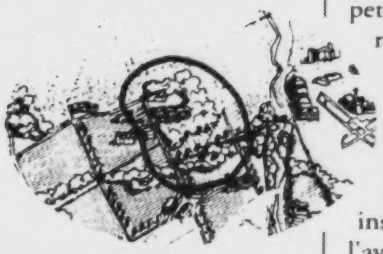

Contexte

Ce boisé de 250 hectares offre une grande diversité malgré sa taille relativement petite. Une vaste partie des arbres ont été plantés dans les années 60 en vue de remplacer la couverture forestière existante et de stabiliser les dunes de sable dans le secteur. Divers parcours de santé et pistes de ski ou de randonnée pédestre pénètrent dans la forêt, qui est entourée de quartiers résidentiels et industriels, sur trois côtés, et des terrains d'Agriculture Canada, sur l'autre. Merivale Gardens, un lotissement privé, a été aménagé au milieu de la forêt. Une école et le centre Sportsplex de Nepean, qui comprend de vastes installations où se pratiquent des sports à l'intérieur et en plein air, donne sur l'avenue Woodroffe, à l'extrémité nord de la forêt Pinhey. Le chemin Hunt Club longe la bordure nord de la forêt. Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

- Compte tenu de son isolement d'autres zones naturelles, de sa petite taille et de l'utilisation intense qu'en fait le public, la forêt est moins importante pour le système naturel régional.
- L'invasion d'espèces végétales non indigènes entrave la croissance de la forêt.
- Toutefois, si elle est gérée avec soin, la forêt Pinhey peut devenir exploitable et conserver ses aspects récréatifs et éducatifs.
- L'aménagement d'une station du futur couloir de transport en commun Woodroffe au centre Sportsplex de Nepean permettra au public d'accéder plus facilement à ce secteur.
- Il est possible de faire de la forêt un territoire homogène si on déclassait ou fermait les routes rendues inutiles par suite de l'ouverture du chemin Hunt Club.

Concept du Plan directeur

La forêt Pinhey continuera d'offrir des services récréatifs et éducatifs dans un milieu forestier. Sa valeur écologique sera rehaussée par le biais de la consolidation et d'une gestion prudente. Facilement accessible par le Transitway et depuis le centre Sportsplex de Nepean, qui est tout près, la forêt Pinhey illustrera comment la conservation, la gestion des forêts et les loisirs peuvent être intégrés à un milieu urbain.

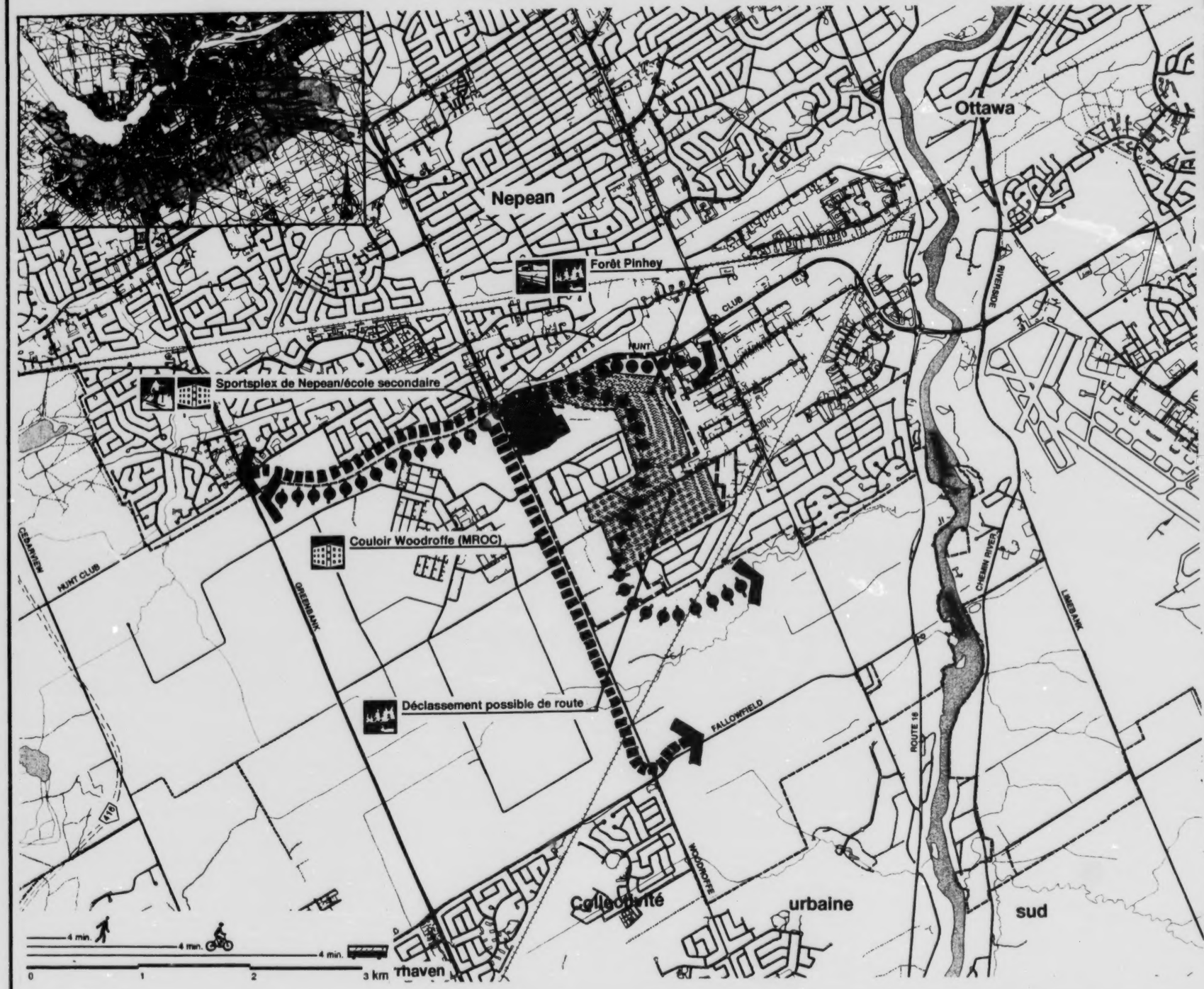

Légende

Désignation des terrains

- **Milieu naturel continu**
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- **Collectivités rurales prospères**
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- **Installations compatibles**
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- **Milieu distinctif pour la capital**
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- **Activités publiques accessibles**
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilités et lignes directrices

Sportsplex de Nepean/école secondaire

- Le centre existant, dont l'importance est régionale, permet la pratique de sports à l'intérieur et en plein air.
- Limiter l'expansion des immeubles/du parc de stationnement aux zones qui sont actuellement revêtues.
- Modifier le cachet de paysage entretenu de manière à améliorer le cachet naturel de la forêt.
- Favoriser des programmes qui mettent l'accent sur les loisirs de plein air à titre de moyen de permettre au public de mieux connaître la forêt avoisinante et de mieux en tirer plaisir.

Forêt Pinhey

- Pratiquer la gestion du peuplement naturel et permettre à la forêt de retourner à l'état naturel.
- Permettre aux pins rouges, aux pins blancs et aux épinettes blanches spécimens d'arriver à maturité.
- Contrôler les plantes envahissantes comme le nerprun commun.

Déclassement possible de route

- Déclasser le chemin Slack, du chemin Vann à l'avenue Woodroffe, afin d'unifier la forêt Pinhey.

Couloir Woodroffe (MROC)

- Concevoir la route réservée aux transports en commun et l'aménagement de routes le long de l'avenue Woodroffe de manière à favoriser le cachet champêtre de la forêt avoisinante.
- Faciliter l'accès au centre Sportsplex de Nepean par les transports en commun.

Commission de la Capitale nationale / National Capital Commission

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur de la forêt Pinhey : Stratégies de mise en oeuvre

Secteur de l'aéroport international

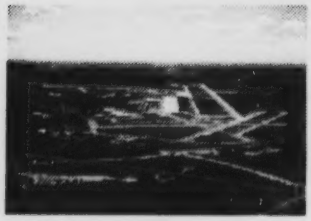

Contexte

L'aéroport international Macdonald-Cartier (1 800 ha) situé, sur un plateau sablonneux, est le du point d'entrée international de la capitale et l'un des principaux moteurs de l'activité économique régionale. Une soufflerie du Conseil national de recherches et un terrain de golf y sont contigus. L'ancienne Base des Forces canadiennes Uplands occupe dans le nord du secteur. La promenade de l'aéroport, un couloir boisé et pittoresque, donne accès au centre de la capitale. Un escarpement boisé longe le côté ouest de l'aéroport, et le milieu humide de Leitrim défini la frontière sud-est du secteur. Les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

- Les zones urbaines de River Ridge et de Leitrim borderont le côté sud de l'aéroport, ce qui nécessitera l'aménagement d'une route importante, d'un couloir de transport en commun et de services canalisés d'un bord à l'autre de la Ceinture de verdure.
- La commercialisation de l'aéroport et la mise en œuvre du plan directeur de Transports Canada, qui date de 1993, augmenteront de beaucoup les activités de développement sur le territoire de l'aéroport.
- Ces changements auront des répercussions sur la continuité visuelle, récréative et écologique de la Ceinture de verdure ainsi que sur la valeur du secteur en tant que tampon entre les zones urbaines centrale et périphérique.
- On pourrait exploiter des possibilités de développement liées à l'aéroport dans la zone de l'ancienne base d'Uplands.
- Parmi les plans à long terme, mentionnons l'aménagement d'une deuxième piste d'est en ouest et celui d'une autre aérogare dans la partie sud de l'aéroport.

Concept du Plan directeur

Cette voie d'accès à la capitale servira de pôle de croissance économique régionale et contribuera à la continuité visuelle, écologique et récréative de la Ceinture. La qualité des futurs projets d'aménagement sera de niveau supérieure, de manière à convenir à un aéroport national. Le cachet «vert» qui caractérise l'ensemble de l'aéroport accentuera la séparation entre les zones urbaines centrale et périphérique adjacentes. Ce cachet est souligné aux limites ouest et sud de l'aéroport par le biais d'une liaison écologique et récréative, sur les terrains de l'aéroport situés sous l'escarpement ouest et sur les terres situées à l'est de l'aéroport. Un couloir d'infrastructure définira les bordures est et sud de l'aéroport. Les terrains se trouvant au sud de ce couloir seront retranchés de la Ceinture.

Considérations spéciales : ***Mise en valeur de l'aéroport***

L'aménagement de certaines zones a été proposé dans le plan directeur de l'aéroport (1993). Pour équilibrer ces besoins avec ceux du Plan directeur de la Ceinture de verdure, Transports Canada et la CCN ont déterminé un certain nombre d'aires d'étude spéciales exigeant une planification plus approfondie.[7] Ces zones sont indiquées dans le Plan de mise en œuvre sectoriel. D'autres études pourraient entraîner la modification des deux plans.

Compte tenu du rôle que joue l'aéroport dans le développement économique, l'intensité et la diversité de développement des zones constructibles de ce secteur seront plus grandes que dans d'autres secteurs de la Ceinture.

Plan de protection de l'aéroport

Il faudra respecter les conditions du Plan de protection de l'aéroport qui s'appliquent à ce secteur (voir l'annexe C).

[7] Voir la modification no. 1 du document de janvier 1994 qui approuve le Plan directeur de l'aéroport (approbation de l'utilisation de terrains fédéraux).

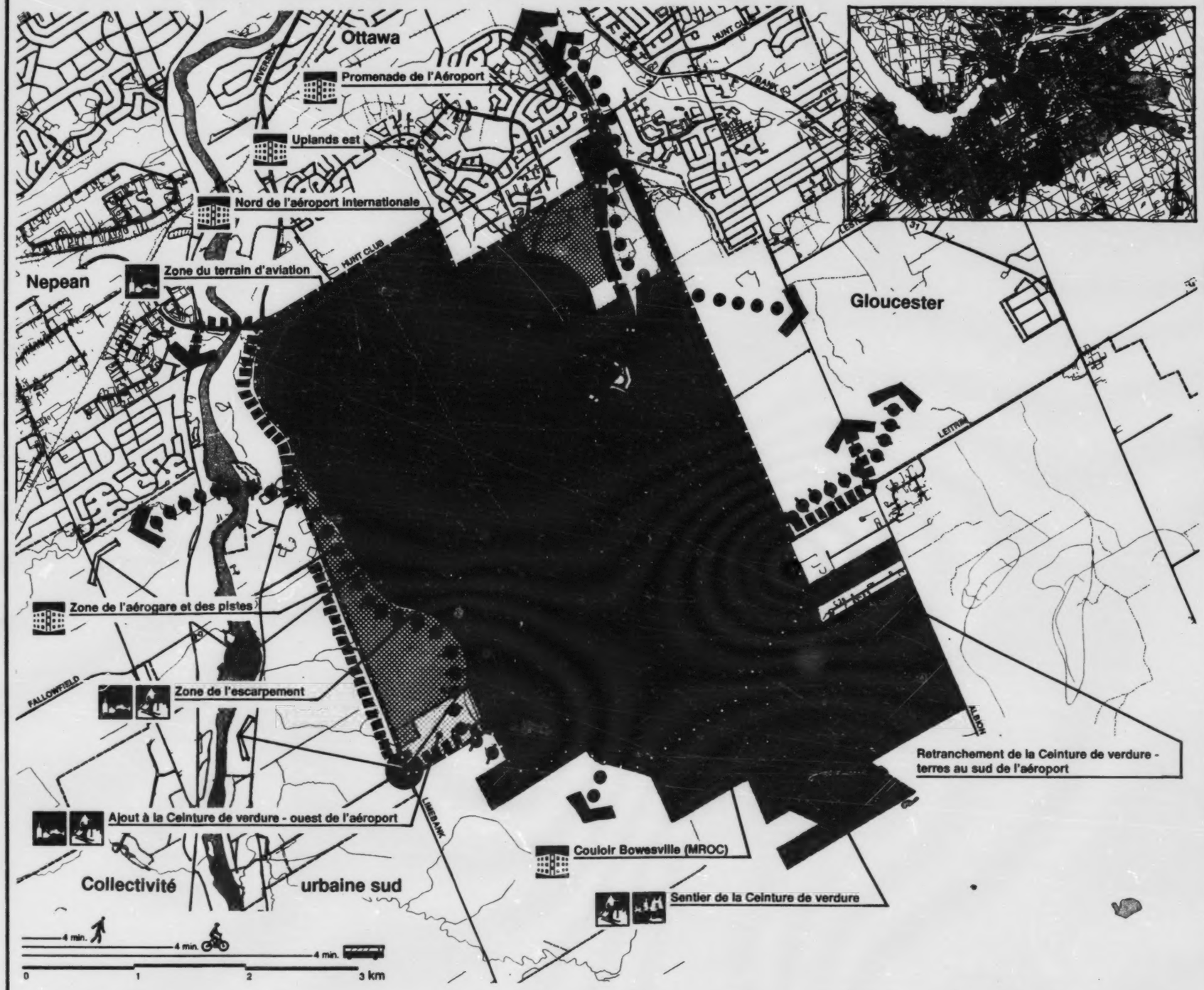

Légende

Désignation des terrains

- Milieu naturel continu
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- Collectivités rurales prospères
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Installations compatibles
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- Milieu distinctif pour la capital
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- Activités publiques accessibles
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements
- Zone d'étude ultérieure

Possibilités et lignes directrices

Nord de l'aéroport
- Intensifier les utilisations, surtout celles de l'aéroport (p. ex. : sur l'ancienne base d'Uplands).
- Définir les bordures de l'aéroport au moyen de marges d'isolement végétales.
- Réaliser une étude pour déterminer le genre de développement et sa répartition.

Zone de l'aérogare et des pistes
- Possibilité d'aménager d'une seconde aérogare dans la zone sud.
- Proposition d'aménager une piste est-ouest parallèle au chemin Leitrim.
- Possibilité d'accès aux deux aérogares par une route réservée au transport en commun et la promenade de l'Aéroport.
- Améliorer l'orientation des visiteurs à la capitale (notamment par l' affichage).

Uplands est
- Possibilité d'implanter une institution ou une entreprise de prestige.
- Isoler visuellement de la promenade de l'Aéroport les utilisations; préserver la forêt qui est orientée est-ouest (p. ex. : les boisés du MDN).
- Respecter les recommandations de l'étude du bassin hydrographique du ruisseau Sawmill.

Couloir Bowesville (MROC)
- Route réservée au transport en commun, route à quatre voies, voie ferrée et conduite d'eau partageant un couloir en direction de River Ridge.
- Réservoir d'eau et poste de pompage de la MROC.
- Contribuer au cachet propre à la Ceinture de verdure du couloir avoisinant qui est réservé au Sentier, en ajoutant des éléments caractéristiques qui sont souhaités pour les bordures de la Ceinture.
- Assurer la continuité récréative et écologique à l'endroit où le Sentier de la Ceinture/la liaison de zones naturelles traverse le couloir.

Promenade de l'Aéroport
- Élargir tout en respectant le cadre naturel et le décor de verdure de l'accès à la capitale.

Zone du terrain d'aviation
- Gérer de manière à rehausser le cachet champêtre (notamment par le fauchage du foin).

Ajout à la Ceinture de verdure - ouest de l'aéroport
- Protéger le cachet d'espace vert et aménager le Sentier de la Ceinture.
- Désigner «paysage rural».

Zone de l'escarpement
- Protéger la végétation des pentes de l'escarpement.
- Préserver le cachet vert et champêtre des terrains sous l'escarpement.
- Réaliser une étude supplémentaire pour évaluer la pertinence de l'aménagement des terrains situés sous l'escarpement.

Sentier de la Ceinture de verdure - liaison avec la zone sud de l'aéroport
- Couloir récréatif reliant la rivière Rideau à la Pinède.
- Conserver une largeur suffisante pour préserver les fonctions naturelles et le cachet champêtre (p. ex. : combinaison de friches et de couverture forestière).
- Envisager un autre tracé qui traverserait la collectivité de River Ridge.

Suite de la légende au verso

Intégration régionale

Séparation de zones urbaines
- Favoriser la séparation physique des zones urbaines de River Ridge et de Leitrim.

Liaison entre la promenade de l'Aéroport etBronson
- *Maintain a high quality character to Rideau Canal.*
- *Maintain natural link to Rideau River along Sawmill Creek.*

Commission de la Capitale nationale / National Capital Commission

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur de l'aéroport international : Stratégies de mise en œuvre

Secteur de la Pinède

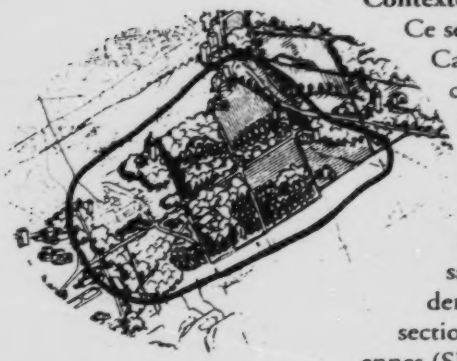

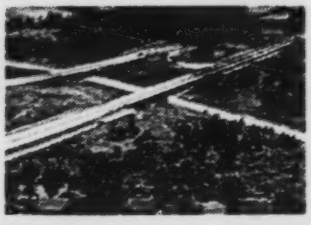

Contexte

Ce secteur de 2 700 hectares, entre l'aéroport international Macdonald-Cartier et l'autoroute 417, est dominée par une vaste plantation de conifères ainsi que des forêts naturelles. Des terres agricoles se trouvent à l'est, tandis que des friches sont parsemées sur le territoire. Des pistes de ski sillonnent cette zone, et une piste de luge a été aménagée à la sablière Conroy. Des terrains à vocation résidentielle, commerciale et récréative (dont un terrain de golf) s'échelonnent le long de la rue Bank. Il existe deux enclaves résidentielles le long de la même rue, à savoir Kemp Park (terres privées en bordure de la rue Bank) et des résidences qui sont louées à bail de la CCN et qui se trouvent près de l'intersection de la rue Bank et du chemin Conroy. La Station des Forces canadiennes (SFC) Leitrim, une base de télécommunications militaires, se situe à l'est de la rue Bank, de part et d'autre du chemin Leitrim. Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

- La croissance de la communauté de Leitrim (10 000 habitants) au sud de la Ceinture de verdure rendra nécessaire l'élargissement du chemin Conroy et l'aménagement du couloir d'infrastructure de Bowesville.
- La croissance démographique de cette zone accroîtra la demande d'activités récréatives de plein air et créera des possibilités d'initiatives de ce genre.
- Les bruits d'avion provenant des pistes est-ouest actuelle et prévue limiteront l'éventail d'utilisations et d'activités possibles dans ce secteur.
- La sablière Conroy sera isolée de la Ceinture par le futur chemin Conroy, qui aura de quatre à six voies. Néanmoins, la nature de ses sols et sa perturbation par le passé en font un emplacement adéquat pour des utilisations plus intensives de la Ceinture de verdure.
- L'aménagement du couloir d'infrastructure de Bowesville pourrait permettre le déclassement du chemin Albion, afin de consolider la partie ouest de la Pinède.

Concept du Plan directeur

Le mélange de forêts, d'installations récréatives, d'établissements et de fermes de la Pinède offre une gamme étendue d'activités récréatives et éducatives à deux pas des collectivités du sud de la capitale. Dans l'ensemble, ce secteur continuera d'être entrelacé par une forêt naturelle importante, avec des liaisons forestières se prolongeant vers les quatre points cardinaux. La plus grande forêt à usages multiples de la Ceinture, la Pinède, sera gérée de manière à améliorer ses qualités écologiques et aux fins de production forestière et de loisirs. La partie est du secteur sera gérée de manière à soutenir de grandes exploitations agricoles. La rue Bank servira de point de convergence à des activités de loisirs champêtres qui seront soutenues par des activités commerciales connexes axées sur les visiteurs. Le déclassement possible du chemin Albion (orienté nord-sud) et du chemin Davidson (orienté est-ouest) aidera à consolider la Pinède.

Considérations spéciales : ***Plan de protection de l'aéroport***

Il faudra respecter les conditions du Plan de protection de l'aéroport qui s'appliquent à ce secteur (voir l'annexe C).

Station des Forces canadiennes

Il faudra interdire toute activité créant une interférence électromagnétique dans un périmètre de 3 kilomètres autour de la station ainsi que toute construction sur le parcours des signaux de communication de la station (voir l'annexe C).

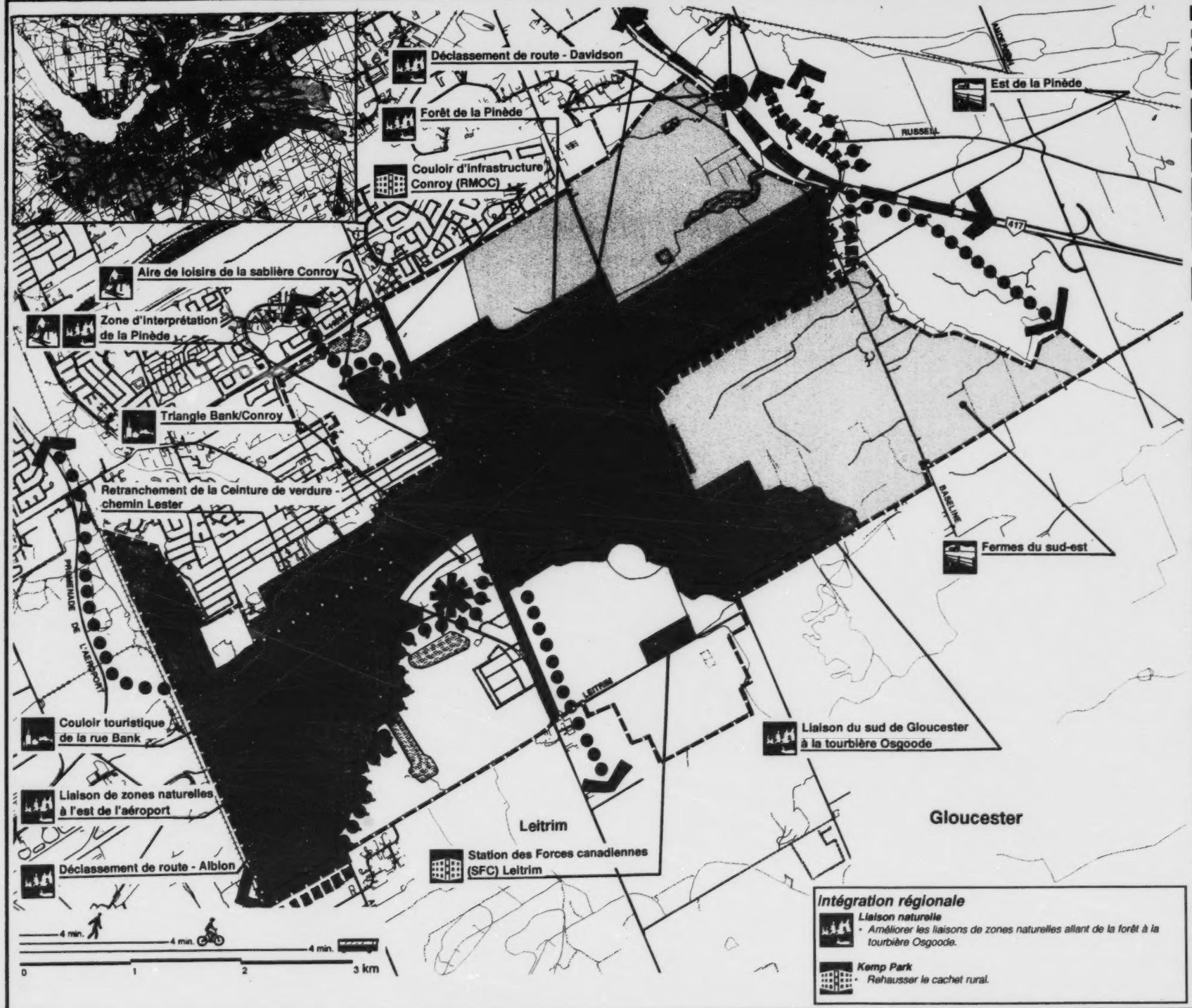

Légende

Désignation des terrains

- Milieu naturel continu
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- Collectivités rurales prospères
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Installations compatibles
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- Milieu distinctif pour la capital
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- Activités publiques accessibles
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements
- Zone d'étude ultérieure

Intégration régionale

Liaison naturelle

- *Améliorer les liaisons de zones naturelles allant de la forêt à la tourbière Osgoode.*

Kemp Park

- *Rehausser le cachet rural.*

Possibilités et lignes directrices

Forêt de la Pinède

- Consolider et accroître la superficie de la forêt pour rehausser la valeur écologique.
- Convertir les plantations de conifères en peuplements mélangés ou de feuillus, sauf dans le cas du pin blanc, qu'on devrait permettre d'arriver à maturité.
- Restreindre les castors et les plantes envahissantes, comme le nerprun commun.

Liaison de zones naturelles à l'est de l'aéroport

- Intégrer l'utilisation/la gestion des terres de l'aéroport à celles des terres de la CCN qui sont avoisinantes.
- Réduire au minimum l'incidence du réservoir et du poste de pompage de la MROC sur les fonctions naturelles.
- Protéger l'habitat de la pie-grièche migratrice.

Déclassement de route - chemin Davidson (de Conroy à Hawthorne)

- Consolider la forêt à des fins écologiques et récréatives.
- Envisager le déclassement après le prolongement du chemin Hunt Club en direction de l'autoroute 417 est.

Déclassement de route - chemin Albion (du sud de Lester à Leitrim)

- Améliorer la continuité de la zone naturelle principale.
- Envisager le déclassement après l'aménagement du couloir d'infrastructure de Bowesville.

Liaison du sud de Gloucester à la tourbière Osgoode

- Préserver la continuité du couloir écologique.
- Permettre aux zones boisées d'arriver à maturité et reboiser les habitats ouverts.

Zone d'interprétation de la Pinède

- Interpréter et exposer les pratiques de gestion et les produits forestiers du Canada (p. ex. : les pratiques anciennes et actuelles, la sylviculture, l'agroforesterie).
- Encourager la recherche en aménagement forestier.
- Les installations pourraient comprendre un pavillon, des sentiers, des panneaux d'affichage et une tour d'observation.

Aire de loisirs de la sablière Conroy

- Installation publique d'envergure régionale (p. ex. : un complexe sportif, une institution culturelle).
- Orientation de type récréatif, avec possibilité de la tenue de grands événements publics en plein air dans un cadre champêtre.
- Loisirs de plein air nécessitant de grands espaces (p. ex. : équitation).
- Point de départ d'un sentier vers la Ceinture (stationnement, affichage, accès de l'autre côté du chemin Conroy).
- Aménager des bandes tampons entre les utilisations et l'école située au sud et les quartiers avoisinants.

Couloir touristique de la rue Bank

- Loisirs en espace ouvert dans des cadres forestiers et ruraux (p. ex. : golf, équitation).
- Services de loisirs de petite taille, comme des lieux d'hébergement à caractère champêtre, des lieux de séjour, des gîtes du passant, des boutiques d'artisanat, des restaurants.
- Améliorer la qualité visuelle par des pratiques de gestion des terres, comme la remise en végétation et des panneaux d'affichage, ou par la modification de l'utilisation des terrains, comme des initiatives restreintes d'édification sur terrain intercalaire.

Est de la Pinède

- Maintenir l'accent sur la production, tout en accroissant la diversité des espèces.
- Intégrer des utilisations récréatives passives (p. ex. : ski de fond).

Fermes du sud-est

- Encourager la signature de baux à long terme pour assurer la viabilité des exploitations.

Suite de la légende au verso

Commission de la Capitale nationale | National Capital Commission
Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur de la Pinède : Implementation Strategies

Secteur de la tourbière de la Mer bleue

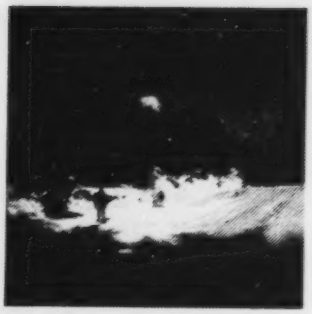

Contexte

Ce secteur de 3 500 hectares est la plus grande tourbière de la région de la capitale nationale et la plus vaste zone naturelle de la Ceinture de verdure. La tourbière faisait partie du lit principal de la rivière des Outaouais avant le commencement du recul des mers de l'époque postglaciaire, il y a de cela 12 000 ans environ. La Mer bleue est aujourd'hui l'habitat d'espèces végétales et animales rares d'importance nationale. Un passage en bois d'un kilomètre offre aux visiteurs une occasion idéale d'observer l'écosystème de la tourbière. Deux arêtes sablonneuses s'avancent dans la tourbière, sur lesquelles on peut apercevoir des fermes d'agrément, des pistes de ski, des friches et des forêts, dont certaines ont été plantées dans les années 70 dans le cadre du projet de forêt expérimentale centrale. Le laboratoire de géomagnétisme de Ressources naturelles Canada occupe un terrain de 75 hectares sur l'arête sud. En 1995, la Mer bleue a obtenu une reconnaissance internationale par sa désignation à titre de site RAMSAR.[8] Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

- La vaste taille et l'excellente santé de la Mer Bleue en font la seule zone naturelle de la Ceinture de verdure qui soit capable de subvenir aux besoins de populations de plantes et d'animaux autonomes.
- La tourbière peut devenir un excellent centre d'interprétation de la nature, plus particulièrement du paysage boréal typique du nord canadien.
- Les arêtes sablonneuses permettent aux visiteurs d'accéder facilement à la tourbière.
- Orléans s'étendra jusqu'à la limite nord de la tourbière et, à long terme, un couloir de transport de la MROC pourrait aussi border la tourbière du côté nord-est.
- L'activité des castors, le drainage agricole et les écoulements urbains pourraient accroître la quantité de substances nutritives et transformer la tourbière en un écosystème d'un autre type.
- Près d'un tiers de la tourbière (environ 500 ha) regroupe des terres privées, ce qui rend toute gestion intégrée difficile et pourrait nuire, à long terme, à la santé de la Mer Bleue.

Concept du Plan directeur

Le vaste territoire de la Mer Bleue offre les activités touristiques les plus authentiques dans la nature vierge. Dans cette zone, il y a peu de signes de la présence de la ville, mais la tourbière n'est qu'à quelques minutes d'automobile du centre-ville de la capitale et de la Colline du Parlement. À titre de plus gros écosystème de la Ceinture de verdure, la Mer Bleue permet à ses visiteurs de voir une partie du vaste paysage boréal du Canada et d'en apprécier et d'en comprendre l'influence sur la géographie du Canada. De surcroît, les vestiges de paysages culturels qui subsistent sur l'arête sablonneuse Borthwick (au sud) sont conservés et améliorent la qualité de l'approche des visiteurs à la tourbière. L'arête sablonneuse Dolman (au nord) agira comme tampon et reliera la tourbière à la zone de conservation du ruisseau Green. L'intégrité écologique à long terme de la Mer bleue sera préservée davantage par l'inclusion de l'ensemble de la zone de la tourbière dans la Ceinture de verdure.

[8] La convention de RAMSAR reconnaît les terres humides qui répondent aux critères de désignation des sites d'importance internationale. Lors de sa désignation en 1995, la Mer bleue rejoignait 32 autres terres humides canadiennes. Ramsar est la ville d'Iran où la convention a été signée en 1971.

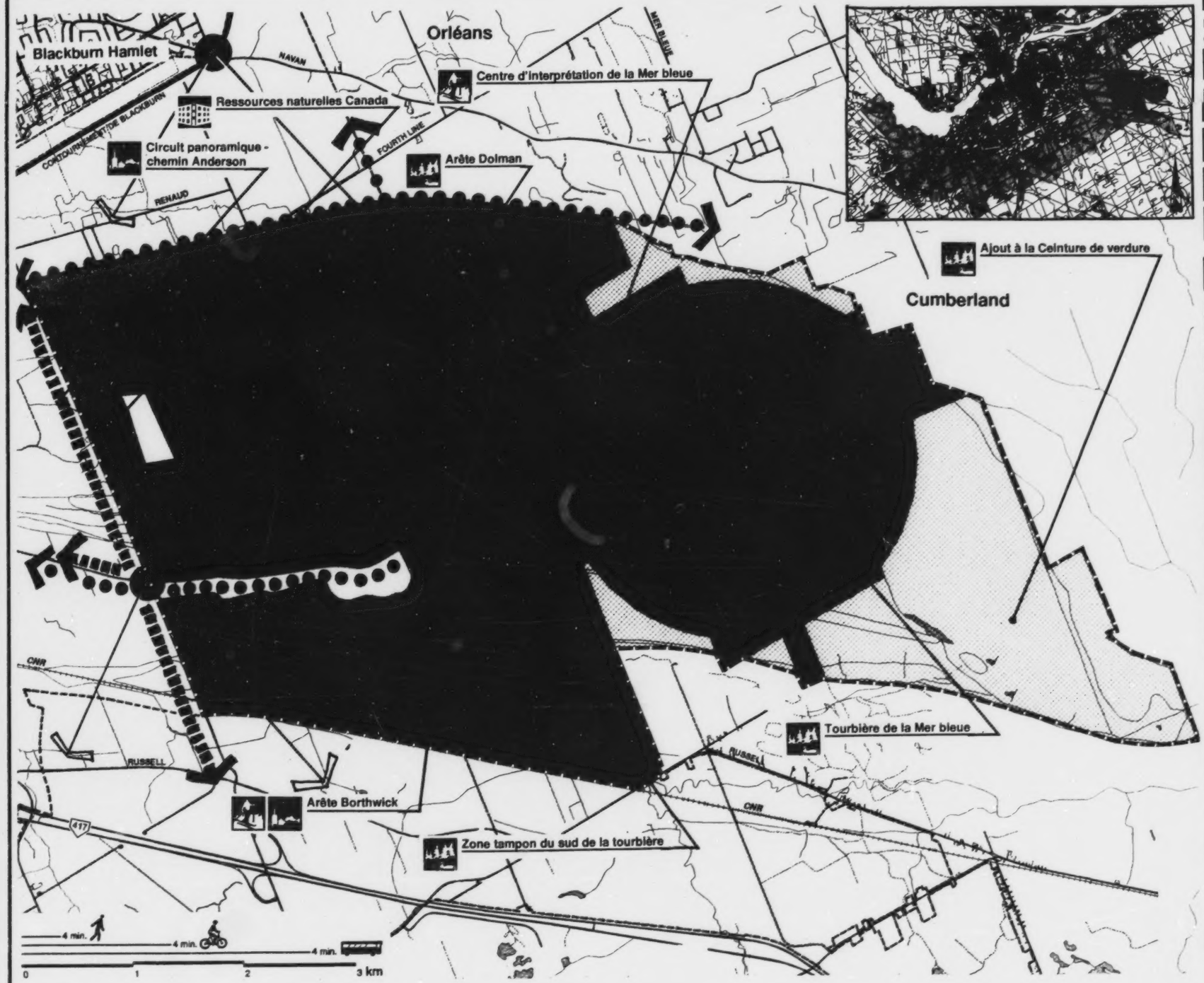

Légende

Désignation des terrains

Milieu naturel continu

- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique

Collectivités rurales prospères

- Paysage cultivé
- Paysage rural

Installations compatibles

- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

Milieu distinctif pour la capital

- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure

Activités publiques accessibles

- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilités et lignes directrices

Tourbière de la Mer Bleue

- Reproduire les processus naturels qui servent à préserver la viabilité de la tourbière.
- Limiter les activités susceptibles de menacer la tourbière (p. ex. : l'inondation, le drainage, la surutilisation) et les processus naturels qui la soutiennent.
- Surveiller le drainage provenant du dépotoir situé au nord et tenter d'obtenir la prise de mesures correctives au besoin.
- Préserver/améliorer la qualité et la quantité d'eau qui pénétrera dans la tourbière à mesure de l'expansion d'Orléans.
- Préserver l'habitat de la tortue ponctuée.

Zone tampon du sud de la tourbière

- Protéger la qualité et la quantité d'eau.
- Remettre à l'état naturel/reboiser des terres de sorte qu'elles deviennent des zones tampons naturelles.
- Préserver certaines friches pour qu'elles servent d'habitat au bruant de Henslow.

Arête Dolman

- Améliorer la liaison des zones naturelles en éliminant graduellement ou en déplaçant des édifices à mesure qu'ils deviennent non rentables.

Ajout à la Ceinture de verdure - consolidation de la tourbière

- Protéger la Mer Bleue en intégrant dans la Ceinture de verdure des terres de la tourbière qui appartiennent au secteur privé.
- Définir la zone qui doit être protégée en collaboration avec les partenaires pertinents.
- Envisager la protection des abords, conformément aux stratégies relatives à la modification des limites.
- Désigner zone naturelle principale.

Arête Borthwick

- Encourager les commerces qui sont axés sur les visiteurs et sont compatibles avec l'expérience d'un milieu naturel (p. ex. des gîtes du passant, des pavillons de thé, le camping collectif).
- Conserver les édifices qui ont un intérêt pour les visiteurs ou qui sont pittoresques.
- Aménager des panoramas donnant sur le centre-ville depuis le côté nord de l'arête.
- Préserver le cachet champêtre du chemin Ridge en tant que tronçon du circuit panoramique.

Centre d'interprétation de la Mer Bleue

- Possibilité d'un grand établissement et d'une programmation importante centrés sur l'histoire naturelle.
- Possibilité de découvrir les secrets des tourbières du nord canadien.
- Emplacement possible d'une tour d'observation.

Ressources naturelles Canada - complexe du chemin Anderson

- Préserver l'isolement nécessaire à la station de recherches géotechniques de Ressources naturelles Canada.
- Orienter l'expansion à l'intérieur de la zone constructible.
- Modifier la désignation de « paysage rural » à « zone tampon naturelle » si l'utilisation est graduellement éliminée.

Circuit panoramique - chemin Anderson

- Préserver le cachet champêtre par la plantation d'arbres d'alignement, des panneaux d'affichage et des normes d'aménagement propres au milieu rural.

Intégration régionale

Panorama

- *Préserver la vue des collines de la Gatineau.*

Liaison naturelle

- *Protéger la liaison entre les forêts LaRose et Cumberland.*

Commission de la Capitale nationale | National Capital Commission

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur de la tourbière de la Mer Bleue : Stratégies de mise en

Secteur agricole de l'est (sud)

Contexte

Ce long et étroit secteur, d'une superficie de 1 600 hectares et constitué de fermes, de boisés épars et de forêts, longe l'autoroute 417 jusqu'au chemin Boundary, à Carlsbad Springs. Elle est, sur presque toute sa longueur, délimitée par un couloir ferroviaire au nord et par l'autoroute 417 au sud. La section située au sud de cette route et la limite est du secteur comprennent surtout des forêts qui se régénèrent. Le centre du secteur comporte une vaste zone de sols productifs et est consacré à l'agriculture. L'autoroute 417 constitue une porte d'entrée importante dans la capitale pour les visiteurs en provenance de Montréal, des États-Unis et d'autres régions de l'est. Le petit hameau de Ramsayville se trouve à la limite ouest du secteur. Voici les possibilités et les contraintes relatives à celui-ci :

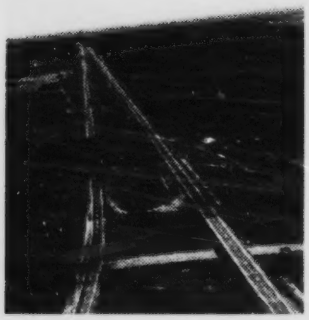

- Le prolongement de la Ceinture vers le sud-est le long de l'autoroute 417 ne jouera pas le rôle qui lui avait été attribué à l'origine, soit celui d'être une zone tampon pour un projet, désormais abandonné, de ville satellite. Il pourrait servir de liaison avec des zones naturelles situées au-delà de la Ceinture.
- En raison de la qualité moyenne des sols, de la piètre qualité de l'eau et de la petitesse des fermes, certaines terres du secteur sont très peu viables aux fins de l'agriculture.
- Le hameau de Ramsayville est pittoresque. De là, on peut accéder au noyau de la capitale par l'autoroute 417.
- La zone située sous le passage supérieur de l'autoroute 417 à la hauteur du ruisseau Ramsay est suffisamment large pour servir de liaison de zones naturelles entre la Pinède et la Mer bleue.
- Une ligne de transport d'électricité de 500 kV traversera l'ouest du secteur, dans une direction nord-sud.
- En raison de sa longueur, le secteur constitue, pour les personnes se déplaçant en train et en auto, un point d'accès à la capitale qui s'étend sur plusieurs kilomètres.

Concept du Plan directeur

Cette partie de la Ceinture constituera un accès à la capitale où l'atmosphère de la campagne se fera profondément sentir. À l'intention des visiteurs en provenance de l'est, on améliorera la qualité visuelle le long de l'autoroute 417 et de la voie du CN. L'aménagement d'un centre d'accueil à la capitale à la croisée du chemin Anderson et de l'autoroute 417 fournira des services, dont l'information touristique et un terrain de camping. Les fermes établies sur des sols riches au nord de l'autoroute 417 continueront d'être exploitées. Les zones situées entre la Mer bleue et la forêt de Cumberland seront remises à l'état naturel afin de renforcer les liens écologiques entre ces deux importantes zones naturelles. Le petit hameau de Ramsayville sera rajeuni de façon à servir de destination touristique et constituera une étape de premier ordre du Sentier de la Ceinture. Les lieux d'hébergement touristique, les boutiques d'artisanat, les artisans locaux et les restaurants du hameau aident à faire connaître les premiers temps de la colonisation de la région de la capitale nationale.

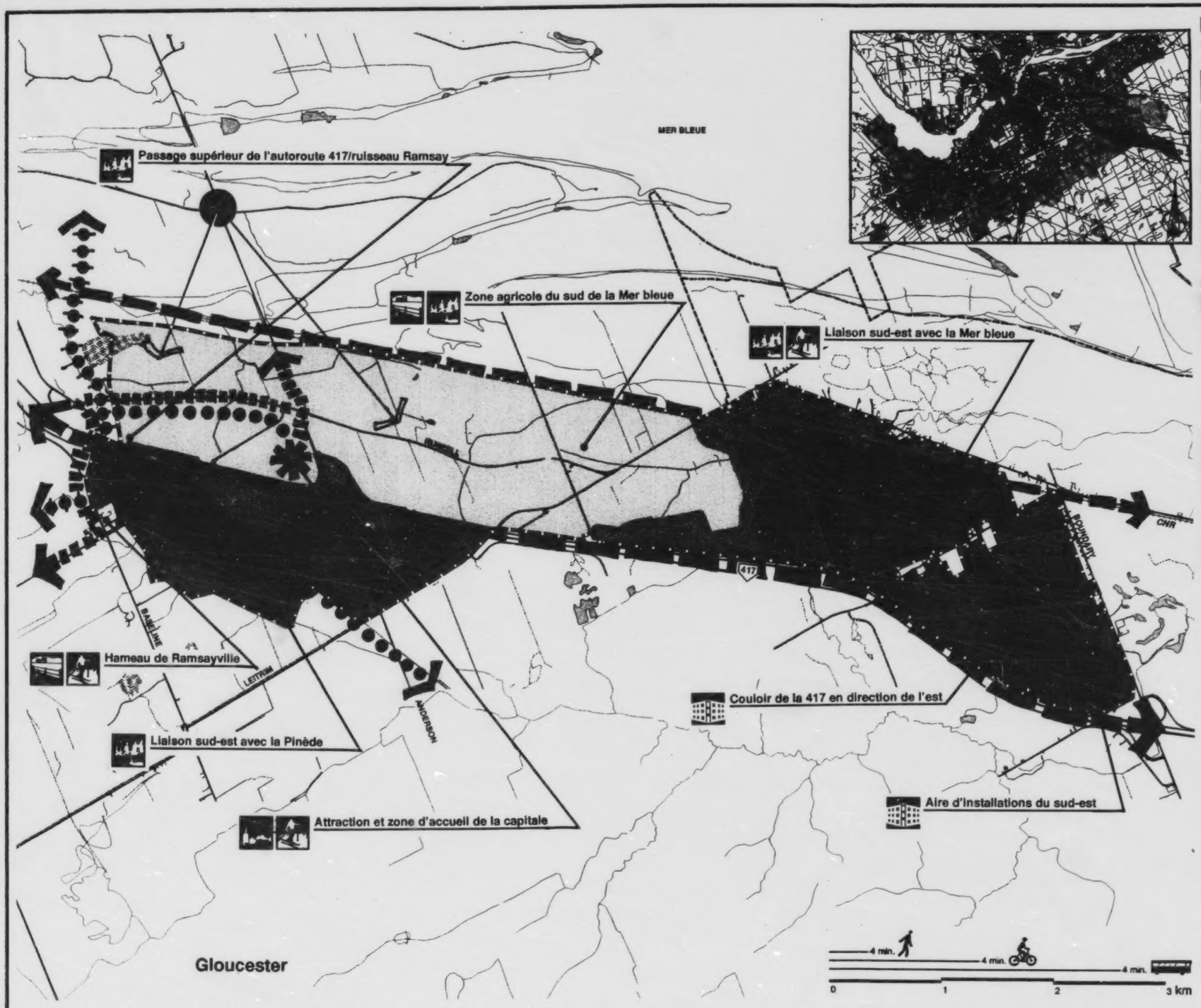

Légende

Désignation des terrains

- Milieu naturel continu
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- Collectivités rurales prospères
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Installations compatibles
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- Milieu distinctif pour la capital
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- Activités publiques accessibles
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilités et lignes directrices

Hameau de Ramsayville

- Encourager le rajeunissement du hameau en en faisant une destination touristique.
- Commerces axés sur les visiteurs (p. ex. : des gîtes du passant, des boutiques d'artisanat, des restaurants).
- Restaurer le cachet culturel et historique par la construction d'un nombre limité de logements d'insertion.
- Relier au Sentier de la Ceinture de verdure.

Zone agricole du sud de la Mer bleue

- Améliorer la viabilité par la consolidation de terres agricoles.
- Conserver la combinaison actuelle d'habitats.
- Remettre à l'état naturel/reboiser les terres impossibles à louer.
- Envisager l'aménagement de certaines friches comme habitat du bruant de Henslow.

Liaison sud-est avec la Mer bleue

- Préserver la combinaison actuelle d'habitats pour accentuer la liaison avec la forêt de Cumberland.
- Remettre à l'état naturel / reboiser des terres pour respecter les objectifs fixés pour les liaisons de zones naturelles.
- Envisager l'aménagement de certaines friches comme habitat du bruant de Henslow.
- Accroître les activités d'interprétation de l'histoire des sources naturelles de Carlsbad.

Liaison sud-est avec la Pinède

- Préserver la combinaison actuelle d'habitats pour accentuer la liaison avec la forêt provinciale.
- Restaurer la couverture végétale du ruisseau Ramsay et restreindre l'accès du bétail.

Passage supérieur de l'autoroute 417/ruisseau Ramsay

- Améliorer la continuité de la liaison écologique par la remise à l'état naturel.
- Utiliser le passage inférieur de l'autoroute 417 pour le Sentier de la Ceinture de verdure.

Attraction et zone d'accueil de la capitale (Anderson/417)

- Emplacement possible d'un centre d'accueil à la capitale pour les visiteurs provenant des États-Unis et de l'est du Canada.
- Fournir des renseignements sur la capitale et la Ceinture de verdure.
- Possibilité d'attraction touristique et de services aux visiteurs.
- Possibilité d'aménagement d'un terrain de camping au sud-ouest de l'échangeur.
- Installer une signalisation de bienvenue et d'orientation.

Aire d'installations du sud-est

- Réserver à l'intention d'installations qui nécessitent de vastes étendues de terrains et qui n'ont pas besoin de services canalisés (p. ex. : des grandes antennes).
- Réduire la visibilité depuis l'autoroute 417 et préserver la fonction de liaison de zones naturelles.
- Présence d'un minimum d'édifices occupés.
- Déterminer l'emplacement exact lorsqu'on a besoin d'un site.

Couloir de la 417 en direction de l'est (province d'Ontario)

- Conserver les tampons forestiers à l'est du chemin Anderson.
- Rehausser l'atmosphère de qualité à l'ouest du chemin Anderson au moyen de panneaux d'affichage et de la gestion des panoramas (p. ex. : enlèvement / ajout de végétation).

Intégration régionale

Autoroute 417 Cumberland est

- *Préserver le cachet de qualité supérieure des paysages situés dans la RCN, mais au-delà de la Ceinture.*

Tampon forestier

- *Protéger le tampon forestier situé au sud de l'autoroute 417, et ce à titre de liaison avec Cumberland.*

Commission de la Capitale nationale
National Capital Commission
Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur agricole de l'est (sud) : Stratégies de mise en oeuvre

Secteur agricole est (nord)

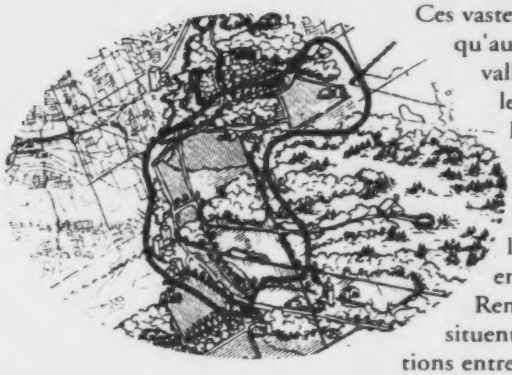

Contexte

Ce secteur de 2 000 ha, composé de fermes et de boisés épars, s'étend d'Orléans et de la Mer Bleue, dans l'est, jusqu'aux quartiers industriels d'Ottawa, dans l'ouest. Ces vastes terres agricoles prédominent à l'ouest du chemin Anderson ainsi qu'au sud des chemins Innes et Navan, près de Blackburn Hamlet. La vallée du ruisseau Green et nombre des affluents de celui-ci sillonnent le secteur. Des boisés se trouvent dans les vallées des ruisseaux, dans la zone située au sud de Blackburn Hamlet et dans la partie ouest de deux grandes arêtes sablonneuses qui s'avancent dans la Mer bleue. L'arête Dolman possède un populaire réseau de pistes de ski. Un ancien site de remplissage se trouve près de la limite ouest de l'arête. Les jardins maraîchers au sud de Blackburn Hamlet sont entrecoupés de maisons louées, en particulier le long du chemin Renaud. Deux églises et un établissement correctionnel provincial se situent le long du chemin Innes, qui est la principale voie de communications entre le centre-ville et la partie sud d'Orléans. Les possibilités et contraintes sont :

- La croissance d'Orléans a généré le besoin d'aménager des routes et un couloir de transport en commun, et ceci pourrait avoir des incidences négatives sur les terres agricoles de la région de même que sur la continuité des milieux écologiques et du paysage au plan visuel.
- Des sols de qualité moyenne, la piètre qualité de l'eau et de petites fermes rendent une partie de ce secteur à peine viable pour l'agriculture; toutefois, les sols sablonneux au sud de Blackburn Hamlet peuvent être transformés en jardins maraîchers.
- Les ravins permettent l'occasion de créer des liens naturels de la Pinède à la Mer bleue.
- Le hameau de Blackburn Station pourrait bénéficier d'initiatives de programmation en raison des jardins maraîchers et des terres agricoles adjacentes.
- Une ligne de transport d'électricité de 500 kV traversera le sud-ouest du secteur.
- Certaines terres sont ou seront isolées de la Ceinture de verdure par des voies de communications (p. ex. la route de contournement de Blackburn et le projet de prolongement du chemin Hunt Club jusqu'à l'autoroute 417).

Concept du Plan directeur

Une tradition d'agriculture et de jardins maraîchers sera toujours vivante sur les terres de ce secteur. Les haies, ruisseaux et dépressions contribueront à former un réseau de liens naturels entre la Mer bleue, le ruisseau Green et la Pinède. Les nombreuses fermes de ce milieu rural pittoresque fourniront un éventail d'activités touristiques à caractère rural (ski de fond, vacances à la campagne, fermes de cueillette directe). Les terrains désignés « paysage rural » qui sont situés près de l'autoroute 417 peuvent accueillir des activités récréatives comme un golf aménagé près d'une zone urbaine en croissance. La qualité visuelle de l'accès à la capitale par l'autoroute 417 sera rehaussée. Blackburn Station sera rajeuni afin d'offrir aux visiteurs des services axés sur la ferme. Un couloir d'infrastructure aménagé le long du chemin Innes comprendra une route, un couloir de transport en commun et d'autres services à destination d'Orléans.

Considérations spéciales : ***Liaison Blair/Innes/Walkley***

Le plan officiel de la MROC qui date de 1988 préconise l'aménagement de nouvelles routes pour relier le secteur sud-est d'Ottawa et l'aéroport à Orléans. Ces nouvelles routes doivent préserver et améliorer la viabilité et la continuité des terres à vocation agricole et écologique et qui protègent son cachet rural.

Circuit panoramique - chemins Anderson, Ridge et Baseline

Préserver le cachet champêtre par la plantation d'arbres, l'affichage et des normes d'aménagement propres au milieu rural.

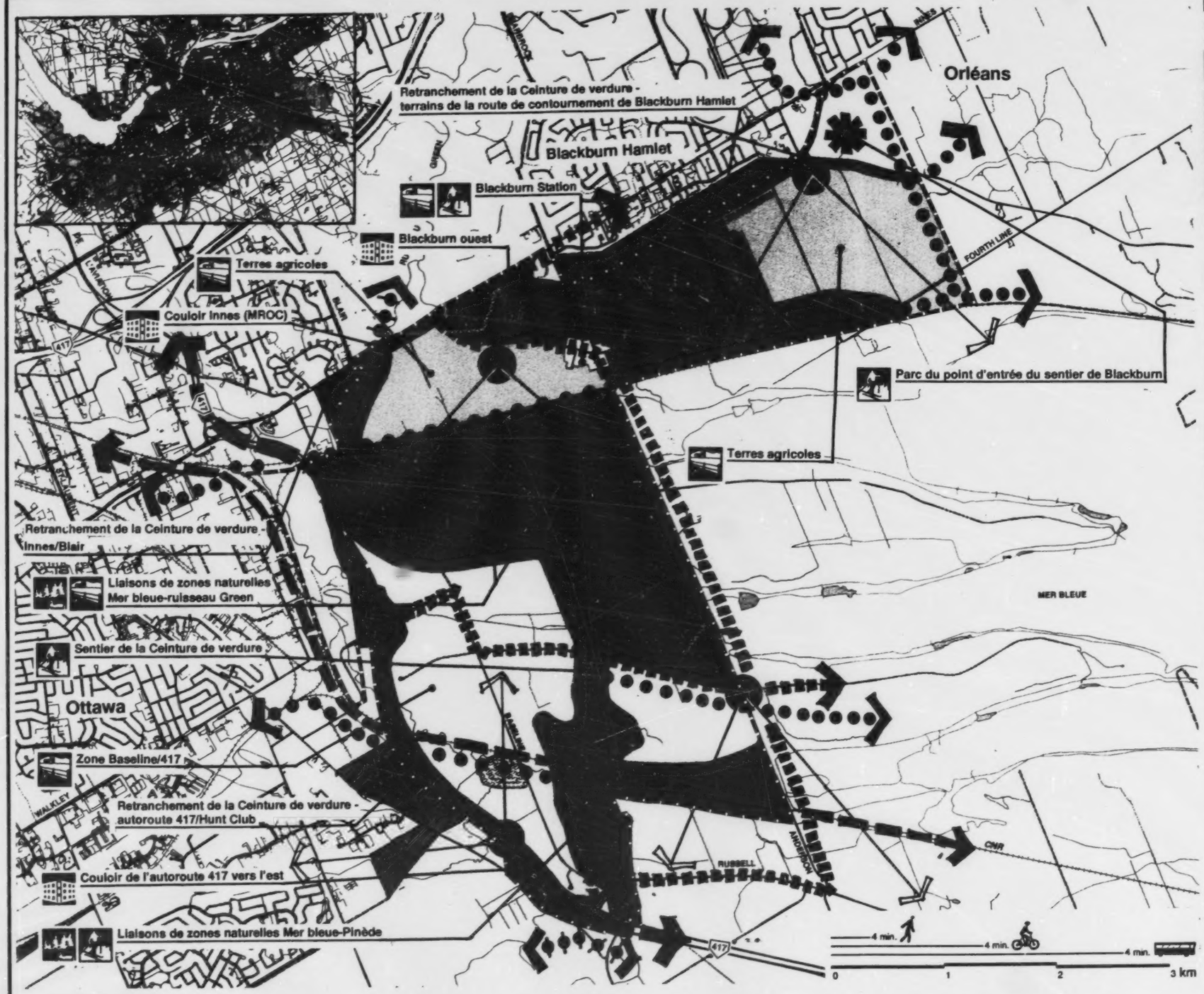

Légende

Désignation des terrains

- Milieu naturel continu
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- Collectivités rurales prospères
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Installations compatibles
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- Milieu distinctif pour la capital
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- Activités publiques accessibles
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilités et lignes directrices

Zone Baseline / 417

- Conserver la combinaison actuelle de fermes de tailles différentes (p. ex. : fermes d'agrément et fermes plus grandes).
- Possibilité d'utilisations récréatives de grande envergure à caractère champêtre (p. ex. : centre d'équitation, golf) près de l'autoroute 417/du chemin Hunt Club.

Terres agricoles (est et ouest de Blackburn Hamlet)

- Protéger la viabilité des terres agricoles contre les futures liaisons routières et artères réservées aux transports en commun de la MROC (p. ex. : raccordement Blair/Innes/Walkley, route de contournement de Blackburn vers l'est, Transitway de Cumberland).

Blackburn Station

- Transformer en petit hameau à usages multiples par l'édification, sur des terrains intercalaires, de résidences et de commerces axés sur les visiteurs, comme des points de vente de produits agricoles (construits dans la zone de jardins maraîchers avoisinante).
- Éliminer graduellement les résidences non agricoles sans attrait visuel le long du chemin Renaud.

Liaisons de zones naturelles Mer Bleue-Pinède

- Fournir une diversité d'habitats propices à la circulation des animaux.
- Faire passer le Sentier de la Ceinture par la liaison.

Liaisons de zones naturelles Mer Bleue-ruisseau Green

- Appuyer la viabilité de la zone de jardins maraîchers au fonction de liaison.
- Aménager des bandes tampons sur les berges du ruisseau Mud et d'autres affluents.
- Joindre les habitats naturels en restaurant la couverture végétale au moyen d'une combinaison de forêts et de friches

Parc du point d'entrée du sentier de Blackburn

- La forêt naturelle constitue un seuil de la Ceinture depuis Orléans.
- Information, services aux visiteurs, interprétation et accès au réseau de sentiers récréatifs (p. ex. : terrain de pique-nique, sentiers, affichage, toilettes).

Sentier de la Ceinture de verdure

- Faire passer le sentier sous le chemin Innes par le ponceau du ruisseau Green.

Blackburn ouest

- Comprend des maisons louées, une église et un établissement correctionnel.
- Éliminer graduellement quatre maisons louées au profit d'un usage institutionnel.
- Possibilité de commercialisation des produits agricoles de la Ceinture.
- Voir à ce que l'aménagement respecte le cachet champêtre et accentue la bordure de la Ceinture des deux côtés du chemin Innes.

Couloir Innes (MROC)

- Regrouper l'accès principal à la partie sud d'Orléans en un couloir compact.
- Le Transitway sera parallèle au chemin Innes et à la route de contournement de Blackburn (sous réserve d'une évaluation environnementale).
- La route de contournement et son prolongement vers l'est seront élargis à six voies.
- Améliorer le cachet de la bordure de la Ceinture des deux côtés de la route de contournement.
- Possibilité d'un parc-o-bus en l'absence d'un autre emplacement aménageable.
- Le prolongement de la route de contournement de Blackburn le long du chemin Navan jusqu'à Orléans doit protéger la viabilité des terres agricoles.

Suite de la légende au verso

Commission de la Capitale nationale / National Capital Commission

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur agricole de l'est (nord) : Stratégies de mise en oeuvre

Secteur du ruisseau Green et de Blackburn

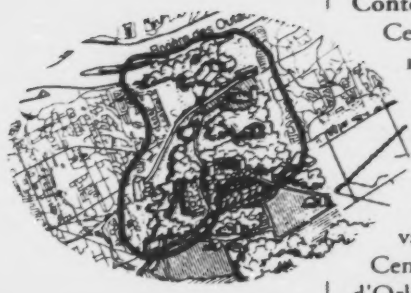

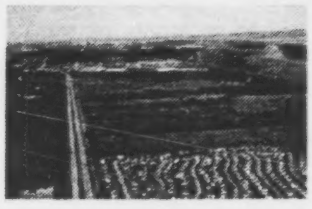

Contexte

Ce secteur, qui comprend 1 250 hectares de terres naturelles, de fermes, d'usages récréatifs et d'institutions, sépare Orléans de la zone urbaine centrale. La promenade Rockcliffe permet d'accéder au centre de la capitale par un chemin panoramique en longeant la rivière des Outaouais. Le ruisseau Green et un escarpement d'est en ouest qui est parallèle au boulevard Saint-Joseph sont parmi les principales caractéristiques du paysage de la zone. Blackburn Hamlet, de même qu'une carrière privée, se situent toutes deux sur son territoire. Une vaste zone de terres riches se trouve au nord de l'autoroute 417. L'ancien site du Centre d'essais techniques (Terre) (CETT) borde le boisé Forest Ridge, à l'ouest d'Orléans. Des résidences, des fermes maraîchères et des services communautaires s'échelonnent le long du boulevard Saint-Joseph, tandis que le club de golf Pineview et les terrains de soccer Hornests Nest sont établis sur les rives opposées du ruisseau Green. Voici les possibilités et les contraintes relatives à ce secteur :

- Cette zone étroite joue un rôle stratégique en séparant Orléans de la zone urbaine centrale.
- La diversité du secteur et son accessibilité au noyau de la capitale et à Orléans rendent possible un large éventail d'expériences touristiques.
- La route 17, le boulevard Saint-Joseph et une future route réservée aux transports en commun seront les principales voies de circulation reliant Orléans et la zone urbaine centrale.
- Les terres agricoles situées au nord de la route 17 sont d'un accès difficile et ne possèdent aucun bâtiment auxiliaire.
- La vocation touristique de la promenade Rockcliffe pourrait être mise en péril par une proposition visant à la prolonger de sorte qu'elle soit une route de banlieue panoramique en direction d'Orléans.
- Depuis l'escarpement et les terrains en contrebas, on a une ample vue des collines de la Gatineau.
- La carrière Francon restera ouverte pendant encore bien des années.

Concept du Plan directeur

Le secteur soutient un amalgame harmonieux d'utilisations accessibles à vocation écologique, institutionnelle, récréative ou touristique. Grâce au cachet champêtre qui lui est propre, il permet de caractériser les zones urbaines qui le bordent de chaque côté. Les terres écologiquement précieuses qui environnent le ruisseau Green sont protégées et reliées à la rivière des Outaouais, à Forest Ridge et à la Mer bleue. L'histoire naturelle unique du ruisseau Green est racontée dans un centre d'interprétation destiné aux visiteurs et situé près de la promenade Rockcliffe. Les terres situées au nord de la route 17 sont réservées à la production agricole à long terme et peuvent servir à l'interprétation des techniques modernes de gestion agricole au Canada. Les commerces qui viennent à l'appui de l'expérience touristique liée à l'agriculture dans la Ceinture se trouvent sur le boulevard Saint-Joseph. Une installation de plus grande envergure qui tire profit de sa proximité du centre-ville de Gloucester et du club de golf Pineview (p. ex. un hôtel/centre de conférences) se situe près du chemin Blair et de la route 17. On prévoit l'expansion de l'ancien emplacement du CETT dans sa partie centrale, loin de l'escarpement et de Forest Ridge.

Considérations spéciales : *Séparation de zones urbaines*

Préserver et rehausser le cachet visuel dans l'ensemble du secteur afin d'accentuer la séparation des zones urbaines.

Panorama

Préserver les panoramas dégagés qui permettent de voir la Gatineau depuis l'escarpement, le boulevard Saint-Joseph, la route 17 et la promenade Rockcliffe.

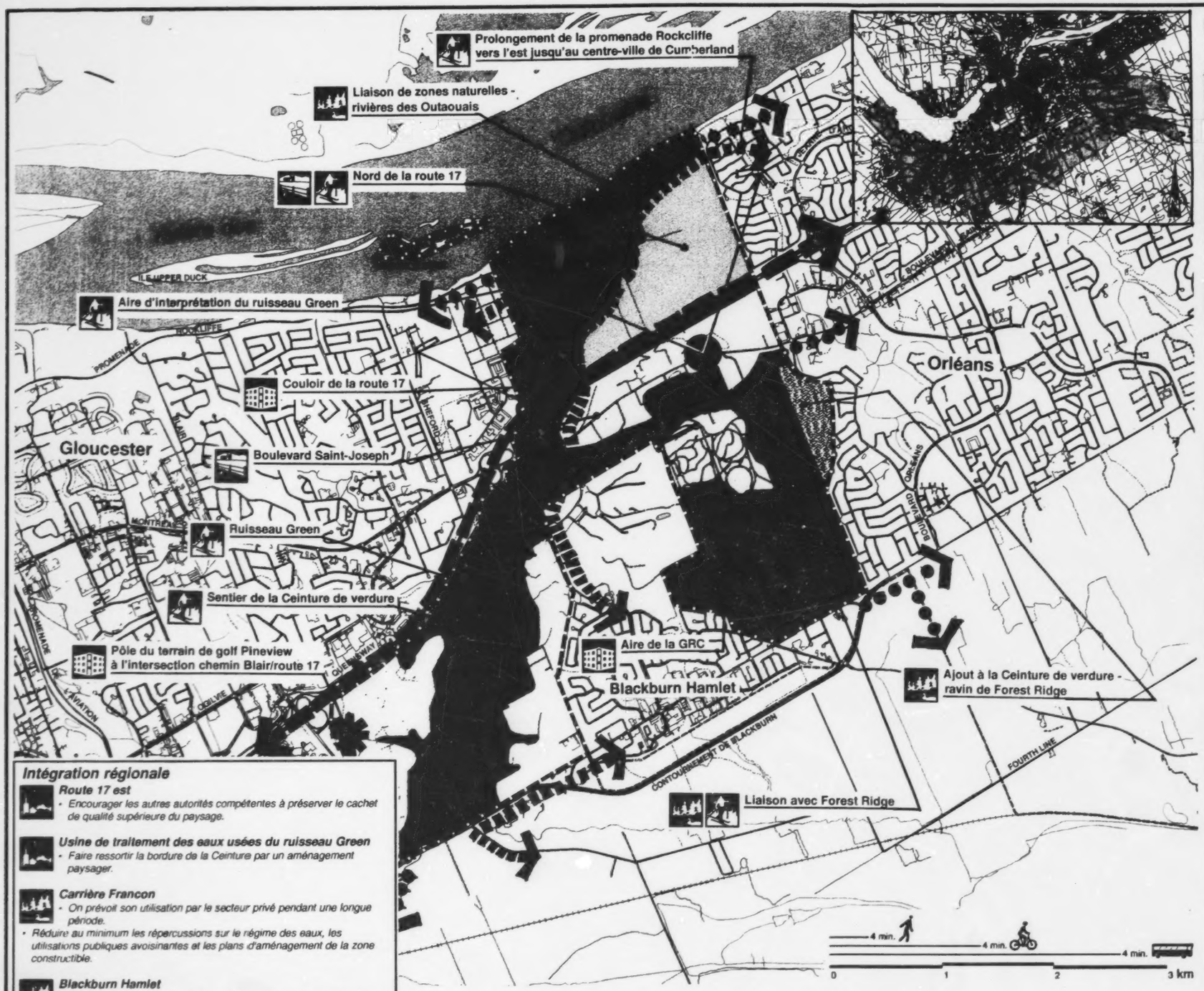

Légende

Désignation des terrains

- Milieu naturel continu
- Principal secteur naturel
- Zone tampon naturelle
- Voie de liaison naturelle
- Évaluation de la composante écologique
- Collectivités rurales prospères
- Paysage cultivé
- Paysage rural
- Installations compatibles
- Installations
- Couloir d'infrastructure

Réseau des expériences

- Milieu distinctif pour la capital
- Accès à la capitale
- Panorama
- Bordure
- Activités publiques accessibles
- Attraction touristique
- Sentier principal de la Ceinture de verdure
- Circuit panoramique

Zones de changement

- Ajouts
- Retranchements

Possibilités et lignes directrice

Aire d'interprétation du ruisseau Green

- Possibilité d'interprétation de l'histoire naturelle du ruisseau Green (p. ex. : fossiles de l'ère post-glaciaire).
- Possibilité d'aménagement d'une attraction axée sur la rivière des Outaouais (p. ex. : un aquarium).
- Relier à l'accès de la promenade qui se rend au centre de la capitale.

Sentier de la Ceinture de verdure

- Utiliser les terrains de l'escarpement pour aménager un sentier récréatif en direction de Forest Ridge.

Ruisseau Green

- Assurer la préservation du patrimoine naturel unique et des processus biophysiques.
- Améliorer la continuité du couloir de pair avec les travaux d'aménagement des routes.
- Aménager une bande tampon depuis le sommet de la berge (minimum de 15m) et le long des ruisseaux d'amont, afin de préserver les processus naturels.
- Modifier les processus naturels (p. ex. : l'érosion des pentes) lorsque la sécurité du public ou la propriété est mise en péril.

Liaison avec Forest Ridge

- Restaurer la liaison naturelle/la couverture forestière le long de l'escarpement.
- Réduire au minimum les futures intrusions est-ouest à travers Forest Ridge.
- Coordonner la gestion environnementale des ravins de Gloucester qui sont adjacents.
- Concevoir le tracé du Sentier de la Ceinture de manière à respecter l'emplacement utilisé par la GRC.

Liaison de zones naturelles - rivière des Outaouais

- Aménager une bande tampon de 30 m qui soit remise à l'état naturel.

Ajout à la Ceinture de verdure - ravin de Forest Ridge

- Confirmer la protection, par la Ville, des terres publiques en tant qu'éléments du complexe de Forest Ridge.
- Encourager sa désignation à titre de liaison de zones naturelles de la Ceinture.

Nord de la route 17

- Tenter de susciter des investissements agricoles à long terme (restauration des sols, bâtiments).
- Encourager les initiatives d'orientation des visiteurs (p. ex. : centre d'information sur l'agriculture écologique, ferme pilote).
- Possibilité de coordination de la programmation publique avec le Centre d'interprétation du ruisseau Green.

Boulevard Saint-Joseph

- Maintenir à quatre voies.
- Préserver le caractère champêtre, accentuer le long des installations (p. ex. : GRC).
- Encourager les utilisations agricoles et commerciales qui attirent les visiteurs (p. ex. : des vergers, des jardins maraîchers, des restaurants).
- Envisager la démolition sélective de maisons afin de réduire l'urbanisation linéaire en milieu rural.

Aire de la GRC

- Ancien complexe d'essai de véhicules militaires, avec pistes d'essai dans la partie sud de la forêt.
- Permettre une expansion limitée dans la zone bâtie existante.
- Localiser les nouvelles installations plus grandes dans la zone constructible située au sud.
- Les utilisations devraient tirer profit de leur isolement des utilisations de type urbain.
- Tenir compte, dans l'aménagement de l'emplacement, de la présence de longue durée de la carrière Francon.

Pôle du terrain de golf Pineview à l'intersection chemin Blair/route 17

- Emplacement stratégique près du centre-ville de Gloucester et du Transitway.
- Possibilité de pôle à usage mixte (p. ex. : lieu de séjour rural, centre de conférences, hôtel).
- Cachet visuel compatible avec le contexte de la Ceinture (édifices de faible hauteur).
- Limiter l'empiétement sur le terrain de golf.

Suite de la légende au verso

Intégration régionale

Route 17 est

- *Encourager les autres autorités compétentes à préserver le cachet de qualité supérieure du paysage.*

Usine de traitement des eaux usées du ruisseau Green

- *Faire ressortir la bordure de la Ceinture par un aménagement paysager.*

Carrière Francon

- *On prévoit son utilisation par le secteur privé pendant une longue période.*
- *Réduire au minimum les répercussions sur le régime des eaux, les utilisations publiques avoisinantes et les plans d'aménagement de la zone constructible.*

Blackburn Hamlet

- *Promouvoir la plantation d'arbres d'alignement pour accentuer le contexte propre à la Ceinture.*

Commission de la Capitale nationale
National Capital Commission
Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Secteur du ruisseau Green et de Blackburn : Stratégies de mise en oeuvre

Administration du plan 6.2

La présente section du Plan directeur présente des outils pouvant servir à la mise en œuvre courante du document et à suivre l'état de celle-ci. Elle oriente les planificateurs dans la réalisation d'autres études d'aménagement et dans l'examen des demandes d'utilisation des terrains et des modifications au plan. Les gestionnaires fonciers peuvent s'y reporter lors de la négociation de baux et de l'évaluation des mécanismes à adapter pour la modification des limites de la Ceinture. La présente section aborde les sujets suivants :

- les études d'aménagement, l'approbation de l'utilisation des terrains, la modification et la mise à jour du plan
- l'évaluation environnementale
- la modification des limites et le statut administratif
- les ententes officielles.

Planification multidimensionnelle

- Utilisation des terrains
- Forme urbain
- Infrastructure
- Processus administratif

Université de la Colombie-Britannique

Études d'aménagement, approbation de l'utilisation des terrains, modification et mise à jour du plan

Les points suivants décrivent les processus de planification qui faciliteront la mise en œuvre des propositions du Plan directeur. Il s'agit surtout de processus fédéraux et de la CCN. Par ailleurs, la réalisation de certains projets appellera sans doute la collaboration d'autres paliers de gouvernement ou leur approbation au chapitre de l'aménagement.

Études d'aménagement

La mise en œuvre du Plan directeur nécessite l'exécution de plusieurs genres d'études de suivi en matière d'aménagement. Celles-ci serviront à peaufiner les propositions du Plan directeur qui touchent des zones ou des emplacements précis, à orienter l'établissement des priorités et à intégrer les plans d'autres gouvernements.

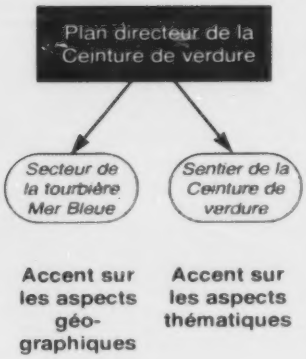

a. D'autres plans seront élaborés ou mis à jour conformément au cadre de planification de la capitale de la CCN, afin de préciser davantage les propositions du Plan directeur. Il y aura
   - des plans de secteur (p. ex. pour le secteur du marais Stony ou le secteur agricole de l'est);
   - des plans de zone (p. ex. pour la zone de l'ancienne base d'Uplands);
   - des plans d'aménagement (p. ex. pour le Centre du patrimoine du marais Stony et la Maison de l'environnement de la rivière Rideau);
   - des plans axés sur un thème ou une question (p. ex. les éléments importants d'écosystème, le Sentier de la Ceinture de verdure, les lignes directrices d'aménagement rural des petits hameaux, l'affichage).

b. Un plan d'activités orientera l'établissement des priorités de la CCN en matière d'aménagement et de gestion de la Ceinture. Il précisera les responsabilités, les initiatives et les objectifs. Il devrait être mis à jour régulièrement.

c. Le Plan directeur devrait être assorti d'un cadre de planification destiné à orienter la gestion courante des ressources naturelles et culturelles de la Ceinture. Ce cadre énoncerait des lignes directrices sur des sujets comme la gestion des chevreuils et des castors, les principaux écosystèmes tels la Mer bleue et le marais Stony, les espèces envahissantes, les ressources visuelles, les ressources agricoles et forestières, et le portefeuille de propriétés résidentielles.

d. La CCN collaborera avec les gouvernements régional et locaux en vue d'« harmoniser » leurs plans et le Plan directeur de la Ceinture, notamment :
   - en tentant d'obtenir des modifications aux plans directeurs et aux règlements de zonage régionaux et locaux;
   - en garantissant les engagements concernant les terrains destinés aux services publics et aux transports qui desserviront les futurs projets d'aménagement de la Ceinture;
   - en travaillant à la solution des points encore en litige dans le domaine des transports (p. ex. le marais Stony, le raccordement des chemins Blair, Innes et Walkley);
   - en encourageant l'utilisation compatible et la gestion des terrains privés qui sont contigus à la Ceinture et des propriétés privées qui sont entourées par celle-ci. La CCN agira dans le cadre des processus d'approbation mis en place par les municipalités.

Approbation de l'utilisation des terrains

L'administration courante des demandes de nouvelle utilisation des terrains de la Ceinture et la mise en œuvre du plan s'effectueront par le biais des processus qu'emploie la Commission pour approuver l'utilisation des terrains fédéraux, les transactions foncières et la conception des projets réalisés sur des terrains fédéraux.

a. Les propositions relatives à l'utilisation des terrains de la Ceinture peuvent provenir de la Commission de la capitale nationale, d'autres organismes et ministères fédéraux, ou d'autres intervenants, comme des municipalités, le secteur privé, des organismes sans but lucratif et des particuliers. Pour en vérifier la conformité avec les objectifs et les politiques du Plan directeur, elles seront toutes étudiées dans le cadre des processus susmentionnés, qui devraient prendre en considération au moins les points suivants :
   - la conformité avec les politiques et les lignes directrices fédérales, dont celles de la CCN;
   - la conformité avec le Plan directeur au niveau des désignations de terrains, du réseau des expériences, des politiques et des stratégies de mise en œuvre;
   - les recommandations des plans de secteur, de zone, d'aménagement ou thématiques, lorsqu'ils existent;
   - les incidences économiques, comme la production de revenus et l'évitement des coûts;
   - les résultats des évaluations environnementales, lorsqu'elles sont exigées;
   - les préoccupations sociales, comme la sécurité publique.

b. Certaines demandes d'utilisation devront être approuvées non seulement par l'administration fédérale/la CCN, mais aussi par la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ou les gouvernements municipaux au niveau de l'aménagement (p. ex. par la modification du plan directeur et/ou de règlements de zonage). Ces approbations peuvent être exigées pour faire en sorte que l'on réponde aux préoccupations relatives à l'utilisation des terrains, aux services publics et aux transports d'une manière qui satisfasse d'autres autorités compétentes.

Modification et mise à jour du plan

a. Il arrivera qu'un projet d'utilisation ne puisse être avalisé par les dispositions actuelles du plan. Dans ce cas, il faudra évaluer l'opportunité de modifier celui-ci pour que le projet puisse être réalisé. Les modifications devraient être considérées comme des mesures exceptionnelles. À cet égard, le promoteur du projet devrait avoir le fardeau de la preuve. Toute proposition de modification sera examinée exhaustivement par le personnel de la Commission chargé de l'aménagement, qui évaluera :
   - le bien-fondé de la modification demandée, ainsi que ses effets positifs et négatifs;
   - le précédent que créerait la modification;
   - la compatibilité de la modification proposée avec les buts, les objectifs et les politiques qui sous-tendent le Plan directeur de la Ceinture de verdure;
   - la compatibilité de la modification proposée avec les utilisations des terrains contigus;
   - les répercussions financières de la modification proposée sur l'administration fédérale;

- toute autre question jugée pertinente, compte tenu de la nature de la modification proposée.

b. Dans le cadre de l'étude d'une modification, un rapport du personnel devrait être examiné par les comités consultatifs de la CCN, puis par les comités officiels de la Commission. Les modalités d'application de ce processus seront assujetties aux dispositions du document Politiques administratives et marche à suivre.

c. Certaines modifications du Plan de la Ceinture nécessiteront le changement du Plan de la capitale du Canada ou du plan directeur d'autres paliers de gouvernement, comme l'indique la partie intitulée « Approbation de l'utilisation des terrains ».

d. Afin de faire correspondre les désignations de terrain à des caractéristiques plus précises des emplacements, on pourra modifier légèrement les limites des désignations sans changer le plan.

e. L'état de la Ceinture et l'état de la mise en application du plan devraient être évalués régulièrement (au moyen des objectifs de planification environnementale; voir l'annexe D). Ainsi, le plan pourra être tenu à jour et, au besoin, être ajusté.

f. Les hypothèses fondamentales qui sous-tendent le Plan directeur (voir le chapitre 2) devraient demeurer valides à long terme. Néanmoins, un examen du plan sera justifié si les changements sont suffisamment importants pour mettre les valeurs et les hypothèses en péril. À au moins tous les cinq ans, on devrait évaluer le besoin d'une telle étude.

Outils d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale constitue une exigence de la législation fédérale qui vise, dans le contexte du Plan directeur, à garantir que les changements apportés à l'utilisation des terrains soient soucieux de l'environnement.[9] L'évaluation environnementale élaborée pour le Plan directeur de la Ceinture fournit deux outils permettant d'aider l'évaluation des projets, des programmes ou des propositions relatifs à des emplacements précis.[10]

Objectifs de planification environnementale

Les objectifs de planification environnementale (OPE) aident les gestionnaires de la Ceinture à évaluer les incidences environnementales d'une proposition. *L'annexe D* énumère 23 OPE dont on doit tenir compte lors d'une évaluation environnementale. Pour chaque OPE, des indicateurs fournissent des critères mesurables en fonction desquels on pourrait évaluer les incidences environnementales d'une proposition donnée et recommander des mesures d'atténuation. Le contrôle constant de ces indicateurs permettra de se faire une idée globale des conditions ambiantes de la Ceinture (voir ci-dessus la partie intitulée « Études d'aménagement, approbation de l'utilisation des terrains, modification et mise à jour du plan »).

[9] Conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 1995 et aux politiques pertinentes de la CCN en matière d'environnement.

[10] Lire le document *Évaluation environnementale du Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale nationale* pour avoir un aperçu du processus d'évaluation environnementale qui a été employé parallèlement à l'élaboration du Plan directeur.

Incidences environnementales

À *l'annexe D*, le tableau des incidences environnementales donne un aperçu des altérations que peuvent subir les éléments environnementaux dans chacune des sept désignations de terrains. On devrait évaluer les effets d'une proposition en fonction du degré de modification acceptable qui est précisé dans le tableau à l'égard de chaque élément environnemental. Si les changements sont plus considérables que ceux qui sont tolérés relativement à la désignation de terrains pertinente, les répercussions devront être atténuées jusqu'à un niveau acceptable ou le projet devra être modifié ou abandonné.

On trouvera à *l'annexe D* des renseignements supplémentaires sur ces outils d'évaluation environnementale.

Modification des limites et statut administratif

On peut recourir à plusieurs solutions pour réaliser les modifications de limite indiquées dans les plans de mise en œuvre sectoriels. Il faudra tenir compte des particularités de chaque emplacement.

Terrains dont on recommande l'ajout à la Ceinture de verdure

Ces terrains remplissent d'importantes fonctions liées au milieu naturel, à la continuité de la Ceinture, au cachet visuel et à la compatibilité des utilisations. Environ 863 hectares seront ajoutés à la Ceinture pendant la période visée par le Plan directeur.

Comment procédera-t-on pour ajouter ces terrains?
On peut procéder de diverses façons pour intégrer des terrains à la Ceinture. Les administrations provinciale, régionale et municipales peuvent user de leur pouvoir de réglementer afin d'atteindre un niveau de protection équivalent à celui qu'accordent les politiques du Plan directeur. Les organisations communautaires ou écologistes peuvent se voir accorder des servitudes de conservation. La CCN pourrait acquérir les terrains en question ou encourager d'autres paliers de gouvernement ou des organisations non gouvernementales à le faire (p. ex. comme mesure d'atténuation liée à un projet du même promoteur qui vise un autre emplacement de la Ceinture). Enfin, des ententes de gestion pourraient être conclues avec les propriétaires fonciers.

info La plupart des terrains devant être intégrés à la Ceinture de verdure font partie des écosystèmes de la Mer bleue et de Shirleys Bay.

Au moment d'étudier ces options et d'établir des priorités aux fins de l'intégration, la CCN tiendra compte des facteurs suivants :

- l'ampleur des avantages pour la Ceinture et l'intérêt du grand public;
- la menace que les utilisations existantes ou proposées, ou que les changements éventuels du zonage représentent pour l'emplacement;
- la volonté des propriétaires actuels de collaborer à la protection de leurs terrains;
- l'existence et l'efficacité des mécanismes de réglementation ou des initiatives de contrôle volontaire;
- les dépenses ou les efforts, par rapport aux ressources disponibles, qui sont nécessaires à la protection et (au besoin) à la réhabilitation de l'emplacement.

La CCN envisagera d'acquérir les terrains quand les risques pour ceux-ci sont élevés. En pareil cas, des procédures d'acquisition conciliatoires seront préférées à l'expropriation, par exemple les dons, les échanges de terrains, le recours au droit de préemption, la vente ou l'achat spontanés, et l'achat avec conservation des droits d'occupation pour la vie.

De plus, on recommande de regrouper les droits de propriété, si les circonstances le permettent, dans des secteurs isolés de la Ceinture lorsqu'une telle mesure présente de nets avantages (p. ex. la fermeture de routes qui traversent des zones naturelles principales). Une telle acquisition serait étudiée en fonction des critères ci-dessus, au fur et à mesure des possibilités qui se présentent.

Terrains dont on recommande le retranchement de la Ceinture de verdure

Ces terrains ne sont ou ne seront plus utiles à la Ceinture, entre autres en raison de leur isolement attribuable à la modification des réseaux de transport ou à la croissance urbaine. Une fois retranchés, ces terrains ne seraient plus assujettis aux politiques du Plan directeur. Environ 577 hectares seront retranchés de la Ceinture pendant la période visée par le Plan directeur.

Comment procédera-t-on pour retrancher ces terrains?
Environ les deux tiers (387 hectares) de la superficie à retrancher de la Ceinture appartiennent à Transports Canada; on prévoit que ces terrains demeureront propriété fédérale. Il existe tout un éventail d'avenirs possibles pour ces terrains et les 190 hectares de terres de la CCN à retrancher de la Ceinture. Ainsi, ils pourraient servir à l'atteinte d'objectifs actuels ou futurs de l'administration fédérale en matière de gestion et d'aménagement des biens fonciers. Ils pourraient aussi être vendus ou loués et générer, en conséquence, des revenus qui contribueraient à financer les programmes d'organismes. Les plans de mise en œuvre sectoriels proposent des stratégies possibles pour chaque emplacement.

Les propriétaires fonciers fédéraux concernés voudront peut-être faire approuver le projet d'aménagement par les autorités régionales et municipales avant de vendre ou de louer un terrain. Inversement, les acheteurs pourraient obtenir des autorités régionales et municipales l'approbation du changement de zonage de leurs nouveaux terrains. Si l'on opte pour une utilisation nécessitant de plus vastes installations, le projet devra être approuvé par les administrations locales et/ou régionale. Pour tous les emplacements visés, les plans de mise en œuvre sectoriels mentionnent les caractéristiques importantes qui doivent être sauvegardées ou améliorées après leur retranchement, afin de garantir la compatibilité avec les terrains de la Ceinture qui sont contigus. On peut parvenir à ce résultat en incluant des modalités aux conditions de vente ou de location, en recourant aux processus municipaux et régionaux d'approbation des projets d'aménagement ou en utilisant d'autres moyens, comme les conventions de longue durée.

Pour décider du sort d'un emplacement en particulier, et au moment d'entreprendre toute initiative subséquente, l'administration fédérale sera tenue de remplir les obligations suivantes :

- sauvegarder les intérêts de la capitale et de la Ceinture de verdure au nom de tous les Canadiens;
- assurer, au nom de tous les Canadiens, une saine gestion financière des biens;
- respecter les processus d'aménagement régionaux et municipaux lorsqu'on demande de modifier l'utilisation;

- adopter des principes d'aménagement appropriés, comme le respect de la compatibilité des utilisations des terrains avec celles des zones contiguës et la préservation des caractéristiques naturelles importantes.

Les terrains à retrancher de la Ceinture seront assujettis à des mesures de gestion provisoires afin de protéger les caractéristiques souhaitées de l'emplacement, de générer des revenus équitables à court terme et de réduire l'incidence des grèvements (comme les servitudes) qui réduiraient la gamme d'utilisations à long terme des emplacements visés.

Le statut administratif de la Ceinture de verdure

La propriété foncière constitue le principal outil d'intervention dont dispose le gouvernement du Canada pour définir et protéger ses intérêts dans la Ceinture de verdure. Afin de tenir compte des modifications aux limites de la Ceinture, des différents régimes fonciers possibles et des mesures à long terme de protection et de gestion des terrains que propose le présent plan directeur, on devrait mettre à jour de la manière suivante les documents administratifs qui orientent la désignation, l'acquisition et le retranchement des terrains de la Ceinture :

- on devrait mettre à jour les limites de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) pour tenir pour qu'elles correspondent à celles indiquées sur la carte du secteur d'aménagement de la Ceinture de verdure (après la page 34).

- on devrait inclure dans les plans provinciaux, les plans directeurs régionaux ainsi que les plans directeurs et les règlements de zonage municipaux pertinents, une reconnaissance officielle et explicite de la Ceinture de verdure de même que de l'orientation et des politiques définies dans le Plan directeur.

Ententes officielles

Le territoire de la Ceinture est administré par de nombreux partenaires, y compris d'autres gouvernements, des entreprises, des organismes à but non lucratif et des particuliers. Parmi les mécanismes de gestion qui sont normalement utilisés, on retrouve les baux, les servitudes ainsi que la gérance libre et, dans certains cas, le transfert de propriété. La présente partie aidera les administrateurs fonciers et les partenaires de la Ceinture à déterminer les mécanismes appropriés et les conditions qui seront incorporées dans les ententes négociées pendant la durée du Plan directeur. Les utilisateurs devraient s'orienter davantage en consultant les sections pertinentes du présent document qui traitent des désignations de terrains et des politiques.

info En 1996, on comptait plus de 600 baux liés à des établissements résidentiels, agricoles, commerciaux, récréatifs ou autres de la Ceinture de verdure.

Attractions touristiques et sentiers récréatifs

- Les attractions devraient faire l'objet de baux et pourraient être réalisés par le biais d'appels de propositions ou par d'autres moyens.
- Les attractions et les sentiers récréatifs pourraient entraîner la participation du secteur public, du secteur privé ou d'organismes à but non lucratif (ou une combinaison des trois).
- Les attractions devraient refléter les thèmes de programmation qui sont énoncés dans le Plan directeur (*annexe A*).
- Les baux devraient inclure des clauses permettant la réalisation de projets d'attractions ou de routes touristiques pendant la durée du Plan directeur (p. ex. en ce qui concerne les fermes touchées par le projet de Sentier de la Ceinture

de verdure).

Baux récréatifs

- On pourrait modifier les baux lors de leur renouvellement pour garantir l'atteinte des objectifs relatifs à la désignation des terrains (p. ex. obtenir un effet de nuit sombre par la modification de l'éclairage, atteindre les objectifs relatifs aux zones tampons naturelles en changeant les limites du terrain visé par le bail et les modalités de gestion).

Baux agricoles

- On recommande la prolongation à long terme des baux relatifs à des terrains désignés paysage cultivé. On vise ainsi à inciter les locataires à investir dans les terres et les bâtiments agricoles et à favoriser l'accès aux programmes fédéraux et provinciaux de soutien agricole.
- Les baux à long terme devraient encourager la bonne intendance de l'environnement, la préservation du cachet du paysage et le réinvestissement dans les bâtiments.
- En général, les baux relatifs à des terrains désignés paysage rural auront une plus longue durée, sauf dans les zones où il est possible d'aménager une utilisation destinée aux visiteurs (p. ex. un lieu destiné à des événements, un terrain de golf).
- Dans les baux relatifs aux terrains des zones tampons naturelles et des liaisons de zones naturelles, on restreindra davantage le genre et l'intensité des cultures permises (voir la description des désignations de terrain).
- Les conventions de bail devraient protéger la capacité à mettre en œuvre d'autres propositions du Plan directeur (p. ex. le Sentier de la Ceinture de verdure, les programmes destinés aux visiteurs).
- On éliminera progressivement les baux relatifs aux terrains des zones naturelles principales.

info L'entente de gestion forestière conclue avec le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a une durée de 50 ans (1961-2011). Elle vise une portion de la Ceinture de verdure ayant une superficie de 2 600 hectares.

Ententes de gestion forestière

- On révisera les ententes de gestion forestière pour tenir compte de la différence d'importance qui est accordée aux objectifs écologiques et de production selon les diverses zones de la Ceinture de verdure.
- Avec le temps, on retranchera des ententes de gestion forestière les zones dont on prévoit l'aménagement.
- On encouragera la conclusion d'ententes de gestion forestière visant les forêts linéaires (p. ex. la reforestation de ravins ou de haies) et l'agroforesterie.

Complexes

- Les modalités des baux nouveaux ou renouvelés devraient tenir compte des objectifs établis pour les zones constructibles (p. ex. paysage laissé à l'état sauvage, programmation publique).
- Les projets d'aménagement peuvent porter sur l'expansion ou le déplacement d'installations existantes ou la création de nouvelles.
- Les projets d'aménagement peuvent être réalisés par le secteur privé, des organismes publics ou des organisations sans but lucratif ou une combinaison des trois types d'intervenants.
- On peut chercher la réalisation de projets d'aménagement d'une nature particulière par la commercialisation de terrains ou le lancement de demandes de proposition concernant des propriétés bien déterminées.

Baux des résidences et des petites entreprises commerciales
- Les baux qui soutiennent le Plan directeur seront prolongés, sous réserve de leur rentabilité.
- On éliminera progressivement les baux jugés non conformes lorsque les édifices auront perdu leur rentabilité ou lorsqu'on aura besoin des emplacements pour d'autres fins.
- Les baux devront respecter le cachet des édifices ayant une valeur culturelle ou patrimoniale.

Installations de transport
- On cédera au promoteur (par la vente, l'échange ou une autre méthode) les terrains de la Ceinture qui sont nécessaires à l'édification d'installations de transport.
- On planifiera, concevra et gérera l'amélioration et l'exploitation des installations de transport afin qu'elles soient compatibles avec les politiques du Plan directeur.
- On pourrait inclure, lors de l'aliénation de terrains fédéraux, des modalités relatives à la conception, afin de garantir l'atteinte des objectifs du Plan directeur en matière de gestion des terrains et de préservation du cachet.
- On traitera individuellement les projets d'amélioration de l'infrastructure qui ne sont pas décrits dans le plan d'amélioration de l'infrastructure (voir l'annexe B).

Services publics (électricité, gaz, égouts, eau, etc.)
- Les ententes relatives à l'utilisation de terrains de la Ceinture prendront la forme de servitudes.
- On traitera individuellement les projets de services publics qui ne sont pas décrits dans le plan d'amélioration de l'infrastructure (voir l'annexe B).

Terrains fédéraux destinés aux programmes que possèdent ou gèrent des organismes fédéraux
- On examinera les propositions d'aménagement pour en garantir la conformité avec le Plan directeur.
- On encouragera la mise à jour des plans d'aménagement (et l'élaboration de plans d'aménagement lorsqu'il n'y en a pas) afin qu'ils tiennent compte du Plan directeur.
- On encouragera les pratiques de gestion des terrains et les initiatives d'interprétation qui viennent à l'appui du Plan directeur.

Autres ententes de gestion
- Ces ententes seront révisées au besoin, afin de tenir compte des objectifs et des politiques du Plan directeur.

Baux dont le renouvellement est prévu après la période visée par le Plan directeur (20 ans)
- Entre-temps, on s'efforcera d'inciter au respect des dispositions du Plan directeur (p. ex. par des ajustements aux pratiques de gestion foncière).

Utilisations non conformes
- Les utilisations qui entrent en conflit avec les dispositions du présent plan ne devraient pas faire l'objet d'une expansion et devraient, selon le cas, être enlevées pendant la période visée par le Plan directeur.

Une nouvelle approche pour le XXIe siècle

La plan directeur de la Ceinture de verdure est un jalon important dans l'histoire de cet endroit unique de la capitale. Le Plan réitère la vision et la raison d'être de la Ceinture de verdure en tant qu'espace rural de propriété publique dans le cœur de la capitale du Canada. Le Plan met en évidence les outils nécessaires et les actions à entreprendre pour assurer sa mise en place.

Au cours des décennies qui vont suivre, la Ceinture de verdure sera encore un espace rural distinctif qui s'intègrera bien au concept de capitale verte. La Ceinture demeurera une grande bande verte continue qui occupera le même territoire et aura approximativement la même forme. La diversification de son usage et les paysages seront maintenus. Les secteurs importants sur le plan écologique et qui présentent un potentiel élevé en fait de renouvellement des ressources demeureront protégés. Il en sera de même pour les secteurs qui permettront des développements importants pour la capitale. Ceux-ci bénéficieront du caractère rural de la Ceinture de verdure et le respecteront.

La Ceinture de verdure demeurera une propriété publique dont la planification et la gestion seront effectuées en fonction du bien de la population. C'est par le maintien de la propriété fédérale que les objectifs établis pour la Ceinture de verdure seront réalisés. Des efforts seront effectués pour accroître l'importance de la Ceinture de verdure pour la capitale et les Canadiens par le truchement de la mise sur pied de programmes publics et d'installations, par la promotion de la Ceinture de verdure comme laboratoire pour la recherche sur la gestion de l'environnement, par l'interaction entre le milieu urbain et rural et par la poursuite de projets qui pourraient se présenter dans le cadre de l'application du présent plan directeur.

La Ceinture de verdure continuera de générer des revenus. La CCN se servira de ces derniers pour alléger les frais d'exploitation et investir dans les occasions identifiées dans le plan directeur. L'établissement de partenariats avec d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé et le public occupera une place importante dans la stratégie mise en place pour assurer le futur de la Ceinture de verdure.

Véritable havre pour la nature, la faune sauvage de même que l'humanité, reflet de l'histoire, des traditions, de la technologie et de l'écologie canadiennes, ce trésor national représente réellement les campagnes canadiennes. Le présent plan directeur doit recevoir l'appui des dirigeants actuels et des citoyens de sorte que la Ceinture de verdure puisse continuer de faire le plaisir des générations actuelle et future.

Annexes

Annexe A : Thèmes de programmation

Annexe B : Amélioration de l'infrastructure

Annexe C : Exigences des organismes fédéraux

Annexe D : Évaluation environnementale

Annexe A : Thèmes de programmation

L'un des cinq rôles de la Ceinture de verdure consiste à accueillir des « activités publiques accessibles », et l'un des éléments-clés de ce rôle est l'interprétation et l'éducation. Grâce à la diversité de la Ceinture de verdure et à sa proximité de la capitale, elle offre de nombreuses possibilités de communiquer le patrimoine rural du Canada et de la région de la capitale du Canada.

Pour orienter la formulation des messages d'interprétation qui seront véhiculés dans la Ceinture de verdure, huit thèmes de programmation ont été élaborés relativement au rôle qui consiste à offrir des « activités publiques accessibles ». Chacun des thèmes est soit d'intérêt national (c.-à-d. qu'il symbolise des caractéristiques propres au territoire ou au peuple canadiens), soit d'intérêt régional (c.-à-d. qu'il fait davantage connaître la région de la capitale nationale au public).

Les thèmes de programmation proposés pour chacune des désignations des terrains visent à soutenir dans leur travail les gestionnaires de terrains et les personnes chargées de la programmation publique. Ces thèmes de programmation sont décrits en détail dans les paragraphes qui suivent.

Il serait utile de consulter les politiques relatives à l'interprétation, à l'éducation et à la recherche, énoncées au chapitre 5 du Plan directeur, pour orienter les méthodes d'exécution (programmes interactifs, panneaux d'interprétation, etc.).

Thèmes d'intérêt national

Thème no 1 : Le patrimoine naturel du Canada

Le Canada est doté d'une vaste gamme de paysages naturels. La Ceinture de verdure peut symboliser plusieurs de ces paysages et faire connaître leur rôle dans l'évolution de l'identité de notre pays. Par exemple, la tourbière de Mer Bleue est un exemple rare, dans le sud du Canada, d'un paysage qu'on retrouve communément dans le nord. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- les terres humides du Canada
- les paysages nordiques du Canada
- les paysages et la faune préhistoriques du Canada;
- le ciselage du paysage canadien : la grande époque glaciaire;
- la nature dans les régions urbaines du Canada.

Thème no 2 : L'intendance du territoire canadien

La Ceinture de verdure nous donne l'occasion d'interpréter de nouvelles méthodes de gestion environnementale, y compris de nouvelles façons de protéger et de gérer les écosystèmes naturels et de comprendre nos rapports avec ces écosystèmes. Il est également possible d'y interpréter l'exploitation viable des fermes, des forêts et des terrains abritant des ressources renouvelables. La naturalisation ou l'exploitation agricole des terrains bâtis pourraient servir à illustrer la façon dont les constructions contribuent à la santé écologique. De plus, en intégrant

dans un tout homogène les zones naturelles, les paysages fonctionnels et les installations, la Ceinture de verdure peut montrer que divers usages peuvent coexister en harmonie dans le paysage rural du Canada. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- les recherches sur le milieu et la surveillance environnementale (p. ex., bio diversité, couloirs de migration de la faune, types de paysages);
- les partenaires du Canada en matière d'environnement et leur rôle;
- la gestion des milieux naturels dans les villes canadiennes;
- l'intendance des fermes et forêts du Canada;
- L'établissement de campus productifs sur le plan écologique.

Thème no 3 : Les paysages fonctionnels du Canada

Une grande partie du paysage du sud et de la richesse économique du Canada résulte de la présence des ressources renouvelables. Les exploitations agricoles et forestières d'un bout à l'autre de la Ceinture de verdure symbolisent quelques-unes des industries qui ont contribué au développement du pays. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- l'importance des fermes et des forêts dans la construction de notre pays - passé, présent, avenir;
- la restauration du paysage rural;
- l'agriculture et la région urbaine viable;
- la durabilité des forêts.

Thème no 4 : Un concept unique de planification urbaine

La Ceinture de verdure est née d'un des plans urbains les plus visionnaires du vingtième siècle : le Plan de la capitale nationale, élaboré en 1950 par Jacques Gréber. Il s'agissait d'un vaste exercice qui a permis de transformer les paysages urbains et ruraux de la capitale. Les éléments que ce plan nous a légués comme héritage, soit le parc de la Gatineau, les promenades, les parcs et la Ceinture de verdure, continueront de façonner l'aménagement urbain au cours du siècle prochain. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- le développement de la capitale du Canada;
- l'évolution de la Ceinture de verdure;
- la croissance future des villes canadiennes;
- la diversification de la vie urbaine - activités et paysages ruraux dans la région métropolitaine.

Thème no 5 : Les activités de recherche du Canada

Les établissements de recherche des secteurs public et privé du Canada ont conféré à notre pays la réputation de leader mondial de la recherche dans des domaines comme l'agriculture et les télécommunications. L'émergence d'une société et d'une économie infoculturelles est l'une des transformations majeures de notre époque. Les résultats de la recherche entreprise par les secteurs public et privé et qui font évoluer le Canada dans bon nombre de technologies de pointe, comme l'environnement, l'agriculture, les communications, les sciences de la terre et les sciences spatiales, peuvent être diffusés par le biais d'une foule d'activités dans la Ceinture de verdure. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- l'apport du Canada à la recherche sur les technologies de pointe;
- la recherche menée par le gouvernement au profit des Canadiens;
- la réussite des recherches entreprises dans la Ceinture de verdure.

Thèmes d'intérêt régional

Thème no 6 : Le patrimoine naturel de la région de la capitale

La Ceinture de verdure renferme une grande partie du patrimoine naturel du secteur ontarien de la région de la capitale nationale. De ce fait, elle peut servir à raconter l'histoire naturelle de la région et à illustrer le fonctionnement actuel de la région de la capitale sur le plan écologique. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- l'évolution naturelle de la région de la capitale nationale;
- l'héritage de la mer Champlain (ruisseau Green, Mer Bleue);
- la viabilité de la région écologique de la capitale.

Thème no 7 : La vie dans une région de la capitale saine

La Ceinture de verdure ajoute une dimension riche à l'expérience de la vie dans la région de la capitale nationale. Elle a contribué à la forme et à l'identité distinctes des collectivités urbaines de la région. Ses zones naturelles offrent de nombreux avantages aux résidents de la capitale, tout comme la grande variété de produits et services ruraux qu'on y trouve - fruits et légumes frais, installations récréatives et panoramas agréables. En outre, les établissements de recherche qui sont solidement implantés dans la Ceinture de verdure contribuent à la vitalité de l'économie régionale. C'est ainsi que la Ceinture de verdure améliore la qualité de vie dans la région de la capitale nationale. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- les bienfaits de la nature intégrée à la ville (climat, qualité de l'eau et de l'air, effets psychologiques);
- la nature et la ville s'entrecroisent;
- la vie rurale dans la capitale;
- le rôle de la Ceinture de verdure dans l'évolution des collectivités urbaines de la capitale;
- nourrir la capitale;
- incidences sur l'économie locale de la recherche effectuée dans la Ceinture de verdure.

Thème no 8 : Le paysage rural de la région de la capitale

Au fur et à mesure que les zones urbaines de la capitale s'étendent, bon nombre de types de peuplements d'origine et de points d'intérêt disparaissent, ce qui signifie qu'ils demeureront inconnus des générations futures. La Ceinture de verdure peut aider à protéger et même à recréer les routes bordées d'arbres, la forme des champs de culture et les paysages champêtres qui caractérisaient les divers types d'établissements ruraux de la région en évolution. Ce faisant, la Ceinture de verdure offre un endroit en pleine région métropolitaine où le patrimoine rural de la région peut être représenté. Les sujets pouvant permettre d'interpréter ce thème sont :

- les pionniers et bâtisseurs de la capitale;
- l'évolution des paysages agricoles de la capitale (techniques et technologies);
- les sites et événements historiques dans la Ceinture de verdure (p. ex., Carlsbad Springs);
- le canal Rideau dans le paysage rural (historique, loisirs, ruisseau Black Rapids);
- les matériaux locaux et les monuments de la capitale (p. ex., la carrière Bishops et les édifices du Parlement).

Le tableau suivant illustre sommairement les liens qui existent entre les huit thèmes de programmation et les désignations des terrains.

Principaux thèmes de programmation liés à chacune des désignations des terrains

Thèmes de programmation	Désignations des terrains						
	ZNP	TAM	LZN	CUL	RUR	ZOC	INF
Thèmes d'intérêt national							
1. Le patrimoine naturel du Canada	Y						
2. L'intendance du territoire canadien	Y	Y	Y	Y			
3. Les paysages fonctionnels du Canada				Y	Y		
4. Un concept unique de planification urbaine					Y		
5. Les activités de recherche du Canada	Y			Y		Y	
Thèmes d'intérêt régional							
6. Le patrimoine naturel de la région de la capitale	Y						
7. La vie dans une région de la capitale saine	Y	Y	Y	Y	Y	Y	
8. Le paysage rural de la région de la capitale				Y	Y		Y

ZNP : Zone naturelle principale
TAM : Zone tampon naturelle
LZN : Liaison de zones naturelles
CUL : Paysage cultivé
RUR : Paysage rural
ZOC : Zone constructible
INF : Couloir d'infrastructure

Y : thème de programmation qui pourrait convenir à une désignation particulière

Annexe B : Amélioration de l'infrastructure

Les terrains désignés de « couloirs d'infrastructure » dans le Plan directeur servent à faire passer les grandes routes, les voies de transport en commun et autres éléments d'infrastructure à travers la Ceinture de verdure. Les propositions individuelles d'aménagement à l'intérieur de ces grands couloirs sont abordées au *chapitre 6, intitulé « Mise en œuvre du Plan directeur ».*

Plusieurs autres routes et services de moindre importance ou de moindre incidence traversent aussi la Ceinture de verdure. Bon nombre de ces installations devront être prolongées de manière à desservir les collectivités urbaines situées au-delà de la Ceinture de verdure. Dans certains cas, il faudra aller jusqu'à construire des installations entièrement nouvelles. La plupart de ces installations relèvent de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC). La présente annexe donne un aperçu des améliorations de ce type qui pourraient être apportées aux infrastructures et que l'on jugerait compatibles avec le Plan directeur. Ces améliorations ont reçu l'approbation de principe de la CCN (au nom du gouvernement fédéral) et de la MROC tout au long de l'élaboration du Plan directeur. Chacun des projets devra faire l'objet d'une évaluation environnementale avant que l'exécution n'en soit autorisée.

Ces améliorations se fondent sur les politiques du Plan directeur en matière de *transport et de services publics*, ainsi que sur les objectifs de la désignation pertinente et les caractéristiques souhaitables à l'emplacement prévu. Les tracés précis seront établis à la suite des évaluations environnementales (ÉE) menées conformément à la réglementation fédérale et provinciale (voir *le chapitre 6 intitulé « Mise en œuvre »*).[1] On présume que les améliorations se feront au cours de la période de 20 ans visée par le Plan directeur; celles dont on prévoit l'exécution à plus long terme sont également indiquées sur le plan qui accompagne le présent document.

Les installations de transport comprennent les voies de transport en commun, les terrains « parc-o-bus » et les routes nouvelles ou élargies. Les services publics souterrains ou en surface comprennent les égouts, les conduites principales d'eau, les stations de pompage, les réservoirs d'eau et les principales lignes de transport d'électricité.

[1] Un projet de corridor peut être rejeté si l'évaluation environnementale révèle qu'il aurait des incidences inacceptables.

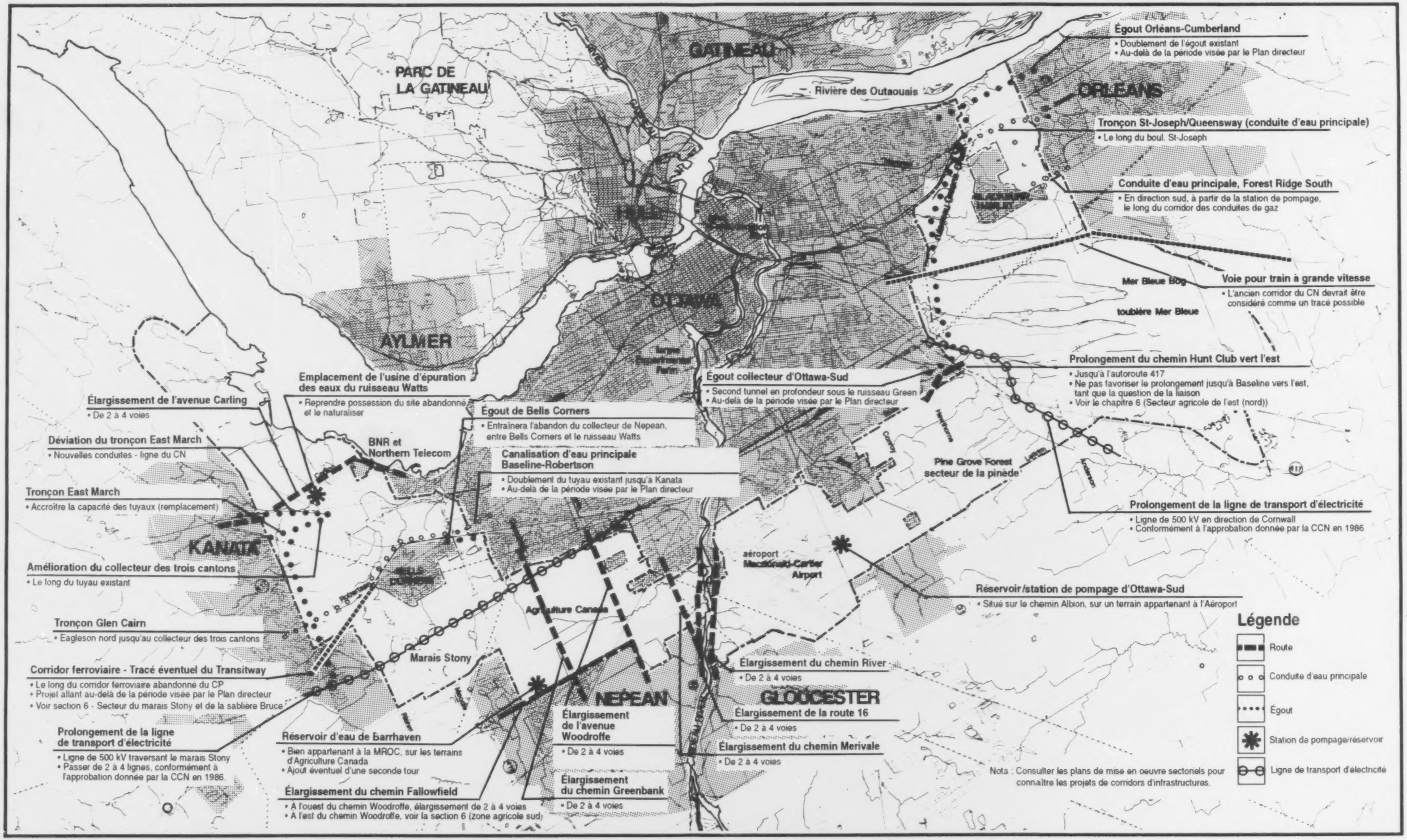

Commission de la Capitale nationale / National Capital Commission

Canada

La Ceinture de verdure de la capitale nationale

Plan d'amélioration des infrastructures

Annexe C : Exigences des organismes fédéraux

Certains des terrains de la Ceinture de verdure font l'objet de restrictions supplémentaires qui visent à protéger les activités menées par plusieurs organismes fédéraux ou autres sur des terrains contigus. Les terrains en cause sont situés autour de l'Aéroport Macdonald-Cartier, de la Station des Forces canadiennes de Leitrim et des installations de Ressources naturelles Canada aux complexes de CANMET (à l'ouest de Bells Corners) et du chemin Anderson. Dans certains cas, les restrictions visent des étendues de plusieurs kilomètres. Nous traitons ci-après de chacun des emplacements concernés :

Aéroport international Macdonald-Cartier (secteur de l'Aéroport)

L'aéroport Macdonald-Cartier a grandement profité du fait qu'il est situé dans la Ceinture de verdure, puisque les projets d'expansion n'ont pas été limités par l'espace et que le bruit et l'interférence électronique sont amortis par de vastes secteurs de la Pinède et de la zone agricole sud de la Ceinture.

Par contre, l'aéroport impose certaines restrictions sur les terrains qui dépassent ses limites afin de garantir la sécurité des opérations aériennes. Ces restrictions ont trait à l'utilisation des terrains, à la hauteur et à la composition des ouvrages, aux transmissions radio et aux risques causés par les oiseaux.

Certaines restrictions s'appliquent à des terrains s'étendant sur plusieurs kilomètres au-delà des limites de l'aéroport et toutes sont susceptibles d'être modifiées par Transports Canada de temps à autre. Les utilisateurs du Plan doivent se familiariser avec *le Plan de protection de l'aéroport - Aéroport international d'Ottawa Macdonald-Cartier*[1] et consulter le personnel de l'aéroport dès les premiers stades de travaux de planification ou d'activités visant des terrains faisant l'objet d'une ou plusieurs restrictions.

Ressources naturelles Canada : CANMET (Secteur du marais Stony) Complexe du chemin Anderson (secteur Mer Bleue)

Les utilisateurs du Plan doivent consulter le personnel de Ressources naturelles Canada dès les premiers stades de travaux de planification ou d'activités visant des terrains situés dans le voisinage de ces installations.

Station des Forces canadiennes de Leitrim (secteur de la pinède)

Il est interdit de mener dans la Ceinture de verdure, dans un rayon de trois kilomètres du groupe d'immeubles situé du côté nord du chemin Leitrim, à la Station des Forces canadiennes de Leitrim, des activités pouvant causer

[1] On peut se procurer ce document auprès du bureau d'administration de l'aéroport international d'Ottawa Macdonald-Cartier. La version la plus récente au moment de l'achèvement du Plan directeur était datée de 1994.

des interférences électromagnétiques (voir le plan reproduit à la page suivante). Il est en outre interdit d'ériger des ouvrages se situant dans la trajectoire des signaux de communication de la station.

SFC Leitrim
Zone tampon - Interférences électromagnétiques :
Ceinture de verdure de la capitale nationale

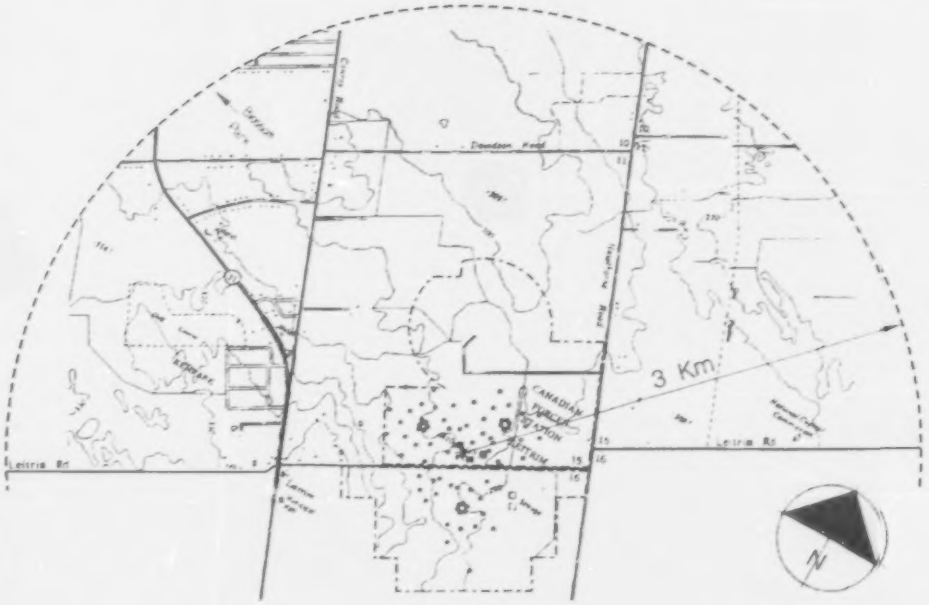

Source : Ministère de la Défense nationale

Annexe D : Évaluation environnementale

Deux outils sont joints à la présente annexe pour faciliter l'exécution des évaluations environnementales relatives aux projets qui seront éventuellement entrepris dans la Ceinture de verdure et pour faciliter la surveillance de la salubrité de la Ceinture.

Objectifs de planification environnementale et indicateurs

Les objectifs de planification environnementale (OPE) orientent l'amélioration des attributs environnementaux de la Ceinture de verdure, comme l'air, l'eau, le sol et la salubrité. Les OPE énumérés au tableau D1 ont servi de guides à l'élaboration du Plan directeur. Ils ont été établis dans le cadre de l'évaluation environnementale à partir d'une compilation des enjeux prioritaires en matière d'environnement dont il faut tenir compte dans la Ceinture de verdure.[1] Ces enjeux ont été définis à l'issue de sondages publics, de consultations auprès des spécialistes locaux de l'environnement et d'examen de la documentation qui existe sur les enjeux environnementaux liés à l'aménagement du territoire.[2]

Les OPE constituent la norme à partir de laquelle les futures propositions d'aménagement sur les terrains de la Ceinture de verdure peuvent être examinées dans le cadre des évaluations environnementales. Dans le but d'améliorer la qualité d'ensemble de la Ceinture de verdure, ces OPE reflètent un niveau de salubrité plus élevé que les conditions ambiantes au moment de l'achèvement du Plan directeur. Par exemple, la salubrité du marais Stony a été jugée modérée, en partie en raison du nombre de couloirs de transport en commun et de transport d'énergie qui le traversent.[3] Les OPE tiennent compte de notre intention de réduire le degré actuel de morcellement dans le marais Stony.

Chacun des OPE s'accompagne d'un ou de plusieurs indicateurs, qui peuvent servir à deux fins. Ils servent d'abord, dans le cadre des évaluations environnementales, à déterminer les effets des propositions individuelles sur les principaux éléments environnementaux de la Ceinture de verdure. Les indicateurs aident à établir la mesure dans laquelle une proposition pourrait contribuer à une ou plusieurs incidences environnementales cumulatives, tant positives que négatives, sur un ou plusieurs éléments environnementaux.

Les indicateurs servent aussi de cibles en ce qui a trait à la qualité de l'environnement. Chacun des indicateurs sert de point de repère mesurable permettant d'évaluer la progression dans l'atteinte de chacun des OPE tout au long de la durée de vie du Plan directeur. Ils pourraient, par exemple, servir à établir des rapports sur l'état de l'environnement dans la Ceinture de verdure.

Les 23 OPE et les 41 indicateurs sont énumérés en fonction des cinq rôles de la Ceinture de verdure.

1 Voir les documents intitulés « *Évaluation environnementale du Plan directeur de la Ceinture de verdure de la capitale nationale* », 1996, et le guide intitulé « *EA Workbook for the Environmental Assessment of the Greenbelt Master Plan* », 1996.

2 Voir le document intitulé « *Environmental Assessment in Land Use Planning: The Greenbelt Environmental Assessment* », 1992.

3 *Analyse écologique de la Ceinture de verdure*, 1991, p. 42.

Tableau D2 : Incidences environnementales

Le tableau des incidences environnementales a été dressé dans le cadre de l'ÉE du Plan directeur pour aider à établir les types d'aménagement convenant à chacune des désignations des terrains.[4] Ce tableau précise le niveau acceptable de modification des éléments environnementaux pour chacune des désignations. Ces éléments environnementaux sont des composantes du milieu naturel et socio-culturel de la Ceinture de verdure qui possèdent une qualité souhaitable telle que précisée à la suite de l'ÉE du Plan directeur.

Ce tableau servira de guide aux évaluations environnementales de projets individuels. Trois niveaux de tolérance de modification y sont indiqués : élevée, moyenne et faible. Ces niveaux représentent la mesure dans laquelle les incidences environnementales négatives seront tolérées sur les éléments environnementaux des terrains relevant de chacune des désignations et ce, après la prise de mesures d'atténuation.

Par exemple, le tableau indique une *faible* tolérance au changement pour la plupart des éléments dans les zones naturelles principales. Cependant, dans ces mêmes zones, la tolérance serait *élevée* dans le cas de certains éléments socio-culturels comme l'infrastructure régionale et les activités récréatives. La modification de ces éléments pourrait être jugée acceptable si elle contribue à regrouper les habitats et à éliminer le morcellement de l'écosystème.

Il faut se reporter aux deux tableaux mentionnés ci-dessus (OPE/Indicateurs et Incidences environnementales) au moment de l'évaluation environnementale de tous les projets entrepris sur des terrains de la Ceinture de verdure.

[4] Telles qu'énumérées au *Tableau 5.1 : Désignations de terrains et politiques* (chapitre 5).

TABLEAU D1: Objectifs de planification environnementale (OPE)

OBJECTIFS DE PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE	INDICATEURS
MILIEU CARACTÉRISTIQUE DE LA CAPITALE	
1. Conserver les édifices de la Ceinture de verdure qui ont une valeur historique et leur cadre.	• # d'édifices du patrimoine et de sites historiques preserves.
2. Dresser la liste des aspects visuels positifs et négatifs des zones. Choisir les utilisations des terrains qui accentuent les qualités visuelles.	• Proportion de paysages de qualité moyenne et de qualité supérieure selon l'étude de base *Visual Assessment of the Greenbelt*
ACTIVITÉS PUBLIQUES ACCESSIBLES	
3. Circonscrire les activités de loisirs dans des limites de changement acceptables pour chaque écosystème.	• # de personnes/zone/heure dans les systèmes amenagés, cultivés et naturels.
MILIEU NATUREL CONTINU	
Santé écologique	
4. La réalisation du concept d'utilisation des terrains devrait améliorer la santé écologique et s'attaquer aux questions environnementales indiquées dans l'EE.	• Concept fondé sur les écosystèmes (p. ex., des zones naturelles non morcelées qui sont protégées et liées entre elles et avec des zones situées à l'extérieur de la Ceinture).
5. Protéger les zones qui sont indiquées comme étant écologiquement importantes dans l'étude de base *Analyse écologique de la Ceinture de verdure*.	• # de zones et pourcentage de la zone qui est protegée par rapport aux indications de l'Analyse écologique de la Ceinture de verdure
6. Améliorer les liaisons et réduire le morcellement, tant au sein des zones qui sont écologiquement importantes selon *l'Analyse écologique de la Ceinture de verdure* qu'entre celles-ci.	• # de secteurs non subdivisés dans les ZNPs et superficie de ces secteurs • Superficie des corridors d'infrastructure par rapport à la superficie totale d'une zone naturelle principale. • Niveau de morcellement à l'intérieur des ZNPs et dans leurs environs • Nombre de morcellements réduits fermetures de routes. • Proportion entre le nombre et la superficie totale des liaisons écologiquement viables qui existent entre les zones naturelles principales
7. Les zones de planification et de gestion devraient se fonder sur les écosystèmes.	• Inclusion des limites des écosystèmes dans les désignations des terrains, les politiques et les stratégies de mise en oeuvre.
8. Déterminer et protéger les limites du milieu non biotique (p. ex. la nappe phréatique, les limites des bassins hydrographiques).	• Portée et qualité des pratiques d'utilisation et de gestion des terrains au sein de chaque bassin hydrographique.
9. Préserver une diversité d'écosystèmes qui tienne compte des types que l'on retrouve dans la région écoclimatique (Grands Lacs/Saint-Laurent-vallée del'Outaouais), ainsi que la diversité d'espèces indigènes que l'on s'attend habituellement de voir dans différents types d'écosystèmes.	• Nombre de types d'écosystème protégés. • Diversité écologique de chaque écosystème (nombre et genres de plantes et d'animaux). • Aucune perte d'espèces qui sont rares, menacées ou en voie de disparition selon le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC).
10. Collaborer avec des partenaires en vue de préserver un réseau régional de zones protégées, y compris des corridors à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture.	• Nombre de zones naturelles, de tampons et de corridors situés à l'intérieur ou à l'extérieur de la Ceinture de verdure dont les fonctions sont intactes/qui font l'objet d'ententes de protection conjointe.
11. Les propriétés résidentielles de la Ceinture de verdure devraient respecter les fonctions des écosystèmes et ne pas leur nuire.	• # de résidences dans les zones naturelles principales.

OBJECTIFS DE PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE	INDICATEURS
MILIEU NATUREL CONTINU	
Eau	
12. Voir à ce que des écosystèmes complets, y compris le cours supérieur des rivières qui traversent les limites de la Ceinture de verdure, soient protégés pour préserver la qualité de l'eau et sa quantité dans l'ensemble du bassin hydrographique.	• # de cours supérieurs de rivières protégés (ententes avec des partenaires). • Concentration de polluants ambiants dans les eaux de surface et la nappe phréatique de la Ceinture de verdure. • Limites des désignations de terrains et politiques de gestion.
Air	
13. Réduire les émissions d'anhydride sulfureux, d'oxydes d'azote, de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures et de gaz à effet de serre.	• Mesure de la qualité de l'air. • Proportion de circulation non motorisée traversant la Ceinture de verdure par rapport à l'ensemble de la circulation.
14. Réduire au minimum les intrusions sonores dans les zones naturelles principales et dans les zones de loisirs existantes et proposées.	• Volume sonore et fréquence du bruit dans des emplacements d'essai. • Zones naturelles principales et zones de loisirs où le volume sonore est supérieur à 35 dB.
COMMUNAUTÉ RURALE ANIMÉE	
Sol	
15. Protéger les sols les plus productifs de la Ceinture de verdure en vue de diverses utilisations culturales futures.	• %/superficie (ha) de sols de classe 1, 2, 3 disponibles pour les cultures • % de sols forestiers à haut rendement entretenus à des fins forestières (actuelles/futures).
16. Améliorer la gestion des sols (p. ex. conservation du sol et de l'eau, restriction du recours aux engrais et aux pesticides, rotation des cultures) en foresterie et en agriculture.	• Mesures de la qualité du sol et de l'eau. • % et superficie (ha) des forêts et des fermes de production faisant l'objet de plans de conservation des sols et de l'eau/des plans en matière d'environnement.
17. Accroître la diversité des essences dans les forêts de plantation.	• % de plantations mixtes par rapport à l'ensemble de la forêt de production. • # d'essences souhaitables dans les forêts de plantation et les forêts cultivées.
18. Récolter d'une manière respectueuse de l'environnement.	• Nombre de fermes, de plantations utilisant des pratiques de récolte durables.
19. Protéger les pentes instables contre une érosion accélérée et non naturelle.	• Proportion de la superficie qui est utilisée activement dans les environs des pentes instables.
20. Remettre en état/stabiliser de nouveau les pentes qui ne nuisent pas aux processus naturels souhaitables.	• Quantité/proportion de pentes stabilisées (sans nuire aux processus naturels).
21. Repérer les sites contaminés de la Ceinture de verdure, puis les nettoyer selon une liste de priorité.	• Proportion de zones contaminées et nombre de sites nettoyés.
INSTALLATIONS COMPATIBLES	
22. Planifier l'aménagement des infrastructures à l'intérieur de la Ceinture de verdure avec d'autres administrateurs fonciers pour préserver la santé des zones naturelles principales et des paysages cultivés.	• # et superficie moyenne des zones non subdivisées. • Proportion de la zone naturelle principale occupée par des équipements d'infrastructure. • Nombre de nouveaux morcellements dans les zones naturelles principales et les paysages cultivés. • Niveau de bruit dans les zones naturelles principales. • Envergure de la planification en collaboration avec les promoteurs de projets d'infrastructure.
23. Appuyer les stratégies régionales de croissance de façon à favoriser les projets d'aménagement qui vont dans le sens des OPE fixés pour la Ceinture de verdure.	• Densité moyenne des nouveaux projets d'aménagement situés à l'extérieur de la Ceinture de verdure. • Proportion de voies consacrées au transport en commun par rapport à l'ensemble des routes. • Envergure de la planification en collaboration avec les services d'urbanisme régionaux et municipaux.

Tableau D2 : Incidences environnementales

NIVEAU ACCEPTABLE D'ALTÉRATION DES ATTRIBUTS ENVIRONNEMENTAUX

- E — TOLÉRANCE ÉLEVÉE = Altérations acceptables, si le contexte et le site s'y prêtent
- M — TOLÉRANCE MOYENNE = Altérations possibles, à la condition que les objectifs et les caractéristiques souhaitées de la désignation du terrain soient respectés
- L — TOLÉRANCE FAIBLE = Altérations inacceptables et interdites
- ☐ — SANS OBJET

| DÉSIGNATIONS DES TERRAINS | RÔLE DE LA CEINTURE DE VERDURE | DÉSIGNATION | ATTRIBUTS BIOPHYSIQUES ET SOCIOCULTURELS PRÉCIEUX | | |

Remerciements

On trouvera ci-après la liste des personnes ayant pris part à l'élaboration du Plan directeur.

L'équipe de projet était responsable de la création du Plan. De composition variable, elle comptait toujours deux ou trois personnes, dont :

Richard Scott, gestionnaire du projet
Morrie Paul
Nelson Edwards
Rob Billingsley
Marc Sarrazin
Heather Cameron
David Petrovich

Le comité directeur avait pour mandat de superviser l'élaboration du Plan directeur et de fournir des instructions à l'équipe de projet. Ses principaux intervenants ont été :

André Bonin
Curry Wood
François Lapointe
Mark Seasons
Nick Tunnacliffe et Pam Sweet, de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton

L'équipe responsable des consultations publiques a assuré l'organisation et le soutien des consultations, et plus précisément des séances «portes ouvertes» et des rencontres avec les citoyens ainsi que des relations intergouvernementales et avec les médias. Ont fait partie de cette équipe :

Diane Plouffe-Readon
Sandra Pecek
Jocelyn Deacon
Diane Dupuis
Carolyn Strauss

Tout au long de l'élaboration du Plan directeur, un certain nombre d'étudiants ont apporté leur concours dans les domaines suivants : consultations publiques, soutien du travail de graphisme et évaluation environnementale. Ce sont :

Susan Fisher
Monica Pohlmann
Jag Bilkhu

Un plan pour la Ceinture de verdure de la capitale nationale

Neuf universités ont pris part, à l'automne de 1991, à un programme dans le cadre duquel les étudiants avaient à élaborer un plan directeur pour la Ceinture de verdure. Plus de 150 étudiants ont participé à ce programme qui donnait droit àdes crédits, tandis que près du tiers ont assisté à l'atelier qui s'est déroulé dans la capitale au mois de février 1992, pendant Bal de Neige. Voici les universités qui ont participé au programme :

- Université de la Colombie-Britannique (école d'urbanisme communau taire),
  William Rees et Mark Roseland, instructeurs et 7 étudiants.

- Université du Manitoba (département d'urbanisme),
  Geoff Bargh, instructeur et 15 étudiants.

- Université de Waterloo (école de planification urbaine et régionale),
  Karen Hammond, instructeur et les 6 étudiants.

- Université de Guelph (école de planification et de développement ruraux et école d'architecture paysagère),
  Jim Taylor, J. Fitzgibbon et T. Fuller, instructeurs et 14 étudiants.

- Université polytechnique Ryerson (école de planification urbaine et régionale),
  David Amborski, instructeur et 17 étudiants.

- Université Queens (école de planification urbaine et régionale),
  Aleta Fowler, instructeur et 29 étudiants.

- Université Carleton (département de géographie),
  Duncan Anderson, instructeur et 50 étudiants.

- Université McGill (école d'urbanisme),
  Ron Rice, instructeur et 9 étudiants.

- Université technique de la Nouvelle-Écosse (département de planification urbaine et régionale),
  Frank Palermo, instructeur et 12 étudiants.

Le groupe qui a procédé à l'examen critique des travaux des étudiants lors de l'atelier de février 1992 se composait des personnes suivantes :

Ian McHarg, école d'architecture paysagère de l'université de la Pennsylvanie
Jim McKellar, programme de l'immobilier de l'université York
Serge Piotte, consultant, Montréal
Nick Tunnacliffe, commissaire à l'urbanisme, Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

L'atelier était animé par Katharine Graham, de l'école d'administration publique de l'université Carleton, et il avait été organisé par Johanne Vallée. C'est Mark Seasons qui en avait eu l'idée.

Bibliographie

Documents d'information commandés par la CCN

Les documents énumérés ci-après sont des documents de recherche qui ont été produits en vue de l'élaboration du Plan directeur de la Ceinture de verdure. La plupart émanent de la CCN elle-même, d'autres ont été rédigés par des consultants, tandis qu'un dernier a été produit par un autre organisme gouvernemental. La liste qui suit comprend les comptes rendus des trois consultations publiques qui ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur, de même que les études d'évaluation environnementale.

Groupe Communication Canada. 1991. Analyse des questionnaires — consultations publiques. Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale (comprend l'annexe 1 : Réponses aux questions ouvertes).

Davies, Katherine. 1992. Proposed Approach for the Environmental Assessment of the Greenbelt Master Plan Option(s). Rapport non publié rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Econotrends, Ltée. 1990. Fonctions de la Ceinture de verdure dans la région de la capitale nationale (sommaire). Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Factor Research Group, Inc. 1990. Sondage d'opinion publique de la Ceinture de verdure (sommaire). Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Hough Stansbury Woodland Ltee , Gore & Storrie Ltée. 1991. L'avenir de la Ceinture de verdure — analyse écologique (sommaire). Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Jennifer Godfrey et Associates. 1991. La Ceinture de verdure future – des rôles de loisirs (sommaire). Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Klein, Heidi. 1992. Environmental Assessment in Land Use Planning: The Greenbelt Environmental Assessment. Rapport non publié rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Commission de la capitale nationale. 1991. L'avenir de la Ceinture de verdure – analyse de l'aspect Agricole (sommaire). Ottawa, Ontario.

• 1992. Pour le siècle prochain – vers un avenir renouvelé pour la Ceinture de verdure. Tabloïd produit en vue des consultations publiques, Ottawa, Ontario.

• 1992. La Ceinture de verdure de l'avenir – Résultats des consultations publiques : De juin à septembre 1992. Ottawa, Ontario.

• 1992. La Ceinture de verdure de l'avenir – Résultats des consultations publiques : De juin à septembre 1992, Sommaire des commentaires écrits. Ottawa, Ontario.

• 1993. Environmental Impact Assessment of the Master Plan for the National Capital Greenbelt. Ottawa, Ontario.

• 1993. The Future Greenbelt: Preliminary Land Use Analysis. Ottawa, Ontario.

• 1996. Rapport sur les consultations publiques relatives à l'ébauche du Plan directeur de la Ceinture de verdure: Janvier - septembre 1995 – Résumé des réactions du public et des commentqires de la CCN. Ottawa, Ontario.

• 1996. Background Report on Public and Agency Response to the Draft Greenbelt Master Plan, January - September 1995. Ottawa, Ontario.

• 1996. Évaluation environnementale du plan directeur de la Ceinture de Verdure de la Capitale Nationale. Ottawa, Ontario.

• 1996. EA Workbook for the Environmental Assessment of the Greenbelt Master Plan. Ottawa, Ontario.

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1991. Forest Management in the NCC Agreement Forest. Présenté dans le cadre de : L'avenir de la Ceinture de verdure – analyse écologique. Carleton Place, Ontario.

Project Planning Associates, Ltée. 1992. Visual Assessment of the Greenbelt. Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale. Ottawa, Ontario.

Regional Group. 1991. L'avenir de la Ceinture de verdure – analyse économique (sommaire). Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Wright, J. 1991. L'avenir de la Ceinture de verdure – des tendances en matière de loisirs (Étape 1). Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

Plans directeurs produits par des universités canadiennes

Les documents énumérés ci-après sont des plans directeurs pour la Ceinture de verdure produits par des étudiants de neuf écoles universitaires de planification urbaine et régionale du Canada. Ces rapports renfermaient des idées au sujet de la Ceinture de verdure proprement dite de même que certaines idées concernant des politiques et des mécanismes de zonage qui ont été incorporées à la version définitive du Plan directeur produite par la CCN.

Université Carleton (département de géographie). 1992. Proposals for the Future Greenbelt. Ottawa, Ontario.

Université de Guelph (école de planification et de développement ruraux et école d'architecture paysagère). 1992. A Renewed Vision for the National Capital Greenbelt. Guelph, Ontario.

Université de la Colombie-Britannique (école d'urbanisme communautaire). 1992. A 20.20 Vision: Sustainability in the Greenbelt and Canada's Capital. Vancouver, Colombie-Britannique.

Université de Waterloo (école de planification urbaine et régionale). 1991. From Greenbelt to Green City. Waterloo, Ontario.

Université du Manitoba (département d'urbanisme). 1991. The Future of the Greenbelt – A Conceptual Land Use Plan for Ottawa's Greenbelt. Winnipeg, Manitoba.

Université McGill (école d'urbanisme). 1991. Planning for the Future of the N.C.C. Greenbelt: A New Approach • A New Vision. Montreal, Québec.

Université polytechnique Ryerson (école de planification urbaine et régionale). 1991. Ottawa Greenbelt: Final Report. Toronto, Ontario.

Université Queens (école de planification urbaine et régionale). 1991. Greenscape: An Ecological Identity. Kingston, Ontario.

Université technique de la Nouvelle-Écosse (département de planification urbaine et régionale). 1992. The Future Greenbelt. Halifax, Nouvelle-Écosse.

Autres ouvrages de référence

Agriculture Canada. 1979. Soils, Capability and Land Use in the Ottawa Urban Fringe. Report No. 47. Ontario Soil Survey.

Brunton. D. 1984. Nature Reserve Potential and Management in the National Capital Region on National Capital Commission Lands, Ontario/Quebec. Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale.

• 1992. Life Science Areas of Natural and Scientific Interest in Site District 6E-12. Rapport rédigé pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, district de Kemptville.

Bryant, C., and Johnston, T. 1990. Agriculture in the City's Countryside. University of Toronto Press.

Conseil d'Europa. 1989. Farming and Wildlife. Centre Naturopa, Strasbourg, France.

Department of the Environment. 1993. The Effectiveness of Green Belts. Her Majesty's Stationary Office, London, Angleterre.

Environnement Canada, secrétariat du Comité interministériel des terres. 1989. Politique fédérale sur l'utilisation des terres – lignes directrices : « une aide a mise en œuvre de la politique fédérale sur l'utilisation des terres ». Ottawa, Ontario.

Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales. 1992. Addressing Cumulative Environmental Effects Under the Canadian Environmental Assessment Act : A Reference Guide. Document de travail. Hull, Québec.

Commission de la capitale nationale. 1972. The Greenbelt. Ottawa, Ontario.

- 1973. Ceintures de verdure urbaines.
- 1982. Le plan de gestion pour la cienture de verdure.
- 1984. Stony Swamp Conservation Area: Sector Development Plan.
- 1988. Plan de la Capitale du Canada : Schéma d'aménagement des terrains fédéraux.
- 1988. Southern Farm Sector Development Plan.
- 1989. Bruce Pit Sector Development Plan: Revision 89.
- 1990. Plan directeur de la parc de la Gatineau.
- 1991. Politique sur les biens à valeur patrimoniale.
- 1991. Gestion des ressources archéologiques : Politique proposée.
- 1993. Capital Planning's Statistical Handbook.
- 1996. Politique sur le gestion des eaux pluviales.

Commission Royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. 1992. Régénération: Le secteur riverain de Toronto et la ville durable : Rapport final. Ministre des Approvisionnements et Services, Canada Imprimeur de la Reine. Toronto, Ontario.

Gouvernement de l'Ontario. 1992. Wetlands Policy Statement.

IUCN, UNEP, and WWF. 1991. Caring for the Earth. A Strategy for Sustainable Living. Gland, la Suisse.

Lynch. K. 1976. Managing the Sense of a Region. The MIT Press, Cambridge et London.

Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. 1991. A Greenspace Framework: The Protection and Management of Natural Heritage in the Greater Toronto Area. Toronto, Ontario.

• 1991. Streams and Stream Corridors: Their Characteristics, Functions and Proper Management in an Urban Environment. Toronto, Ontario.

• 1992. Ontario Provincial Parks: Plan and Management Policies: 1992 Update.

• 1993. Draft Rouge Park Management Plan. Toronto, Ontario.

Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. 1991. Plan directeur de la municipalité d'Ottawa-Carleton.

• Official Plan Monitoring Report: Regional Official Plan. 1992.

• How Should We Grow? 1995.

Plan Cité et al. 1994. Le Réseau intégre des sentiers récreatifs de la région de la capitale nationale: developpement stratégique. Rapport rédigé pour la Commission de la Capitale nationale et municipal partners. Ottawa, Ontario.

Regional Studies Association. 1990. Beyond Green Belts: Managing Urban Growth in the 21st Century. Jessica Kingsley Publishers and the Regional Studies Association. London, England.

Service canadien de la faune. 1994. Guide de mise en œuvre à l'intention des gestionnaires des terres fédérales. Environnement Canada.

Service d'aménagement de la capitale nationale. 1950. Projet d'aménagement de la capitale nationale : Rapport générale. Comité d'aménagement de la capitale nationale. Ottawa, Ontario.

Transport Canada. 1994. Aéroport International d'Ottawa – Plan directeur.

• 1994. Airport Protection Plan: Ottawa – Macdonald-Cartier International Airport.

Travaux publics Canada. 1990. Shirleys Bay Research Centre Site Development Plan. Région de la capitale nationale.

World Conservation Union et al. 1990. Caring for the World: A Strategy for Sustainability. 1990.

York Region. 1993. Draft Official Plan. The Regional Municipality of York.